

autrepart

Revue de sciences sociales au Sud



L'ENFANT DU DÉVELOPPEMENT



ISSN
1278-3986

ISBN
978-2-7246-3347-4

SODIS
768 312.5

Prix
25 €

Rédaction
19, rue Jacob
75006 Paris - France

Périodicité
Revue trimestrielle

© 2014
Presses de la Fondation nationale
des sciences politiques/IRD

La revue *Autrepart* figure sur la liste
CNU/AERES

Illustration de couverture :
Enfants de Dielibougo
(Bamako, Mali, 20/09/2006)

Charles-Édouard de Suremain
© IRD

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays. En application de la loi du 1^{er} juillet 1992, il est interdit de reproduire, même partiellement, la présente publication sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

All rights reserved. No part of this publication may be translated, reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or any other means, electronic, mechanical, photocopying recording or otherwise, without prior permission of the publisher.

Autrepart est une revue à comité de lecture coéditée par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et les Presses de Sciences Po. Son objectif est de promouvoir la réflexion sur les sociétés du Sud pour mieux comprendre leurs dynamiques contemporaines et en montrer la diversité. Les phénomènes de mondialisation relativisent l'autonomie des États, les inégalités intra et internationales se creusent, des transformations majeures affectent tantôt les politiques des États, tantôt la nature même des institutions. Les réactions et les adaptations des sociétés du Sud à ces changements sont au cœur des interrogations de la revue. Le caractère transversal des sujets abordés implique en général de rassembler des textes relevant des différentes disciplines des sciences sociales.

COMITÉ DE PARRAINAGE

Claude Bataillon, Jean Coussy, Alain Dubresson,
Françoise Héritier, Hervé Le Bras, Elikia M'Bokolo,
Laurence Tubiana

COMITÉ DE RÉDACTION

Kali Argyriadis (IRD)
Isabelle Attané (INED)
Riccardo Ciavolella (IRD)
René Collignon (CNRS)
Arlette Gautier (Université de Brest)
Charlotte Guénard (Université Paris I-HEDES)
Christophe Z. Guilmoto (IRD)
Nolwen Henaff (IRD)
Marie-José Jolivet (IRD)
Évelyne Mesclier (IRD)
Pascale Phélinas (IRD)
Olivier Pliez (CNRS)
Laurence Quinty (CNRS)
Jean Ruffier (CNRS – Université de Lyon 3)
Jean-Fabien Steck (Université Paris Ouest - Nanterre)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul Moatti

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION

Nolwen Henaff

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Irène Salvert

Autrepart, sur le site de l'IRD
www.autrepart.ird.fr



SciencesPo.
Les Presses

IRD
Éditions

Indexé dans / Indexed in

- INIST-CNRS
- INGENTA
- African Studies Centre, Leiden, www.ascleiden.nl/Library/

Sommaire

L'enfant du développement

Éditeurs scientifiques : Charles-Édouard de Suremain et Doris Bonnet

Charles-Édouard de Suremain, Doris Bonnet, L'enfant dans l'aide internationale. Tensions entre normes universelles et figures locales.....	3
Susana Borda Carulla, L'enfant comme levier du développement : régulation sociale par les politiques sur l'enfance en Colombie	23
Tuline Gülgönen, L'enfant comme sujet de droits : ambiguïté des pratiques de participation des enfants dans le cas d'ONG à Mexico	41
Fabienne Hejoaka, La concurrence des souffrances. Genèse et usages électifs de la catégorie des orphelins et enfants vulnérables au temps du sida.....	59
Simona Morganti, À l'écoute des « victimes » : les défis de la protection des <i>vidomègon</i> au Bénin.....	77
Diane M. Hoffman, Slaves and angels: the child as a developmental casualty in Haiti.....	95
Sylvie Bodineau, Vulnerability and agency: figures of child soldiers within the narratives of child protection practitioners in the Democratic republic of Congo.....	111
Muriel Champy, « La rue ne peut pas avoir d'enfants ! » Retour sur les projets de réinsertion des enfants vivant dans la rue (Burkina Faso)	129
Véronique Gilbert, De l'enfant-victime à l'enfant-acteur : le Samusocial Sénégal et la prise en charge de l'enfant en situation de rue à Dakar	145
Robin Cavagnoud, Enjeux moraux et discussion autour de la figure d'enfants des rues en Bolivie.....	165
Géraldine André, Droits de l'enfant et libéralisation du secteur minier au Ghana ...	183
Steven Prigent, Les actions de développement face au problème de l'enfant-vagabond (Cambodge).....	201
Marie Nathalie LeBlanc, Boris Koenig, L'évangélisation des enfants par les ONG confessionnelles en Côte d'Ivoire : entre aide humanitaire et développement moral	219
Résumés	237
Abstracts.....	241

Derniers numéros parus

- | | | |
|------|-------|--|
| 2005 | 34 | Variations et Hommages |
| | 35 | Les ONG à l'heure de la « bonne gouvernance », <i>Laëtitia Atlani-Duault</i> |
| | 36 | Migrations entre les deux rives du Sahara, <i>Sylvie Bredeloup et Olivier Pliez</i> |
| 2006 | 37 | La migration des emplois vers le Sud, <i>Nolwen Henaff</i> |
| | 38 | La globalisation de l'ethnicité, <i>Élisabeth Cunin</i> |
| | 39 | Variations |
| | 40 | Tourisme culturel, réseaux et recompositions sociales, <i>Anne Doquet et Sarah Le Menestrel</i> |
| 2007 | 41 | On dirait le Sud..., <i>Philippe Gervais-Lambony et Frédéric Landy</i> |
| | 42 | Variations |
| | 43 | Prospérité des marchés, désarroi des travailleurs ?, <i>Laurent Bazin et Pascale Phélinas</i> |
| | 44 | Risques et microfinance, <i>Éveline Baumann et Jean-Michel Servet</i> |
| 2008 | 45 | La ville face à ses marges, <i>Alexis Sierra et Jérôme Tadié</i> |
| | 46 | Restructurations agricoles au Sud et à l'Est, <i>Alia Gana et Michel Streith</i> |
| | 47 | Variations et dossier « dynamiques urbaines » |
| | 48 | Les mondes post-communistes. Quels capitalismes ? Quelles sociétés ?, <i>Cécile Batisse et Monique Selim</i> |
| 2009 | 49 | La fabrique des identités sexuelles, <i>Christophe Broqua et Fred Eboko</i> |
| | 50 | Les produits de terroir au service de la diversité, <i>Marie-Christine Cormier-Salem et Bernard Roussel</i> |
| | 51 | Variations |
| | 52 | Régulation de naissances et santé sexuelle : où sont les hommes ?, <i>Armelle Andro et Annabel Desgrées du Loû</i> |
| 2010 | 53 | Vieillir au Sud, <i>Philippe Antoine et Valérie Golaz</i> |
| | 54 | Éducation et conflits, <i>Magali Chelpi-den-Hamer, Marion Fresia et Éric Lanoue</i> |
| | 55 | Variations |
| | 56 | Migrations et transformations des paysages religieux, <i>Sophie Bava et Stephania Capone</i> |
| 2011 | 57-58 | La Famille transnationale dans tous ses états, <i>Élodie Razy et Virginie Baby-Collin</i> |
| | 59 | Inégalités scolaires au Sud, <i>Nolwen Henaff et Marie-France Lange</i> |
| | 60 | Variations |
| 2012 | 61 | Les nouvelles figures de l'émancipation féminine, <i>Agnès Adjamagbo et Anne-Emmanuèle Calvès</i> |
| | 62 | Quel avenir pour la petite agriculture au Sud ?, <i>Valéria Hernández et Pascale Phélinas</i> |
| | 63 | Les médicaments dans les Sud, <i>Carine Baxerres, Emmanuelle Simon</i> |
| | 64 | Variations |
| 2013 | 65 | Savoirs sur l'eau : techniques, pouvoirs, <i>Olivia Aubriot et Jeanne Riaux</i> |
| | 66 | Variations |
| | 67-68 | L'argent des migrations : les finances individuelles sous l'objectif des sciences sociales, <i>Isabelle Chort et Hamidou Dia</i> |
| 2014 | 69 | L'industrialisation au Sud, <i>Xavier Richet et Jean Ruffier</i> |
| | 70 | Les droits reproductifs 20 ans après Le Caire, <i>Arlette Gautier et Chrystelle Grenier-Torres</i> |
| | 71 | Les jeunes du Sud face à l'emploi, <i>Florence Boyer et Charlotte Guénard</i> |

L'enfant dans l'aide internationale. Tensions entre normes universelles et figures locales

Charles-Édouard de Suremain et Doris Bonnet***

L'intérêt porté par les sciences sociales, et l'anthropologie en particulier, aux femmes semble s'être aujourd'hui étendu aux enfants. Dans les années 1960-1970, alors que des courants pour le moins critiques se constituaient outre-Atlantique sous la bannière de l'anthropologie féministe et des *Women studies* [Moore, 1988 ; Lewin, 2006], les débats autour de la question de la « domination masculine » en anthropologie s'intensifiaient en France [Mathieu, 1985 ; Héritier, 1996 ; Benveniste, Miranda, 2011 ; Auslander, Rogers, Zancarini-Fournel, 2014]. L'une des nombreuses questions posée à l'époque concernait autant le tropisme occupé par les hommes dans les sociétés, et le masculin en tant que catégorie, que la façon masculino-centrée d'appréhender les sociétés [Golde, 1970 ; Weiner, 1976 ; Strathern, 1988]. La révolution épistémologique ainsi réalisée dans les sciences sociales va-t-elle se poursuivre avec les enfants ? Si la prise en compte des femmes dans les recherches semble aujourd'hui acquise, celle des enfants est-elle envisageable de manière systématique et se pose-t-elle dans les mêmes termes ? Rappelons qu'Hirschfield publiait en 2003 un article au titre évocateur, « Pourquoi les anthropologues n'aiment-ils pas les enfants ? », reprenant le débat initié plus tôt par Lallemand et Le Moal [1981] sur la défiance des chercheurs vis-à-vis de ce qu'ils appellent ironiquement « un petit sujet » (voir également Gottlieb [2000]).

Pourtant, l'enfant apparaît très tôt dans les grandes monographies fondatrices de l'anthropologie – notamment les ouvrages de Van Gennep [1909], Boas [1911], Mead [1928], Benedict [1932], Malinowski [1929], Firth [1936], Fortes [1949], Griaule, Dieterlen [1965], etc. Et fait régulièrement l'objet d'études approfondies, comme en témoignent aux États-Unis de nombreux travaux, en particulier ceux de Lancy [2008] et Montgomery [2008] et en France, ceux de Bonnet [1988], Lallemand [1993], Rabain [1979], Bonnet et Pourchez [2007], Razy [2007], Chicharro [2010] ou Guillermet [2010] entre autres. Dans un premier temps, la

* Chargé de recherche en anthropologie, UMR 208 PaLoc « Patrimoines Locaux & Gouvernance » (IRD-MNHN).

** Directeur de Recherche émérite en anthropologie, UMR 196 CEPED « Centre Population et Développement » (IRD-Université Paris Descartes).

construction sociale et symbolique de l'enfance, et les rites qui y sont associés, a été privilégiée, essentiellement à partir de l'étude des discours tenus par les adultes sur les enfants [Razy, Rodet, 2011]. Ce n'est que depuis les années 1990 que se multiplient les études sur les « cultures enfantines » et le rôle social actif des enfants dans la société. La focale s'est peu à peu déplacée vers le point de vue de l'enfant, autrement dit vers les façons dont il perçoit et agit sur le monde qui l'entoure. À tel point que les questions d'« agencéité » (*agency*) de l'enfant, qui est dès lors porteur d'une « voix », et de vulnérabilité sont devenues centrales dans les débats en sciences sociales [James, 2007 ; Cheney, 2010 ; Lancy, 2012]. Avec ce changement de paradigme, il s'agit de mieux comprendre l'articulation entre la structure sociale et l'action à partir de l'observation des enfants et de la prise en considération de leur point de vue [Qvortrup, 2011 ; Pache Huber, Ossipow, 2012].

L'émergence de l'« enfant Onusien »

La société civile, les médias et les politiques publiques, comme l'aide internationale, n'ont pas attendu les sciences sociales pour placer les enfants au cœur de leurs préoccupations et interventions. Depuis les années 1990, les *Childhood studies*¹ mettent un point d'honneur à associer recherche fondamentale et recherche appliquée autour de questions controversées telles que le travail, l'accès aux soins, l'éducation, la violence ou les droits de l'enfant [Bluebond-Langner, Korbin, 2007]. Dans le monde académique, l'intérêt pour l'enfant va croissant : outre la psychologie et les sciences de l'éducation, disciplines qui l'ont investi depuis longtemps et sur un autre plan, l'anthropologie² et la sociologie s'en sont saisies [Mayall, 2002 ; Sirota, 2012]. Il était devenu en effet essentiel de comprendre l'enfant dans la mesure où il faisait « structurellement partie des sociétés » [James, Prout, 1997] et où il constituait un enjeu majeur pour les institutions politiques, religieuses ou scolaires, mais aussi pour la famille, dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud.

La plupart des travaux menés dans le cadre des *Childhood studies* abordent la question de la position sociale de l'enfant dans la société en adoptant une perspective interdisciplinaire. Mais les *Childhood studies*, à l'instar des *Cultural studies* et de ses déclinaisons diverses (*Women studies*, *Male studies*...), sont critiquées par certains anthropologues [Alanen, 2011 ; Spyrou, 2011] pour leur caractère « a-disciplinaire », voire ascientifique, et leur focalisation excessive sur les enfants, comme s'ils formaient une microsociété isolée des autres catégories d'acteurs, au détriment du contexte social et culturel de la société dans laquelle

1. Les *Childhood studies* sont une déclinaison particulière des *Cultural studies* nées dans les années 1960 en Grande-Bretagne et aux États-Unis (voir en particulier James et Prout [1997], James et James [2008], Kehily [2009], Qvortrup, [2011]).

2. Ainsi, la section « Enseigner l'anthropologie de l'enfance et des enfants » de la revue en ligne *AnthropoChildren* est consacrée aux traditions d'enseignement et aux référents théoriques et méthodologiques dans différentes régions du monde.

ils évoluent. Pour ces anthropologues critiques, les enfants, qu'il s'agisse de filles ou de garçons, doivent être envisagés dans le contexte de leurs interactions avec les acteurs, adultes comme enfants, sur tous les terrains et tous les thèmes [Pache Huber, Ossipow, 2012].

L'intérêt grandissant pour l'enfant va de pair avec la standardisation des dispositifs juridiques et institutionnels normatifs, très largement diffusés, qui encadrent la réflexion et l'action sur l'enfance et les enfants depuis plus de cinquante ans. En complément des dispositifs juridiques des États, la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par les Nations Unies en 1989, est secondée par le Comité des droits de l'enfant qui en coordonne l'application. La Convention se situe dans le sillage de la Déclaration des droits de l'enfant (1959) qui fait suite à la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). Si la grande majorité des 193 États souverains et indépendants reconnus par les Nations Unies ont ratifié la Convention à ce jour, des aménagements législatifs existent localement³. Anthropologues et historiens se montrent particulièrement attentifs aux processus d'appropriation de ces normes par les acteurs locaux et aux élaborations juridiques qui s'ensuivent [Stephens, 1995 ; Boyden 1997 ; Schepper-Hughes, Sargent 1998]. Ces nouveaux droits s'articulent à des droits locaux existants et l'ensemble constitue ce que Hanson et Nieuwenhuys [2013] appellent les « droits vivants » (*living rights*). Ces droits vivants donnent un contenu à chaque fois différent à la conception normative universaliste de l'enfant, que l'on pourrait appeler onusienne, et qui tend progressivement à s'imposer dans le monde comme un modèle de référence. Alors qu'à l'échelle des différentes époques et des sociétés, Bonnet, Rollet et Suremain [2012] parlent d'« enfants du lignage », « de la chrétienté », « de la Nation » et de « l'enfant comme personne » pour distinguer, sur le plan analytique, les grands modèles de l'enfance qui s'enchevêtrent et se transforment, souvent au contact les uns des autres, le modèle émergent onusien de l'enfant, qui renvoie à l'« enfant sujet de droit » (lui-même dérivé de l'enfant de la Nation), semble peu à peu englober les autres modèles de l'enfance.

Les dispositions normatives universalistes qui sous-tendent le modèle onusien de l'enfant, que les *Childhood studies* reprennent en partie à leur compte, se heurtent à la conception plus contextualisée et critique qu'en propose l'anthropologie. Pour cette dernière, l'enfance est une catégorie historiquement, socialement et culturellement construite, et donc éminemment variable selon les sociétés, mais aussi les époques, comme le montrent les historiens [Ariès, 1960 ; Riché, Alexandre-Bidon, 1994]. Le statut de l'enfant varie tout autant, au point que l'enfance ne saurait se réduire à une période du cycle de la vie délimitée par un âge biologique (ou l'État civil), auquel correspondraient des droits et des devoirs spécifiques, même si l'âge calendaire est un repère important dans les sociétés contemporaines [Glowczewski, 1995 ; Ségalen, 2010]. Contrairement à l'un des axiomes des Droits de l'enfant, les anthropologues montrent qu'en Afrique comme

3. Par exemple, les États-Unis et la Somalie l'ont seulement signée et le Soudan du Sud et la Palestine ne l'ont ni ratifiée ni signée.

en Asie ou en Amérique latine, l'enfance commence parfois avant la naissance à proprement parler [Bonnet, 1981, 2012 ; La Riva Gonzalez, 2012 ; Koubi, Massart-Vincent, 1994] et peut se prolonger au-delà de 18 ou 21 ans, en réalité jusqu'à l'âge adulte, c'est-à-dire à l'« âge social » auquel la personne a une pro-géniture à son tour [Peatrik, 2003]. Un peu partout dans le monde, l'enfance est un processus plus ou moins long, jalonné par une succession de rituels diversement marqués et d'expériences ordinaires ressortissant à des ordres différents pour les filles et les garçons : sexuel, affectif, alimentaire, relationnel [Guidetti, Lallemand, Morel, 1997 ; Welfel, 2003 ; Razy, Rodet, 2011]. Les nouvelles définitions de l'enfance et des enfants inspirées des Droits humains constituent elles aussi des constructions historiques, sociales, politiques et culturelles particulières qu'il s'agit d'interroger de manière critique sur les différents terrains où elles sont mises à l'épreuve.

La rencontre de l'enfant et du développement

Avant d'aller plus loin, il convient de s'arrêter, même brièvement, sur la distinction ancienne, mais actuellement remise en cause, entre aide au développement et aide humanitaire. La réflexion sur le développement, longtemps confondue avec l'anthropologie appliquée, est abondante et commence avec les pères fondateurs de la discipline comme Malinowski [1929] et Evans-Pritchard [1946] aux États-Unis ou Bastide [1971] en France⁴. Plus près de nous, au cours de la période 1970-1990, le concept de développement a évolué pour devenir une « forme de changement social volontariste et plus ou moins programmé » [Marie, 2005] orchestrée par des acteurs et des institutions qui mobilisent sur le long terme des ressources, des techniques et des savoirs [Bierschenk, 1988 ; Long, et Long, 1992 ; Baré, 1995 ; Olivier de Sardan, 1995 ; Lavigne Delville, 2011]⁵. De son côté, le secteur de l'humanitaire a été longtemps réduit à une forme d'action ponctuelle menée dans l'urgence, à court terme et relativement décontextualisée, visant des résultats immédiats pour des populations cibles spécifiques et aux « besoins » préalablement définis [Fassin, 2007 ; Agier, 2008 ; Fresia, 2009].

Si les recherches actuelles pointent toujours la tension entre ces deux formes extrêmes d'intervention, il s'agit aujourd'hui de dépasser une opposition qu'Olivier de Sardan [2011] considère comme un « faux débat » et de s'intéresser plus globalement à l'« aide internationale » qui comprend les deux formes d'intervention [Atlani-Duault, 2005 ; Copans, 2006 ; Vidal, 2009 ; Atlani-Duault, Dozon, 2011, Atlani-Duault, 2011]. Au-delà de la sémantique, cette évolution renvoie plus profondément à un véritable changement de paradigme quant aux approches et aux modes d'action mobilisés par l'aide. Dans cette mouvance, de nombreux anthropologues s'inscrivent dans la critique postmoderne de l'anthropologie pour

4. Pour une revue de la littérature sur le sujet, voir Suremain [2013].

5. Consulter également le *Bulletin de l'APAD* (Association Euro-Africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement) et aux États-Unis, la revue *Human organization* publiée par la Society for applied anthropology (SFAA).

faire le bilan critique du développement, comme Bayard, Mbembe et Toulabor [1992], Hobart [1993], Escobar [1995] ou Gardner et Lewis [1996]. Il est vrai que nombre d'interventions *a priori* humanitaires, menées par exemple dans le cadre d'Organisations non gouvernementales (ONG), se transforment par la suite en interventions pour le développement : elles s'articulent peu à peu avec les politiques publiques nationales et finissent par accompagner un changement structurel programmé. À un niveau plus général, les interventions humanitaires n'obéissent plus tout à fait à la même temporalité qu'auparavant, et les moyens d'action qu'elles déploient ne sont plus les mêmes non plus. Force est de constater qu'aujourd'hui, la volonté des ONG, des associations ou des institutions traditionnellement vouées à l'humanitaire est de tenter de pérenniser leur présence et leur action sur le terrain, et d'effacer les frontières avec le développement [Atlani-Duault, 2005 ; Atlani-Duault, Vidal, 2009].

Qu'en est-il des interventions ciblées sur les enfants ? Les études de cas présentées dans ce numéro sont exemplaires de l'« enchevêtrement des logiques sociales » à l'œuvre dans le développement et l'humanitaire [Olivier de Sardan, 2001]. Les différentes structures impliquées dans l'amélioration du sort de l'enfant se doivent d'adopter la définition onusienne de l'enfant, à la fois pour fonder légalement leur action et pour pouvoir bénéficier de crédits de fonctionnement. S'instaure, dès lors, une tension subtile entre les objectifs formels des interventions et les façons plus ou moins opportunistes de les justifier, notamment auprès des bailleurs de fonds. Comme le soulignent Hours et Sélim [2011], les institutions impliquées dans l'aide au développement, à commencer par les ONG, sont de véritables « inoculateurs des normes globales » ; par ailleurs, ces mêmes institutions n'hésitent pas, afin de mieux se positionner sur l'échiquier de l'aide internationale, à mettre en avant les dimensions morales des interventions qu'elles orchestrent, sans garantie de les appliquer. L'aide revêt alors de fortes connotations populistes et idéologiques [Hours, 1999 ; Agier 2008]. L'enfant n'est-il pas, dans ce contexte, quelque peu instrumentalisé ?

Des normes universelles aux figures locales de l'enfance

Ce numéro thématique se donne pour objectif principal d'interroger la construction de l'enfant, en tant que sujet-objet de recherche ou « population cible » d'intervention, dans le domaine de l'aide internationale. À partir de recherches conduites dans différents pays émergents et en développement (Afrique, Asie, Amérique latine, Caraïbe...), il s'agit de mettre au jour les représentations, les discours et les pratiques des interventions qui placent les enfants en leur centre dans les contextes sociaux, culturels et politiques les plus divers. À l'heure où nombre d'interventions mobilisent l'enfant, il semble crucial d'engager cette réflexion pour interroger les particularités théoriques, méthodologiques et éthiques de l'aide internationale.

Un premier questionnement concerne ce que Rosen [2007] et Guillermet [2010] appellent « l'enfance globalisée », qui renvoie à la multiplicité des catégories

d'enfants créées par l'aide internationale, en particulier au cours des deux dernières décennies, et que les chercheurs appellent des « figures d'enfants » pour mieux les expliciter. Est entendue ici par figure une sorte d'idéal type wébérien ou de modèle réduit, produit de l'analyse et irréductible à une réalité singulière, qui facilite la compréhension et permet la comparaison, sans pour autant prétendre restituer la complexité des situations⁶. On pense bien évidemment à l'enfant affecté par le Sida, à l'enfant malnutri, à l'enfant travailleur, à l'enfant victime de maltraitance, à l'enfant orphelin... mais aussi à l'enfant soldat, à l'enfant déscolarisé ou encore à l'enfant sorcier, et plus généralement à « l'enfant vulnérable » [Stephens, 1995 ; Cook, 1996 ; Schlemmer, 1996 ; Glauser, 1997 ; De Boeck, Honwana, 2000 ; Grainger, Webb, Elliot, *et al.*, 2001 ; Lange, 2001 ; Montgomery, 2001 ; Loimeirer, 2002 ; Singhal, Howard, 2003 ; Boyden, de Berry, 2004 ; Fonseca, 2004 ; Honwana, de Boeck, 2005 ; Rosen, 2007 ; Evers, Notermans, van Ommering, *et al.*, 2011, Grétry, 2011 ; Wouango, 2012]. Que partagent ces différentes figures d'enfants et qu'est-ce qui les sépare ? Est-il pertinent de catégoriser l'enfant selon le statut qu'il occupe, ou qu'on lui fait porter, au sein de sa société ou pour une intervention, en référence aux critères des organismes internationaux (OMS, BIT, Banque mondiale, Unicef...) ? Il semble important de s'interroger sur les effets pervers de ces catégorisations, notamment sur la stigmatisation, voire l'exclusion, des enfants concernés à l'échelle locale. On peut aussi s'interroger sur le ciblage excessif des interventions, en particulier sur des filles ou des garçons, ciblage qui peut conduire à l'exclusion d'autres figures d'enfants et donc à une compréhension incomplète des réalités. C'est ce que montre Cheney [2007 ; 2010], par exemple, à propos des enfants orphelins ougandais qui ont plus de facilités pour accéder aux ressources (école, santé) que les autres enfants, d'où un sentiment d'injustice chez les familles, qui s'accompagne de la mise en œuvre de diverses stratégies pour accéder à l'aide.

Le second questionnement porte sur la permanence d'un apparent paradoxe. Les Droits de l'enfant conduisent-ils à redéfinir l'aide au développement, avec notamment une forte injonction à l'universalité ? En effet, tandis que l'enfance fait l'objet de définitions normatives universalistes proclamées par l'ONU, l'aide internationale tend à segmenter les interventions le concernant [Suremain, Lefèvre, Rubín de Celis *et al.*, 2003]. Tandis que telle intervention s'intéresse à la scolarisation d'enfants réfugiés politiques, telle autre se focalise sur la malnutrition d'enfants de moins de deux ans aux marges d'une grande métropole... Cette situation ne risque-t-elle pas de multiplier les actions sans liens les unes avec les autres ? Contrairement à la vision globalisée de l'enfant promue par l'ONU, plusieurs études de cas montrent que c'est plutôt le manque de vision globale de l'enfant qui semble l'emporter. Le manque de vision globale de l'enfant ne conduit-il pas à son invisibilisation en tant qu'acteur social, et à minorer les effets des interventions, souvent coûteuses, mises en œuvre « pour son bien » ? C'est la

6. L'image de la figure est fréquemment utilisée dans les travaux sur l'enfance [Bodineau, 2012 ; Razy, Rodet, 2011 ; Hamelin Brabant, Turmel, 2012].

question de l'« intérêt supérieur de l'enfant » qui se pose et qu'abordent plusieurs contributeurs de ce numéro.

Enfin, un troisième questionnement tient à la participation, ou non, des enfants aux interventions relevant de l'aide internationale, tant pour des raisons idéologiques que méthodologiques [Christensen, 2004]. S'il peut sembler difficile de travailler sur les enfants, il est sans doute encore plus difficile de travailler avec des enfants et pour les enfants en tant que sujets ou acteurs sociaux actifs [Christensen, James, 2000]. La plupart des interventions esquivent la réflexion sur la nature et le sens de la participation des enfants au montage comme à la mise en œuvre de celles-ci. Au-delà, c'est la question des limites de l'*empowerment* [Cheater, 1999 ; Genard, Cantelli, 2008] qui se pose : dans quelle mesure le renforcement des capacités et des compétences d'un groupe social, en l'occurrence les enfants, est-il envisageable en dehors de celui des adultes ? Les marges de manœuvre de l'enfant sont-elles uniquement bornées par celles qu'imposent les adultes ? Hormis peut-être ceux qui ne parlent pas encore, les enfants ne sont-ils pas, d'une manière ou d'une autre, les acteurs de leur propre existence comme le montrent les nombreuses études sur la voix de l'enfant, l'enfant-acteur et l'agencéité [Alderson, Morrow, 2011] ? Les enfants ne transforment-ils pas, à leur manière, les interventions dont ils sont les bénéficiaires ? Comme Razy et Rodet [2011] l'ont montré, vouloir « faire le bien de l'enfant » malgré lui conduit à minorer à la fois le rôle des adultes, mais également le rôle des enfants qui, dans les situations de crise, exercent des « fonctions adultes » auprès des autres enfants ou pour eux-mêmes. Au-delà de mots d'ordre convenus, à forte connotation idéologique, il convient de mieux cerner le sens, la fonction et les contours de la participation des enfants aux interventions mises en œuvre dans l'aide internationale.

L'ensemble des questions présentées dans cette introduction s'inscrit, de façon plus large, dans les débats théoriques, méthodologiques et éthiques sur l'enfant-acteur, sa capacité d'action et ses compétences dans le contexte des contraintes structurelles exercées par la société, bien au-delà de la notion de socialisation qui en faisait, jusqu'à il y a une vingtaine d'années, un simple « adulte en devenir » [Uprichard, 2008]. Les enfants sont aujourd'hui envisagés comme de véritables acteurs dotés d'intentionnalité dans les relations qu'ils tissent avec leur entourage, et aussi comme des citoyens à part entière [Lee, 2001 ; Cheney, 2007 ; Mayall, 2002]. Pour autant, les contributions de ce numéro ne tiennent pas la notion d'agencéité pour acquise, ou ne la considèrent pas comme un dogme, et ne manquent pas de relever les inégalités, quant aux ressources, au pouvoir ou aux possibilités d'expression, qui apparaissent entre adultes et enfants, tant dans la vie quotidienne que dans la relation d'enquête [Lancy, 2012]. L'inégalité des relations de pouvoir entre adultes et enfants s'articule à la place plus ou moins importante accordée à la voix de l'enfant [Spyrou, 2011], et plus largement à la façon de travailler avec lui [Danick, Delalande Rayou, 2006 ; Christensen, James, 2008]. Comme dans la pratique d'enquête avec des adultes, les dispositifs de recherche doivent faire autant de place aux interactions verbales que non verbales. Qu'il travaille avec des adultes ou des enfants, le chercheur doit toujours se montrer attentif aux

décatalages entre les discours, les pratiques et les représentations des uns et des autres. Certains auteurs introduisent des nuances subtiles. Mandell [1988], par exemple, parle de la posture de « moindre adulte » assumée par l'observateur afin d'effacer les différences et de se rapprocher de l'enfant. D'autres anthropologues s'identifient à des « amis » [Fine, Sandstrom, 1988] ou à des « adultes non autoritaires » [Corsaro, 1985]. En adoptant le point de vue de l'enfant, et en se situant « à sa hauteur », le chercheur en accepte tacitement l'existence, ce qui fait passer l'enfant du statut d'objet à celui de sujet de recherche [Bonnet, 2003]. Ces considérations pointent finalement le problème de savoir si la recherche avec les enfants pose des problèmes éthiques équivalents ou d'une autre nature que ceux rencontrés dans une recherche avec des adultes [Christensen, Prout, 2002].

Les contributions de ce numéro se rattachent toutes, d'une façon ou d'une autre, à l'ambition plus générale de mieux comprendre les différentes figures d'enfants mobilisées dans l'aide internationale, mais aussi la place et le rôle qu'y jouent les enfants. Les contributions tentent, en outre, de répondre à la question de savoir si les modes d'intervention ciblés sur les enfants sont spécifiques et, dans l'affirmative, dans quelle mesure et par rapport à quoi. Il s'agit enfin de se demander quels sont les postulats méthodologiques, les approches théoriques ou encore les présupposés éthiques mobilisés dans le domaine de l'aide internationale, dès lors que les enfants sont censés en être les principaux bénéficiaires.

Présentation des contributions

En Colombie, suite à un conflit armé qui s'est répandu dans le pays des années 1960 à nos jours, l'État a créé en 1968 un institut du « Bien-être familial » et un projet de développement national pour lutter contre la précarité des populations vulnérables. Ce projet revendique une « éthique du développement » qui s'appuie sur la protection de l'enfance, fondée elle-même sur la Convention des droits de l'enfant. Dans son article, Susana Borda fait valoir la visée politique de l'État colombien : « créer des conditions de prospérité au sein des populations vulnérables, contribuer à la réconciliation des Colombiens et promouvoir l'intégration régionale ». Pour ce faire, l'État a mis en place des « foyers communautaires » dirigés par des femmes, appelées « mères communautaires », selon un modèle de crèches accueillant des enfants jusqu'à 6 ans. La question de la famille et de la prise en charge des enfants par l'État est donc au cœur du processus de reconstruction du lien social. Dans ce contexte, les femmes sont des actrices de développement qui promeuvent et traduisent en actes le « bien-être » d'un enfant conçu comme un sujet de droits.

Faire participer les enfants au développement du pays est aussi un objectif du Mexique. Ainsi, Tuline Gülgölen explique que la protection de l'enfance dans ce pays traduit une volonté politique d'apporter de l'aide aux populations vulnérables, en particulier aux enfants, par le biais d'ONG. Toutes inscrivent une participation des enfants dans leurs objectifs. Pourtant, les méthodologies

utilisées, avec des évaluations récurrentes à fournir aux bailleurs de fonds et une difficulté à former de véritables professionnels, ne permettent pas toujours une participation effective des enfants dans le choix des activités ou dans la gestion de la vie quotidienne des associations. Les exigences financières prennent souvent le pas sur les volontés déclaratives des ONG par rapport aux droits de l'enfant. Au point que certaines formes participatives sont jugées « artificielles » par des acteurs du développement. Tuline Gülgölen montre bien la nécessité de travailler sur ces conceptions de l'enfance lorsqu'il s'agit de faire participer des enfants à des projets de ce type. Le paradigme de l'enfant acteur-social implique pour l'adulte d'accepter le fait que l'enfant puisse donner une opinion, et de reconnaître ses compétences.

Les situations décrites ci-dessus font référence à la « vulnérabilité » de l'enfant, concept clef de la Convention des droits de l'enfant. Comme l'explique Fabienne Hejoaka, cette notion de vulnérabilité a fait l'objet d'une certaine conceptualisation à l'occasion de l'épidémie du VIH-Sida qui a notamment touché les enfants, ceux que l'on a appelés un temps, à la fin des années 1980, « les enfants du sida », puis dans les années 1990 « les orphelins du sida ». Depuis 2001, ces enfants sont regroupés sous l'intitulé « orphelins et enfants rendus vulnérables par le VIH/sida » (OEV), expression qui rassemble à la fois les enfants infectés par le VIH et ceux qui subissent les conséquences de la maladie, en particulier lorsque les parents en sont décédés. De fait, les organisations internationales ont créé une catégorie institutionnelle, analysée dans ce numéro par Fabienne Hejoaka. Cette mise en catégorie conduit l'auteur à s'interroger sur la définition de l'« orphelin », notamment selon l'âge de l'enfant, son genre et sa classe sociale d'appartenance, et sur le caractère stigmatisant du terme (rejet de l'enfant des espaces sociaux). Cet article analyse la généalogie de cette catégorie conceptuelle à partir d'exemples burkinabè. Il permet de tirer des conclusions théoriques et en termes de développement, en insistant sur la question des enfants exclus des dispositifs d'aide dans des contextes de grande précarité.

En matière de protection de l'enfance, la lutte contre le travail des enfants est une mesure majeure des pays du Sud. Au Bénin, là où de nombreuses jeunes filles sont mises sur le marché de la domesticité, des dispositions gouvernementales ont été prises en conformité avec les traités internationaux pour éviter tout déplacement d'enfant sous la contrainte. Simona Morganti a étudié les représentations stéréotypées de l'enfant migrant véhiculées par ces politiques étatiques et établies en référence à la Convention des droits de l'enfant. Elle fait valoir que les nombreuses ONG qui se consacrent à « la cause des enfants » se réfèrent à ces perceptions de la migration enfantine. Considérant que l'intérêt de l'enfant est de résider au domicile des parents biologiques, même si ces jeunes filles fuient les conséquences d'une grande pauvreté familiale (malnutrition, déscolarisation) puis les maltraitements des personnes auxquelles elles ont été confiées, les acteurs sociaux (étatiques ou des ONG) ont des difficultés à se démarquer d'une vision figée et romantique de la famille villageoise, alors que les enfants cherchent justement un emploi pour accéder à des biens de consommation (vélo, radio) et

s'émanciper de ces modèles villageois. Ces données d'enquête visent à révéler les besoins exprimés par ces enfants, et à envisager sous un nouveau jour la migration enfantine.

La figure de la victime est récurrente sur le terrain de l'aide humanitaire. Ainsi, les ONG installées à Haïti après le séisme de 2010 ont aussi leurs propres représentations de l'enfant victime : un enfant « sans enfance », un enfant-esclave avec des problèmes de développement psychomoteur. Dans ce contexte, Diane Hoffman critique la représentation globale et onusienne de la vulnérabilité de l'enfant qui s'insère, là encore, dans une politique morale du développement social et économique du pays. L'auteur fait valoir, par exemple, une tension entre deux visions : d'une part, celle d'une culture locale qu'il faut respecter et, d'autre part, celle d'une culture locale qui fait échouer l'aide au développement. L'article traite également de la figure de « l'enfant-ange » dans les associations caritatives évangélistes, en particulier lorsqu'il s'agit d'un enfant orphelin « à sauver ». Cette figure s'inscrit dans des narrations relatives à l'aide humanitaire ou au développement qui définissent, en fin de compte, ce qu'est « une bonne enfance ».

L'enfant vulnérable des textes onusiens est un sujet de droit. Qu'en est-il alors de l'enfant-soldat, mineur recruté par des groupes armés dans des contextes de conflits et de déplacements de populations, autrement dit lorsque sa protection n'est plus assurée ni par sa famille ni par l'État ? L'aide humanitaire, dans ces cas-là, tente d'assurer la protection des enfants « hors des nations et des frontières ». En République du Congo (RDC), ex-Zaïre, Sylvie Bodineau révèle la complexité de la protection de l'enfance, défendue par la communauté internationale depuis 1997, dans le cadre d'une volonté de désarmement des belligérants et de réinsertion des enfants-soldats. Pour ce faire, elle analyse des documents élaborés par des organisations nationales et internationales et fait valoir un empilement de représentations de l'enfance, marquées par le paradigme de l'innocence, et de protocoles de prises en charge ne permettant pas, finalement, l'émergence d'un véritable débat sur ces politiques d'intervention. De plus, la victimisation de l'enfant, lorsqu'il est utilisé comme « arme de guerre », quels que soient son âge et son genre, le rend sans voix et sans aucune capacité de décision, alors que des travaux font valoir la volonté de certains enfants de participer à ces conflits, notamment à la suite du décès des parents, pour fuir la pauvreté ou l'autorité familiale, ou au contraire pour mieux protéger leurs parents de la guerre. Sylvie Bodineau montre que les différentes initiatives, qui visent à assurer aux enfants un retour vers la vie familiale et civile, ne peuvent pas faire l'économie d'envisager l'enfant comme un véritable partenaire de sa réintégration.

Réinsérer l'enfant sans débarrasser les politiques d'intervention des oripeaux de l'immaturation infantile, alors que l'enfant a été confronté à la violence de la guerre ou de la rue durant plusieurs années, relève d'un idéal de l'enfance que les acteurs du développement ou de l'humanitaire doivent parvenir à déconstruire dans leurs protocoles. Dans le contexte burkinabè, analysé par Muriel Champy, certains « enfants de la rue » ne se considèrent pas comme des enfants, mais

comme des adultes, en particulier les plus âgés qui font travailler leurs cadets pour en tirer des bénéfices personnels. Muriel Champy, comme Véronique Gilbert et Robin Cavagnoud pour le Sénégal et la Bolivie, analyse les différentes façons de nommer les enfants vivant dans la rue, tant celles des scientifiques et des politiques que celles des populations locales. Pour ce faire, Muriel Champy clarifie une terminologie souvent confuse, permettant de distinguer « enfants de la rue » et « enfants dans la rue », les premiers résidant dans la rue, alors que les seconds travaillent dans les rues mais sont domiciliés dans leur famille. Aujourd'hui, les premiers relèvent de la catégorie englobante des Orphelins et Enfants vulnérables (OEV) analysée par Fabienne Hejoaka. Au Burkina Faso, les centres publics ou caritatifs qui tentent de venir en aide aux enfants parviennent avec difficulté à opérer une transition entre une aide d'urgence et une aide à long terme, entre une aide où les enfants multiplient des stratégies ponctuelles de survie et une aide de réinsertion familiale. Pour Muriel Champy, il est temps que ces centres reconnaissent la volonté d'autonomie économique de ces enfants au lieu d'associer toujours l'enfance à une dépendance familiale.

La plupart des auteurs des textes regroupés dans ce numéro soulignent la nécessité pour les travailleurs sociaux de travailler *avec* l'enfant et non seulement *pour* l'enfant. D'un point de vue méthodologique et théorique, cette posture implique de revisiter la figure de l'enfant-victime et de s'appuyer sur celle de l'enfant-acteur. Certes, l'enfant peut être victime de maltraitances et d'abus divers, au sens pénal du terme. Mais fonder toute réparation du lien familial et social sur le paradigme de la victime induit une représentation schématisée, figée et non personnalisée de l'enfant qui ne prend pas en compte ses interactions avec son milieu familial et, plus largement, social et culturel. Doit-on alors considérer les enfants comme des adultes puisque nombre d'entre eux qui sont pris en charge dans les centres de réinsertion sociofamiliale fuguent lorsqu'ils se sentent à nouveau pris dans des processus de dépendance ? Véronique Gilbert pose cette question à partir d'une étude réalisée en suivant les équipes mobiles d'aide à l'enfance du Samusocial dans les rues de Dakar. Dans le cas sénégalais, il ne s'agit pas d'héberger d'emblée les enfants « à sauver » dans un centre avant de les réinsérer dans leur domicile familial, mais de proposer aux enfants de la rue, au cours de ces tournées urbaines appelées « maraudes », un suivi qui identifie les événements ou les situations à l'origine de la rupture familiale (maltraitances, grande pauvreté, conflits familiaux, volonté de subvenir aux besoins de la famille) et le moment propice à « une sortie de rue ». Dans ce contexte, il n'est pas question de vouloir redonner à l'enfant ce qu'il a perdu, mais d'être attentif à une demande d'aide et de la saisir *via* une approche interactionnelle. Il s'agit ensuite d'évaluer sa motivation et de l'accompagner dans son cheminement. Finalement, le Samusocial maintient la figure de l'enfant-victime dans le but déclaré de le sortir d'un contexte qu'il ne maîtrise pas, tout en revendiquant celle de l'enfant-acteur comme fondement de sa méthode d'intervention.

Si la présence d'enfants circulant seuls ou en groupes de pairs dans l'espace public n'est pas propre aux pays du sud, elle y est tout de même prédominante, en particulier là où des mécanismes de violence et d'exclusion sont établis, et là

où le secteur informel s'offre comme une stratégie de survie. Mais, en tous lieux, les politiques publiques considèrent aujourd'hui l'enfance comme un âge de la vie et l'enfant comme un sujet que la société doit protéger. Cette conception de l'enfance, portée par la Convention des droits de l'enfant de 1989, s'est institutionnalisée, ainsi qu'en témoignent les textes de ce numéro, dans tous les organismes de protection de l'enfance, qu'ils soient étatiques, associatifs ou confessionnels. Les normes et valeurs véhiculées par ces dispositifs d'aide à l'enfance mettent en exergue non seulement les dangers auxquels l'enfant peut être soumis, mais également ceux qui menacent la société. De fait, la promotion d'une « enfance idéale », telle que l'analyse Robin Cavagnoud de manière théorique et ethnographique dans le contexte de la Bolivie, génère une réflexion en termes d'économie morale de l'enfance. Les enfants boliviens « en situation de rue », qu'ils soient cireurs de chaussures, vendeurs ambulants ou gardiens de voitures, sont perçus comme des marginaux, voire d'éventuels voleurs, de potentiels délinquants, autrement dit un danger pour la société. La dénonciation de la déviance s'accompagne d'une mise en scène médiatique où les enfants sont exposés dans des positions dévalorisantes (par exemple, allongés au sol et/ou consommant des drogues). Comme dans les cas relatés dans d'autres régions du monde, l'enfant qui vit dans la rue n'est généralement pas abandonné, mais en fuite suite à des épisodes récurrents de violence domestique. Échapper à la violence et aux conflits familiaux et accéder aux ressources, notamment alimentaires, est un de leurs objectifs, tout au moins dans les premiers temps de leur vie urbaine, avant que la violence entre pairs ne se manifeste à son tour. Les entretiens menés par Robin Cavagnoud auprès des jeunes ayant vécu plusieurs années à l'extérieur du domicile familial tendent à révéler qu'ils ne souhaitent pas se laisser enfermer dans cette situation.

L'activité économique des enfants en dehors du milieu familial est une situation fréquente dans les contextes populaires des pays du sud. Au Ghana, les enfants exercent un travail difficile et contraignant dans les mines d'or artisanales. Réalisé avant la colonisation par des familles spécialisées ou des esclaves, ce travail puise aujourd'hui sa main-d'œuvre en grande partie parmi les enfants, même si des textes de loi ont été adoptés dès les années 1960 pour réguler l'âge légal de la mise au travail, et même si le Ghana a été l'un des premiers pays à signer la Convention des droits de l'enfant en 1989. Dans le contexte étudié par Géraldine André, une ONG suisse a mis en place, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef) et le gouvernement ghanéen, un programme de réinsertion des jeunes travailleurs basé sur la « responsabilisation » des parents dans le cadre du retour à l'école des enfants travailleurs. Ce programme entre parfois en contradiction avec le système traditionnel du droit d'aînesse qui conduit nombre de jeunes enfants à vendre diverses marchandises dans la rue (eau, tomates, etc.) pour le bénéfice de leurs aînés ou encore à assister ces derniers dans les activités agricoles. Dans ce contexte, Géraldine André reprend à son compte la notion de travail et ses nuances terminologiques désormais classiques entre *child labour* et *child work*, le premier terme ayant une connotation négative

(exploitation) et le second, plutôt positive (épanouissement). Socialisés dans le respect des aînés, les enfants ont des difficultés à distinguer ce qui relève de l'un ou de l'autre. Quant aux parents, déjà confrontés à une dépossession de leurs moyens de production par des multinationales et des opérateurs privés, ils montrent une certaine résistance à adopter une nouvelle conception de la parentalité qui vient briser les rapports sociaux intergénérationnels traditionnels.

Nombre de textes de ce numéro font état de politiques de protection de l'enfance se fondant sur « la sortie de rue » et « le retour à l'école » des enfants travailleurs ou en situation de rue. Ces études font aussi valoir le rôle des ONG dans des contextes de guerre civile ou de post-conflit. C'est ainsi que le Cambodge, après vingt années de guerre civile, s'est ouvert aux ONG et aux organismes internationaux pour développer au début des années 2000 une politique éducative « centrée sur l'enfant », en référence aux normes et valeurs de la Convention des droits de l'enfant. À partir de l'analyse d'un projet de développement sur la scolarisation des enfants cambodgiens, Steven Prigent explique que les punitions ne sont plus autorisées à l'école, et que les enseignants doivent désormais se soucier de l'opinion des enfants. Comme dans le cas ghanéen, ces décisions se heurtent aux principes pédagogiques familiaux traditionnels, notamment sur le respect dû aux aînés, mais aussi avec les anciennes règles d'enseignement des professeurs perçues comme plus efficaces quant à l'acquisition du savoir scolaire. Selon les parents des enfants scolarisés, la promotion de ces valeurs porte atteinte à leur autorité, rend les enfants « indisciplinés » et davantage enclins au vagabondage. Dans ce contexte, Steven Prigent expose la figure de l'enfant-vagabond, celui qui occupe « une marge morale incertaine ».

Comme le montrent Marie-Nathalie LeBlanc et Boris Koenig pour la Côte d'Ivoire, d'autres ONG, confessionnelles celles-ci (évangéliques, catholiques et musulmanes), tendent à promouvoir un modèle d'enfance qui se différencie de celui que porte la Convention des droits de l'enfant. Par exemple, ces ONG ne s'appuient pas sur la notion de « vulnérabilité » de l'enfant, mais défendent l'idée d'un enfant acteur et plus largement « d'une transformation morale de la société », surtout depuis le conflit politique et militaire de 2002. La reconstruction post-conflit de la société ivoirienne a en effet favorisé, comme dans les autres pays évoqués dans ce numéro, une multiplication d'ONG impliquées dans la moralisation du lien social. Dans ce contexte, les actions humanitaires à l'égard des enfants sont étroitement liées à des activités de prosélytisme religieux. L'apprentissage de la spiritualité chez l'enfant devient une priorité. Le processus se fonde sur une conception holistique du développement humain, principalement à partir d'activités de scolarisation ou de formation professionnelle ou encore d'activités ludiques. Marie-Nathalie LeBlanc et Boris Koenig décrivent les différentes stratégies éducatives de ces ONG selon leurs référents confessionnels et l'articulation entre les logiques de l'action humanitaire et les logiques du prosélytisme.

Les douze textes de ce numéro consacré à la place, au rôle et à la conception de l'enfant dans les projets d'aide internationale montrent qu'une véritable volonté de moralisation des sociétés est engagée sur les terrains les plus divers. Ce processus s'explique sans doute par la multiplication des situations conflictuelles ou post-conflictuelles dans les pays concernés, qu'il s'agisse de crises économiques, de guerres civiles ou conflits armés de longue durée. Les interventions et les projets de développement s'inscrivent clairement dans une volonté de réparation des liens sociaux. Dans ces contextes, l'enfant symbolise un véritable renouveau national. Son vagabondage, comme sa circulation à l'extérieur de l'espace familial ou social, représente non seulement un danger pour lui, mais aussi pour la société. Dans ce contexte, la Convention des droits de l'enfant porte des valeurs normatives qui sous-tendent l'existence d'une « bonne enfance », celle qui se déroule sous le toit familial et à l'école. Si les adultes sont en droit de penser qu'il s'agit bien de la meilleure situation pour les enfants, les analyses proposées par les auteurs de ce numéro mettent au jour la relative faiblesse des interventions qui reposent abusivement sur des « idéaux compassionnels » [Fassin, 2010], avec pour effets pernicioeux des mises en catégories de situations et de groupes qui ne sont pas homogènes. Ces cas nous révèlent aussi que les enfants ne sont pas passifs face à ces tentatives de recréation du lien social.

Au-delà des douze études de cas réunies dans ce numéro spécial, gageons que les recherches en sciences sociales, particulièrement en anthropologie, poursuivent la comparaison entre les contextes d'intervention les plus divers, et surtout que les collaborations entre chercheurs et acteurs du développement se renforcent sur des bases toujours plus critiques et plus réflexives, pour le plus grand bénéfice des enfants.

Bibliographie

- AGIER M. [2008], *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 349 p.
- ALANEN L. [2011], « Editorial : critical childhood studies ? », *Childhood*, vol. 18, n° 2, p. 147-150.
- ALDERSON P., MORROW V. [2011], *The Ethics of research with children and young people. A practical handbook*, London, Sage, 176 p.
- ARIÈS Ph. [1960], *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 503 p.
- ATLANI-DUAULT L. (dir.) [2011], « Ethnographies de l'aide », *Ethnologie française*, vol. 3, n° 41, 185 p.
- ATLANI-DUAULT L. [2005], *Au bonheur des autres. Anthropologie de l'aide humanitaire*, Nanterre, Société d'ethnologie, 200 p.
- ATLANI-DUAULT L., DOZON J.-P. [2011], « Colonisation, développement, aide humanitaire. Pour une anthropologie de l'aide internationale », in ATLANI-DUAULT L. (dir.) [2011], « Ethnographies de l'aide », *Ethnologie française*, vol. 41, n° 3, p. 393-403.

- ATLANI-DUAULT L., VIDAL L. [2009], « Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Histoire, enjeux contemporains et perspectives », in ATLANI-DUAULT L., VIDAL L. (dir.), *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*, Paris, Armand Colin, p. 17-40.
- AUSLANDER L., ROGERS R., ZANCARINI-FOURNEL M. (dir.) [2014], « Objets et fabrication du genre », *Clio. Femmes, genre, histoire*, n° 40, 330 p.
- BARÉ J.-F. (dir.) [1995], *Les Applications de l'anthropologie. Un essai de réflexion collective depuis la France*, Paris, Karthala, 282 p.
- BASTIDE R. [1971], *Anthropologie appliquée*, Paris, Payot, 245 p.
- BAYARD F., MBEMBE A., TOULABOR C. [1992], *Le Politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 268 p.
- BENVENISTE A., MIRANDA A. (dir.) [2011], « Les rapports de sexes sont-ils solubles dans le genre ? », *Journal des anthropologues*, n° 124-125.
- BIERSCHENK T. [1988], « Development projects as an arena of negotiation for strategic groups. A case study for Benin », *Sociologia ruralis*, vol. 28, n° 2-3, p. 146-160.
- BLUEBOND-LANGNER M., KORBIN J.E. [2007], « Challenges and opportunities in the anthropology of childhoods : an introduction to "Children, childhood and childhood studies" », *American anthropologist*, vol. 109, n° 2, p. 241-246.
- BODINEAU S. [2012], *Figures d'enfants soldats. Puissance et vulnérabilité*, Paris, Nord-Sud, 140 p.
- BOECK (DE) F., HONWANA A. (dir.) [2000], « Enfants, jeunes et politiques », *Politique africaine*, n° 80, 214 p.
- BONNET D. [1981], « Le retour de l'ancêtre », *Journal des africanistes*, vol. 51, n° 1-2, p. 133-147.
- BONNET D. [1988], *Corps biologique, corps social. Procréation et maladies de l'enfant en pays mossi*, Burkina Faso, Paris, ORSTOM, 112 p.
- BONNET D. [2003], « L'éthique médicale universelle engage-t-elle la construction d'un acteur social universel ? », in BONNET D. (dir.), « L'éthique médicale dans les pays en développement », *Autrepart*, vol. 28, p. 5-19.
- BONNET D. [2009], *Repenser l'héritage*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 118 p.
- BONNET D., LALLEMAND S. [2012], « The anthropology of the child. A recent case history », *AnthropoChildren*, n° 1, 10 p. : <http://popups.ulg.ac.be/2034-8517/index.php?id=944> (page consultée le 17 février 2015).
- BONNET D., POCHEZ L. (dir.) [2007], *Du rite aux soins dans l'enfance*, Paris, IRD, 317 p.
- BONNET D., ROLLET C., SUREMAIN (DE) Ch.-É. (dir.) [2012], *Modèles d'enfances. Succession, transformations, croisements*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 248 p.
- BOYDEN J. [1997], « Childhood and the policy makers : a comparative perspective on the globalization of childhood », in JAMES A., PROUT A. (dir.), *Constructing and reconstructing childhood. Contemporary issues in the sociological study of childhood*, London, Falmer press, p. 190-229.
- BOYDEN J., BERRY (DE) J. (eds) [2004], *Children and youth on the front line. Ethnography, armed conflict and displacement*, New York, Berghahn books, 304 p.
- CHEATER A. (dir.) [1999], *The Anthropology of power : empowerment and disempowerment in changing structures*, London, Routledge, 224 p.

- CHENEY K. [2007], *Pillars of the nation : child citizens and ugandan national development*, Chicago, The university of Chicago press, 310 p.
- CHENEY K. [2010], « Deconstructing children's vulnerability : an introduction », *Childhood in Africa*, vol. 2, n° 1, p. 4-7.
- CHICHARRO G. [2010], *Le Fardeau des petits empereurs. Une génération d'enfants uniques en Chine*, Nanterre, Société d'ethnologie, 313 p.
- CHRISTENSEN P.H. [2004], « Children's participation in ethnographic research : issues of power and representation », *Children and society*, vol. 18, p. 165-176.
- CHRISTENSEN P.H., JAMES A. [2000], *Research with children : perspectives and practices*, London, Routledge Falmer press, 272 p.
- CHRISTENSEN P.H., PROUT A. [2002], « Working with ethical symmetry in social research with children », *Childhood*, vol. 9, n° 4, p. 477-497.
- COOK J. [1996], « La prise en charge d'enfants "orphelins du sida" : transfert et soutien social », in DESCLAUX A., BENOIST J. (dir.), *Anthropologie et sida : bilan et perspectives*, Paris, Karthala, p. 239-266.
- COPANS J. [2006], *Sociologie du développement*, Paris, Armand Colin, 128 p.
- CORSARO W. [1985], *Friendship and peer culture in the early years*, Norwood, Ablex, 336 p.
- DANICK I., DELALANDE J., RAYOU P. [2006], *Enquêter auprès d'enfants et de jeunes. Objets, méthodes et terrains en sciences sociales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 215 p.
- ESCOBAR A. [1995], *Encountering development. The making and unmaking of the third world*, Princeton, Princeton university press, 344 p.
- EVANS-PRITCHARD E.E. [1946], « Applied anthropology », *Africa*, vol. 16, n° 2, p. 92-98.
- EVERS S.J.T.M., NOTERMANS C., VAN OMMERING E. [2011], *Not just a victim : the child as catalyst and witness of contemporary Africa*, Leiden, Brill academic publishers, 275 p.
- FASSIN D. [2010], *La Raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, Paris, EHESS-Gallimard-Seuil, 358 p.
- FINE G.A., SANDSTROM K.L. [1988], *Knowing children : participant observation with minors*, London, Sage, 88 p.
- FONSECA C. [2004], « La circulation des enfants pauvres au Brésil. Une pratique locale dans un monde globalisé », in LEBLIC I. (dir.), *De l'adoption. Des pratiques de filiation différentes*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, p. 209-239.
- FRESIA M. [2009], *Les Mauritaniens réfugiés au Sénégal : une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 382 p.
- GARDNER K., LEWIS D. [1996], *Anthropology, development and the post-modern challenge*, London, Pluto Press, 192 p.
- GENARD J.L., CANTELLI F. [2008], « Êtres capables et compétents : lecture anthropologique et pistes pragmatiques », *SociologieS*, 20 p. : <http://sociologies.revues.org/1943> (page consultée le 17 février 2015).
- GLAUSER B. [1997], « Street children : deconstructing a construct », in JAMES A., PROUT A. (dir.), *Constructing and reconstructing childhood. Contemporary issues in the sociological study of childhood*, London, Falmer press, p. 141-159.
- GLOWCZEWSKI B. [1995], *Adolescence et sexualité. L'entre-deux*, Paris, Presses universitaires de France, 211 p.
- GOLDE P. [1970], *Women in the field : anthropological experiences*, Oakland, university of California press, 397 p.

- GOTTLIEB A. [2000], « Où sont passés les bébés ? Vers une anthropologie du nourrisson », in JAMARD J.-L., TERRAY E., XANTHAKOU M. (dir.), *En substances. Textes pour Françoise Héritier*, Paris, Fayard, p. 367-385.
- GRAINGER C., WEBB D., ELLIOT L. [2001], *Children affected by Aids : rights and responsibilities in the developing world*, London, Save the children UK, 129 p.
- GRÉTRY L. [2011], « Child soldiers : Our representation challenged by their reality », *International journal of sociology and social policy*, vol. 31, n° 9-10, p. 583-593.
- GUIDETTI S., LALLEMAND S., MOREL M.-F. (dir.) [2002], *Enfances d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Armand Colin, 192 p.
- GUILLERMET É. [2010], *Constructions de l'orphelin au Niger. Anthropologie d'une enfance globalisée*, Paris, Éditions universitaires européennes, 308 p.
- HAMELIN BRABANT L., TURMEL A. (dir.) [2012], *Les Figures de l'enfance : un regard sociologique*, Québec, Presses inter universitaires, 348 p.
- HANSON K., NIEUWENHUIS O. [2013], *Reconceptualising children's rights in international development. Living rights, social justice, translations*, Cambridge, Cambridge university press, 302 p.
- HÉRITIER F. [1996], *Masculin, féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 332 p.
- HIRSCHFELD L.A. [2003], « Pourquoi les anthropologues n'aiment-ils pas les enfants ? », in WELFELE O. (dir.), « Enfant et apprentissage », *Terrain*, vol. 40, p. 21-48.
- HOBART M. (dir.) [1993], *An anthropological critique of development. the growth of ignorance*, London, Routledge, 235 p.
- HONWANA A., BOECK (DE) F. (dir.) [2005], *Makers and breakers : children and youth in post-colonial Africa*, Trenton N.J., Africa world press, 244 p.
- HOURS B. [1998], *L'Idéologie humanitaire ou le spectacle de l'altérité perdue*, Paris, L'Harmattan, 176 p.
- HOURS B., SELIM M. [2011], « Les ONG, outils de gouvernance globale », *Multitudes*, vol. 4, n° 47, p. 97-108.
- JAMES A. [2007], « Giving voices to children's voices : practices and problems, pitfalls and potentials », *American Anthropologist*, vol. 109, n° 2, p. 261-272.
- JAMES A., JAMES A. [2008], *Key concepts in childhood studies*, London, Sage, 160 p.
- JAMES A., PROUT A. [1997], *Constructing and reconstructing childhood*, London, Routledge, 260 p.
- KEHLY M.J. (dir.) [2004], *An introduction to childhood studies*, New York, Open university press, 209 p.
- KOUBI J., MASSARD-VINCENT J. (dir.) [1994], *Enfants et sociétés d'Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 371 p.
- LA RIVA GONZALEZ P. [2012], « De l'enfant rêvé à l'enfant construit. Représentations de la petite enfance dans une communauté des Andes du sud du Pérou », in BONNET D., ROLLET C., SUREMAIN (DE) Ch.-É. (dir.), *Modèles d'enfances. Successions, transformations, croisements*, Paris, Érès, p. 19-38.
- LALLEMAND S. [1993], *La Circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*, Paris, L'Harmattan, 224 p.
- LALLEMAND S., LE MOAL G. [1981], « Un petit sujet », *Journal des africanistes*, vol. 51, n° 1-2, p. 5-21.

- LANCY D.F. [2008], *The Anthropology of childhood : cherubs, chattel, and changelings*, New York, Cambridge university press, 466 p.
- LANCY D.F. [2012], « Unmasking children's agency », in CAMPIGOTTO M., RAZY É, SUREMAIN (DE) Ch.-É., PACHE H. V. (dir.), « Enfance et Religion. Religions des enfants », *Anthropo-Children*, n° 2, 20 p. : <http://popups.ulg.ac.be/2034-8517/index.php?id=1253> (page consultée le 17 février 2015).
- LANGE M.-F. [2001], « Des écoles pour le Sud. Stratégies sociales, politiques étatiques et interventions du Nord », in LANGE M.-F., « Des écoles pour le Sud », *Autrepart*, vol. 17, p. 5-12.
- LAVIGNE DELVILLE P. [2011], *Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, université Lumière, Lyon II, 242 p. : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00683177/document> (page consultée le 17 février 2015).
- LEE N. [2001], *Childhood and society : growing up in an age of uncertainty*, Buckingham-Philadelphia, Open university press, xiv-20 p.
- LEWIN E. (dir.) [2006], *Feminist anthropology : a reader*, London, Wiley-Blackwell, 476 p.
- LOIMEIRER R. [2002], « "Je veux étudier sans mendier". The campaign against the qu'anic schools in Senegal », in WEISS H., *Social welfare in muslim societies in Africa*, Stockholm, Elanders gotab, p. 118-137.
- LONG N., LONG A. (dir.) [1992], *Battlefields of knowledge. The interlocking of theory and practice in social research and development*, London, Routledge & Kegan Paul, 306 p.
- MALINOWSKI B. [1929], « Practical anthropology », *Africa*, vol. 2, n° 1, p. 22-38.
- MANDELL N. [1988], « The lease adult role in studying children », *Journal of contemporary ethnography*, vol. 16, p. 433-467.
- MARIE A. [2005], *La Coopération décentralisée et ses paradoxes. Dérives bureaucratiques et notabiliaires du développement local en Afrique*, Paris, Karthala, 225 p.
- MATHIEU N. [1985], *L'Arraisonement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris, EHESS, 252 p.
- MAYALL B. [2002], *Towards a sociology of childhood*, Philadelphia, Open university press, 224 p.
- MONTGOMERY H. [2001], *Modern Babylon ? Prostituting children in Thailand*, Oxford, Berghahn, 192 p.
- MONTGOMERY H. [2008], *An introduction to childhood : anthropological perspectives on children's lives*, London, Wiley-Blackwell, 296 p.
- MOORE H.L. [1988], *Feminism and anthropology*, Cambridge, Polity press, 246 p.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. [1995], *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Apad-Karthala, 221 p.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. [2001], « Les trois approches en anthropologie du développement », *Revue tiers monde*, vol. 42, n° 168, p. 729-754.
- PACHE H.V., OSSIPOW L. (dir.) [2012], « Les enfants comme enjeux et comme acteurs : Appartenances, relations interindividuelles et logiques institutionnelles. Introduction », *Tsantsa*, n° 17, p. 19-35.
- PEATRIK A.-M. (dir.) [2003], « Passages à l'âge d'homme », *L'Homme*, n° 167-168.
- QVORTRUP J. [2011], « Childhood as a Structural Form » in QVORTRUP J., CORSARO W.A., HONIG M.S. (eds), *The Palgrave handbook of childhood studies*, New York, Macmillan, p. 21-33.

- RABAIN J. [1979], *L'Enfant du lignage. Du sevrage à la classe d'âge chez les Wolof du Sénégal*, Paris, Payot, 237 p.
- RAZY É. [2007], *Naître et devenir. Anthropologie de la petite enfance en pays Soninké (Mali)*, Nanterre, Société d'ethnologie, 423 p.
- RAZY É., RODET M. [2011], « Les migrations africaines dans l'enfance, des parcours individuels entre institutions locales et institutions globales », *Journal des africanistes*, vol. 81, n° 2, p. 5-48.
- RICHE P., ALEXANDRE-BIDON D. [1994], *L'Enfance au Moyen-âge*, Paris, Seuil, 174 p.
- ROSEN D. [2007], « Child soldiers, international humanitarian law and the globalization of childhood », *American anthropologist*, vol. 109, n° 2, p. 296-306.
- SCHEPER-HUGUES N., SARGENT C. [1998], « Introduction : the cultural politics of childhood », in SCHEPER-HUGHES N., SARGENT C. (dir.), *Small wars. The cultural politics of childhood*, Oakland, university of California press, 429 p.
- SCHLEMMER B. (dir.) [1996], *L'Enfant exploité, mise au travail et prolétarianisation. Oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Paris, Karthala, 524 p.
- SEGALEN M. [2010], *À qui appartiennent les enfants ?*, Paris, Talandier, 207 p.
- SINGHAL A., HOWARD W.S. [2003], *The children of Africa confront Aids : from vulnerability to possibility*, Athens, Ohio university, center for international studies, 296 p.
- SIROTA R. [2012], « L'enfance au regard des sciences sociales », *AnthropoChildren*, n° 1, 20 p. : <http://popups.ulg.ac.be/2034-8517/index.php?id=893> (page consultée le 17 février 2015).
- SPYROU S. [2011], « The limits of children's voices : from authenticity to critical, reflexive representation », *Childhood*, vol. 8, n° 2, p. 151-165.
- STEPHENS S. (dir.) [1995], *Children and the politics of culture*, Princeton, Princeton university press, 366 p.
- STRATHERN M. [1988], *The Gender of the Gift. Problems with women and problems with society*, Oakland, university of California press, xv-422 p.
- SUREMAIN (DE) Ch.-É., LEFÈVRE P., RUBÍN DE CELIS E., SEJAS E. (dir.) [2003], *Miradas cruzadas en el niño. Un enfoque interdisciplinario sobre la salud, el crecimiento y el desarrollo del niño en Bolivia y Perú*, La Paz, Plural-Institut de recherche pour le développement-Éditions de l'institut français d'études andines, 508 p.
- SUREMAIN (DE) Ch.-É. [2013], *L'Implication constructive. Anthropologie, recherche, développement*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, deux volumes, université Paris Ouest Nanterre la Défense, vol. 1, 344 p., vol. 2, 209 p.
- UPRICHARD E. [2008], « Children as being and becomings : children, childhood and temporality », *Children and society*, vol. 22, n° 4, p. 303-313.
- VIDAL L. [2009], « L'anthropologie de l'aide humanitaire et du développement, entre exigences méthodologiques, ambition épistémologique et souci éthique », in ATLANI-DUAULT L., VIDAL L. (dir.), *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement*, Paris, Armand Colin, p. 320-442.
- WEINER A.B. [1976], *Women of value, men of renown. New perspectives in trobriand exchange*, Austin, university of Texas press, xxi-299 p.
- WELFELÉ O. (dir.) [2003], « Enfant et apprentissage », *Terrain*, n° 40, 184 p.
- WOUANGO J. [2012], « L'éternel retour du "travail des enfants" dans les politiques publiques au Burkina Faso : perspective historique », in BONNET D., ROLLET C., SUREMAIN (DE) Ch.-É. (dir.), *Modèles d'enfances. Successions, transformations, croisements*, Paris, Érès, 248 p.

L'enfant comme levier du développement : régulation sociale par les politiques sur l'enfance en Colombie

*Susana Borda Carulla**

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989 marque un tournant décisif dans la politique internationale concernant l'enfance : depuis cette date, les enfants sont reconnus comme étant des sujets de droits. La CIDE est par ailleurs l'instrument légal international le plus largement ratifié de l'histoire : à l'exception des États-Unis, de la Somalie et du Soudan du Sud, celle-ci fait force de loi dans tous les autres pays du monde. Son adoption a permis la mise en place d'une véritable organisation politique à l'échelle planétaire [Andréani, 2011] autour de l'enfance. Aujourd'hui, la CIDE fournit le référentiel juridique encadrant les interventions des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux auprès d'enfants dans la plupart des pays du monde.

Pour autant, ce système normatif ne rend pas compte d'une réalité sociale, mais plutôt d'une série de valeurs formelles de nature politico-philosophique [Droz, 2013] que chaque acteur de la chaîne de gouvernance négocie et interprète, et qui se décline en une ample diversité de représentations et de pratiques. Hanson et Nieuwenhuys [2013] ont appelé « traduction » ce processus de réinterprétation des normes juridiques engendré par leur réappropriation et leur codification par des acteurs spécifiques.

Cet article¹ porte sur les effets sociaux et culturels de l'incorporation de certains principes clés de la CIDE, vulnérabilité et intérêt supérieur de l'enfant, au sein d'un programme du gouvernement colombien pour la protection de la petite enfance. Suivant une démarche relevant de la sociologie du droit, l'interprétation

* Doctorante en anthropologie à l'université Paris Descartes, UMR 196, CEPED.

1. Cet article est issu d'une thèse de doctorat en cours de préparation. Sa réalisation a été rendue possible grâce au soutien de plusieurs organismes colombiens, publics et privés. L'auteure remercie l'ICANH (Institut colombien d'anthropologie et histoire) pour le financement du travail de terrain à Bogotá ; la CEF (Corporation d'études en France de l'ambassade de France en Colombie), pour le financement de la première année de thèse ; COLFUTURO (Fondation pour l'avenir de la Colombie) pour le financement de la deuxième année de thèse ; et COLCIENCIAS (département administratif de Science, technologie et innovation) pour le financement des troisième et quatrième années de thèse.

du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant par certains acteurs clés de la chaîne de gouvernance dans laquelle s'inscrit le programme, au niveau global puis national, est mise en évidence. Ensuite, à partir de l'ethnographie d'une communauté de bénéficiaires du programme dans un arrondissement pauvre de la périphérie sud de Bogotá, l'article s'interroge sur la façon dont la population locale se réapproprie ces principes en les incorporant au sein des pratiques sociales locales. Quelles transformations les principes de la vulnérabilité et l'intérêt supérieur de l'enfant connaissent-ils lorsqu'ils sont traduits au sein des différents maillons de la chaîne de gouvernance ? Quel est le rôle de la « doctrine du développement » [Rist, 2012] dans ce processus ? Comment les acteurs locaux s'approprient-ils cette traduction de la norme juridique, et quelles en sont les conséquences pour les populations locales ?

L'enfant versus l'adulte dans les droits de l'homme

La CIDE fait partie des traités internationaux des droits de l'homme : c'est au sein de ce référentiel qu'elle a été rédigée et c'est par rapport à celui-ci qu'elle prend tout son sens [Cantwell, 2011]. Pourquoi la communauté internationale a-t-elle jugé nécessaire de rédiger une convention à part pour les enfants, puisqu'ils ont des droits couverts par plusieurs conventions des droits de l'homme ? Une des motivations principales des rédacteurs a été de mettre en évidence le fait que certains droits sont spécifiques aux enfants [Sandberg, 2014]. À travers ces droits, la CIDE fournit une définition implicite de l'enfant par rapport à l'adulte, ainsi que des repères concernant le comportement des adultes vis-à-vis des enfants. C'est au statut de l'enfant vis-à-vis de l'adulte en matière de droits de l'homme que nous nous intéressons par la suite.

D'après Renaut [2002], la révolution introduite par la CIDE est d'avoir attribué aux enfants non seulement un ensemble de droits liés à leur protection physique (contre la faim, la maladie ou l'exploitation, notamment) et morale (contre tout ce qui peut constituer un obstacle au développement spirituel de l'enfant ou son éducation à la moralité), mais aussi un ensemble de droits-libertés (tels que la liberté d'expression, d'opinion, de pensée, de conscience, de religion, d'association, de respect pour la vie privée). Dans cette optique, souligne Renaut [2002], la CIDE est un geste déclaratoire analogue à celui qui avait été fait dans le cas des adultes avec la Déclaration universelle des droits de l'homme : l'enfant possède désormais le même type de droits que l'adulte, y compris des droits de citoyen, impliquant l'exercice de la liberté de conscience. L'enfant devient, tout comme l'adulte, sujet, et non pas seulement objet, de droits. Il est utile de rappeler ici qu'un sujet de droits est un individu doué de raison et donc doué d'une conscience morale, capable de distinguer le bien du mal et de prévoir les conséquences de ses actes.

Cependant, une distinction fondamentale entre l'enfant et l'adulte est introduite : comme le rappelle Brems [2013, p. 206], la CIDE « corrige le biais adulte »

des droits de l'homme, en reconnaissant que l'enfant a des besoins spécifiques en matière de protection de ses droits, notamment du fait qu'il s'agit d'une personne en développement devant être guidée vers l'âge adulte. L'enfant est donc considéré comme étant plus vulnérable que l'adulte, plus fragile et plus sensible aux agressions morales et physiques. La nécessité de protéger l'enfant, qui serait vulnérable par nature, est l'un des messages forts de la CIDE.

Parmi les droits qui sont spécifiques aux enfants, il y a celui communément connu comme le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. S'il peut de prime abord paraître un corollaire du principe de vulnérabilité de l'enfant, il mérite cependant d'être discuté de façon détaillée, car il se prête à une diversité d'interprétations lors de sa mise en œuvre.

D'après l'article 3.1 de la CIDE, « l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ». En 2003, dans un souci de faire émerger une « démarche fondée sur les droits de l'enfant dans toutes les instances gouvernementales, parlementaires et judiciaires », le Comité des droits de l'enfant érige l'article 3.1 au rang de « principe général »². Celui-ci doit par conséquent être interprété comme un principe régissant l'application de tous les autres articles de la Convention. Dix ans plus tard, après de longs débats autour de l'interprétation de cet article [Zermatten, 2010], le Comité a soutenu que le concept de l'intérêt supérieur de l'enfant était à la fois « un droit de fond » et donc, une obligation intrinsèque pour les États pouvant être invoquée devant un tribunal, un « principe juridique interprétatif fondamental » permettant de trancher entre différentes interprétations d'une disposition juridique particulière et une « règle de procédure » imposant que chaque fois qu'une décision concernant un enfant doit être prise, le processus décisionnel comporte une évaluation explicite de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Or, selon Cantwell [2011], l'interprétation faite par le Comité de l'article 3.1 ne correspond pas aux intentions originales des rédacteurs de la CIDE. L'intérêt supérieur de l'enfant aurait été, pour ces derniers, « une considération primordiale » parmi d'autres, et non pas la considération première, lorsqu'une décision concernant un enfant devait être prise. En effet, dans le cadre des droits de l'homme, d'autres considérations essentielles sont par exemple le respect de l'État de droit, la protection des droits des autres, ou les enjeux matériels (y compris financiers) de la prise de décision. En ce sens, souligne Cantwell [2011], l'interprétation faite par le Comité du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant positionne les droits de l'enfant en dehors, et peut-être même au-dessus, des droits de l'homme.

2. Le Comité des droits de l'enfant est l'organe responsable du suivi de la mise en œuvre de la CIDE dans les pays membres. Composé de 18 experts indépendants, l'une de ses tâches est de rédiger de manière régulière des observations générales sur des thèmes ou des articles précis de la CIDE qui posent problème d'interprétation lors de leur mise en œuvre. Deux Observations générales du Comité portent sur cet article (n° 5, 2003 ; n° 14, 2013).

Si ce principe pose un tel dilemme au sein du droit international, c'est sans doute parce que, contrairement à la plupart des droits protégés par la CIDE, il ne fait sens que lorsque considéré dans des cas particuliers concernant des individus spécifiques. Impossible, en effet, de déterminer quel est le meilleur intérêt d'un enfant sans connaître son contexte social et culturel, sa situation familiale, son histoire personnelle, son propre point de vue sur la question, celui de ses proches... et sans évaluer, à la lumière de ces variables et de bien d'autres, les conséquences que pourrait avoir une prise de décision sur la vie de cet enfant spécifique. En d'autres termes, l'intérêt supérieur de l'enfant est un principe qui demande une application au singulier : du point de vue légal, un principe prônant l'intérêt supérieur des enfants en tant que groupe social relèverait du non-sens.

L'enfant au cœur du modèle de développement de l'État

En ratifiant la CIDE en 1991, l'État colombien s'engage auprès de la communauté internationale à respecter les droits de l'enfant. L'État colombien, de tradition dualiste³, a effectué une révision exhaustive de l'intégralité de sa législation interne concernant l'enfance afin d'assurer la mise en œuvre de la CIDE. Nous allons maintenant examiner de quelle façon l'État colombien s'est approprié le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Plusieurs réformes ont permis d'harmoniser la législation colombienne avec la CIDE. La clé de voûte de cette restructuration est l'article 44 de la constitution colombienne de 1991 (actuellement en vigueur) où il est affirmé que les droits des enfants « prévalent sur les droits des autres »⁴. Comme le souligne Durán [2007], il s'agit d'une évolution du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant qui implique la primauté des droits des enfants en cas de conflit : c'est ce que les rédacteurs de la CIDE voulaient éviter [Cantwell, 2011]. L'enfance est par ailleurs érigée en priorité politique, économique et sociale pour l'État, du moins sur le principe. Cette évolution coïncide avec ce que l'on peut appeler, avec Rist [2012], la « doctrine » du développement.

À la suite du sommet mondial pour les enfants à New York en 1990, un an après l'adoption de la CIDE, cette doctrine s'est instituée au sein des organismes internationaux. Dans le rapport annuel de 1995 de l'Unicef sur la situation des enfants dans le monde, on peut lire que :

« L'Unicef est persuadé que le temps est venu de mettre les besoins et les droits des enfants au centre même de la stratégie de développement. [...] Le monde ne pourra pas résoudre ses principaux problèmes tant qu'il n'aura pas appris à mieux protéger ses enfants, à mieux investir dans leur développement physique, mental et émotionnel. » [1995, p. 11]

3. Pour les États de tradition dualiste, les normes du droit international ont un statut d'argument légal, et c'est uniquement leur transposition en droit interne qui leur permet d'acquérir une force juridique ; pour les États de tradition moniste, au contraire, les normes du droit international prévalent de façon immédiate en droit interne.

4. Sauf indication contraire, toutes les traductions de français en espagnol dans le texte sont de l'auteur.

Depuis, cette doctrine s'est renforcée au sein de la communauté internationale et constitue un des piliers du « développement durable »⁵ ainsi que de l'agenda international de développement post-2015⁶. Depuis les années 1990, les institutions internationales recommandent aux pays en voie de développement un investissement prioritaire dans des programmes destinés à l'enfance, et notamment à la petite enfance, sur la base de trois arguments. Le premier est macroéconomique : les interventions concernant la petite enfance ont un impact social et un rendement économique plus important que celles qui concernent d'autres groupes d'âge (de sept à quinze dollars pour chaque dollar investi). Le deuxième argument, de type sociologique, est que les interventions concernant la petite enfance constituent une étape fondamentale vers l'éducation primaire universelle et la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. Le troisième argument relève de la psychologie : les premières années de vie de l'enfant seraient fondamentales pour le développement de ses aptitudes cognitives, sociales, affectives et sensorielles, et ce que l'enfant ne développe pas pendant la petite enfance ne pourra plus être rattrapé par la suite. Depuis une vingtaine d'années, la doctrine du développement place donc l'enfance au centre du modèle de développement économique et social : elle en fait même l'un des leviers fondamentaux.

Plusieurs organismes de l'État colombien sont impliqués, à travers une grande variété de programmes, dans la protection des droits de l'enfant. C'est cependant l'Institut colombien de bien-être familial (ICBF), créé en 1968 et reformé depuis à plusieurs reprises, qui est chargé de coordonner les efforts au niveau national. Son objectif est, d'après la loi, de : « protéger les enfants et améliorer la stabilité et le bien-être des familles colombiennes ». Ses rôles principaux sont de dicter les normes guidant les activités menant à « l'amélioration des conditions de vie des enfants » et « l'amélioration morale des noyaux familiaux » et de formuler et diriger la mise en œuvre de programmes de développement s'adressant aux femmes et aux enfants vulnérables. Actuellement, l'ICBF agit aux niveaux national et local à travers ses 33 centres régionaux et 206 centres de zone, touchant ainsi plus de 8 millions de Colombiens.

En 1986, au milieu d'une crise sociale, politique et institutionnelle profonde, l'ICBF lançait le programme Foyers communautaires de bien-être (HCB). Les foyers communautaires sont des garderies accueillant des enfants de 0 à 6 ans⁷ de populations vulnérables. Les enfants sont pris en charge par des mères communautaires, des femmes du voisinage qui se portent volontaires pour accueillir les enfants dans leurs propres familles. Pendant la prise en charge des enfants, leur alimentation est assurée et leur état nutritionnel, suivi. Leur état de santé est

5. Selon Meyer-Bisch, « les droits des enfants devraient être les premiers indicateurs de légitimité autant que d'efficacité des politiques de développement "durable", défini comme développement basé sur les droits de l'homme, intégrant les différentes dimensions de l'humain en ses milieux » [Meyer-Bisch, 2012, p. 47].

6. Voir par exemple les recommandations aux pays membres de l'ONU du Consultative group of early childhood care and development [2014].

7. Âge de la scolarisation obligatoire en Colombie.

également supervisé. Des activités visant le développement psychosocial et cognitif des enfants sont mises en œuvre et des formations à la prévention des maladies, à la nutrition et à la gestion de conflits, sont délivrées aux mères communautaires, qui sont tenues de former à leur tour les parents de l'enfant.

Un an seulement après le lancement du projet pilote en 1986, et à la suite du succès largement reconnu de ce dernier, les foyers communautaires sont devenus la clé de voûte de la politique gouvernementale colombienne de lutte contre la pauvreté. Neuf ans plus tard, leur principal concepteur, Benítez Tobón⁸, décrivait ainsi les principes philosophiques du programme :

« L'une des clés de voûte pour réussir l'intégration nationale si vivement souhaitée était l'enfant. Celui-ci guiderait l'intérêt général et serait le noyau, l'articulation des actions, la supra-valeur qui rassemblerait les citoyens en leur donnant des intérêts et des objectifs communs, et il déclencherait la découverte de valeurs en rapport avec la solidarité qui verraient le jour autour de lui : l'amitié, le voisinage, le travail, l'effort conjoint, l'intérêt pour le bien commun. » [1995, p. 97-99]

Ces propos d'une figure-clé dans la structuration de la politique sur l'enfance de l'État colombien nous semblent révélateurs : l'enfant est présenté comme étant à la fois le point de départ, la justification et le moteur de la politique nationale de lutte contre la pauvreté ; il est également présenté comme étant le pont permettant d'instaurer un dialogue fécond entre l'État et les populations ; enfin, l'enfant est érigé en valeur morale suprême (« supra-valeur ») : au sein d'une société profondément affectée par une violence intestine affectant la cohésion même de l'institution familiale, l'enfant serait le point de départ d'une réconciliation nationale.

Dans le programme majeur de protection de l'enfance du gouvernement colombien depuis 1986, l'intérêt supérieur de l'enfant est bien plus qu'un principe interprétatif des droits de l'enfant et un levier de développement économique et social : il est aussi érigé en référent moral pour une société qui en manque.

Les foyers communautaires ne sont que l'un des volets de l'action, très diversifiée, de l'ICBF auprès des populations, mais le programme HCB est devenu l'initiative phare de l'État colombien en matière de protection de l'enfance. Si son noyau dur demeure, le programme a beaucoup évolué au fil des années, au rythme des mobilisations sociales, des évaluations d'impact et des exigences des organismes internationaux. Dans les années 1990, différentes modalités ont été introduites dans le programme. La prise en charge de jour des enfants au domicile de la mère communautaire a été renommée foyer familial tandis qu'était créée en 1991 la FAMI (famille, femme et enfance), qui visait l'encadrement par des mères communautaires de familles avec des bébés en gestation ou de moins de deux ans, notamment à travers des ateliers en groupe et des visites à domicile. Deux autres types de foyers communautaires ont été créés en 1995 : les foyers multiples,

8. Directeur de l'ICBF de 1985 à 1989, il est l'auteur de l'article 44 de la Constitution colombienne de 1991.

regroupant trois ou quatre mères communautaires dans une crèche publique pour une prise en charge de jour, et les foyers d'entreprise dans lesquels la garde de jour est effectuée dans l'entreprise qui emploie la mère de l'enfant. Si les foyers familiaux demeurent la modalité la plus répandue, l'État a institué à partir de 2011 une politique visant à les remplacer par des foyers multiples. Beaucoup d'autres programmes gouvernementaux sont mis en œuvre à travers des interventions au sein des foyers communautaires.

La dernière évaluation externe de l'impact du programme sur les enfants bénéficiaires montre que plus le temps passe, plus l'ICBF exécute avec rigueur et précision le suivi du programme HCB [Bernal Salazar *et al.*, 2009] : les objectifs concernant l'amélioration de la nutrition et le développement cognitif et psychosocial de l'enfant sont atteints, les indicateurs sont là pour le démontrer. Les mères communautaires responsables de la prise en charge de jour des enfants sont la clé de voûte du programme. Leur candidature est proposée par la communauté et évaluée par l'ICBF sur la base de critères qui ont évolué au fil des années. La gestion des foyers communautaires au niveau local est assurée par des associations de parents qui administrent les ressources de l'État. Chaque association regroupe une ou deux dizaines de mères communautaires ainsi que les parents des enfants pris en charge. Pour pouvoir exister légalement, l'association doit être agréée par l'ICBF ; elle pourra ensuite percevoir un financement régulier de la part de l'État. À travers son association, chaque mère communautaire reçoit un revenu mensuel pour acheter la nourriture pour les enfants, repas de midi et goûters du matin et de l'après-midi, les menus et les quantités de nourriture à donner à chaque enfant étant imposés et contrôlés par l'ICBF, un revenu annuel pour l'achat de matériel scolaire et une rémunération mensuelle, appelée « bourse », qui, depuis juin 2013, est équivalente au salaire minimum. Par ailleurs, chaque association désigne, au sein des limites fixées par l'ICBF, un montant mensuel que chaque famille devra, en principe, régler à la mère communautaire pour la prise en charge de son enfant. Cependant, l'ICBF insiste sur le fait que le non-règlement de cette somme ne peut pas constituer une raison d'expulsion de l'enfant du foyer communautaire.

Les fonctionnaires des centres locaux de l'ICBF ont deux rôles auprès des communautés bénéficiaires : un rôle de superviseurs du fonctionnement des associations de parents et des foyers communautaires suivant les normes de l'ICBF, et un rôle de formateurs. Leur rôle de superviseur se concrétise par des visites régulières et non annoncées aux foyers communautaires. Lors de ces visites, des contrôles sont effectués sur l'état de propreté des locaux, le respect des menus, la présence de la mère communautaire auprès des enfants, et la présence effective de 14 enfants. L'état de santé des enfants inscrits aux foyers communautaires, incluant la courbe de poids et le carnet de vaccination, fait également l'objet d'un suivi régulier. Enfin, les fonctionnaires supervisent de près la comptabilité de chaque association, afin de s'assurer de la bonne gestion de l'argent public. Le rôle de formateur des fonctionnaires consiste à organiser tous les quinze jours environ des ateliers pour les mères communautaires, dont la présence est

obligatoire. Ces ateliers abordent des sujets variés tels que la nutrition, la pédagogie, la gestion des aliments, la santé publique ou la gestion de conflits.

L'enfant comme facteur de régulation sociale à Ciudad Bolívar

Dans son ouvrage *L'Invention de la ville*, Agier [1999] dresse un portrait anthropologique de ce qu'il appelle les « *bans-lieus* » : les zones périphériques des grandes villes contemporaines, « fabriques de la ville de demain », à mi-chemin entre l'inclusion et l'exclusion sociale et économique, où se multiplient les précarités, les peurs et les crimes. Mais ce sont également de véritables laboratoires où, faute de survie de la tradition, se réinvente en permanence un lien social dont les modalités de reconstruction sont définies par un ensemble d'entités de tout type (structures gouvernementales, ONG, fondations, associations, églises), qui constituent ce qu'Agier [2001] a appelé le « marché de socialisation ».

Nous nous intéressons ici à la mise en œuvre du programme HCB à Ciudad Bolívar, une déclinaison de la *ban-lieu* de Bogotá, la capitale de la Colombie. Les foyers communautaires y sont présents depuis 1986 : c'était l'un des emplacements du projet pilote. À travers les foyers communautaires, l'ICBF s'est érigé en fournisseur clé au sein du marché de socialisation de Ciudad Bolívar. Il s'agit donc d'un espace idéal pour étudier l'incorporation des normes juridiques sous-jacentes au programme, discutées dans les sections précédentes de cet article⁹.

Bogotá compte 7,3 millions d'habitants, dont environ 44 % de migrants de première génération [Romero, 2010]. Sa population croît à un rythme exceptionnel, le plus rapide de l'Amérique latine. Depuis les années 1960, la Colombie a connu un important exode rural, qui s'explique à la fois par l'intégration économique et par le conflit armé interne qui a accablé le pays depuis les années 1960 [Safford, 2002]. On estime que 7 % de la population de Bogotá est composée de *desplazados*¹⁰ qui ont quitté les campagnes pour des raisons directement liées au conflit armé, dans la plupart des cas de manière précipitée, et sont donc arrivés en ville dans un dénuement presque total, matériel autant qu'affectif et social [Agier, 2001].

Les indices de conditions de vie de la mairie de Bogotá permettent de diviser la ville en deux zones distinctes : au Nord, des classes aisées et moyennes et au Sud, des populations pauvres et en situation de grande précarité. Située au

9. Cette étude a été menée lors de deux séjours sur le terrain, de trois mois en 2011 et deux mois en 2013. L'unité d'observation a été une association regroupant une vingtaine de foyers communautaires. Nous avons enquêté auprès de toutes les catégories d'acteurs concernés par le programme : fonctionnaires, mères communautaires, parents des enfants. Nous avons eu recours à différents outils empruntés à l'ethnographie : observation participante, diagrammes de parenté, récits de vie, entretiens semi-directifs.

10. La catégorie de *desplazado* (déplacé interne) a été introduite dans la législation colombienne en 1997. Est déplacée « toute personne ayant été forcée à migrer à l'intérieur du territoire national [...] comme résultat d'une des situations suivantes : conflit armé interne, perturbations et tensions intérieures, violence généralisée, violations massives des droits de l'homme, infractions au droit international humanitaire, ou toute autre circonstance émanant des situations précédentes altérant ou susceptibles d'altérer l'ordre public. » (Loi 387 de 1997)

sud-ouest de Bogotá, Ciudad Bolívar est l'une des vingt sous-divisions administratives de la ville. C'est l'une des sous-divisions de la ville qui ont les plus hauts indices de pauvreté et de misère. Ciudad Bolívar est majoritairement urbaine et accueille un nombre très élevé de *desplazados*. En somme, c'est un cas type de population urbaine classée comme étant vulnérable par l'État colombien.

Tous les adultes dont il sera question dans cette partie sont des migrants internes. Certains ont été classés comme *desplazados* lors de leur arrivée en ville, d'autres comme migrants économiques. Ils sont tous d'origine rurale, mais proviennent de différentes régions géographiques et culturelles. *A priori*, donc, ils ont peu de choses en commun, hormis des histoires personnelles et familiales déchirées par la violence et la guerre, et leur condition actuelle de pauvreté.

La protection de l'enfance au fondement de l'autorité morale de l'État

À travers les interventions quotidiennes de supervision de ses fonctionnaires dans la vie familiale et communautaire depuis 1986, l'ICBF s'est profondément ancré dans les imaginaires des habitants de Ciudad Bolívar, au point de devenir une présence sur laquelle on compte en toutes circonstances pour la prise en charge des enfants. Prenons pour illustrer cette situation l'exemple d'un jeu d'enfants dans un foyer communautaire.

Il est 16 h 20, un jeudi. À l'entrée de son foyer, María, une mère communautaire, discute avec la grand-mère de Luis (3 ans) qui est venue le chercher. Elle lui explique que Laura (3 ans) lui a égratigné le visage parce que Luis l'a embêtée. Elle ajoute que Luis est habituellement inquiet et agressif et qu'il faut souvent l'isoler des autres enfants pour qu'il ne pose pas de problèmes. La grand-mère écoute en silence, puis s'adresse à Luis : « Tes parents vont être très tristes ». Elle part avec lui. María semble nerveuse. Elle m'explique : « Les parents de cet enfant sont tous les deux très agressifs. On ne peut s'attendre à autre chose de la part de leur fils. Je suis sûre qu'ils vont venir m'embêter. » À 18 heures, le père de Luis frappe en effet à la porte de María. Il est venu lui reprocher le fait que son enfant ait le visage égratigné. Il lui dit, d'un ton menaçant, en se répétant plusieurs fois : « Faites très attention à mon fils. » María répond que l'enfant est très agressif, qu'on ne peut pas le laisser sans supervision même une minute, et que « la fille a tout simplement cherché à se protéger ». À 18 h 30, la mère de Laura frappe à la porte de María. Elle explique que le père de Luis est passé chez elle pour lui dire que María l'avait rendue responsable des événements : « Il m'a dit que vous lui aviez dit qu'on apprenait à notre fille à se défendre. Il m'a dit qu'il prendra en photo le visage de son enfant et que, si ça s'infecte, il déposera une plainte contre vous auprès de l'ICBF. » Elle ajoute, enfin : « Heureusement que c'est moi qui lui ai ouvert la porte et pas mon mari, sinon ça aurait mal fini ! »

Analysons la manière dont le conflit déclenché par cet épisode d'agression entre deux enfants de trois ans dans le foyer communautaire de María est géré. La grand-mère de Luis, qui vient le chercher, commente simplement l'événement

en soulignant que les parents de l'enfant n'y seront pas indifférents. María, quant à elle, voit venir un problème et s'y prépare. C'est le père de Luis (et non pas la mère) qui vient frapper à la porte de María. Il lui attribue la responsabilité des événements et lui fait comprendre qu'ils ne doivent pas se reproduire. María renvoie la responsabilité à Luis, et par là même à ses parents. N'ayant pas réussi à désigner un coupable, le père de Luis se rend chez les parents de Laura. C'est la mère de Laura qui lui ouvre la porte. Un échange tendu a probablement lieu entre le père de Luis et la mère de la Laura, avant que chacun rentre chez soi. Enfin, la mère de Laura va voir la mère communautaire et lui reproche d'avoir déclenché la visite du père de Luis.

Le père de Luis est persuadé que la mère communautaire est responsable de l'incident et compte sur l'ICBF pour venger son fils. La mère de Laura est persuadée que la venue du père de Luis à son domicile est attribuable à la mère communautaire, rattachée à l'ICBF, qui critique sa façon d'éduquer sa fille. María prend sur elle : elle sait très bien qu'en dépit des menaces du père de Luis, elle n'a rien à craindre de l'ICBF à propos de cet épisode. On en reste là. Comme le souligne la mère de Laura, le pire, une rencontre entre les deux pères, aura été évité.

Dans cette situation, la simple présence de l'ICBF dans les imaginaires des trois adultes concernés et le rattachement de la mère communautaire à cette institution permet d'empêcher que le conflit dégénère. Et c'est le rôle de « police » de l'enfance qu'il s'est bâti dans les imaginaires qui donne une telle autorité morale à l'ICBF.

Or, comme l'illustrent les propos de Mayra, une jeune mère de 23 ans qui amène son enfant au foyer communautaire, un des ragots courants est que l'ICBF « enlève les enfants », et que cela risque d'arriver à tout le monde :

« Moi j'ai entendu dire que l'ICBF enlève les enfants... et puis par exemple, la mère communautaire nous dit : "Si l'enfant reste au foyer communautaire après quatre heures et que les parents ne viennent pas le chercher, l'ICBF vient l'enlever". Mon enfant a un papa et une maman, mais... par exemple, des fois, on peut pas venir à l'heure parce qu'il y a un embouteillage, ou parce que le patron a besoin de quelque chose... alors moi je suis nerveuse. Et puis on voit des cas à la télé, d'enfants qui se font enlever par l'ICBF... » (mère d'un enfant de 4 ans, Ciudad Bolívar, juillet 2011)

D'autres, comme cette mère de 27 ans qui amène aussi ses enfants au foyer communautaire, sont reconnaissants envers l'ICBF :

« Moi j'ai l'exemple de ma mère. Elle a beaucoup souffert. Son mari la frappait toutes les fois qu'il voulait, il fallait faire tout ce qu'il voulait. Mais plus maintenant. Avant, la femme ne pouvait pas sortir de la maison parce que son rôle était de cuisiner et de s'occuper des vêtements de son mari et elle ne pouvait faire rien d'autre. Plus maintenant : les femmes, on peut être beaucoup plus accomplies que les hommes. [...] Maintenant, si on souffre de violence intrafamiliale, on est écoutées et on nous aide. On peut aller déposer une plainte et c'est bon, on sait que l'homme sera puni. [...] Par exemple le père de mes enfants, jusqu'à l'année

dernière, il ne les avait pas reconnus. Alors une fois l'ICBF est passé par chez moi, et ils nous ont fait un entretien et ils ont vu que mes trois enfants ont seulement mes noms de famille et pas ceux de leur père. Alors ils lui ont laissé une lettre où ils exigeaient qu'il donne son nom aux enfants. Et lui, il a fallu qu'il le fasse. » (mère de trois enfants, Ciudad Bolívar, juillet 2011)

Certains le détestent, d'autres le craignent, d'autres encore lui sont reconnaissants : grâce à son rôle de « police » de l'enfance, l'ICBF s'est construit une place solide dans les imaginaires des habitants de Ciudad Bolívar. À travers son rôle de protection des enfants, l'ICBF est une source avérée d'autorité morale au quotidien.

La maternité comme base de mobilisations sociales et politiques

Au sein de chaque association, les mères communautaires forment un groupe relativement stable, fluctuant très peu dans le temps. Sauf en cas de conflit majeur ou de retraite, il est rare qu'une mère communautaire quitte son association ; inversement, dans la mesure où le nombre de foyers communautaires par association est limité légalement à 20, l'admission d'une nouvelle mère communautaire nécessite le départ d'une autre. Les conditions d'admission d'une mère communautaire à l'association font que seules les femmes ayant déjà vécu un certain nombre d'années dans le quartier et formant un couple stable sont en mesure d'en faire la demande. Être propriétaire d'une maison disposant de suffisamment de place pour fonder un foyer communautaire est, dans ces quartiers où règnent la pauvreté et le déracinement, l'œuvre d'une vie et le résultat d'un effort de couple qui s'étend dans la durée. Même s'il existe des exceptions, la plupart des mères communautaires sont donc des femmes ayant déjà des enfants et fondé un couple suffisamment stable pour leur permettre de construire une grande maison avec toutes les finitions requises. Une fois admise au sein d'une association, une mère communautaire a tout intérêt à garder son foyer le plus longtemps possible.

Fortes de cette stabilité, les mères communautaires se sont érigées en acteurs politiques à part entière. Leur vie associative est jalonnée par une gamme de préoccupations bien plus vaste que celle du fonctionnement de leurs foyers. Les mères communautaires sont porteuses d'une série de revendications politiques concernant notamment leur statut et celui de leurs familles. Les associations sont le support fondamental de la lutte politique et permettent la mise en place de réseaux extrêmement solides tant au niveau local qu'aux niveaux régional et national.

Les revendications historiques des mères communautaires, portées notamment par l'association nationale des mères communautaires AMCOLOMBIA¹¹,

11. L'Asociación de madres y padres comunitarios por una Colombia mejor a été créée en 1991 à l'initiative d'un groupe de mères communautaires de Bogotá. Leur but était de réunir les mères communautaires de l'ensemble du pays pour trouver des solutions à des problèmes communs. La mission de l'association est double : « défendre les intérêts collectifs des mères communautaires et exiger que l'État colombien reconnaisse leurs droits afin d'améliorer leur qualité de vie ainsi que celle de leurs familles »,

concernent des points bien précis : leur inclusion, ainsi que celle de leur groupe domestique, dans le système national de sécurité sociale ; le droit à une allocation retraite ; la demande d'un statut de fonctionnaire et non pas de bénévole ; et l'alignement du montant de leur bourse mensuelle avec le salaire minimum. Les mères communautaires ont été incluses dans le système national de santé en 1999 et leurs groupes domestiques en 2006. Le droit de contribuer au système national des retraites a aussi été obtenu en 1999. Enfin, le montant de la bourse mensuelle accordée aux mères communautaires a été porté au niveau du salaire minimum en juin 2013. Depuis 2014, toutes les mères communautaires ont un statut de salariées.

Un ancien fonctionnaire de l'ICBF, Angel Custodio Cabrera, s'est approprié la cause des mères communautaires et fait carrière en politique depuis quinze ans grâce à leur soutien inconditionnel, notamment à Bogotá. Représentant à la chambre des députés pour Bogotá depuis 2006, il a été directeur régional de l'ICBF Bogotá de 1991 à 1994, puis conseiller municipal pour Bogotá de 1995 à 2005. Il se fait appeler « le père » ou « l'ange gardien » des mères communautaires. Il est à l'origine d'alliances politiques d'envergure avec le parti de centre droit Partido de la U, actuellement majoritaire au Congrès et largement responsable de l'accès au pouvoir des deux derniers présidents colombiens, Álvaro Uribe Vélez (président de 2002 à 2010) et Juan Manuel Santos (président de 2010 à 2014, récemment réélu pour un deuxième mandat). Tous les ans, à l'occasion de la fête des mères, Angel Custodio Cabrera réunit les mères communautaires de Bogotá pour leur soumettre ses candidats aux élections locales, législatives ou présidentielles. Nous avons pu constater, lors d'un de ces meetings politiques, l'ampleur de son emprise sur les émotions de ces femmes. Si la maternité communautaire investit les femmes d'un pouvoir sans précédent au sein de leur foyer et de leur communauté, un système paternaliste est clairement à l'œuvre sur le plan politique.

Dans les nouveaux quartiers de Bogotá, où règnent la peur et la méfiance et où le lien social est si fragile, peu de causes sont à l'origine de mobilisations sociales de cette envergure et dans la durée. Conscientes du pouvoir dont elles sont investies, les mères communautaires ont su capitaliser la mise au centre de l'enfant dans les politiques nationales de développement pour bâtir des projets politiques et améliorer leur statut dans la société.

Le bien-être de l'enfant comme moteur d'entreprises familiales

On comprend difficilement quel était l'intérêt, pour une mère communautaire et son groupe domestique, de fonder un foyer communautaire lorsqu'elle avait un statut de bénévole et que la bourse qui lui était versée par l'État était nettement inférieure au salaire minimum. D'autant plus qu'une mère communautaire ne peut pas compter sur les frais mensuels demandés aux parents des enfants pris en

et « avoir une incidence sur les politiques publiques concernant l'enfance et la famille ». Vingt associations municipales et départementales de mères communautaires composent actuellement l'association.

charge¹² et est tenue d'embaucher une aide à la cuisine, qu'elle doit rémunérer par ses propres moyens. Enfin, c'est à la mère communautaire d'aménager l'espace nécessaire à la prise en charge des enfants chez elle, ce qui représente un investissement considérable.

S'il est vrai qu'en plus de sa bourse, chaque mère communautaire reçoit tous les mois une somme destinée à l'achat de nourriture pour les enfants et qu'en ajoutant seulement un petit complément, les mères communautaires parviennent en général à nourrir l'ensemble de leur groupe domestique, elles gagneraient mieux en travaillant au salaire minimal. En tentant compte de la charge de travail qu'il représente, pourquoi le métier de mère communautaire est-il si prisé ?

Dans la pratique, un foyer communautaire est souvent une entreprise familiale : tous les membres du groupe domestique y participent. Les filles âgées de la maison remplissent ainsi très souvent le rôle d'assistantes des mères communautaires, et font souvent beaucoup plus que seulement cuisiner, passant une partie de la journée avec les enfants pendant que la mère communautaire s'occupe de l'administration du foyer. Les hommes de la maison sont également mobilisés pour toute sorte de tâches pratiques.

Mais le réel intérêt du statut de mère communautaire est sans doute la possibilité de capitaliser les réseaux pour mettre en place une économie parallèle permettant au groupe domestique de percevoir des revenus supplémentaires. Par exemple, plusieurs mères communautaires ont des ateliers de couture chez elles. L'une fabrique, avec l'aide de ses filles, des uniformes pour les enfants, qu'elle vend par centaines aux autres mères communautaires du quartier qui, à leur tour, les louent aux parents des enfants lors des remises des diplômes des enfants de 6 ans qui quittent la crèche pour aller à l'école. L'autre fabrique des diplômes personnalisés pour chaque enfant. Tout cela, bien sûr, après avoir convaincu les parents qu'il était nécessaire, pour la bonne éducation des enfants, de créer une journée de remise de diplômes. Le mari d'une autre mère communautaire est retraité. Il a acheté un bus et a monté une petite entreprise de transport de groupes. Sa femme se vante d'être la seule mère communautaire de l'association à faire souvent des sorties pédagogiques avec les enfants, que son mari transporte en échange d'une rémunération. Consciente du fait que les jeunes mères ont du mal à trouver des places pour leurs bébés entre 0 et 2 ans dans les foyers communautaires (chaque mère communautaire peut en prendre seulement deux en charge), la fille d'une autre mère communautaire propose une prise en charge personnalisée de bébés toute la journée, en parallèle avec le foyer communautaire.

12. Si une mère communautaire expulse un enfant parce que les parents n'ont pas réglé les frais mensuels de prise en charge, elle risque la fermeture de son foyer communautaire par l'ICBF.

Le bien-être de l'enfant à l'origine de pratiques divergentes

C'est le jour de ma première visite chez Marta, mère communautaire et présidente de l'association. Après avoir discuté avec Marta, María et Nubia (des mères communautaires également) pendant plusieurs heures et leur avoir expliqué en quoi consistait mon travail, je leur demande si elles accepteraient que je vienne leur rendre visite dans leur foyer pendant que les enfants sont là. Ces mères communautaires m'identifient à une « docteure »¹³, car elles savent que je fais des études dans une université étrangère. Contrairement à toutes les « docteuses » qu'elles fréquentent et qui, pour la plupart, sont des fonctionnaires de l'ICBF, j'ai construit avec elles une relation horizontale et non pas verticale. J'ai notamment fait en sorte d'être présentée aux mères communautaires par une bonne amie commune, sans jamais passer par l'ICBF.

María répond : « Je me sentirais observée, je me sentirais mal à l'aise parce que je n'ai pas l'habitude de travailler en présence des adultes ». Constatant que ses trois compagnes consentent à ma visite, elle réfléchit et explique :

« Au fait, ce qui me dérange, c'est que vous ne mangiez pas ce que je cuisine. Mais bon, si vous mangez de tout, alors ça va. Mais je vous préviens : les menus de l'ICBF sont toujours horribles, moi j'ai honte de vous faire manger ça, toute cette verdure le même jour. » (mère communautaire, Ciudad Bolívar, juin 2011)

Il n'est pas indispensable de me nourrir lorsque je leur rends visite. Pourtant, dans tous les foyers communautaires, quelle que soit l'heure, les mères communautaires m'accueillent avec quelque chose à manger. Cela n'est pas négociable. Le même jour, je discute avec Marta, María et Nubia des menus de l'ICBF et des fonctionnaires responsables de leur supervision. Avec un ton de mépris, María me dit :

« Ces nutritionnistes, c'est plutôt de la maternité de poules ! Plein études, tout ça, docteure ceci, docteure cela... [...] Les enfants ne sont pas habitués à manger ces légumes. Et nous, on leur donne un riz vert ! Dans le menu il est marqué : crème de potirons, lentilles, betteraves... tout ça le même jour ! Non, quel malheur... un jour une docteure, une fonctionnaire, m'a demandé de lui amener le déjeuner, et j'ai dit à ma copine "regardons voir si elle mange des légumes", et on lui a proposé de la salade et elle a dit "Ah non, moi j'en veux pas de la salade", et moi j'ai dit "T'as vu ? Et les enfants, on les oblige à manger ça ?" (mère communautaire, Ciudad Bolívar, juin 2011)

Et Nubia d'ajouter :

« Oui, cette docteure est une imbécile. C'est comme si elle n'avait pas l'esprit d'un être humain... à mon sens, elle a le cœur en métal. » (mère communautaire, Ciudad Bolívar, juin 2011)

Ces propos très critiques envers une fonctionnaire qui ne fait que son travail de supervision et qui exprime ses préférences alimentaires semblent révélateurs.

13. À Bogotá, les termes docteur ou docteure sont employés notamment dans les milieux pauvres pour s'adresser aux personnes qui ont fait des études et ont un certain niveau social. C'est une dénomination qui a une connotation de respect et de soumission envers la personne à qui l'on s'adresse.

La nutritionniste est perçue par María comme ayant une expertise en « maternité de poules » et non pas d'enfants, et par Nubia comme ayant « le cœur en métal ». À Bogotá, lorsqu'on dit de quelqu'un que c'est une « poule » on sous-entend que c'est quelqu'un de peureux, de lâche. Aux yeux de María, cette fonctionnaire est sans doute lâche parce qu'elle ne s'applique pas les normes alimentaires qu'elle prône, et dont María sait à quel point il est difficile, compte tenu des référents culturels, de se plier. Nubia va plus loin en affirmant qu'un être humain sensible ne se comporterait pas de la sorte : donner à manger autant de légumes aux enfants correspond à leur infliger un supplice.

Or, si à cette occasion ces deux mères communautaires expriment un profond malaise envers l'univers normatif qu'incarne cette fonctionnaire, il est tout aussi courant de les entendre critiquer les parents des enfants qu'elles prennent en charge parce qu'ils ne les nourrissent pas « comme il faut », en d'autres termes, selon les recommandations de l'ICBF. Ainsi, le « bien-être » de l'enfant paraît un argument commode pour justifier des pratiques divergentes.

L'enfant à l'origine de transformations des identités de genre

Même si les textes de loi et les documents officiels de l'ICBF ne le mentionnent pas, les fonctionnaires de l'ICBF, qui sont, en règle générale, des femmes, découragent fortement lors de leurs interventions sur le terrain la présence des hommes dans les foyers communautaires. Ce principe est énoncé avec tant d'insistance que les mères communautaires sont persuadées qu'il s'agit de l'une des « règles de l'ICBF ». Deux raisons animent ce parti pris des fonctionnaires : d'une part, des cas d'abus sexuel d'enfants ont été rapportés au sein des foyers communautaires ; d'autre part, comme c'est souvent le cas dans les programmes de lutte contre la pauvreté, il est communément admis que l'autonomie des femmes par rapport aux hommes dans leur prise de décisions doit être promue.

Comme cela a été évoqué plus haut, la plupart des mères communautaires sont des femmes ayant un partenaire stable avec qui elles habitent. Pourtant, l'homme de la maison est rarement présent dans la journée. Quand il est là (en congés, en retraite, ou parce qu'il travaille à la maison), tout se complique pour la mère communautaire. Ainsi, le mari de María est menuisier et a son atelier à la maison. María dit qu'il aime bien les enfants et qu'il l'aide beaucoup à la maison quand les enfants sont là. Mais elle tient absolument à garder la présence de son mari à la maison secrète aux yeux de l'ICBF, sans quoi, dit-elle, elle aurait des ennuis. Par ailleurs, parce qu'il est présent en permanence au foyer communautaire, son mari interagit régulièrement autant avec les enfants qu'avec les mères communautaires de l'association. Toutes les mères communautaires de l'association ont de lui une perception très négative : on dit de lui qu'il aime flirter et se mêle de ce qui ne le regarde pas. Cela ne facilite guère l'intégration de María dans l'association.

Quand il est en vacances et donc présent dans la journée à la maison, le mari de Marta a l'interdiction formelle de descendre au rez-de-chaussée en présence

des enfants. Selon Marta, « Les enfants parlent et disent la vérité, et si les parents apprennent qu'il y a un homme à la maison ils me font des remarques. » (mère communautaire, Ciudad Bolívar, juin 2011) De façon générale, les mères communautaires n'aiment pas être vues en public en compagnie de leurs partenaires : « Ça projette une mauvaise image de nous, une femme qui a des enfants à charge ne doit pas être vue en compagnie d'un homme. » (mère communautaire, Ciudad Bolívar, juin 2011) Une autre mère communautaire considère que la présence des hommes n'est pas recommandable pour des raisons d'humeurs corporelles :

« La femme est meilleure que l'homme parce qu'elle change de sang. Chaque mois, elle évacue le mauvais sang et fait rentrer le bon. C'est aussi pour ça qu'elle est plus forte. On se sent mal si on n'a pas ses règles. Quand on est enceinte, on arrête de changer de sang, alors on se sent lourde. » (mère communautaire, Ciudad Bolívar, août 2011)

Les femmes sont persuadées qu'impliquer les hommes dans la gestion des conflits peut tourner très rapidement à la violence. Dans le quartier, les hommes sont donc, en règle générale, tenus à l'écart par les femmes de toutes les activités en rapport avec les foyers communautaires. Et le soutien de l'ICBF aux femmes est inconditionnel sur ce point.

Conclusion

À l'origine, le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, intimement lié sur le plan philosophique à l'idée de vulnérabilité de l'enfant par rapport à l'adulte, a été conçu pour servir de repère aux fonctionnaires des États membres de la CIDE lorsqu'une décision concernant un enfant particulier doit être prise, notamment dans le cas d'un conflit de droits. Dans la constitution colombienne, ce principe a été extrait du contexte des droits de l'homme dans lequel il a été conçu pour être mis au service de l'enfance en tant que groupe social, en non pas au service de chaque enfant se trouvant dans une situation de violation de ses droits. L'enfance est devenue, dans les politiques publiques colombiennes, une population vulnérable constituant un levier pour le développement économique et social de la nation. Il s'agit là d'une composante fondamentale de la doctrine du développement qui a fait ses preuves aux yeux de la communauté internationale et sera donc reprise au sein de l'agenda international de développement post-2015.

Le cas de Ciudad Bolívar démontre que la puissance de cette politique fondée sur la figure de l'enfant vulnérable est considérable : dans ce quartier, l'enfance occupe une place centrale sur le « marché de socialisation ». À travers l'introduction de politiques ciblées, l'État colombien a mis en place une méthode efficace d'ingénierie sociale : là où la violence et le déracinement ont effacé les valeurs traditionnelles, la figure de l'enfant vulnérable fédère, mobilise, motive, et joue un rôle de valeur morale, c'est-à-dire, de principe structurant et justifiant les comportements des individus. Moins de trente ans auront suffi pour bâtir à Ciudad Bolívar ce que Lancy [2008] a appelé une « néontocratie », c'est-à-dire, un modèle

de société où la valeur d'un enfant est beaucoup plus importante que la celle des individus des autres classes d'âge. Ciudad Bolívar est ainsi intégré à la modernité.

Il nous semble cependant important de rapporter la figure si puissante de l'enfant vulnérable à ses origines que sont les droits de l'homme et tout particulièrement, les droits des enfants. Le fait que cette figure s'avère être un outil très efficace de développement social et économique ne signifie pas qu'elle encourage la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant lorsqu'il s'agit de défendre ses droits.

Bibliographie

- AGIER M. [1999], *L'Invention de la ville : banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 176 p.
- AGIER M. [2001], « Perte de lieux, dénuement et urbanisation : les *desplazados* de Colombie », in JOLIVET M.-J., « Logiques identitaires, logiques territoriales », *Autrepart*, n° 14, p. 91-105.
- ANDREANI G. [2011], « Gouvernance globale : origines d'une idée », *Politique étrangère*, n° 3, p. 549-568.
- BENÍTEZ TOBÓN J. [1995], *Por los niños de Colombia*, Medellín, Editorial Marín Vieco, 298 p.
- BERNAL SALAZAR R., FERNÁNDEZ C., FLOREZ C.E., GAVIRIA A., OCAMPO P.R., SAMPER B., SÁNCHEZ F. [2009], *Evaluación de impacto del Programa Hogares Comunitarios de Bienestar del ICBF*, Bogotá, universidad de los Andes, facultad de Economía, CEDE, 29 p.
- BREMS E. [2013], « Inclusive universality and the child-caretaker dynamic », in HANSON K., NIEUWENHUY O. (dir.) *Reconceptualizing children's rights in international development. Living rights, social justice, translations*, Cambridge, Cambridge university press, p. 199-224.
- CANTWELL N. [2011], « Are children's rights still human ? », in INVERNIZZI A., WILLIAMS J., *The Human rights of children : from visions to implementation*, Farnham, Ashgate, p. 37-61.
- CONSULTATIVE GROUP OF EARLY CHILDHOOD CARE AND DEVELOPMENT [2014], « Young children as a basis for sustainable development », *Issue Brief*, 18 February, Sustainable development solutions network, 5 p.
- DROZ Y. [2013], « Conflicting realities : the Kikuyu childhood ethos and the ethic of the CRC », in HANSON K., NIEUWENHUY O. (eds), *Reconceptualizing children's rights in international development. Living rights, social justice, translations*, Cambridge, Cambridge university press, p. 115-132.
- DURÁN E. [2007], « Los derechos de los niños y las niñas : marco general y puntos de debate », in DURÁN E., TORRADO M.C., *Derechos de los niños y las niñas. Debates, realidades y perspectivas*, Bogotá, universidad nacional de Colombia, facultad de Ciencias humanas, Centro de estudios sociales, p. 39-56.
- HANSON K., NIEUWENHUY O. (eds) [2013], *Reconceptualizing children's rights in international development. Living rights, social justice, translations*, Cambridge, Cambridge university press, 302 p.
- LANCY D.F. [2008], *The Anthropology of childhood : cherubs, chattel, changelings*, Cambridge, Cambridge university press, 466 p.

- MEYER-BISCH P. [2012], « Comment donner droit aux contradictions portées par l'enfance ? Entre travail de nature et travail de culture », in MEYER-BISCH P. (dir.), *L'Enfant témoin et sujet. Les droits culturels de l'enfant*, Genève, Schulthess, p. 13-48.
- PALACIOS M., SAFFORD F. [2002], *Colombia : país fragmentado, sociedad dividida. Su historia*, Bogotá, Grupo Editorial Norma, 744 p.
- RENAUT A. [2002], *La Libération des enfants. Contribution philosophique à une histoire de l'enfance*, Paris, Calmann-Lévy, 456 p.
- RIST G. [2012], *Le Développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 511 p.
- ROMERO J. [2010], « El éxito económico de los costeños en Bogotá : migración interna y capital humano », *Documentos de trabajo sobre economía regional*, n° 129, Cartagena, Banco de la República, 31 p.
- SANDBERG K. [2014], « Background, motivations and main themes of the CRC », présentation au séminaire *Children at the heart of human rights*, université de Genève, institut universitaire Kurt Bösch, 16 juin, 12 p.
- UNICEF [1995], *La Situation des enfants dans le monde 1995*, Rapport annuel, Genève, Unicef, 98 p.
- ZERMATTEN J. [2010], « The best interest of the child principle : literal analysis and function », *The international journal of children's rights*, vol. 18, n° 4, p. 483-499.

L'enfant comme sujet de droits : ambiguïté des pratiques de participation des enfants dans le cas d'ONG à Mexico

*Tuline Gülgönen**

L'approche basée sur les droits¹ suppose la reconnaissance des bénéficiaires des projets comme sujets de droit. Elle propose un changement de paradigme des interventions, en rupture avec la logique de l'aide et de l'assistance². La différence entre ces deux perspectives renvoie à la distinction faite par des théoriciens latino-américains entre la doctrine de la situation irrégulière et la doctrine de la protection intégrale [Beloff, 2006]. En reconnaissant que les sujets des interventions sont sujets de droits, l'approche basée sur les droits introduit au cœur des projets la participation des personnes, qui passent du statut de bénéficiaires à celui d'acteurs [Uvin, 2004]. Dans le cas des projets qui concernent des enfants, la participation est liée à la reconnaissance de leur droit à exprimer leurs opinions et à ce que celles-ci soient prises en considération, comme l'établit l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, approuvée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989 [Save the children, 2000 ; Santos Pais, 1999 ; Gülgönen, 2013].

Les expériences de participation des enfants se sont multipliées durant le quart de siècle qui a suivi l'adoption de la convention, notamment dans les ONG [CDE, 2009]. Cette évolution s'est cependant accompagnée ces dernières années d'une prise de conscience, au niveau international, du fait que ces expériences n'influencent pas nécessairement les contextes dans lesquels elles se déploient. Elles n'ont pas systématiquement un impact sur la vie des enfants et elles n'impliquent toujours pas une modification de leur statut et de leur relation avec les adultes [CDE, 2009 ; Morrow, 2005].

Participer peut signifier parler, être présent ou prendre part à quelque chose ou vouloir dire que ses opinions seront prises en compte. Ces deux aspects sont mentionnés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, mais c'est leur

* Postdoctorante, boursière du programme de bourses postdoctorales de la UNAM, Instituto de investigaciones sociales, universidad nacional autónoma de México, IIS-UNAM.

1. *Rights based approach* en anglais, *enfoque de derechos* en espagnol.

2. Le débat tourne, dans les pays d'Amérique latine, autour de l'opposition entre approche basée sur les droits et l'« assistencialisme » (*asistencialismo*), traduit ici par assistance ou aide, bien que le terme ait une connotation négative dont ne rend pas nécessairement compte la traduction.

association qui caractérise une participation active de l'enfant [Boyden, Ennew, 1997]. Le droit de l'enfant à exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant et de voir ses opinions prises en compte renvoie, comme l'a énoncé le Comité des droits de l'enfant, au « statut juridique et social des enfants qui, d'un côté, n'ont pas l'autonomie complète des adultes, mais, de l'autre, sont sujets de droits. » [CDE, 2009, § 1] ; « L'article 12 dispose que l'enfant a des droits qui ont une influence sur sa vie, et pas uniquement des droits dérivés de sa vulnérabilité (protection) ou de sa dépendance vis-à-vis des adultes (prestations) [...] » [Op. cit., § 18, p. 7]. La reconnaissance de ses droits accompagne donc celle de l'enfant comme acteur social et de sa participation aux décisions qui ont des conséquences sur sa vie. La participation se situe dans le cadre d'une relation de dialogue et de partage avec les adultes [*ibid.* ; Hart, 1993 ; Beloff, 2006]. Il ne s'agit pas pour autant de proclamer l'indépendance de l'enfant, car participer ne signifie pas décider, mais de reconnaître la situation d'interdépendance qui lie les enfants aux adultes, les premiers faisant, comme les derniers, partie d'une même communauté [Invernizzi, Milne, 2005].

Cet article propose d'analyser la participation des enfants dans le cadre d'ONG de protection des droits de l'enfant dans la ville de Mexico, afin d'en cerner les possibilités et les limites. Il interroge la manière dont la conception de l'enfant comme acteur implique une transformation conceptuelle et méthodologique pour les ONG de ce secteur. Pour traiter cette question, nous analyserons les obstacles matériels au déploiement des pratiques participatives par les organisations, avant de nous interroger sur la façon dont la conception de la participation et la représentation de l'enfance à laquelle elle est liée déterminent la possibilité de leur mise en œuvre.

Méthodologie et profil des organisations sélectionnées

L'article³ s'appuie sur des entretiens avec le personnel de dix ONG de la ville de Mexico (directeurs, coordinateurs de programmes et éducateurs). Des enfants qui fréquentent deux de ces ONG ont été consultés au sujet de la perception qu'ils ont de leur participation au sein de ces organisations, par le biais d'ateliers combinant l'élaboration de dessins, d'une courte pièce de théâtre, d'un tableau destiné à montrer qui les écoute et qui les laisse prendre des décisions et d'un petit questionnaire. Des entretiens informels ont également été menés avec des acteurs du secteur.

Les ONG ont été choisies en fonction de trois critères. Ce sont tout d'abord des ONG locales, qui n'appartiennent pas à des organisations internationales, ce qui m'a conduite à écarter certaines ONG qui ont une approche basée sur les

3. L'article s'appuie sur une étude de type exploratoire réalisée dans le cadre de ma thèse de doctorat [Gülgönen, 2013] et sur les observations réalisées en tant qu'employée et consultante pendant plusieurs années pour des ONG locales de protection de l'enfance au Mexique. Tous les entretiens et ateliers ont eu lieu en espagnol. Sauf indication contraire, toutes les traductions dans le texte sont de l'auteur.

droits, mais dont les financements et la réflexion viennent de l'extérieur. En second lieu, les ONG choisies travaillent directement avec des enfants et ne se contentent pas d'actions de plaidoyer en faveur de leurs droits. Ce sont l'inclusion de la participation des enfants dans le travail direct qu'elles font avec eux, mais aussi la conscience des rôles respectifs des ONG et de l'État dans la mise en œuvre des droits qui nous intéressent ici. Enfin, les ONG qui ont été sélectionnées revendiquent une approche basée sur les droits, ou au moins un travail inspiré par la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce dernier critère a restreint le nombre d'ONG, car le discours d'assistance reste prédominant parmi les organisations qui travaillent à Mexico avec des enfants. Les dix ONG retenues selon ces trois critères ont des profils divers et travaillent avec des enfants qui ont, eux aussi, des profils variés. Elles se situent dans différents quartiers de la ville, qui se caractérisent par des degrés divers de marginalité socioéconomique. Trois de ces ONG mettent en œuvre des programmes permanents avec des enfants en situation de marginalité sociale.

L'organisation A a un centre d'accueil destiné à des enfants et à des jeunes en situation de rue. Elle fonctionne comme centre d'activités le jour et se transforme en centre d'hébergement la nuit. Les enfants peuvent y manger, s'y laver et participer, entre autres activités, à des ateliers de formation. B a trois centres dans des quartiers éloignés les uns des autres ; deux se situent dans des quartiers marginaux et le troisième, dans un quartier touristique de la ville. Cette ONG a pour mission première le travail avec des enfants en situation de rue. Toutefois, sa population cible s'est diversifiée avec l'évolution des caractéristiques de l'enfance en situation de marginalité dans les quartiers où elle intervient, et avec les modalités de son financement. Cette organisation intervient auprès de jeunes adultes en situation de rue, mais aussi d'enfants travailleurs ou d'enfants de personnes qui travaillent dans l'espace public. Sont donc ciblés ici les enfants de familles en situation de marginalité économique et sociale. C travaille avec des enfants du groupe ethnique Otomi, qui occupe un certain nombre de terrains dans un quartier de la ville qui se caractérise par un processus de gentrification très marqué. Ces enfants proviennent de familles en situation d'extrême pauvreté, qui ont un accès limité, voire nul, aux services éducatifs et de santé et vivent dans des conditions insalubres. La grande majorité de ces enfants travaillent dans la rue, où ils sont cirailleurs de chaussures ou vendent des marchandises diverses. L'organisation leur offre un certain nombre de services, essentiellement d'alimentation et d'appui scolaire, et accompagne certaines des familles dans leurs démarches d'accès aux services publics de santé et d'éducation. Ces trois organisations appartiennent à un réseau d'ONG qui revendique l'approche basée sur les droits.

Parmi les autres ONG sélectionnées, cinq mettent en œuvre des projets ponctuels ou des ateliers avec des enfants aux profils différents et réalisent des actions plus ou moins poussées de plaidoyer. Deux d'entre elles choisissent le profil des enfants en fonction des projets réalisés. D axe son travail sur la question de la qualité de l'éducation et sur la construction de la citoyenneté des enfants. E a pour mission de développer une lecture critique des moyens de communication

chez les enfants, qu'elle lie à l'exercice de leur citoyenneté. F et G travaillent avec des enfants et des jeunes vivant dans des quartiers populaires caractérisés par de hauts indices de violence. Leur objectif est de renforcer les capacités des enfants avec lesquels elles travaillent à travers des ateliers liés aux cultures urbaines et de générer dans ce cadre des leaders communautaires. H intervient à Mexico, mais également dans d'autres régions. Elle a élargi sa population cible, à l'origine la petite enfance, et travaille principalement autour de problématiques liées à la migration (en particulier la situation des enfants migrants journaliers), à la sexualité et à l'éducation. Les thématiques abordées et les projets varient en fonction des appels d'offres et du financement, mais l'accent est mis sur la participation des enfants et le développement de leurs capacités.

Enfin, I et J ont un statut à part : ce sont des centres de développement communautaire qui font office d'écoles maternelles dans des zones marginales de la ville. Elles ont été fondées par des femmes y résidant, avec l'appui d'universitaires. Elles reposent, en termes de fonctionnement et de méthodologie, sur la participation des enfants, mais aussi de la population des communautés où elles sont implantées.

Si une grande partie des ONG analysées a pour public cible des enfants en situation de marginalité socioéconomique, la plupart ne travaillent pas avec des enfants au profil unique. Il n'est donc pas possible de caractériser de façon uniforme les publics d'enfants concernés par les projets mis en œuvre. Les enfants qui bénéficient des services des ONG A, B et C ont en commun leur pauvreté et sont considérés comme des enfants vulnérables ayant le besoin de recevoir de l'aide. Les ONG cherchent à se substituer à l'État qui ne fournit pas cette aide.

Il n'existe pas de recensement exhaustif des organisations au Mexique en général, et dans la ville de Mexico en particulier⁴. Il n'existe pas non plus de liste complète des associations civiles (*asociaciones civiles*), qui est le statut le plus courant. Les listes existantes ne tenant pas compte de la dissolution des ONG, elles y demeurent inscrites alors même qu'elles n'existent plus. Par ailleurs, les organisations ne sont généralement pas classées en fonction de leur population cible. Il n'existe donc pas de statistiques complètes, et les rares données disponibles « sont le fruit des efforts des organisations elles-mêmes, d'institutions académiques et de certaines institutions du gouvernement qui ont pour objectif, pour la plupart, la création d'annuaires et non le recueil de données à des fins statistiques. » [Calvillo, Favela, 2004, p. 73] Il n'est pas donc possible de rendre compte de ce que les organisations choisies représentent, en termes quantitatifs, dans le champ des associations mexicaines qui agissent dans le domaine de l'enfance. Les organisations qui prétendent agir avec une approche de droit et non d'assistance sont cependant une minorité.

4. Il y a eu différentes tentatives partielles, d'initiative publique ou privée : à la fin des années 1990, la base de données du Centro de documentación e información sobre organizaciones civiles (CEDIOC) de la universidad Autónoma Metropolitana-Iztapalapa, qui n'est plus disponible, regroupait 107 listes d'organisations élaborées par des institutions gouvernementales, des organisations civiles et des universités.

Le contexte : l'assistance comme paradigme du développement

La difficulté de la mise en œuvre d'une approche basée sur les droits peut en partie être expliquée par le contexte dans lequel sont ancrées les organisations, en particulier la législation en vigueur et leurs ressources financières et humaines. La protection de l'enfance au Mexique reste largement liée à une optique de charité plutôt qu'à une perspective de droits.

Le passage d'une conception de l'enfance objet de protection à sujet de droit n'a pas été pleinement intégré au niveau législatif. Le pays a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990. La Loi de protection des droits des enfants et des adolescents a été adoptée dix ans plus tard, mais cette loi ne posait pas les bases légales de la mise en place d'un système de garantie des droits des enfants parce qu'elle ne désignait pas clairement les institutions responsables ni ne prévoyait de budget pour sa mise en œuvre effective [Red, 2012]. Face à ces critiques, une nouvelle Loi générale des droits des enfants et des adolescents a été publiée au Journal officiel de la Fédération du 4 décembre 2014. La Constitution politique des États-Unis mexicains a intégré en 2011 la notion d'intérêt supérieur de l'enfance⁵, qui s'est ajoutée à la reconnaissance des droits des enfants en matière de « satisfaction de leurs besoins d'alimentation, de santé, d'éducation et de loisirs sains, afin qu'ils puissent se développer pleinement. » Le Code civil fédéral et son équivalent pour le District fédéral⁶ établissent tous deux que les « mineurs » sont dotés d'« incapacité naturelle et légale »⁷.

Au niveau institutionnel, le Système national pour le développement intégral de la famille (SNDIF) et ses équivalents dans les états et les municipes, sont les institutions chargées de la protection de l'enfance et non de ses droits en vertu de la Loi générale de santé (1984), qui prévoit que l'aide aux « mineurs » est l'un des objets de l'assistance sociale (article 68). La Loi d'assistance sociale (2004) précise que le SNDIF est chargé de la coordination de l'assistance sociale publique et privée, les enfants, plus particulièrement ceux « à risque », étant sujets de l'assistance sociale (art. 4). La mission de l'institution est de « mettre en œuvre les politiques d'assistance sociale qui promeuvent le développement intégral de la famille et de la communauté, combattent les causes et les effets de la vulnérabilité en collaboration avec les systèmes des états et des municipes et les institutions publiques et privées, avec l'objectif de générer du capital social » [SNDIF, 2013]. La « vulnérabilité » des enfants englobe ici des phénomènes divers tels que la privation de protection parentale, la pauvreté, la maltraitance, ou la présence d'un handicap. L'institution ne met pas en œuvre d'actions visant la mise en place de réformes structurelles qui auraient pour fondement les droits de l'enfant. Par ailleurs, l'enfance est considérée en lien avec la famille et non en tant que sujet de droit.

5. « Intérêt supérieur de la niñez », qui s'adresse à l'enfance comme collectif et non à l'enfant dans son individualité.

6. Correspond à l'agglomération de Mexico.

7. Article 450 des codes respectifs.

La structure même de l'institution reflète cette conception de l'enfance. La présidence du SNDIF est traditionnellement attribuée à l'épouse du président de la République tandis que celles des DIF le sont aux femmes des gouverneurs des états et des présidents municipaux (ou des figures féminines qui leur sont proches) non pour leurs compétences, mais parce qu'elles sont mères de famille. Enfin, le DIF a peu de rapports avec d'autres institutions telles que les ministères de l'Éducation, de la Santé ou du Développement social, ce qui empêche l'émergence de politiques globales visant à mettre en œuvre les droits de l'enfant dans le pays [Red, 2012].

En raison de la structure fédérale du pays, chacune de ses entités dispose de lois et politiques propres. La Loi des droits des enfants du District fédéral (2000) est plus proche de la Convention relative aux droits de l'enfant que la loi fédérale promulguée la même année. Toutefois, son architecture institutionnelle est similaire à celle de la fédération, en raison notamment du rôle du DIF. L'assistance prédomine au sein du secteur associatif, comme en témoignent la persistance des institutions d'assistance privée et le poids de certaines institutions comme le Centre mexicain pour la philanthropie et la Fondation Quiera. Cette dernière réunit des femmes de banquiers et joue un rôle déterminant pour le financement des ONG qui travaillent avec des enfants en situation de rue. La grande majorité des ONG continue à assumer une approche d'aide directe aux enfants, même si le discours sur les droits a commencé à se répandre ces dernières années [Gülgönen, 2013].

Les organisations ont le choix entre plusieurs statuts, dont les plus courants sont l'Association civile et, dans une moindre mesure, l'Institution d'assistance privée. Un nombre important d'organisations n'a pas d'existence légale [Calvillo, Favela, 2004]. Dans la ville de Mexico, les ONG sont régies par la Loi des institutions privées du District fédéral (1998) et sont présidées par le Conseil d'assistance privée du District fédéral. Parmi les différents domaines de l'assistance que distingue le Conseil se trouve la prestation de services d'aide aux enfants et aux jeunes dont les caractéristiques, diverses, vont de la pauvreté à la toxicomanie, en passant par la privation de protection parentale et la maltraitance. Les institutions d'assistance privée ont donc une vocation d'assistance à travers la délivrance de services à une population considérée vulnérable. Mais ce sont moins les activités des organisations ou leur mission que des considérations matérielles et comptables qui président au choix d'un statut. Sur les dix ONG analysées, il y a six Associations civiles, trois Institutions d'assistance privée et une Société civile. La législation qui régit les ONG, en particulier les lois d'Assistance sociale et Générale de santé ne conçoivent pas que l'intervention auprès d'enfants puisse sortir du champ de l'assistance à une population considérée comme vulnérable. La Loi de l'impôt sur le revenu, qui a pourtant un tout autre objet, conditionne quant à elle l'octroi des reçus déductibles d'impôts généralement nécessaires pour obtenir des financements privés à l'absence d'activités de plaidoyer pour la réforme de la législation.

Certains auteurs indiquent qu'en Europe et en Amérique latine, la mise en œuvre d'une approche basée sur les droits, en particulier l'intégration de la

participation des enfants, est un thème à la mode et semble être devenue une condition d'obtention des financements [Cussiánovich, Figueroa, 2009 ; Liebel, Martínez Muñoz, 2009]. Ce n'est pas le cas au Mexique. La position du pays au niveau international⁸, qui ne reflète pas les fortes inégalités présentes sur son territoire, contribue à expliquer la faiblesse des financements internationaux [Cruz García, Lucatello, 2009]. Les ONG locales ont donc principalement recours à des financements locaux. Selon une étude réalisée en 2009, 81 % des dons des fondations et des entreprises nationales ont été destinés à l'assistance en 2006 [García *et al.*, 2009]. Les aides de l'État sont limitées et financent des services, à l'exception de l'Institut pour le développement social, qui dispose, dans le cadre du programme d'appui aux ONG, d'un appel d'offres spécifique pour les projets de protection des droits de l'enfant. L'orientation des bailleurs et le type de projets financés ont un impact sur le travail des organisations et sont un frein au développement de programmes dont l'objectif est la reconnaissance des enfants comme sujets de droit et leur participation active :

« Les financeurs n'ont que faire [du changement culturel] ; ce qui leur importe ce sont les services et non pas de miser sur les processus. La logique des bailleurs est très immédiate, alors que les processus sont au moins à moyen terme » (directrice, H) ;

« Par exemple [ce bailleur], ce qui compte pour lui ce sont les rapports et la quantité, pas la qualité : sur 100 enfants, combien travaillaient ? Et combien travaillent encore... » (coordinatrice, H) ;

« C'est plus facile d'obtenir des fonds au niveau national quand tu es une institution d'assistance : combien d'enfants sont pris en charge ? Combien reçoivent à manger ? Tu donnes combien de bourses ? [...] Il y a un environnement social hostile à tout ce qui a à voir avec les droits. Les fondations religieuses par exemple, elles n'ont pas de problème pour qu'on les appuie économiquement » (directeur, B).

Plusieurs des ONG analysées mettent en œuvre des projets ponctuels, souvent quantifiables⁹, qui répondent moins à leurs objectifs initiaux de réintégration sociale d'enfants marginalisés qu'aux appels d'offres des bailleurs. C'est souvent la personne responsable de la recherche de fonds qui formule les projets. Face aux faibles montants qu'elles reçoivent, les ONG tendent à cumuler un nombre important de financements et de dons en nature et fragmentent leur action en petits projets. B, par exemple, a 43 donateurs, principalement des banques et des fondations diverses, mais aussi, dans une moindre mesure la coopération internationale et des subventions de plusieurs institutions publiques. Comme celles d'autres pays d'Amérique latine, les ONG analysées concentrent leurs efforts pour atteindre des objectifs quantitatifs et justifier leurs dépenses [Cussiánovich, Márquez, 2002], ce qui empêche un travail à moyen terme avec les enfants et ne leur permet pas de prendre part à l'identification des problèmes qui les affectent.

8. Classé parmi les pays à haut développement humain, le Mexique fait partie de l'OCDE aux côtés des pays dont les indices sont les plus élevés au monde.

9. Bourses, cours d'informatique, campagnes sur des thèmes tels la prévention du SIDA...

Le manque de fonds a aussi un impact sur la mise en œuvre de l'approche basée sur les droits. Les ONG interrogées indiquent, soit qu'elles manquent de fonds pour mettre en œuvre plus de projets et à plus long terme, soit qu'en raison des pressions qu'elles subissent pour réaliser les objectifs des projets, elles manquent de temps pour développer une réflexion sur leurs pratiques et une véritable méthodologie d'intervention :

« Le problème, c'est la dynamique même des projets : on fait le projet et on le présente très rapidement. On dépend des financements. [...] [II] n'y a pas de processus d'évaluation, de *feedback* : on ne s'arrête pas pour réfléchir tous ensemble, les réunions sont très rapides. Les actions ne sont pas programmées, elles manquent de clarté, et il y a un problème de communication, parce qu'il y a trop de choses à faire » (coordinatrice, H)

Les projets sont souvent réalisés au détriment des employés parce que la plupart des financements, tant publics que privés, ne prennent pas en charge les salaires :

« Il y a suffisamment d'argent pour les projets qu'on met en œuvre, mais ce sont les salaires qui en prennent » (directrice, D) ;

« Le manque de ressources financières se fait sentir à tous les plans, mais surtout au niveau des salaires des éducateurs » (directrice, F).

Les salaires des éducateurs sont en effet nettement plus bas que ceux des personnels de coordination et de direction (autour de 5 000 pesos par mois, soit un peu moins de 300 euros, quand le personnel de direction gagne de 3 à 6 fois plus). À cela s'ajoutent, pour une grande partie des organisations, l'absence de prestations sociales et une charge importante de travail, car le nombre d'employés est insuffisant pour les tâches à accomplir. Les conditions précaires d'embauche peuvent donner lieu à une perte de motivation et à une rotation importante de la main-d'œuvre :

« Les ressources économiques limitent les activités ; le problème du salaire entraîne une baisse de motivation ; le personnel est insuffisant. » (éducatrice, C)

« Le manque de financements et les bas salaires impliquent que les éducateurs tournent. [...] La faible permanence des éducateurs provoque la rupture des processus mis en place à moyen terme avec les enfants. » (directrice, C)

« [Le personnel] est toujours mal payé, alors tu formes des gens et ils s'en vont. » (directrice, H)

« Un problème, c'est le manque de personnel pour la planification, l'évaluation et la participation dans des débats publics, parce que les gens [qualifiés] veulent être mieux payés ». (directeur, B)

Le problème de la formation et de la professionnalisation du personnel a un impact sur la qualité du travail réalisé avec les enfants d'autant plus fort que celui-ci ne repose pas sur une méthodologie d'intervention strictement pensée.

Tout comme les éducateurs de rue évoqués par Pérez López et Arteaga Monroy dans le même contexte, les éducateurs qui travaillent dans les ONG étudiées ici ont dans leur majorité fait des études de sociologie, d'anthropologie ou de psychologie [2009, p. 893]. Les coordinateurs et les directeurs ont fait des études plus

variées, allant de la communication à la médecine, en passant pour l'un d'entre eux par le commerce. Un seul a un diplôme de travail social et trois suivaient une formation en lien avec la pédagogie au moment où s'est déroulé l'entretien. Même si le rapport n'est pas toujours évident, la plupart considèrent que leur profession cadre avec leur formation universitaire. L'absence de formation initiale ne peut pas toujours être compensée par une formation sur le lieu de travail par manque de temps et de financements :

« Les éducateurs ne sont pas formés de façon adéquate, de façon générale, et pas seulement sur le thème des droits, surtout au début [de leur carrière]. » (éducatrice, C)

« Je n'ai pas cherché à me former, à cause de la charge de travail et parce qu'il n'y a pas d'espace [dans l'organisation] pour que les éducateurs puissent apprendre. » (éducatrice, B)

« Le problème, c'est que les sujets des formations sont définis par les bailleurs. Peu de ressources sont destinées à la formation du personnel. » (ONG C)

Les étudiants en sciences sociales qui accomplissent leur stage de fin d'études dans les organisations A, B et C font office d'éducateurs. Le manque de formation n'est cependant pas identifié comme un problème par tous les responsables interrogés. La « conviction institutionnelle et personnelle » des éducateurs (directrice, C) et leur « engagement personnel » (directrice, E) sont déterminants dans la sélection du personnel. Comme l'indiquent Pérez López et Arteaga Monroy, « les organisations définissent le profil de l'éducateur ou de l'éducatrice en insistant sur les qualités humaines qu'ils doivent posséder et en mettant parfois au second plan leur formation professionnelle. » [2009, p. 894] Le lien entre les ressources financières et humaines et leur impact sur la qualité du travail effectué par les ONG est également décrit dans le contexte des organisations travaillant avec des enfants dans d'autres pays d'Amérique latine [Ferrer, Monje, Urzúa, 2005].

Mise en place de méthodologies participatives

Bien qu'il existe des obstacles externes limitant la possibilité de mise en œuvre de l'approche basée sur les droits, leur impact doit être relativisé. La difficulté d'obtenir des fonds oriente seulement en partie le travail réalisé avec les enfants et la présence de ressources importantes n'implique nullement l'adoption automatique d'une telle approche, comme en témoignent certaines organisations internationales travaillant au Mexique, qui disposent de moyens importants, en général par le biais d'actions de parrainage. Il semble que les facteurs objectifs soient moins déterminants que des facteurs subjectifs ayant trait à l'intériorisation d'un discours et d'une autre vision de l'enfance, comme le montrent certaines des ONG étudiées. Certaines parviennent, au moins en partie, à contourner les obstacles auxquels elles sont confrontées pour intégrer une approche participative.

Les organisations A, B et C revendiquent comme source d'inspiration de leurs actions la Convention relative aux droits de l'enfant tout en restant dans une optique d'aide à travers l'offre de services et la recherche de résultats quantifiables

(combien d'enfants arrêtent de se droguer, abandonnent la rue comme lieu de vie, etc.) Elles revendiquent un lien avec l'éducation populaire théorisée par Paulo Freire et les organisations d'enfants travailleurs, qui n'existent pas au Mexique. La revendication de ces modèles et l'intégration d'un discours sur les droits n'impliquent pas toujours une modification des pratiques. La confusion entre l'offre de services et la mise en œuvre des droits, notamment économiques, sociaux et culturels que l'on peut observer dans ces organisations caractérise également le travail des ONG dans de nombreux contextes géographiques [Hart, Himes, Lansdown, 1998]. Pour les autres ONG de l'échantillon, la mise en œuvre des droits est l'objectif à atteindre à travers le renforcement de la capacité d'agir (*empowerment*) des enfants et le plaidoyer auprès des acteurs de la communauté et des institutions étatiques. Les centres de développement communautaire entrent dans cette catégorie, car leur objectif est avant tout le développement de la capacité d'agir des enfants et de leur communauté.

Selon le type d'objectifs choisis par les organisations, la participation des enfants est soit un droit à promouvoir parmi d'autres, soit un élément central. En dépit de leur discours, les organisations qui ont une logique d'assistance ne mettent pas en place de réels mécanismes participatifs. Pour elles, l'enfant reste principalement un bénéficiaire de services. Les activités y sont prédéterminées par les objectifs d'assistance tandis que la participation ne fait pas non plus partie du processus d'évaluation des projets, du moins pas de façon systématique. Dans le meilleur des cas, des questionnaires sont remis aux enfants pour savoir ce qui leur a plu ou non dans les programmes. Ce type de pratique, présentée comme un exemple de la participation des enfants, n'implique pas la prise en compte de leur opinion lors de la programmation de nouveaux projets. Selon une coordinatrice de B « la construction des évaluations des projets a à voir avec des processus et des concepts trop compliqués pour les enfants » (ONG B). Ce discours, peu compatible avec une approche basée sur les droits, est loin d'être partagé par toutes les personnes interviewées, pour lesquelles l'absence de mécanismes de participation des enfants dans les évaluations est un point faible¹⁰.

La conception de la participation varie, mais elle est généralement définie comme le fait de prendre part aux activités. Une coordinatrice rapporte que : « [les enfants participent] à toutes sortes d'activités : ils mettent la table, lorsqu'ils font des travaux individuels ils s'entraident, quand ils font un travail de groupe ils donnent leur opinion... » (ONG J) La participation est également assimilée à la possibilité qu'ont les enfants de donner leur opinion sur le contenu des activités (choisir le thème lors des séances de dessin). Les activités proposées lors de la Journée de l'enfant fêtée dans la plupart des institutions au Mexique, nous ont été données comme exemple de participation par les organisations B et C. Ce jour-là, les enfants peuvent décider de ce qu'ils vont manger, des activités qu'ils vont réaliser ou du texte qu'ils vont écrire sur un thème de leur choix. L'accent mis

10. Un grand nombre d'ONG locales de protection des droits de l'enfant ne réalisent ni diagnostic, ni planification, ni évaluation rigoureuse des projets pour des raisons de temps, de ressources et de priorités.

sur l'espace de participation ouvert ce jour-là reflète le caractère très ponctuel et artificiel de la participation pour ces organisations et le peu d'attention accordée habituellement à l'avis des enfants sur les questions quotidiennes et plus fondamentalement, sur le cours des projets. La coordinatrice de B justifie ainsi l'absence de participation des enfants : « Ce n'est pas l'envie qui nous manque, mais la situation est très compliquée : le problème c'est que les enfants ne veulent rien faire, ou alors ils ne veulent que jouer. » On retrouve dans les ONG A, B et C, dont l'objectif est d'aider les enfants à travers une offre de services, l'idée que les adultes savent mieux que les enfants ce qui est bon pour eux.

Lors d'ateliers organisés au sein de B et C, les enfants ont confirmé ne pas être habitués à des dynamiques participatives. Un tableau a été établi avec eux pour connaître leur opinion à propos des personnes de leur entourage qui les écoutent et les laissent le plus prendre des décisions. Seuls quelques enfants estiment que l'éducateur peut les écouter ; leur mère, d'autres enfants, ou encore leurs grands-parents leur accordent davantage d'attention. Ils rapportent également que l'éducateur ne les laisse pas prendre de décisions sur des questions quotidiennes. Les dessins qui les représentent auprès des éducateurs varient dans les deux organisations. Dans l'atelier de C, tant les filles que les garçons se sont représentés auprès de l'éducatrice, qui a la même taille qu'eux. Ils sourient et jouent à la balle ou ne font rien. Dans l'atelier de B, toutes les filles sauf une se sont représentées en train de sourire aux côtés de l'éducatrice, sans faire d'activité particulière. Plusieurs des dessins représentent des jardins verdoyants qui ont peu de rapport avec la réalité du lieu dans lequel se situe l'organisation. La plupart des garçons ont représenté un conflit entre eux et l'éducatrice, qui ne les laisse pas faire l'activité qu'ils veulent. Un questionnaire remis à l'issue des ateliers révèle que la majorité des enfants pensent qu'ils bénéficient des services de l'ONG parce que leurs parents l'ont décidé. Cela n'implique pas qu'ils n'en sont pas contents : pour beaucoup, c'est un lieu où ils peuvent s'amuser et apprendre. Seul un enfant indique qu'il fréquente l'organisation car il l'a décidé lui-même. Peu d'enfants sont conscients qu'ils prennent part aux activités de l'organisation parce qu'ils correspondent au profil des bénéficiaires, ce qui renforce l'idée que, bien qu'étant au centre des projets en tant que principal bénéficiaire, l'enfant a une place tout à fait marginale dans leur élaboration.

Pour ces organisations, la participation des enfants est liée à la promotion de leur citoyenneté. Comme l'exprime un directeur : « [la participation des enfants dans la planification des projets] est un objectif stratégique [de l'organisation], par exemple à travers le thème de la citoyenneté des enfants, mais ce n'est pas un sujet qu'on travaille réellement. » (ONG B) De façon tout aussi marginale, la participation des enfants est promue par le biais d'assemblées, dont la qualité varie beaucoup selon qu'elles sont organisées dans la hâte pour répondre à un engagement contracté auprès d'un bailleur ou qu'elles sont pensées et planifiées, ce qui est rarement le cas. De par leur structure et leur cadre, les assemblées que nous avons pu observer sont liées à des contextes et à des moyens d'expression privilégiés par les adultes, même quand elles sont ponctuées d'activités ludiques et

artistiques. La participation est dans la plupart des cas réservée à un nombre restreint d'enfants par organisation. Ce sont souvent les mêmes qui participent, choisis en fonction de leur capacité à « participer », c'est-à-dire à s'exprimer. Dans ce cadre, ils peuvent acquérir un vocabulaire lié aux droits de l'enfant et devenir de véritables professionnels de la « participation ». Le directeur de B explique que : « [...] on dit aux enfants qu'ils ont des droits. Tout se traduit ici en termes de droits. Ceux qui sont ici depuis plus longtemps ont plus de connaissances et de vocabulaire que les nouveaux. Ceux qui participent [aux assemblées organisées par une autre institution] ont intériorisé davantage le thème » (ONG B). Enfin, les assemblées n'ont généralement pas de suivi et donc, pas d'impact. Les enfants que nous avons consultés ne les perçoivent pas comme des instruments de participation, mais comme une activité supplémentaire à laquelle ils prennent part par le biais de l'organisation. Pendant les ateliers, nous avons demandé aux enfants de représenter, au moyen d'une petite pièce de théâtre, ces assemblées de participation. Dans le premier atelier, les enfants nous ont dit ne pas identifier ce que sont les assemblées, bien que les membres du personnel nous aient parlé de leur participation à ce type de réunions. Dans le second atelier, quelques enfants savaient ce que sont les assemblées et l'un d'eux a expliqué : « les adultes n'arrêtent pas de parler et nous, on s'ennuie » (garçon, 10 ans, ONG B). Ils ont mis en scène des enfants silencieux face à un adulte déguisé en clown. Les programmes « formels » de participation, en particulier ces assemblées, ont été explicitement critiqués par le Comité des droits de l'enfant pour leur caractère artificiel [CDE, 2003 ; 2009]. En plus de n'apporter que peu de choses aux enfants, ces initiatives ponctuelles se font souvent au détriment de stratégies qui permettraient de renforcer leur participation dans leur environnement quotidien, y compris au sein des projets de développement [Hart, Himes, Lansdown, 1998].

Dans le cas des organisations A, B et C, les enfants sont donc largement exclus de la participation à la vie de l'organisation et n'influencent pas le déroulement des projets. La participation y est comprise comme le fait de laisser, dans des circonstances et des conditions prédéterminées par les adultes, les enfants donner leur opinion sur un nombre limité de sujets, sans que ces opinions soient prises en compte. C'est bien la définition de la participation et ce qu'elle implique en termes de relations entre adultes et enfants qui est en question. Ici, la participation s'entend comme le fait de prendre part aux activités et éventuellement, de s'exprimer. Elle correspond à ce que Hart dénomme « les plus bas degrés la participation », qui vont de la manipulation à la participation symbolique (*tokenism*) et constituent un simulacre de participation [Hart, 1993].

La participation réelle implique que les enfants puissent parler et prendre part aux décisions qui les concernent et donc, de reconnaître l'enfant comme acteur social à part entière, malgré le statut légal qui limite sa personnalité juridique. Sept des organisations étudiées (D à J) ont cette conception de la participation. À l'exception des centres de développement communautaire (I et J), elles n'offrent pas de services. Les activités qu'elles proposent aux enfants sont limitées dans le temps et prennent en général la forme d'ateliers élaborés et modifiés en fonction

des problèmes identifiés, en partie, par les enfants eux-mêmes. Les centres I et J travaillent avec les enfants de façon plus constante et font participer à leurs activités les enfants et leurs communautés. Dans ces organisations, la participation est l'objectif fondamental. Selon leurs employés, il s'agit de « former des promoteurs [...], de promouvoir la participation des enfants pour créer des acteurs de changement social » (éducatrice, G), de « donner une éducation alternative, intégrale aux enfants pour qu'ils puissent être sujets de changement » (directrice, I), de « favoriser la participation et la construction de la citoyenneté » (directrice, E) et de « former de jeunes leaders qui puissent transformer leurs vies et former à leur tour d'autres leaders » (directrice, F). La participation ne se limite pas au fait que les enfants puissent donner leur opinion, mais implique leur inclusion dans les processus de prise de décision. Ces organisations considèrent qu'en développant ses possibilités de participer dans leur cadre, elles permettent à l'enfant de gagner en autonomie et de développer sa capacité d'agir, ce qui a un impact dans les autres contextes dans lesquels il évolue, principalement la famille, l'école et parfois la communauté.

D'après les entretiens réalisés, le développement d'outils critiques accroît la possibilité de participation citoyenne de l'enfant. Celui-ci prend conscience qu'il peut participer à la prise de décision sur des sujets l'intéressant, qu'il a des droits, et qu'il peut porter plainte quand on y porte atteinte :

« [on] pourrait organiser des jeux pour les enfants dans la communauté, mais le jeu est utilisé comme un outil pour que les enfants identifient s'ils ont des espaces de jeux dans leur communauté, et pour qu'ils les obtiennent. À partir du moment où ils se perçoivent comme des sujets de droit, ils réfléchissent et ils s'organisent, en étant conscients de leurs droits. » (directrice, D)

L'exercice de la participation contribue à accroître l'autonomie des enfants, mais aussi leur responsabilité sociale. La participation est conçue comme un moyen et un objectif, au sens où elle permet l'exercice de la citoyenneté des enfants [Crowley, 1998 ; Hart, 1993]. En liant participation et exercice de la citoyenneté, les ONG contribuent indirectement à la réalisation de ce droit [O'Kane, 2003] sans tenter de se substituer à l'État¹¹. Elles jouent un rôle crucial parce qu'elles aident les enfants à connaître leurs droits et parce qu'elles les accompagnent pour qu'ils puissent les revendiquer dans des espaces qui leur sont traditionnellement fermés. Malgré la spécificité des enfants et les réticences persistantes face à leur reconnaissance comme sujets de droits dits d'autonomie, tant au niveau pratique qu'au niveau théorique [Fanlo, 2009] –, leur participation ne se distingue pas de celle des adultes dans les projets de développement qui revendiquent une approche basée sur les droits [VeneKlasen *et al.*, 2005].

Ces organisations cherchent aussi à travailler avec les adultes qui sont proches des enfants. Il ne s'agit pas d'inclure les adultes dans les processus participatifs

11. Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a reconnu à plusieurs reprises l'importance fondamentale des ONG pour la promotion de la participation des enfants [2006a]. Il a cependant relativisé leur rôle, notamment en tant qu'intermédiaires entre les enfants et les pouvoirs publics [2003, 2009].

dans lesquels sont engagés les enfants, mais de chercher à changer la façon dont ils perçoivent les enfants et les relations qu'ils construisent ensemble. Pour certaines des personnes interrogées, il s'agit aussi de faire en sorte que la méthodologie employée avec les enfants puisse être reproduite par d'autres dans d'autres contextes, notamment par des institutions étatiques. Il s'agit là d'une réponse au caractère limité des interventions des organisations qui renvoie à l'idée que l'État est le principal garant des droits des enfants.

Bien que l'exercice de la participation soit, pour ces sept ONG, explicitement lié à la Convention relative aux droits de l'enfant, elles revendiquent, à une exception près¹², avoir mis en œuvre des méthodes de participation des enfants avant l'adoption explicite d'une approche basée sur les droits. Pour les ONG F et G comme pour les centres I et J, cette démarche s'inspirait de l'éducation populaire théorisée par Paulo Freire [1990]. D, E et H revendiquent une méthode participative découlant d'un travail réalisé d'abord avec des adultes et reposant sur le développement de leur capacité à agir dans l'exercice de leur citoyenneté. Le discours sur les droits de l'enfant, intégré par la suite, peut avoir renforcé la dimension théorique de ce type de méthode, mais les processus participatifs n'ont pas fondamentalement changé. Il faut donc relativiser l'affirmation selon laquelle la participation est un thème qui a été mis à la mode à partir de l'adoption de la Convention. La définition polysémique du terme donne cependant lieu à des difficultés de compréhension et de mise en œuvre, comme en témoigne l'usage limité qu'en fait la première catégorie d'ONG enquêtées. L'analyse des autres organisations permet de constater que la mise en œuvre de projets participatifs ne se résume pas à l'adoption artificielle d'un concept.

Comme on peut l'observer à travers les discours et les interventions, la reconnaissance de la possibilité qu'ont les enfants de participer au même titre que les adultes implique de concevoir l'enfant comme acteur social, et par conséquent une redéfinition des méthodes et objectifs des projets mis en œuvre par les ONG. L'obstacle principal à l'inclusion des enfants dans les projets demeure la présence d'une culture peu favorable à leur participation, dans laquelle l'enfant est représenté comme vulnérable et incapable de prendre des décisions. Cette représentation n'est pas propre au Mexique [CDE, 2009, § 135]. Reprenant un discours présent dans de nombreuses observations aux États parties de la Convention [Hodgkin, Newell, 2007], le Comité a exprimé, dans ses dernières observations à l'État mexicain sur la mise en œuvre du traité, sa préoccupation envers « la persistance [...] d'attitudes traditionnelles qui, notamment, restreignent le droit des enfants à la participation et leur droit d'exprimer leurs opinions. » [2006b, § 27]. Les ONG n'offrent pas aux enfants un contexte réellement différent de ceux dans lesquels évoluent les enfants à Mexico, et qui se caractérisent par l'absence d'espaces de participation. Ce sujet a peu été étudié, mais une étude récente, qui aborde le thème de la participation des enfants dans la famille au Mexique dans

12. Il s'agit d'une organisation dont les fondateurs avaient au préalable travaillé pour l'Unicef et ont adopté une approche basée sur les droits dès sa création.

des contextes socio-économiques variés montre le peu d'espace dont ils disposent pour s'exprimer et participer à la prise de décisions [Ramírez, 2013].

Cette situation est liée au postulat de la dépendance fondamentale des enfants envers les adultes, qui dérive de la croyance que l'enfant est un incapable ou un être « pas encore capable », c'est-à-dire pas encore adulte [Verhellen, 2006]. La reconnaissance de sa capacité à exprimer ses opinions dès son plus jeune âge permet de réaliser que cette incapacité est relative et dépend surtout de la faculté d'écoute des adultes [Lansdown, 2005]. C'est pourquoi le droit international prône le passage d'une conception de l'enfance (y compris de la petite enfance) comme période de socialisation d'un être immature cheminant vers la condition d'adulte, à la reconnaissance des enfants comme membres actifs de leurs communautés et sociétés, avec leurs propres inquiétudes, intérêts et points de vue [CDE, 2006c]¹³.

Conclusion

Cette étude montre que la mise en œuvre d'approches participatives dépend en partie de facteurs externes comme le financement des projets, mais que l'obstacle principal, dans les ONG comme dans les autres domaines où évolue l'enfant, reste une conception partielle de la participation reposant sur la prévalence de relations verticales entre les adultes et les enfants qui définissent l'enfance comme dépendante et incapable de prendre des décisions sur les sujets qui l'intéressent. Lorsque la représentation de l'enfant comme « nécessiteux d'aide » prédomine, le discours des droits de l'enfant reste superficiel et n'implique pas de modifications fondamentales des pratiques des organisations. Du changement de cette conception dépend le fait que les projets qui proclament une approche participative ne soient pas seulement « les nouvelles versions d'un vieux paradigme » [Cussiánovich, Figueroa, 2009, p. 83] et qu'une place active soit accordée à l'enfant en leur sein.

Le personnel des organisations qui mettent en œuvre une approche participative reconnaît que la conception de l'enfance pose problème dans les familles, les écoles et dans la société en général : « La culture paternaliste et autoritaire, et la culture de l'assistance, voilà le principal obstacle à la mise en œuvre d'une approche de droits [...] » (directrice, D). C'est la raison pour laquelle les organisations qui ont une démarche participative cherchent aussi à travailler avec les adultes qui leur sont proches. Rares sont ceux, parmi les personnes interrogées, qui identifient les problèmes de représentation de l'enfant au sein même des institutions dans lesquelles elles travaillent. Le manque de formation du personnel est un problème de fond pour la mise en œuvre d'approches participatives parce qu'il est un obstacle au changement des représentations sociales sur l'enfance

13. Les ONG enquêtées ne travaillent pas avec de très jeunes enfants, et le critère de l'âge appliqué à la participation n'est donc pas étudié ici, bien que le droit à la participation et la capacité de participer concernent également les enfants les plus jeunes ait été énoncé clairement par le Comité des droits de l'enfant [2009].

[Liebel, Martínez Muñoz, 2006]. Comme l'explique le Comité des droits de l'enfant, « [pour] faciliter effectivement la participation des enfants, les adultes ont besoin de se préparer, de posséder certaines compétences et de recevoir un appui, par exemple d'acquérir des aptitudes à l'écoute des enfants, au travail avec les enfants et à l'instauration d'une participation efficace des enfants eu égard à l'évolution de leurs capacités » [2009, § 134 (g)]. Les relations établies avec les enfants dans les projets qui intègrent leur participation comme méthode, et le développement de leur capacité d'agir comme objectif témoignent de l'assimilation de cette conception de l'enfance : l'enfant occupe une place active dans l'organisation, et cette place est aussi promue dans les autres contextes qui font partie de son quotidien.

La participation des enfants implique que la relation qu'ils entretiennent avec le personnel des organisations soit fondée sur un schéma non autoritaire, laissant place au dialogue et à la négociation tant dans les décisions quotidiennes que dans l'élaboration des projets. Lorsque l'objectif à atteindre est prédéfini, et en grande partie quantifiable, les enfants ne participent pas aux prises de décision qui ont un impact sur leur vie quotidienne et sur le développement du projet ; ils participent, au mieux, dans le cadre d'espaces ponctuels et artificiels créés par les adultes. Dans les organisations dont l'objectif est le développement de la capacité d'agir des enfants, la fonction de l'éducateur est d'accompagner les enfants, de leur indiquer d'autres possibilités de relations que celles auxquelles ils ont été habitués et de leur donner la possibilité de participer au sein de l'organisation et dans d'autres contextes. Il s'agit d'essayer de provoquer des changements chez les interlocuteurs des enfants, au niveau microsocial (parents, professeurs, personnes de la communauté) et au niveau macro, en essayant d'influencer les processus législatifs et les politiques publiques. Le niveau de participation n'atteint cependant jamais celui des organisations dans lesquels les enfants sont protagonistes, comme les organisations d'enfants travailleurs [Bonnet, Schlemmer, 2009]. On assiste toutefois à la mise en œuvre de démarches participatives dans les organisations pour lesquelles le renforcement de la capacité des enfants est l'objectif fondamental et va de pair avec leur reconnaissance en tant qu'acteurs sociaux.

Bibliographie

- BELOFF M. [2006], « Protección integral de derechos del niño vs derechos en situación irregular », in GUTIÉRREZ CONTRERAS J.C. (dir.), *Memorias del seminario internacional, los derechos humanos de los niños, niñas y adolescentes*, Mexico, Secretaría de relaciones exteriores, programa de cooperación sobre derechos humanos México, Comisión europea, p. 83-118.
- BONNET M., SCHLEMMER M. [2009], « Aperçus sur le travail des enfants », *Mondes en développement*, n° 146, p. 11-25.
- BOYDEN J., ENNEW J. [1997], *Children in focus, A manual for participatory research with children*, Stockholm, Rädda Barnen, 191 p.

- CALVILLO M., FAVELA A. [2004], « Dimensiones cualitativas de las organizaciones civiles en México », in CADENA ROA J. (dir.), *Las Organizaciones civiles mexicanas hoy*, Mexico, Centro de Investigaciones Interdisciplinarias en Ciencias y Humanidades, UNAM, p. 73-120.
- COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT (CDE) [2003], « Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6) », Observation générale n° 5, CRC/GC/2003/5, Genève, Nations unies, 23 p.
- COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT (CDE) [2006a], « Day of general discussion on the right of the child to be heard », Forty-third session 11-29 September 2006, Genève, Nations unies, 9 p.
- COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT (CDE) [2006b], « Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'Article 44 de la Convention », CRC/C/MEX/CO/3, Genève, Nations unies, 10 p.
- COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT (CDE) [2006c], Observation générale n° 7, « Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance », CRC/C/GC/7/Rev. 1, Genève, Nations unies, 22 p.
- COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT (CDE) [2009], « Le droit de l'enfant d'être entendu », Observation générale n° 12, CRC/C/GC/12, Genève, Nations unies, 28 p.
- CROWLEY P. [1998], « Participación infantil : para una definición del marco conceptual », in ABEGGLEN VERAZZI B., BENES R. (dir.), *La participación de niños y adolescentes en el contexto de la Convención sobre los derechos del niño : visiones y perspectivas*, Acta del Seminario, Bogota, 7-8 décembre 1998, p. 9-16.
- CRUZ GARCÍA N., LUCATELLO S. [2009], « México como receptor de Ayuda Oficial al Desarrollo entre 1960 y 2005 », *Revista de relaciones internacionales de la UNAM*, n° 105, p. 81-109.
- CUSSIÁNOVICH A., MÁRQUEZ M. [2002], *Hacia una participación protagónica de los niños, niñas y adolescentes*, Lima, Save the Children Suecia, Oficina Regional para América del Sur, 209 p.
- CUSSIÁNOVICH A., FIGUEROA E. [2009], « Participación protagónica : ¿Ideología o cambio de paradigma ? », in LIEBEL M., MARTÍNEZ MUÑOZ M. (dir.), *Infancia y derechos humanos : Hacia una ciudadanía participante y protagónica*, Lima, Itefant, p. 83-99.
- FANLO I. [2009] « "Viejos" y "nuevos" derechos del niño », *ISONOMIA, Revista de teoría y filosofía del derecho*, n° 31, p. 1-46.
- FERRER M., MONJE P., URZÚA R. [2005], « El rol de las Ongs en la reducción de la pobreza en América Latina Visiones sobre sus modalidades de trabajo e influencia en la formulación de políticas públicas », *Serie de Documentos de Política MOST2*, n° 16, Paris, MOST/Unesco, 30 p.
- FREIRE P., NOGUEIRA A. [1990], *Qué hacer, teoría y práctica en educación popular*, Quito, Corporación Ecuatoriana para el Desarrollo de la Comunicación (CEDECO), 69 p.
- GARCÍA S., LAYTON M.D., RODRIGUEZ J., ROSAS A.P. [2009], *Donativos privados 2006, Una aproximación a la contribución ciudadana para las causas sociales*, Mexico, INCIDE Social/ITAM, 94 p. : http://www.filantropia.itam.mx/docs/Los_donativos_privados.pdf (page consultée le 22 avril 2015).
- GÜLGÖNEN T. [2013], « El enfoque de derechos en las organizaciones no gubernamentales de protección de los derechos de las niñas y los niños, Perspectivas teóricas y ejemplo del Distrito Federal », *Thèse de doctorat en Droit*, Instituto de Investigaciones Jurídicas, universidad nacional autónoma de México, soutenue en mars 2013, 528 p.

- HART R. [1993], *La Participación de los niños : de la participación simbólica a la participación auténtica*, Bogotá, Unicef, Oficina para América Latina y el Caribe, 46 p.
- HART R., HIMES J., LANSDOWN G. [1998], « Comentario y recomendaciones para las iniciativas de Unicef y Rádda Barnen relativas al derecho del niño a la participación, según lo estipulado por la Convención sobre los Derechos del Niño », in ABEGLLEN VERAZZI B., BENES R. (dir.), *La Participación de niños y adolescentes en el contexto de la Convención sobre los derechos del niño : visiones y perspectivas, Acta del Seminario*, Bogotá, 7-8 décembre 1998, p. 47-55.
- HODGKIN R., NEWELL P. [2007], *Implementation handbook for the convention on the rights of the child*, Genève, Unicef, 787 p.
- INVERNIZZI A., MILNE B. [2005], « Conclusion. Some elements of an emergent discourse on children's rights to citizenship », in INVERNIZZI A., MILNE B., *An emergent discourse on the rights of the child ?*, *Kamla-Raj, Journal of social sciences*, Special issue n° 9, p. 83-99.
- LANSDOWN G. [2005], « Can you hear me ? The right of young people to participate to decisions affecting them », *Working papers in early child development*, n° 6, La Haye, Bernard van Leer Foundation, 43 p.
- LIEBEL M., MARTÍNEZ MUÑOZ M. [2009], « Entre protección y participación », in LIEBEL M., MARTÍNEZ MUÑOZ M. (dir.), *Infancia y derechos humanos : hacia una ciudadanía participante y protagónica*, Lima, Ifejant, p. 69-82.
- MORROW V. [2005], « Social capital, community cohesion and participation in England : a space for children and young people ? », in INVERNIZZI A., MILNE B., *An emergent discourse on the rights of the child ?*, *Kamla-Raj, Journal of social sciences*, Special issue n° 9, p. 57-69.
- O'KANE C. [2003], *Children and young people as citizens : Partners for social change Part 1 : Exploring concepts*, Katmandou, Save the children alliance office for South and Central Asia Region, 66 p.
- PÉREZ LÓPEZ R., ARTEAGA MONROY, M.A. [2009], « Identidad y práctica profesionales del educador y la educadora de calle en México », *Revista latinoamericana de ciencias sociales, niñez y juventud*, vol. 7, n° 2, p. 887-905.
- RAMÍREZ N. (dir.) [2013], *Detrás de la puerta... que estoy educando, Violencia hacia niñas y niños en el ámbito familiar en México*, Mexico, Ririki Intervención social, 169 p.
- RED POR LOS DERECHOS DE LA INFANCIA EN MEXICO [2012], *La Infancia cuenta en México 2012, desafíos actuales para la garantía de los derechos de la infancia. Análisis del marco legal mexicano*, Mexico, REDIM, 280 p.
- SANTOS PAIS M. [1999], *A human rights conceptual framework for Unicef*, Innocenti Essays n° 9, Florence, Unicef, 27 p.
- SAVE THE CHILDREN [2000], *An introduction to child rights programming, concept and application*, London, Save the Children Fund, 50 p.
- SISTEMA NACIONAL PARA EL DESARROLLO INTEGRAL DE LA FAMILIA (SNDIF) [2013], « DIF, Misión institucional », Secretaria de Salud, México : <http://www.dif.gob.mx/diftransparencia/media/mision-vision-politica.pdf> (page consultée le 12 octobre 2013).
- UVIN P. [2004], *Human rights and development*, Bloomfield, Kumarian Press, 2004, 241 p.
- VENEKLASSEN L., MILLER V., CLARK C., REILLY M. [2004], « Rights-based approaches and beyond : challenges of linking rights and participation », *IDS Working Paper n° 235*, Brighton, IDS/Just Associates, 62 p.
- VERHELLEN E. [2006], *Convention on the rights of the child, Background, motivation, strategies, main themes*, Antwerpen-Apeldoorn, Garant, 193 p.

La concurrence des souffrances. Genèse et usages électifs de la catégorie des orphelins et enfants vulnérables au temps du sida

Fabienne Hejoaka*

Du 25 au 27 juin 2001 s'est tenue à New York une session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations unies consacrée pour la première fois, dans l'histoire de l'organisation internationale, à une maladie : l'infection à VIH. La Déclaration d'engagement produite à l'issue de cet événement comprenait, à côté des articles consacrés au genre, à l'accès aux traitements ou à la stigmatisation, trois articles plus particulièrement dédiés aux « orphelins et enfants rendus vulnérables par le VIH/sida ». L'infection à VIH ayant longtemps été pensée comme une épidémie d'adultes [Hejoaka, 2012], ces articles marquaient l'inscription de la question des enfants sur l'agenda des politiques internationales de lutte contre le sida. Ils entérinaient également l'institutionnalisation de cette nouvelle catégorie de l'enfance globalisée que sont les « orphelins et enfants vulnérables » (OEV) ¹.

La catégorie des OEV offre un exemple paradigmatique des dynamiques socio-historiques et des usages politiques et sociaux qui sous-tendent la fabrication institutionnelle de catégories contemporaines de l'enfance dans le cadre de l'aide internationale ². Cette catégorie fait partie d'un ensemble de catégories politico-administratives produites *ad hoc* à partir de la fin des années 1980, en réponse à l'impact de l'épidémie sur les enfants en Afrique subsaharienne ³. Les OEV ne constituent pas une catégorie transhistorique instituée spontanément au début de l'épidémie. À la fin des années 1980, les politiques et les programmes d'aide ont essentiellement ciblé les orphelins du sida. La catégorie OEV n'a été instituée

* Anthropologue, post-doctorante à l'IRD (UMI 233 TransVIHMI) et chercheuse associée au Centre de recherche clinique et de formation de Fann (Dakar, Sénégal)

1. En 2012, selon l'Onusida [2013], en Afrique subsaharienne, 15,1 millions d'enfants âgés de moins de 18 ans étaient orphelins des suites du VIH/Sida, tandis que 2,9 millions d'enfants âgés de 0 à 14 ans étaient infectés par le VIH [Onusida, 2013].

2. Intégrant les évolutions et reconfigurations des mondes du développement et de l'aide urgence intervenues ces trois dernières décennies, cet article s'inscrit dans la définition de l'aide internationale proposée par Atlani-Duault et Dozon [2011], qui « fait simultanément référence aux faits de développement et de l'action humanitaire. »

3. Les autres catégories sont les « orphelins du sida », les « enfants affectés », les « enfants infectés », les « enfants exposés » ou les « adolescents vulnérables au VIH/sida ».

qu'une décennie plus tard, en réponse aux critiques adressées à la catégorie des « orphelins du sida ».

Analysant la genèse et les effets à la fois paradoxaux et électifs de la fabrication de catégories institutionnelles à partir du cas des OEV, cet article offre une série de réflexions sur le traitement des enfants dans les programmes d'aide internationale⁴. Penser cet objet invite notamment à décrire comment les catégories produites par les politiques internationales et les mobilisations sociales vivent, se modifient voire s'éteignent selon des processus sociaux de fabrication et d'évolution, contingents ayant leurs dynamiques propres. Par ailleurs, les catégories institutionnelles, en tant que cadres normatifs à travers lesquels l'action publique locale et internationale est mise en œuvre, informent les pratiques interventionnelles et structurent la manière dont elles sont perçues. Comme l'analyse Wells dans son ouvrage *Childhood in global perspectives* [2009], au-delà de la culture et du contexte social local qui façonnent les enfants, leur vie est aujourd'hui construite et conditionnée par les politiques internationales de l'enfance. Ainsi, à côté d'une approche constructionniste permettant de décrire le processus de production d'un objet par l'action publique, en l'occurrence une catégorie institutionnelle, il est nécessaire de s'intéresser aux usages et aux effets politico-sociaux de ces catégorisations, en décrivant empiriquement « à niveau d'enfant », ce que les catégories institutionnelles font aux enfants. Dans le cas des OEV, l'analyse micro-sociale du traitement des enfants dans les programmes de lutte contre le sida révèle une tension que je qualifie de « concurrence des souffrances » entre les enfants bénéficiaires des programmes et ceux qui en sont exclus.

Cet article s'appuie sur des travaux ethnographiques menés entre 2005 et 2008 au Burkina Faso sur le traitement politique, moral et médical des enfants dans la réponse apportée à l'épidémie du sida⁵. Il s'inscrit à l'intersection de la nouvelle sociologie de l'enfance [James, Prout, 1990] et de l'anthropologie critique de l'aide internationale, champ de recherche dynamique en expansion où s'entrecroisent les problématiques du développement et de l'aide humanitaire dans un contexte de mondialisation [Atlani-Duault, Vidal, 2009 ; Pandolfi, Corbet, 2011]. Toutefois, alors que les enfants et les adolescents sont des composantes démographiques majeures des sociétés subsahariennes et représentent une cible privilégiée de l'aide humanitaire, l'anthropologie francophone s'est peu intéressée à la question des enfants. Ceci s'explique notamment par le fait que l'anthropologie de l'enfance constitue un sous-champ méconnu et faiblement institutionnalisé d'une

4. Je remercie vivement pour leur lecture d'une version précédente de cet article et leurs suggestions, Maryvonne Charmillot (Équipe ACRA, université de Genève), Philippe Msellati (IRD) et Caroline Desclaux-Sall (IRD). L'article a également grandement bénéficié des critiques pertinentes et constructives des évaluateurs anonymes.

5. Cet article est issu d'une recherche doctorale en anthropologie portant sur les politiques de lutte contre le sida et l'expérience de la maladie vécue par les enfants vivant avec le VIH au Burkina Faso [Hejoaka, 2012]. Réalisée au Centre d'études africaines (CEAf) à l'EHESS Paris, en association avec l'Institut de recherche pour le développement (UMI 233, TransVIHMI), cette recherche a bénéficié du soutien financier de l'Agence nationale de recherche sur le VIH/sida et les hépatites (bourse prédoctorale de 2005 à 2008), et de Sidaction (bourse prédoctorale de 2008 à 2009).

discipline essentiellement focalisée sur les adultes. Les enfants ont longtemps incarné de « petits sujets » dans le champ anthropologique, comme l'ont décrit Lallemand et Le Moal [1981]. Toutefois, s'ils occupent une place marginale au sein de la discipline, les enfants et l'enfance font l'objet d'une vaste littérature anthropologique (par exemple Bonnet [2012], Lancy [2008]). Il existe ainsi une longue tradition d'études ethnographiques des enfants et des adolescents dans le contexte des pays des Suds, notamment subsahariens, qui offrent des données empiriques et théoriques fondamentales pour penser et comprendre les enfants à l'intersection du local et du global. Mais à ce jour, ces travaux francophones ont peu traité de la place des enfants en lien avec l'aide internationale.

L'article est structuré en trois parties. La première propose une sociohistoire de la genèse de la catégorie des OEV dans le contexte de l'épidémie de sida. Elle décrypte l'émergence et l'institutionnalisation de classifications, dispositifs, pratiques et discours des différents acteurs internationaux et locaux en réponse aux conséquences de l'épidémie sur les enfants. À partir de la description microsociale d'une famille affectée par le VIH, la deuxième partie propose une vignette ethnographique décrivant empiriquement la concurrence des souffrances et les usages paradoxaux inhérents à l'opérationnalisation de la catégorie des OEV. La troisième partie présente trois leçons qui peuvent être tirées de l'analyse critique et empirique de la fabrique institutionnelle des OEV. Elle met en exergue la nécessité d'une approche générationnelle, l'existence du « triage institutionnel » opéré par les catégorisations et enfin, la nécessité de dépasser une approche monolithique des enfants dans les politiques et programmes d'aide internationale.

La fabrique de la catégorie des OEV : genèse, tensions et institutionnalisation

Les « orphelins du sida » : de la crise sociale à la fabrique d'une catégorie institutionnelle

À partir de la fin des années 1980, l'épidémie de sida hyperendémique⁶ qui a touché les pays d'Afrique Centrale et de l'Est s'est traduite par une augmentation exponentielle du nombre d'enfants orphelins⁷. L'infection à VIH touchant majoritairement des populations en âge de procréer, des pays comme l'Ouganda et la Tanzanie ont été confrontés à une « crise des orphelins du sida », comme cela a été qualifié dans la presse et par les institutions internationales [Foster, Germann, 2002]. Dans un contexte de transformation et d'épuisement des réseaux familiaux d'entraide, de solidarité et de confiance au sein de la famille élargie [Nyambedha,

6. Selon l'Onusida, le terme d'épidémie hyperendémique est employé pour qualifier les épidémies généralisées d'Afrique australe qui présentent une prévalence élevée et durable atteignant habituellement 15 % ou davantage chez les femmes enceintes bénéficiant d'un suivi prénatal [Unaid, 2011].

7. L'efficacité des traitements antirétroviraux hautement actifs permettant de contrôler l'infection à VIH a été mise en évidence en 1996. Si les médicaments ont été rapidement disponibles dans les pays du Nord, l'accès aux antirétroviraux n'a été mis en œuvre en Afrique subsaharienne à une échelle nationale qu'à partir des années 2000.

Wandibba, Aagaard-Hansen, 2003], nombre d'enfants orphelins se retrouvèrent privés d'éducation, d'affection et de soutien parental, d'une alimentation adéquate, voire d'hébergement. Les associations internationales et locales présentes sur le terrain furent les premiers acteurs institutionnels à élaborer des programmes pour répondre aux besoins vitaux de ces orphelins. Certaines jouèrent également un rôle pionnier dans les mobilisations collectives en contribuant à évaluer la situation et à sensibiliser les acteurs politiques locaux et internationaux. Une des premières évaluations fut initiée en Ouganda en 1989 par une antenne britannique de l'association internationale *Save the children*, en partenariat avec le ministère du Travail et des Affaires sociales. L'étude menée par Hunter, qui fit l'objet du premier article publié sur la question des « orphelins du sida » en Afrique subsaharienne [1990], mit en évidence le nombre élevé d'orphelins dans certaines régions ougandaises.

En quelques années, d'une simple dénomination servant à caractériser une réalité socioépidémique, les « orphelins du sida » sont devenus une catégorie institutionnelle qui allait structurer et conditionner les politiques nationales et internationales de lutte contre le sida ciblant les enfants. Tandis que les associations locales s'employaient à répondre aux problèmes de terrain en apportant des aides financières, alimentaires et psychosociales aux enfants orphelins, les agences onusiennes se sont engagées dans la réponse apportée à la « crise des orphelins » à travers l'organisation de rencontres et de groupes de travail favorisant le partage d'expériences et le renforcement des capacités. Une des premières rencontres associant des représentants internationaux et africains a été organisée en 1991 à Florence sous l'égide de l'Unicef. Dans le domaine de la coopération bilatérale, certains pays occidentaux comme les États-Unis ont également répondu à la « crise des orphelins », généralement en lien avec des agences internationales. En 1992, le gouvernement américain a initié la plateforme *Aids orphans task force*, qui réunissait les autorités politiques américaines, des ONG nationales et internationales, le *Displaced children and orphans fund* et la Banque mondiale. L'année suivante, les premiers financements ciblant les enfants étaient débloqués en faveur principalement des pays anglophones d'Afrique centrale et australe. En matière de politiques nationales, au cours des années 1990, de rares pays, essentiellement à forte prévalence comme l'Ouganda ou le Malawi, ont développé des politiques proactives répondant à la « crise des orphelins du sida ». Au Malawi, le gouvernement a organisé en 1991 une consultation nationale qui a débouché sur la création de la *National orphan care task force*, la rédaction d'un guide national de prise en charge en 1992, puis la création d'un programme national en 1996. À partir de 1997, des estimations nationales du nombre d'enfants orphelins du sida ont été produites sous l'égide de l'Usaid, de l'Unicef et de l'Onusida. Amplement médiatisés, quatre rapports publiés entre 1997 et 2004 [Hunter, Williamson, 1997 ; 2000 ; Unaid, Unicef, Usaid, 2002 ; 2004] deviennent des références institutionnelles majeures, offrant les bases du cadre stratégique qui va piloter la mise en place des politiques internationales et nationales de lutte contre le sida ciblant les enfants [Unicef, 2004].

Controverses et critiques de la catégorie des « orphelins du sida »

À partir de la fin des années 1990, la focalisation des politiques et des programmes d'intervention sur les « orphelins du sida » a suscité de vives critiques. Premièrement, c'est la définition même de la notion d'orphelin qui a prêté à controverses. Suivant les variables retenues, notamment l'âge des enfants et la prise en compte du décès d'un ou des deux parents –, les définitions de ce qu'était un orphelin variaient en effet d'un pays à un autre, et d'une institution à une autre, rendant les comparaisons longitudinales et géographiques difficiles. Les premiers chiffres produits sous-estimaient l'ampleur du phénomène, car ils n'intégraient pas les orphelins de père et les adolescents âgés de 15 à 18 ans [Unaid, Unicef, Usaid, 2002]. Deuxièmement, les critiques ont porté sur l'effet potentiellement stigmatisant de politiques et de programmes ciblant principalement les enfants de parents décédés des suites du sida. Mis en œuvre au niveau des communautés caractérisées par un niveau élevé d'interconnaissance et une forte visibilité sociale de l'épidémie, le ciblage des orphelins pouvait susciter des discriminations, voire le rejet de l'enfant de la famille, de l'école et des espaces sociaux [Deacon, Stephney, 2007]. Troisièmement, c'est le caractère électif des programmes ciblant principalement les « orphelins du sida » qui a été remis en question. Ceux-ci ont incarné une catégorie-écran édulcorant la réalité et la diversité des situations vécues par les enfants dont les parents vivent avec le VIH autant que les enfants eux-mêmes infectés par le VIH [Meintjes, Giese, 2006 ; Unaid, Unicef, Usaid, 2004]. Cette fragmentation de la réponse, amplifiée par la multiplication des acteurs et des programmes mis en œuvre sans concertation systématique, a alimenté une concurrence des souffrances entre les enfants subissant l'impact de l'épidémie, dont certaines dimensions chez les enfants ont été prises en compte tardivement. Les enfants infectés par le VIH sont ainsi longtemps restés la « tache aveugle » de l'épidémie [Elena *et al.*, 2006 ; Wong *et al.*, 2008]. De même, les enfants affectés par le VIH ont été peu ciblés durant les premiers temps de l'épidémie, alors qu'ils pouvaient également être confrontés aux mêmes problèmes de stigmatisation, de malnutrition ou de déscolarisation que les orphelins.

Émergence et institutionnalisation de la catégorie des OEV

En réponse aux critiques adressées à la catégorie des orphelins du sida, les agences internationales ont redéfini la notion d'enfant orphelin en intégrant, à partir de 2002, les orphelins de père, puis en modifiant en 2004 les âges de référence afin d'intégrer les adolescents âgés de 15 à 18 ans [Unaid, Unicef, Usaid, 2004, p. 7]. De nouvelles dénominations restituant le caractère multidimensionnel de l'impact de l'épidémie sur les enfants et limitant la stigmatisation ont également été instituées. Les orphelins du sida ont ainsi été renommés les « orphelins à cause du VIH/sida », ou les enfants rendus orphelins par le VIH/sida. C'est la catégorie des OEV qui s'est imposée et a été institutionnalisée à partir des années 2000. S'il est difficile de dater précisément l'apparition de cette catégorie, la dénomination *orphans and vulnerable children* figure dans plusieurs rapports et évaluations produits dans des pays comme la Zambie ou l'Ouganda, pays

particulièrement touchés par l'épidémie à la fin des années 1990. En 2000, l'expression orphelins et enfants affectés par le sida est également utilisée dans le rapport de référence édité par l'Unicef et Usaid [2000]. La catégorie des OEV sera institutionnalisée au niveau international à partir de 2001 à travers la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée en juin 2001, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU évoquée en introduction.

La catégorie des OEV a remplacé celle des « orphelins du sida » avec l'objectif plus large de répondre aux besoins des « orphelins et autres groupes d'enfants qui sont plus exposés aux risques que leurs pairs », pour reprendre la définition de la Banque mondiale [2006]. En pratique toutefois, l'opérationnalisation de la catégorie des OEV a principalement ciblé des enfants en lien avec l'épidémie du sida du fait, notamment, de la mobilisation politique internationale qui caractérise l'exceptionnalisme de l'épidémie et de l'ampleur des financements collectés avec la création du Fonds mondial pour le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme en 2002 et du *President's emergency plan for aids relief* en 2003. La catégorie des OEV a ainsi donné lieu à une transnationalisation de l'action publique qui s'est traduite par l'adoption de politiques nationales destinées aux OEV dans plus de vingt-cinq pays subsahariens. Des indicateurs comme l'index OPPEI (*OVC policy and planning effort index*) préconisé par l'Onusida, qui vise à évaluer la progression de la réponse nationale concernant les OEV, ont également été instaurés.

À la fin des années 2000, la catégorie des OEV va à son tour faire l'objet de critiques. Les millions d'enfants concernés associés à la diversité des situations socioéconomiques, des contextes politiques et des trajectoires individuelles rendent difficilement opérationnelle la notion de vulnérabilité [Skinner *et al.*, 2006]. Dans les contextes de pauvreté généralisée qui caractérisent les pays subsahariens, la question de la « concurrence des souffrances » n'existe pas seulement entre les enfants subissant directement l'impact de l'épidémie, mais joue plus généralement au sein des communautés socioéconomiques où évoluent ces enfants. L'accès aux soins et à l'éducation ou la malnutrition sont autant de problèmes socioéconomiques et de santé auxquels sont confrontés la majorité des enfants d'une communauté [Sherr *et al.*, 2008]. Ainsi, si l'existence d'une vulnérabilité spécifique des enfants liée à l'infection à VIH est reconnue, notamment en matière de stigmatisation et d'accès aux soins, les réponses conjoncturelles relevant de l'urgence et de l'aide humanitaire mises en place dans les premiers temps montrent leurs limites. Par ailleurs, les programmes développés autour de la catégorie des OEV ont pu avoir des effets délétères en créant un système de captation des ressources par des personnes autant que des associations [Delpeu, 2011 ; Guillermet, 2008].

En réponse aux travaux menés par l'*Inter-agency task teams on children and HIV/aids* de l'Unicef et la *Joint learning initiative on children and aids* (JLICA)⁸,

8. Créé en 2006, le projet JLICA est une alliance indépendante et à durée limitée de chercheurs, praticiens, activistes, et décideurs qui a réalisé une recherche opérationnelle de large envergure ayant mis en évidence la nécessité de placer les enfants et les familles au centre des programmes, au lieu de simplement cibler les « enfants vulnérables et les orphelins » [Irwin, Adams, Winter, 2009].

deux évolutions importantes ont marqué les politiques de lutte contre le sida ciblant les enfants à la fin des années 2000. Premièrement, un consensus prescrivant que la réponse apportée à l'impact de l'épidémie sur les enfants devait être sensible au VIH/sida et non pas exclusive a émergé, rompant avec les approches segmentaires relevant de l'urgence et de l'aide humanitaire. Deuxièmement, la nécessité de développer une réponse plus structurelle à travers l'instauration de systèmes de protection sociale sensibles aux enfants, incluant ceux qui subissent l'impact de l'épidémie a été retenue [Yates, Chandan, Lim, 2010]. Finalement, ces évolutions marquent l'intégration de la nécessité de dépasser la réponse conjoncturelle relevant de l'aide d'urgence portée par les associations qui s'est focalisée sur les orphelins du Sida, au profit d'une approche structurelle mise en œuvre par l'État pour développer la protection sociale des enfants.

La concurrence des souffrances : une famille à l'épreuve de la catégorie des OEV

À partir d'une étude de cas portant sur une famille affectée par le VIH, cette partie décrit empiriquement le caractère électif et segmentaire des programmes ciblant les enfants qui alimentent la « concurrence des souffrances ». Sont ici décryptés les logiques et les processus institutionnels suivant lesquels une mère et les membres d'une fratrie accèdent aux soins et aux prestations sociales ou *a contrario* en sont exclus, suivant des critères biologiques d'âge et de statut virologique, en l'occurrence le fait d'être infecté par le VIH.

Âgée de 39 ans, Victoire est mère de quatre enfants dont deux sont infectés par le VIH. Elle découvre sa séropositivité en novembre 2004 à Bobo-Dioulasso, à la suite d'un test de dépistage effectué lors d'une visite prénatale à six mois de grossesse. Née en Côte d'Ivoire de parents burkinabè d'origine *Lobi*, Victoire avait fui quatre mois auparavant son pays natal à la suite de la crise politique, à l'instar de milliers d'autres *diaspos*⁹. Son mari étant resté en Côte d'Ivoire, elle se retrouve à élever seule et sans ressources financières durables ses trois filles, dans un pays qu'elle découvre et où les réseaux sociaux et familiaux qu'elle pouvait mobiliser sont limités en raison de la stigmatisation et du secret associés au sida [Hejoaka, 2009].

Trois mois après la découverte de son statut, Victoire accouche d'un garçon dont elle redoute pendant 18 mois qu'il soit infecté par le VIH. En effet, si en 2005 au Burkina Faso la prévention de la transmission du VIH de la mère à

9. *Diaspo* est une expression dérivée de diaspora couramment utilisée en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso pour désigner les migrants burkinabè de seconde génération nés en Côte d'Ivoire. Considérée comme un réservoir de main-d'œuvre par l'Administration coloniale française, la population burkinabè a alimenté en force de travail les colonies françaises de l'Afrique occidentale. Dans les années post-indépendance, la dynamique migratoire s'est accentuée, s'inscrivant dans le contexte d'une forte croissance économique qui a favorisé le regroupement familial. Mais la crise économique des années 1970, qui a particulièrement touché l'économie de plantation ivoirienne, s'est traduite par une paupérisation des populations, engendrant un retour massif de Burkinabè et une recomposition des rapports sociaux [Zongo, 2003].

l'enfant (PTME) était théoriquement accessible dans 67 % des districts, d'un point de vue opérationnel, peu d'enfants exposés bénéficiaient effectivement d'un *continuum* de prise en charge allant du traitement prophylactique, à la confirmation du statut sérologique à 18 mois, voire à l'initiation précoce d'un traitement antirétroviral lorsque les enfants étaient infectés. En 2005, conformément aux recommandations de l'OMS, les protocoles nationaux de PTME prescrivait l'administration d'une dose de Nevirapine® au moment de l'accouchement, tandis qu'en Europe, la prophylaxie recommandée consistait en un traitement préventif par traitement antirétroviral durant la grossesse. Ce type de prophylaxies était alors en train d'être évalué dans le cadre d'un essai clinique à Bobo-Dioulasso¹⁰. Mais enceinte de plus de trois mois, Victoire ne put intégrer l'essai faute de remplir les critères d'inclusion. En l'absence d'une politique systématique de dépistage précoce des enfants nés de mères vivant avec le VIH, Victoire dut attendre que son fils, alors catégorisé comme enfant exposé au VIH, ait dix-huit mois pour apprendre qu'il n'était pas infecté¹¹. Ce défaut de prise en charge des nourrissons et des jeunes enfants reflète l'épidémie marginale qu'a été l'infection à VIH pédiatrique jusqu'au milieu des années 2000, les politiques publiques internationales ciblant principalement les orphelins du sida.

Victoire fit dépister ses trois filles : Sophie âgée de 6 ans, Florence âgée de 12 ans et Jeanne âgée de 15 ans. La benjamine se révéla être séropositive au VIH comme l'aînée, infectée pour sa part par voie sexuelle. Au regard des catégories institutionnelles, Sophie et Jeanne étaient considérées comme des enfants infectées, tandis que Florence relevait de la catégorie des enfants affectés. En pratique, au niveau des associations communautaires et acteurs de la lutte contre le sida, les enfants étaient communément désignés par le terme générique d'OEV qui faisait abstraction des spécificités médicales ou familiales les caractérisant. La prise en charge des OEV était devenue en 2005 au Burkina Faso une composante programmatique du plan stratégique 2006-2010 de lutte contre le VIH/sida et les IST. Si des programmes et des prestations ont été financés et mis œuvre, ceux-ci, souvent médiatisés à travers la distribution de kits scolaires ou de vivres aux OEV, ont toutefois touché un nombre limité d'enfants. En 2010, le rapport de l'UNICEF sur l'état d'avancement des politiques publiques ciblant les enfants face au sida indiquait ainsi qu'au Burkina Faso, moins de 7 % des familles dans lesquelles résidaient des OEV avaient bénéficié d'un soutien matériel ou psychologique [Unicef, 2010].

10. La ville de Bobo-Dioulasso est le site du centre de recherche scientifique Muraz, fondé en 1939. Centre d'excellence dans la sous-région ouest-africaine, il est partenaire de nombreuses recherches scientifiques médicales.

11. Chez les adultes et les enfants âgés de plus de 18 mois, le dépistage du VIH implique de détecter des anticorps dirigés contre les divers constituants du VIH à travers l'utilisation de tests ayant un faible coût. Chez les enfants âgés de moins de 18 mois, ceux-ci étant porteurs des anticorps de leur mère, un examen biologique (*Polymerase chain reaction* ou PCR) est nécessaire. Généralisée dans les pays du Nord depuis la fin des années 1990, l'utilisation de la PCR dans le cadre du diagnostic précoce d'enfants nés de mères vivant avec le VIH n'est pas systématiquement accessible dans les pays subsahariens.

Au niveau de la population, la catégorie institutionnelle des OEV était peu connue dans les années 2000 contrairement à celle des « orphelins du sida », devenue une catégorie populaire sous l'effet croisé de leur médiatisation et de la visibilité sociale de l'épidémie de sida à Bobo-Dioulasso. Pour ce qui concerne les enfants infectés et affectés, ceux-ci ne s'identifiaient pas aux catégories institutionnelles précédemment évoquées, ces expressions n'étant pas utilisées pour s'adresser à eux. Par contre, les enfants vivant avec le VIH, informés de leur statut ou orphelins étaient généralement conscients des « identités blessées » pour reprendre l'expression de Pollak auxquelles renvoyaient leur maladie ou le décès de leurs parents [1993]. Au cours des entretiens réalisés avec les enfants, la notion de vulnérabilité paraît méconnue et donc, pas signifiante. Par contre, les enfants se référaient régulièrement, avec leurs propres mots, au contexte de pauvreté dans lequel ils vivaient, évoquant le manque d'argent, la difficulté des parents à payer les frais de scolarité, la rareté et la non-diversité de l'alimentation ou encore le défaut de moyens de transport, nombre d'enfants devant parcourir les kilomètres entre leur domicile, l'hôpital et l'association à pied. Régulièrement exposés aux discours sociaux et médiatiques moralisateurs et mortifères produits sur le VIH/sida, les enfants évoquaient également la stigmatisation à laquelle ils étaient régulièrement confrontés. Certains d'entre eux étaient aussi victimes d'insultes et de discriminations directes de la part d'adultes ou d'autres enfants [Hejoaka, 2012].

Les catégories institutionnelles, en opérant un triage entre les enfants ayant accès à des programmes et ceux qui en sont exclus, ont des conséquences directes sur leur vie. Les prestations de base dispensées (soins, scolarité, alimentation) relèvent en effet de l'exception et du privilège dans un pays où la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Ainsi, Sophie, la benjamine des trois sœurs fut mise sous traitement antirétroviral à l'âge de 7 ans et demi dans le cadre d'un essai clinique mené dans le service de pédiatrie où elle était suivie. Au Burkina Faso où les premiers patients ont été mis sous traitement à partir de 1999, achetant à titre personnel des ARV auprès de la Centrale d'achat des médicaments essentiels génériques et des consommables, le ministère de la Santé a institué en 2002 l'Initiative burkinabè d'accès aux ARV, qui a permis de développer la dispensation d'ARV (pour adultes et enfants) dans le cadre de programmes pilotes. À partir de 2003, les ARV ont commencé à être distribués à l'échelle nationale dans des centres de référence et quelques associations de prise en charge spécialement accréditées. Les ARV pédiatriques ont été dès lors gratuits, contrairement à ceux dispensés aux adultes, qui ne l'ont été qu'en 2010. Toutefois, l'accès des enfants aux ARV est resté limité, révélant de persistantes inégalités générationnelles. Ainsi, en 2013, en dépit des nombreux progrès réalisés, seulement 10 % des enfants burkinabè contre 43 % des adultes ayant besoin d'un traitement antirétroviral y avaient accès [Unicef, 2013].

Bien que les ARV aient été gratuits, la participation à cet essai permettait à Sophie de bénéficier gratuitement d'examens biologiques et de médicaments traitant les infections opportunistes, d'être accompagnée individuellement au niveau psychosocial par des conseillères communautaires et de percevoir pour

le transport à l'hôpital une compensation financière (régulièrement réallouée par leur mère à l'alimentation). Dans le contexte du Burkina Faso, pays où les médicaments et les actes de soins demeurent à la charge des patients et des familles, les soins et les traitements auxquels Sophie avait accès en tant qu'enfant infectée lui octroyaient paradoxalement un statut sanitaire privilégié, comparativement aux autres membres de sa fratrie. Ainsi, atteinte d'un accès palustre, sa sœur cadette ne fut admise à l'hôpital qu'après trois jours de forte fièvre, sa mère n'ayant pas les moyens de payer les frais d'hospitalisation et ne maîtrisant pas les démarches à entreprendre pour bénéficier de l'exemption des frais d'hospitalisation réservée aux personnes considérées comme indigentes. Quant à l'otite chronique que présenta son petit frère à l'âge de 3 ans¹², elle fut traitée par recours à la médecine traditionnelle, application de cataplasmes de plantes sur l'oreille, à défaut de pouvoir payer une visite médicale et les médicaments prescrits dans le système de santé moderne. Pour sa part, Victoire ne fut mise sous traitement antirétroviral qu'en 2012, à un stade avancé de la maladie, l'accès aux ARV étant limité par la lourdeur des processus et le nombre de patients en attente d'un traitement. Grabataire durant plusieurs mois, Victoire frôla la mort et dut arrêter le travail de femme de ménage qu'elle exerçait occasionnellement et qui procurait une source de revenus complémentaires à la famille. Ce sont ces filles qui s'occupèrent alors d'elle, effectuant un travail invisible de *care* rarement pris en compte dans les politiques internationales de lutte contre le sida [Evans, Becker, 2009].

Au sein de l'association communautaire dont sa mère était membre, Sophie bénéficia également, en tant qu'enfant infectée, d'un parrainage thérapeutique alloué par une association caritative française finançant notamment ses activités à travers des collectes de fonds. Cette somme mensuelle de 15 000 francs CFA¹³ bénéficiait à l'ensemble de la famille, dont elle était la seule ressource financière régulière, et était principalement destinée à l'achat de nourriture. En effet, les dotations alimentaires (essentiellement du riz, de la farine de maïs et de l'huile) dont Victoire et ses filles bénéficiaient du fait de leur statut sérologique ne couvraient qu'une partie des besoins de la famille. Ces dotations, visant à l'origine à améliorer l'état nutritionnel des adultes et enfants infectés par le VIH, profitaient à l'ensemble de la famille, voire dans certains cas à des proches ou des voisins. Enfin, les trois sœurs, toujours dans le cadre des prestations psychosociales dispensées par l'association communautaire, bénéficièrent durant plusieurs années d'aides scolaires à travers un programme national d'appui à la scolarité ciblant les OEV. Après l'instauration de la gratuité de la scolarité dans les établissements publics au Burkina Faso en septembre 2007, de nombreux partenaires internationaux suspendirent les financements alloués à la scolarité, ce qui mit fin aux aides de Florence (qui n'est pas infectée), puis les années suivantes des deux autres

12. Si les enfants ont fait l'objet d'un traitement marginal dans les politiques de lutte contre le sida, les jeunes enfants [2-8 ans] ont été particulièrement occultés [Dunn, 2005].

13. 22,87 €.

sœurs, scolarisées dans des établissements privés au coût plus élevé, faute de place dans l'enseignement public.

L'autre point révélé par l'étude de cette fratrie est l'approche monolithique qui est communément faite des enfants, les spécificités des âges ou du genre n'étant pas prises en compte dans la conception des programmes. Sous le vocable d'enfant, ce sont non seulement les jeunes enfants, mais également les adolescents voire les jeunes adultes qui sont désignés, leur point commun étant d'être des cadets sociaux, c'est-à-dire des non-adultes. Les données épidémiologiques en revanche définissent d'un point de vue statistique les enfants comme étant âgés de 0 à 14 ans. Les adolescents âgés de plus de 15 ans sont intégrés à la catégorie des adultes, ce qui alimente leur invisibilité politique et programmatique. Dans le cas de la famille de Victoire, Jeanne, l'aînée de la fratrie tomba enceinte en 2006 alors qu'elle venait d'avoir seize ans. Considérés comme des enfants, les adolescents n'avaient pas alors accès à des programmes de santé sexuelle et reproductive. Le « fiancé » de Jeanne, un jeune âgé de 19 ans, ne voulant pas reconnaître la grossesse, Jeanne passa brusquement du statut d'enfant à celui de mère célibataire, bien qu'elle demeurât financièrement à la charge de sa mère. Elle fut dès lors suivie dans le programme des adultes et bénéficia d'une aide financière exceptionnelle sur un fonds spécial de l'association communautaire, aucun programme existant ne ciblant spécifiquement les adolescents qui vivent avec le VIH. Il faudra attendre le début de la décennie 2010 pour que la question des adolescents et des jeunes adultes vivant avec le VIH soit inscrite sur l'agenda des politiques internationales [Who, 2014]. Finalement, l'histoire de Jeanne montre l'importance de penser l'aide internationale en matière de recherche autant que d'interventions opérationnelles à l'intersection de l'âge et du genre, ces deux composantes à la fois biologiques, sociohistoriques et culturelles se façonnant réciproquement.

Trois leçons sur les enfants dans les programmes de développement à partir du cas de l'épidémie du VIH/sida

La question des enfants dans les programmes d'aide internationale dédiés à la santé et à l'enfance constitue un objet d'étude multidimensionnel et complexe qui ne peut être synthétisé dans le cadre d'un article. Toutefois, trois leçons peuvent être tirées de la fabrique et des usages politiques et moraux des catégories institutionnelles ciblant les enfants dans le contexte de l'épidémie du sida.

Pour une approche générationnelle des politiques de développement

Alors que l'aide internationale a longtemps été appréhendée sur le plan des inégalités socioéconomiques internationales, puis plus récemment de genre, elle a été peu pensée au prisme de l'âge alors même que les enfants sont une composante démographique majeure dans les pays des Suds. Étudier les enfants dans le contexte de l'aide internationale implique d'adopter une approche générationnelle, à la suite des travaux initiés par Mayall [2002]. S'inspirant du processus de

« genrisation » des *gender studies*, la sociologue britannique propose le concept de *generationing processes*, que je propose de traduire par le néologisme « processus de générationalisation ». Il s'agit de s'intéresser aux processus relationnels suivant lesquels les personnes sont reconnues comme des enfants et à travers lesquels les enfants et l'enfance acquièrent certaines caractéristiques liées au contexte local et aux transformations sociales. Développer une approche générationnelle nécessite ainsi d'entrecroiser trois niveaux d'analyse. Il s'agit d'abord de recentrer l'analyse sur les enfants et les adolescents considérés en tant que membres d'un groupe social spécifique structuré par l'âge. Cela implique d'articuler les approches constructivistes, décryptant les discours et les constructions politiques et morales sur l'enfance dans un contexte de globalisation à des analyses microsociales s'intéressant à l'enfant en tant qu'acteur social. Il est important ensuite de s'intéresser aux enfants en tant que génération spécifique, c'est-à-dire un ensemble d'individus nés au cours d'une même période et dont la socialisation a été marquée par les mêmes événements. Peut ici être analysé le traitement singulier des différents âges de la vie en décryptant les inégalités générationnelles qui sous-tendent l'aide internationale. Les privilèges que la condition d'enfant représente en matière d'accès à des programmes de plus en plus focalisés sur les enfants, ou *a contrario* les barrières rencontrées dans le cadre de programmes adulte-centrés qui occultent la singularité des besoins des enfants et de la réponse à apporter, peuvent ici être explorés. L'épidémie du sida, longtemps caractérisée par son exceptionnalisme, offre un exemple emblématique à ce sujet. Les enfants ont *de facto* eu accès à des programmes structurés autour des catégories décrites préalablement, des prestations économiques et psychosociales ou des traitements antirétroviraux coûteux nécessitant un plateau technique de qualité. Mais comparativement aux adultes, ces réponses ont été mises en place avec un décalage d'une dizaine d'années. Il existe par ailleurs d'importantes inégalités en matière d'accès au dépistage, aux traitements antirétroviraux ou à l'information¹⁴. Enfin, il est important d'adopter une approche relationnelle des générations en s'intéressant aux rapports sociaux d'âge entre les enfants et les adultes. Ici, les problématiques telles que les approches familiales mises en place dans les programmes d'aide internationale, les relations des professionnels, formés ou non aux métiers de l'enfance, aux enfants ou encore la façon dont les enfants s'approprient de nouveaux dispositifs inspirés de ce qui se fait chez les adultes peuvent être explorées.

La concurrence des souffrances : triage et programmes de développement

Les programmes ciblant les enfants mis en œuvre dans la réponse internationale apportée à l'épidémie de sida répondent à de multiples besoins, accès aux soins et aux traitements, alimentation, scolarisation, aide psychosociale, etc., et viennent pallier en partie les politiques et les programmes étatiques structurellement faibles

14. En 2013, en Afrique subsaharienne, 24 % des enfants ayant besoin d'un traitement antirétroviral y avaient accès, contre 47 % des adultes [UNAIDS, 2014].

en matière de santé, d'éducation et de protection sociale. Or, comme cela a été décrit dans la littérature [Atlani-Duault, Dozon, 2011], l'aide internationale s'est transformée ces deux dernières décennies, avec non seulement un accroissement des actions humanitaires, mais également la multiplication des intervenants et des bailleurs, ONG locales et internationales, agences onusiennes, associations de solidarités internationales, plan présidentiel, fondations, etc. L'un des pendants de l'aide internationale est le morcellement des interventions, qui participe à la « concurrence des souffrances » décrite dans cet article. Au-delà de l'étude des constructions modernes de l'enfance et des enfants comme bénéficiaires, les anthropologues devraient également s'intéresser à ceux qui sont exclus des dispositifs d'aide. Appréhender, sous un angle large, l'aide internationale ciblant les enfants constitue des enclaves sociosanitaires apportant des réponses conjoncturelles et contingentes à des problèmes d'ordre structurel, notamment liés au sous-développement économique et à la faiblesse des institutions étatiques. Saisis dans une perspective morale et politique, les travaux de Nguyen [2010] sur la « médecine du tri », qui décrivent à partir du concept de citoyenneté thérapeutique les processus biopolitiques suivant lesquels les malades ont accès ou non aux soins et aux traitements, offrent un cadre conceptuel heuristique pour penser la construction des catégories institutionnelles et leurs effets sur la vie des enfants. Appliqué à d'autres domaines que la médecine, le triage, en l'occurrence institutionnel, qui s'opère à travers les catégories interventionnelles, permet de penser les programmes de développement en décrivant ceux qui en bénéficient autant que ceux qui en sont exclus. Comme le suggère la « concurrence des souffrances » ici décrite au sein d'une même famille ou d'une communauté, la frontière entre les bénéficiaires et les exclus n'est pas réductible à une frontière binaire déterminée par les classes sociales ou les niveaux de vulnérabilité départageant les pauvres et les riches, mais dépend de la construction politique et sociale des catégories sur des critères biologiques et familiaux. En produisant des cadres de classification et d'action sur le monde social, les catégories institutionnelles constituent des enjeux stratégiques de pouvoir dans le contexte de pauvreté généralisée qui caractérise les pays subsahariens.

Dépasser une vision monolithique de l'enfant dans les programmes de développement

La problématique de l'enfant dans les politiques d'aide internationale est souvent traitée de façon monolithique et naturaliste, faute de travailler à l'intersection entre les âges de l'enfance, le genre et les catégories sociales. La classification des enfants dans la catégorie des OEV s'est traduite par la focalisation sur la dimension sociale de l'épidémie, négligeant les enfants infectés [Elenga *et al.*, 2006 ; Hejoaka, 2012]. Les catégories internationales peinent à prendre en compte la singularité des situations épidémiologiques et socioéconomiques de chaque pays. La prise en charge des enfants orphelins pose des problèmes différents dans des pays à forte prévalence comme l'Afrique du Sud ou le Zimbabwe, par comparaison avec des

pays comme le Sénégal, où l'épidémie n'est pas généralisée¹⁵. La question des enfants dans les programmes d'aide devrait également mieux tenir compte de la spécificité des âges de la petite enfance, de l'enfance, de l'adolescence, voire des jeunes adultes. Le cas des adolescents vivant avec le VIH illustre ce défaut de considération des âges de l'enfance. Les politiques de lutte contre le sida ont principalement ciblé les adolescents à travers les programmes de prévention, négligeant la prise en charge et l'information des adolescents. Ainsi en 2013, le VIH/sida était la première cause de mortalité chez les adolescents en Afrique subsaharienne [Who, 2014]. Par ailleurs, les programmes intégrant la santé sexuelle et reproductive pour les adolescents vivant avec le VIH sont peu développés à une échelle nationale. Les programmes étant structurés autour des catégories d'âge, il convient également de mieux analyser ce qui se joue aux frontières de ces âges, en documentant le passage d'un âge à un autre. Or, la majorité légale, à l'âge de 18 ans conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, constitue souvent un critère d'exclusion ou de sortie de programme, impliquant la fin des prestations ou de l'accès gratuit aux soins. Enfin, la diversité des enfants nécessite d'être abordée en termes de genre et en faisant porter les analyses autant sur les enfants que sur les relations générationnelles. L'éducation et les soins des enfants sont autant d'activités domestiques relevant du *care* communément dévolues aux femmes [Hejoaka, 2011]. Penser les enfants dans les programmes de développement invite donc à adopter une approche relationnelle à l'intersection du genre, de l'enfance et du développement.

Bibliographie

- ATLANI-DUAULT L., DOZON J.-P. [2011], « Colonisation, développement, aide humanitaire. Pour une anthropologie de l'aide internationale », *Ethnologie française*, vol. 41, n° 3, p. 393-403.
- ATLANI-DUAULT L., VIDAL L. [2009], *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement : des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*, Paris, Armand Colin, 230 p.
- BONNET D. [2012], « The absence of the child in ethnology : a non-existent problem ? », *AnthropoChildren*, vol. 1, numéro spécial « Anthropologie de l'enfance et des enfants à travers le monde », 8 p. : <http://popups.ulg.ac.be/AnthropoChildren/docannexe.php?id=931%5D> (page consultée le 20 juin 2014).
- DEACON H., STEPHNEY I. [2007], *HIV/aids, stigma and children : A literature review*, HSRC press Cape Town, South Africa, 87 p. : <http://www.hsrcpress.ac.za/product.php?productid=2197> (page consultée le 2 juillet 2014).
- DELPEU M. [2011], « Prendre en charge les enfants affectés par le VIH/sida en Inde du Sud. Recommandations internationales et pratiques locales », in EBOKO F., BROQUA C., BOURDIER F. (dir.), *Les Suds face au Sida : quand la société se mobilise*, Marseille, IRD, p. 179-203.

15. Une épidémie est dite généralisée lorsque la prévalence du VIH (soit la proportion de personnes infectées par le VIH) dépasse 1 % dans la population générale adulte (15-49 ans).

- DUNN A. [2005], « HIV/aids : what about very young children ? », *Working papers in early childhood development*, The Hague, The Netherlands, Bernard van Leer foundation, 72 p.
- ELENGA N., FASSINO P., DOSSOU R., AKA DAGO-AKRIBI H., MSELLATI P. [2006], « La tache aveugle de l'infection par le VIH en Afrique : la prise en charge de l'infection pédiatrique. L'expérience d'un programme pilote, le programme enfant yopougon », in ADJAMAGBO A., MSELLATI P., VIMARD P. (dir.), *Santé de la reproduction et fécondité dans les pays du Sud. Nouveaux contextes et nouveaux comportements*, Bruxelles, Academia, p. 332-359.
- EVANS R., BECKER S. [2009], *Children caring for parents with HIV and Aids : global issues and policy responses*, Bristol U.K., Policy press, 350 p.
- FOSTER G., GERMANN S. [2002], « The orphan crisis », in ESSEX M., MBOUP S., KANKI P.J., MARLINK R.G., TLOU S.D., HOLME M. (eds), *Aids in Africa*, New York, Springer, p. 664-675.
- GUILLEMET E. [2008], « Les constructions de l'orphelin. Une anthropologie de l'enfance globalisée entre Islam, malnutrition et sida, à Zinder (Niger) », *Thèse de doctorat en anthropologie sociale*, université de Lyon II, 214 p.
- HEJOAKA F. [2009], « Care and secrecy : being a mother of children living with HIV in Burkina Faso », *Social science & medicine*, vol. 69, n° 6, p. 869-876.
- HEJOAKA F. [2011], « La solitude des femmes dans le traitement et l'accompagnement des enfants vivant avec le VIH au Burkina Faso », in DESCLAUX A., MSELLATI P., SOW K. (dir.), *Les Femmes à l'épreuve du VIH dans les pays du Sud. Genre et accès universel à la prise en charge*, Paris, ANRS, p. 193-205.
- HEJOAKA F. [2012], « L'enfant gardien du secret. Vivre et grandir avec le sida et ses traitements à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) », *Thèse d'anthropologie sociale et ethnologie*, EHESS, 423 p. : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00761339/> (page consultée le 15 juin 2014).
- HUNTER S.S. [1990], « Orphans as a window on the Aids epidemic in sub-saharan Africa : initial results and implications of a study in Uganda », *Social science & medicine*, vol. 31, n° 6, p. 681-690.
- HUNTER S.S., WILLIAMSON J. [1997], *Children on the brink : strategies to support children isolated by HIV/Aids*, Washington D.C., USAid, 56 p.
- HUNTER S.S., WILLIAMSON J. [2000], *Children on the brink 2000. Executive summary, updated estimates and recommendations for intervention*, Washington D.C., USAid, 27 p.
- IRWIN A., ADAMS A., WINTER A. [2009], « Home truths. facing the facts on children, Aids and poverty », *Final report of the joint learning initiative on children and HIV/Aids*, Harvard-Geneva, JLICA, 83 p. : [http://www.jlica.org/protected/pdf-feb09/Final JLICA Report-final.pdf](http://www.jlica.org/protected/pdf-feb09/Final%20JLICA%20Report-final.pdf) (page consultée le 20 juin 2014).
- JAMES A., PROUT A. [1990], *Constructing and reconstructing childhood : contemporary issues in the sociological study of childhood*, London, Falmer Press, 248 p.
- LALLEMAND S., LE MOAL G. [1981], « Un petit sujet », *Journal de la société des africanistes*, vol. 51, n° 1-2, p. 5-21.
- LANCY D. [2008], *The Anthropology of childhood : cherubs, chattel, changelings*, Cambridge, Cambridge university press, 466 p.
- MAYALL B. [2002], *Towards a sociology for childhood : thinking from children's lives*, Philadelphia P.A., Open university press, 217 p.
- MEINTJES H., GIESE S. [2006], « Spinning the epidemic : the making of mythologies of orphanhood in the context of Aids », *Childhood*, vol. 13, n° 3, p. 407-430.
- NGUYEN V.K. [2010], *The Republic of therapy : triage and sovereignty in west africa's time of Aids*, Durham, Duke university press, 256 p.

- NYAMBEDHA E.O., WANDIBBA S., AAGAARD-HANSEN J. [2003], « Changing patterns of orphan care due to the HIV epidemic in western Kenya », *Social science & medicine*, vol. 57, n° 2, p. 301-311.
- ONUSIDA [2011], *Guide de terminologie de l'Onusida*, Genève, Onusida, 38 p.
- PANDOLFI M. [2002], « "Moral entrepreneurs", souverainetés mouvantes et barbelés : le biopolitique dans les Balkans postcommunistes », *Anthropologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 29-51.
- PANDOLFI M., CORBET A. [2011], « De l'humanitaire imparfait », *Ethnologie française*, vol. 41, n° 3, p. 465-472.
- POLLAK M. [1993], *Une identité blessée : études de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié, 416 p.
- SHERR L., VARRALL R., MUELLER J., RICHTER L., WAKHWEYA A., ADATO M., BELSEY M., CHANDAN U., DRIMIE S., HAOUR-KNIPE VICTORIA HOSEGOOD M., KIMOU J., MADHAVAN S., MATHAMBO V., DESMOND C. [2008], « A systematic review on the meaning of the concept "Aids orphan" : confusion over definitions and implications for care », *Aids care*, vol. 20, n° 5, p. 527-536.
- SKINNER D., TSHEKO N., MTERO-MUNYATI S., SEGWABE M., CHIBATAMOTO P., MFECANE S., CHANDIWANA B., NKOMO N., TLOU S., CHITYO G. [2006], « Towards a definition of orphaned and vulnerable children », *Aids and behavior*, vol. 10, n° 6, p. 619-626.
- UNAIDS [2014], *Gap report*, Geneva, Unaid, 422 p. : http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/Unaid_Gap_report_en.pdf (page consultée le 17 août 2014).
- UNAIDS, UNICEF, USAID [2004], *Children on the brink 2004 : a joint report on new orphan estimates and a framework for action*, Washington, USaid, 46 p. : http://www.unicef.org/publications/cob_layout6-013.pdf (page consultée le 10 septembre 2014).
- UNAIDS, UNICEF, USAID [2002], *Children on the brink. a joint report on orphan estimates and program strategies*, Washington, Usaid : http://www.usaid.gov/pubs/hiv_aids/childrenreport.pdf (page consultée le 10 septembre 2014).
- UNICEF [2004], *Cadre pour la protection, les soins et le soutien des orphelins et enfants vulnérables vivant dans un monde avec le VIH et le sida*, New York, Unicef, 48 p. : http://www.unicef.org/aids/files/Framework_French.pdf (page consultée le 6 janvier 2011).
- UNICEF [2010], *Children with Aids : fifth stocktaking report*, New York, Unicef, Onusida, OMS, FNUAP, 48 p. : http://www.unicef.org/french/publications/files/Children_and_Aids-Fifth_Stocktaking_Report_2010_EN.pdf (page consultée le 15 décembre 2010).
- UNICEF [2013], *Towards an Aids-free generation, Children and Aids : sixth stocktaking report*, New York, Unicef, 88 p.
- UNICEF, UNAIDS [2000], *Principles to guide programming for orphans and other children affected by HIV/Aids*, New York, Unicef, 12 p.
- WELLS K. [2009], *Childhood in global perspective*, Cambridge, Polity press, 220 p.
- WHO [2014], « Health for the world's adolescents : a second chance in the second decade », *online report*, s.p. : http://www.who.int/maternal_child_adolescent/documents/second-decade/en (page consultée le 10 septembre 2014).
- WONG V., MACLEOD I., GILKS C., HIGGINS D., CROWLEY S. [2008], « The lost children of universal access, issues in scaling-up HIV testing and counselling », *Vulnerable children and youth studies*, vol. 1, n° 1, p. 44-55.

- WORLD BANK [2006], « *OVC core definitions* », *OVC toolkit*, Washington D.C., The World Bank : <http://info.worldbank.org/etools/docs/library/162495/howknow/definitions.htm> (page consultée le 15 mai 2015).
- YATES R., CHANDAN U.K., LIM A.K.P. [2010], « Child-sensitive social protection. A new approach to programming for children affected by HIV and Aids », *Vulnerable children and youth studies*, vol. 5, n° 3, p. 208-216.
- ZONGO M. [2003], « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire », *Politique africaine*, vol. 90, n° 2, p. 113-126.

À l'écoute des « victimes » : les défis de la protection des *vidomègon* au Bénin

*Simona Morganti**

En fongbé, langue principale du Sud Bénin, le terme neutre *vi* revêt la double signification du français enfant et fils/fille. On le retrouve dans le mot *vidomègon*, littéralement « enfant auprès d'une tierce personne », qui indique une pratique de transfert d'enfants très commune dans les sociétés sud-béninoises, et qui constitue désormais un phénomène alarmant, associé aux pires formes de travail de mineurs allant jusqu'à la traite d'enfants.

Dans les sociétés *adja-fon*, groupe ethnolinguistique essentiellement patrilineaire et patrilocal, l'enfant est une richesse (*vi-vê*) : la fertilité est essentielle pour les hommes qui, par le nombre de leurs enfants, acquièrent de l'importance sociale et pour les femmes qui renforcent ainsi leur position dans la famille du mari. De multiples soins et rites périnataux célèbrent, codifient et protègent la vie nouvelle et en même temps, consacrent l'intégration du nouveau-né au sein du groupe parental. Les géniteurs ne possèdent pas l'enfant : c'est un enfant du lignage [Rabain, 1979], une richesse communautaire qui appartient à la famille élargie et dès sa naissance, doit faire l'apprentissage de comportements sociaux qui lui permettront de devenir ce que le groupe attend de lui. Il constitue une main-d'œuvre importante, une aide indispensable, une assurance pour la vieillesse ; l'image à laquelle il est associé dans la culture rurale traditionnelle est celle de « bras qui travaillent la terre » et les explications des rites d'intégration mettent l'accent sur la dette intergénérationnelle et sur les obligations économiques des plus jeunes envers leur groupe familial. En ce sens, éducation et travail constituent un tout indissociable et les enfants des deux sexes ont souvent le devoir de contribuer au revenu familial par une activité rémunérée en dehors de la maison. Dans le Sud du Bénin et du Togo, cette forme de travail est dite *djoko*. Elle est fondée sur l'idée de socialiser les jeunes au travers d'activités économiques : emplois domestiques et commerce local pour les filles, travaux agricoles pour les garçons. Un tel contexte socioculturel valorise la double mobilité spatiale et sociale. Le

* Docteur en anthropologie.

confiage d'enfants¹ entre parents et amis est prôné par la tradition et fait partie intégrante du processus de socialisation : il vise à renforcer les liens d'alliance entre adultes et à diversifier les contextes évolutifs des enfants en promouvant leur éducation. La migration de travail est une étape fondamentale de l'évolution des jeunes et une réelle initiation en termes d'acquisition de nouvelles compétences et capacités [Imorou, 2009].

Ce texte explore tout d'abord la catégorie *vidomègon*, amplifiée par les débats des dernières années, pour en redessiner les contours plausibles et les problèmes qui lui sont liés. Il décrit les principales interventions de protection promues par les agences internationales engagées dans la lutte contre la traite des enfants et entreprises par de nombreuses organisations non gouvernementales et les ministères compétents, et met en évidence les problèmes que certains textes législatifs ou réglementaires relatifs à la protection sociale suscitent. Sont ensuite analysées les expériences de jeunes filles, la majorité des *vidomègon* est actuellement de sexe féminin, d'origine rurale, âgées de 5 à 15 ans, déscolarisées ou non scolarisées, placées comme domestiques et petites vendeuses à Cotonou, la capitale économique du Bénin. Je reconstruirai la perception que les *vidomègon*, systématiquement considérées par les acteurs nationaux et internationaux de la protection de l'enfance comme des victimes (d'abus, d'exploitation économique, de traite, etc.), ont de leur propre condition socio-économique. Je m'intéresserai en particulier aux filles qui ont fugué de la maison de leurs tuteurs/patronnes et reçoivent une protection temporaire dans des structures d'accueil, de filles migrantes interceptées par la police et qui estiment être « détenues » dans ces centres d'accueil, et de filles, placées ou résidant avec leurs parents, travaillant comme petites vendeuses dans le marché de la ville. L'objectif est de démontrer que certaines activités de protection pratiquées par les structures d'accueil de mineures en difficulté, à savoir la permanence tenue dans les centres d'accueil et la réintégration familiale des présumées victimes de traite, ne sont pas toujours perçues positivement par les filles « bénéficiaires » de ces projets.

L'analyse se fonde sur cinq enquêtes qui se sont déroulées au Bénin sur une durée totale de 16 mois, entre 2003 et 2009². L'historique de la pratique *vidomègon* se base sur les mémoires d'une quinzaine d'adultes 15 des deux sexes. La collaboration avec l'ONG des Sœurs salésiennes a constitué la voie d'accès principale³ aux

1. Dès la parution en 1969 de l'article de Goody, la plupart des auteurs opposent l'adoption, qui indique une cession définitive, au *fosterage* (terme anglais, du vieux normand), plus fluide, qui n'efface pas la première appartenance de l'enfant [Lallemand 1993, Corbier 1999]. J'utilise ici le terme « confiage », employé par mes informateurs.

2. En 2003, j'ai effectué des recherches à Abomey et à Cotonou en vue de la rédaction d'une *Tesi di Laurea* en anthropologie sur le processus de socialisation et le transfert d'enfants ; en 2005 et 2006, doctorante et stagiaire de l'ONG des Sœurs salésiennes, j'étais basée à Cotonou tout en effectuant des enquêtes dans les villes et villages des départements du sud. En 2008, j'ai été consultante pour cette ONG et pour la Fondation terre des hommes et en 2009, assesseur externe d'un projet du 9^e Fonds européen de développement pour la prévention de la traite.

3. J'ai mené des entretiens avec les enfants et les adolescents du Carrefour d'écoute et d'orientation et du Foyer des sœurs tertiaires à Cotonou en 2003, et j'ai pu consulter les fiches signalétiques des enfants accueillis par l'ONG ANDIA à Agbagnizoun en 2005.

histoires des *vidomègon* (*focus group* avec 16 filles vendeuses ambulantes à Dantokpa et séances d'observations de pratiques de travail ; collecte de 98 récits de filles hébergées dans le *Foyer Laura Vicuña*⁴). Pendant les réinsertions des filles en famille et les visites de suivi, j'ai pu entrer en contact avec leurs parents ; au cours de deux séances de sensibilisation organisées à Cotonou, j'ai pu recueillir le point de vue des commerçantes, tutrices préférentielles des *vidomègon* (20 vendeuses à Dantokpa et 55 à Gbégamey). J'ai aussi participé à plusieurs rencontres de concertation d'un réseau d'organisations engagées dans la protection de l'enfance (ReS-PEDS) et aux réunions de coordination des partenaires du bailleur de fonds commun (Unicef) ; parmi eux, le ministère de la Famille, de la femme et de l'enfant (MFFE).

Historique de la pratique *vidomègon*

L'origine de la pratique *vidomègon* doit être mise en relation avec l'institution du mariage et, plus généralement, avec les pratiques de solidarité familiale [Lallemand, 1988, 1993]. Dans la région d'Abomey, on retrouve ses racines dans : le « don d'enfants » aux grands-parents [Tidjani, 1998, p. 110, 117 ; Morganti, 2008, p. 224-227], dans la coutume qui prévoit qu'une « cadette » (sœur puînée, nièce, cousine, ou même une non-parente) accompagne une jeune épouse dans le village de son mari [Tidjani, 1998, p. 44, p. 128] pour l'aider, pour lui tenir compagnie [Blanchy, Chami-Allaoui, 2004] et pour renforcer son statut dans un contexte de virilocalité [Étienne, 1979, p. 75], dans le « don de progéniture » à des proches parents des géniteurs (frères et sœurs du père ou de la mère) susceptibles de combler le vide d'une stérilité avérée, temporaire ou définitive [Morganti, 2008, p. 250-257] et dans le confiage d'enfants à une femme âgée pour lui tenir compagnie, pour la servir et pour l'assister [Goody, 1999, p. 372 ; Portier, 2004, p. 150-151].

Dans la pratique *vidomègon* proprement dite se rencontrent et se renforcent parfaitement les deux axes fondamentaux du processus de socialisation caractéristiques des sociétés sud-béninoises : l'éducation par le travail et la circulation de la progéniture au sein de la famille élargie. Les géniteurs ne sont pas considérés *a priori* comme de bons éducateurs pour leurs enfants, lesquels doivent, comme on le dit au Bénin, « se faire les os » dans un foyer différent. Ainsi, un enfant que l'on juge indiscipliné ou turbulent est souvent envoyé auprès d'une tante (si c'est une fille) ou d'un oncle (s'il s'agit d'un garçon), qui est censé-e lui enseigner l'obéissance, le respect et la soumission. Mais ce(tte) jeune en tutelle doit être traité-e comme un « vrai enfant », sans discrimination aucune par rapport aux enfants biologiques du foyer. Réciproquement, il/elle doit collaborer aux activités du ménage, tout comme il/elle l'aurait fait chez ses parents, les tâches qu'il/elle

4. Je participais aux séances d'écoute qui ouvrent le travail d'investigation et de médiation qui visent à reconstruire le vécu de la fille et ont comme objectif principal la réinsertion en famille ; les séances durent en moyenne une demi-heure et, normalement, sont conduites en *fongbé*. Je n'enregistrais pas les entretiens pour que les filles se sentent à l'aise et je bénéficiais de la traduction des opérateurs. J'ai pu conduire des entretiens en tête-à-tête, en français, avec une vingtaine de ces filles.

est susceptible d'exécuter ne représentant qu'une contrepartie du logement, de la nourriture et de l'éducation qu'il/elle reçoit [Stella, 1996]. Idéalement, l'appellation *vidomègon* devrait être omise afin de ne pas créer de distinction entre les enfants du tuteur ou de la tutrice et les enfants reçus en tutelle : tout confiage devrait être réalisé dans le seul intérêt de l'enfant, qui devrait être placé de préférence auprès d'un membre de la parentèle ayant un statut socioprofessionnel plus élevé [Goody, 1982 ; 1999, p. 382-384].

Tant durant l'ère coloniale (1872-1960) qu'au début de la période postcoloniale, on constate une redéfinition des trajectoires migratoires des adultes dans le sens rural urbain et, en même temps, des trajectoires des transferts d'enfants associés à ces migrations. Lorsque l'administration française recrutait un grand nombre de fonctionnaires qui s'installaient dans la capitale administrative du pays, ceux-ci attiraient, fut-ce à leur corps défendant, un nombre grandissant d'enfants villageois auxquels on voulait réserver un meilleur avenir. Il s'agissait principalement de garçons d'âge scolaire, donnés en confiage pour qu'ils puissent entamer un parcours scolaire ou une formation professionnelle en ville. Selon A. Degbelo [2000, p. 51-53], vers la fin du XIX^e siècle, les transformations dans l'habitat et l'adoption d'un nouveau style de vie que les migrants subissent dans les pôles urbains influencent inexorablement leur conduite : loin des regards indiscrets et sévères de la famille élargie, isolés dans des habitations en conditions précaires, livrés à une liberté individuelle inconnue, ces tuteurs s'abandonnent à des comportements violents envers les enfants qu'ils sont censés éduquer. Certains *vidomègon* vivent alors déjà des situations d'« esclavage masqué » sous couvert du langage de la solidarité communautaire.

Mes informateurs, de leur côté, n'ont pas hésité à souligner le rôle fondamental que l'urbanisation d'enfants villageois et leur acculturation par le confiage a joué pour un nombre considérable de Béninois-es dans la conquête d'une position socio-économique enviable. Ils m'ont souvent répété : « Tous les cadres du Bénin ont été *vidomègon*... même le président Mathieu Kérékou a été *vidomègon* ! ». Si les « évolués » fonctionnaires ou enseignants étaient sans doute des tuteurs privilégiés, certains enfants, y compris des filles, étaient confiés à des commerçant-e-s, des artisan-e-s, des ouvriers... tuteurs et tutrices qui, aux yeux des parents villageois, représentaient également un modèle de réussite.

Le témoignage d'une institutrice à la retraite confirme l'existence d'un *distintivo* fondamental entre les « enfants confiés » et les « enfants placés » [Adihou 1998 ; Jacquemin 2012]⁵ :

« C'est pendant la période révolutionnaire (1972-1989) qu'on a commencé à entendre parler des *vidomègon* en tant qu'enfants domestiques. Pour combattre leur pauvreté grandissante, des paysans ont commencé à placer leurs enfants dans des ménages citadins et à demander quelque chose à la fin du mois, comme contrepartie de leur travail [...]. La tradition *vidomègon* est une bonne chose, la fille confiée t'aide et

5. Si Adihou opérât cette distinction en référence aux *vidomègon* du Bénin, Jacquemin a mis en évidence l'existence d'une typologie qui différencie, entre autres, les « petites-nièces apprenties » et les « petites-nièces domestiquées » au travail à Abidjan, Côte d'Ivoire.

apprend des choses utiles à son évolution ; mais quand les enfants des tuteurs, même les tout-petits, commencent à la maltraiter et à lui donner des ordres parce que ce sont leurs parents qui la logent et la nourrissent, voilà que la *vidomègon* dans le sens où l'on en parle aujourd'hui arrive : elle n'est plus là pour apprendre des choses utiles pour son avenir, elle est là pour servir ! » (Élisabeth, 05/08/2003, Abomey)

Selon un travailleur social, durant les années 1990, toutes les *vidomègon* de Cotonou vont, avec ou pour le compte de leurs tutrices, vendre dans la cour, sur le trottoir ou au marché. La grave crise socio-économique que le Bénin a dû affronter dès la moitié des années 1970 et les conséquences des mesures draconiennes imposées par trois plans d'ajustement structurel durant la décennie 1989-1999 ont frappé durement l'économie des familles paysannes et le pouvoir d'achat des ménages urbains. Les femmes urbaines, ayant souvent charge de famille [Bisilliat, 1996] et ne pouvant assumer seules à la fois les activités génératrices de revenus monétaires et les tâches ménagères chronophages, recourent à la main-d'œuvre peu coûteuse que leur offrent de jeunes domestiques salariées ou des fillettes qu'elles ont en tutelle [Vittin, 1996 ; Jacquemin, 2012, p. 9-11].

L'emploi d'une « petite bonne » salariée [Jacquemin, 2012] est souvent considéré comme économiquement plus avantageux que celui d'une *vidomègon*, puisqu'à cette dernière comme à sa propre fille, la tutrice a l'obligation tacite de payer une scolarisation ou une formation professionnelle, de dédier temps et énergie à son apprentissage domestique et commercial, d'acheter des petits cadeaux de temps en temps (pommade, tissus à l'occasion des fêtes), et de subvenir à ses besoins quotidiens (nourriture, médicaments, habillement, coiffure, etc.). Toutefois, en période critique, même le versement régulier d'un salaire mensuel à une bonne peut s'avérer une charge insurmontable. C'est alors que les profils respectifs des « petites bonnes » salariées et des *vidomègon* se confondent et qu'une fille peut passer très rapidement d'un statut à l'autre. Lorsque la demande de main-d'œuvre domestique s'amplifie, les tutrices se mettent à placer elles-mêmes, auprès d'autres patronnes les *vidomègon* qu'elles ont en tutelle. En contrepartie du travail domestique fourni, les patronnes versent aux tutrices les gages mensuels de leurs *vidomègon*, en théorie pour qu'elles les affectent au trousseau que ces filles rapporteront à leur retour au village⁶.

Très vite, toutefois, les mécanismes de recrutement se spécialisent et au cours des deux dernières décennies l'enrôlement de main-d'œuvre enfantine féminine pour des tâches commerciales et domestiques est devenu une activité très lucrative, que les agences internationales de protection de l'enfance associent à la traite. En effet, selon l'article 3 du Protocole de Palerme⁷ (2000) : « Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés, en soi, comme une "traite de personnes". »

6. Jacquemin (2012) décrit des mécanismes très semblables de « louage » de main-d'œuvre dans le secteur du service domestique juvénile à Abidjan où, contrairement à Cotonou, le système des agences informelles de placement est très répandu.

7. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a été signée en décembre 2000 à Palerme. Le document est complété par trois Protocoles additionnels relatifs à la traite des personnes, au trafic illicite de migrants, au blanchiment d'argent et à la fabrication et au trafic illicite d'armes à feu.

Des filières et des métiers qui se spécialisent

À l'occasion des visites à leur parentèle restée vivre au village, des femmes d'origine rurale installées à Cotonou recrutent des filles à destiner au service domestique. Bien habillées, bien coiffées, couvertes de bijoux, elles représentent un modèle de réussite et incarnent le mirage urbain. Les parents, le plus souvent de petits cultivateurs non scolarisés ou déscolarisés avant la fin du cycle primaire, ne cherchent généralement pas à connaître dans le détail les modalités du placement et confient leurs filles à des tutrices avec lesquelles ils n'ont pas forcément un lien étroit de parenté. Il arrive aussi que des fillettes se placent d'elles-mêmes auprès d'une « tante » (effective ou d'appellation) en visite, qui se propose de les aider à trouver un « petit job » à Cotonou ou dans la capitale d'un pays de la sous-région, très souvent au Nigeria ou au Gabon, mais aussi en Guinée Équatoriale ou au Cameroun [Morganti, 2011]. Il peut même se produire qu'elles décident de tenter l'aventure en compagnie d'une autre jeune migrante en visite au village, pendant les fêtes de fin d'année par exemple. Dans tous ces cas, il est difficile d'établir le degré de participation de la fille à la décision de partir. Selon les témoignages que j'ai recueillis, même celles qui s'inclinent devant la volonté de leurs parents affirment généralement qu'elles étaient contentes de partir⁸.

Lorsqu'elles recrutent plus d'une jeune fille à la fois, les tutrices/placeuses peuvent négocier un prix de faveur avec les transporteurs (généralement des conducteurs de taxi-brousse pour les déplacements intrazone) et, une fois en ville, elles utilisent des intermédiaires, souvent des familiers, qui les aideront à placer les filles qu'elles n'utiliseront elles-mêmes [Jacquemin, 2012, p. 65]. Les bénéfices qu'elles tirent de cette activité sont difficiles à mesurer parce qu'ils dépendent de leur capacité de négociation, de la solvabilité de leur réseau social, de leur spécialisation en matière de placement des fillettes. Mais leur nombre croissant montre qu'une telle intermédiation est lucrative.

En dépit de la possible diversité de destins et de situations qui attendent ces jeunes villageoises, dictée par la personnalité des tutrices et des patronnes pour lesquelles ces jeunes filles travailleront, quel que soit leur éventuel lien de parenté, il existe, parmi les acteurs de la protection étrangers et béninois une image stéréotypée des *vidomègon* : elles sont les premières à se lever, les dernières à se coucher ; du ménage matinal jusqu'à la fermeture du portail la nuit venue, elles doivent nettoyer, balayer, cuisiner, laver la vaisselle, laver le linge, garder les bébés et en plus, pour certaines, exercer des activités commerciales sédentaires ou ambulantes. Souvent mal nourries, privées de la scolarisation promise et de toute formation, de temps de repos, d'affection, habillées en haillons et la coiffure en désordre, ces fillettes dorment sur un pagne déployé sur le sol du salon, de la cuisine ou de la chambre des enfants, se contentent des restes alimentaires et sont quelquefois exposées aux avances du maître de maison ou des fils de la patronne.

8. Jacquemin a recueilli des données similaires en Côte d'Ivoire [2011, 2012].

Pour les commerçantes et plus généralement pour les tutrices, la *vidomègon* est une fille oisive, désobéissante, menteuse, voleuse et toujours prête à courir derrière les hommes. Les bénéfices que les *vidomègon* tirent de leur transfert sont considérés comme positifs *a priori* par ces femmes, comme par les parents villageois des filles. Les adultes sont convaincus que l'apprentissage des « manières de la ville » auprès d'une « urbanisée » constitue un choix temporaire préalable, voire alternatif, à une formation scolaire ou professionnelle. Si les tutrices estiment qu'être sévère est un de leurs devoirs d'éducatrices, les géniteurs ne semblent pas être choqués par la dureté des conditions de vie et de travail de leurs enfants.

De leur côté, les filles, même les plus jeunes, semblent être conscientes que des logiques d'exploitation priment de plus en plus souvent sur les logiques d'apprentissage, qu'on ne leur apprend pas grand-chose et que le travail qu'elles exécutent est largement sous-payé. Certaines, on le verra, commencent à réagir aux injustices qu'elles subissent (en quittant la maison de la tutrice/patronne par exemple), sans pourtant remettre en cause leur expérience migratoire.

Les interventions dans le domaine de la protection

Depuis une quinzaine d'années, le Bénin a pris part à la mobilisation internationale sur la situation des enfants domestiques et sur la traite d'enfants. L'acte fondateur des engagements et des dispositifs onusiens en la matière est l'Atelier sous-régional sur le trafic des enfants domestiques, en particulier des filles domestiques, dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, organisé à Cotonou en juillet 1998 à l'initiative de l'Unicef, en collaboration avec l'OIT, et avec l'appui technique du ministère de la Coopération français. Cependant, c'est à partir de 2001, suite au scandale du bateau *Etinero*, intercepté alors qu'il transportait des jeunes béninois-es au Gabon, que le Bénin a été obligé de se soumettre aux ingérences croissantes des agences internationales de protection de l'enfance. Depuis, un nombre considérable d'ONG nationales et internationales, d'institutions religieuses et de fondations privées se consacrent à la cause de l'enfance et participent, à leur manière, à la lutte contre la traite. Les *vidomègon* sont la cible privilégiée des actions de protection et depuis l'approbation de la Loi 2006-04, ces fillettes sont considérées officiellement comme des « victimes de la traite » intrabéninoise. Ce texte législatif abroge toute réglementation antérieure en ce domaine et, par son article 7, au nom des Droits de l'enfant, interdit *de jure* tout déplacement :

« Aucun enfant ne peut être déplacé à l'intérieur du pays, séparé de ses parents biologiques ou de la personne ayant autorité sur lui, sans une autorisation spéciale délivrée par l'autorité administrative compétente du lieu de sa résidence, sauf décision judiciaire ou les cas spécialement recommandés par les services sociaux et les services sanitaires [...] ».

L'expression « personne ayant autorité sur un enfant » peut être interprétée localement comme « toute personne plus âgée que l'enfant », même un-e autre mineur-e, et l'on peut aisément imaginer l'aspect pernicieux de l'application de cette loi dans un contexte où la majorité de la population n'a aucun documents

d'identité, en raison du très faible taux d'enregistrement des naissances ou par carence des services de l'État civil. Selon plusieurs informateurs, parmi lesquels, des opérateurs de terrain des ONG, il est plus facile de contourner cette loi que de respecter la procédure administrative exigée : corrompre les policiers est plus aisé et moins coûteux que se procurer la documentation demandée.

Le problème est que les textes législatifs et les dispositions réglementaires produits ces dernières années ne tiennent pas suffisamment compte de la perception locale de l'enfance, de la mobilité enfantine et du travail des enfants. Ils se conforment habituellement aux conventions et aux traités internationaux qui, malgré leur importance capitale, se fondent sur des images stéréotypées et idéalisées de l'enfant et de l'enfance. Or loin d'être des universels, ces images sont des produits historiquement, géographiquement et culturellement déterminés [Meyer, 2007 ; Nieuwenhuys, 2008]. Dans l'idéologie inspirant les mesures de protection contre la traite, par exemple, la migration d'enfants est souvent perçue, en soi, comme déviante et « pathologique » [Hashim, 2003 ; Howard, 2008] : tout départ de la maison parentale est censé empêcher un développement « sain » de l'enfant et le faire tomber dans une situation à haut risque, puisque cela l'éloigne de la protection intrafamiliale que lui procureraient ses géniteurs [Ouensavi, Kielland, 2001 ; Unicef, 2002 ; Anti-slavery international, 2003]. Mais dans le contexte sud-béninois, la famille nucléaire n'est pas l'habitat privilégié pour les enfants et plusieurs figures peuvent recouvrir les rôles qui, en Occident, sont normalement ceux des parents biologiques [Goody, 1999].

Les rapports exécutifs des organismes internationaux et des ONG agissant au Bénin se fondent, entre autres, sur le postulat d'un lien causal existant entre confiage, migration et traite. Ces rapports prétendent démontrer que la traite plonge ses racines dans la corruption du confiage, susceptible d'induire des effets pervers sur la migration enfantine. Pour ces institutions de développement, agir contre la traite implique de lutter systématiquement contre toutes les modalités migratoires et les mesures destinées à la prévenir ont mis en place une pléthore d'activités de sensibilisation aux risques du confiage et de la migration (voir le film *Anna, Bazil et le trafiquant*, réalisé par P. Lhoir en 2004 sur commission de multiples partenaires, Unicef, Care, U.E., État béninois, etc.) Selon le processus ternaire détection, détention, réintégration, une fois les présumées victimes de traite détectées, elles sont détenues dans des centres d'accueil jusqu'au jour où leur réintégration familiale et leur réinsertion scolaire ou professionnelle au village deviendra possible. Le respect strict de ce *modus operandi* par les acteurs de la protection est un exemple du fait que, malgré certaines différences de langage et de méthode, ils s'accordent tous sur le fait que l'intérêt supérieur de l'enfant est de rester chez lui [Howard, 2013].

Même les choix linguistiques révèlent le décalage existant entre les deux conceptions différentes de la migration juvénile de travail que portent les acteurs de la protection et les populations : dans la mesure où il n'existe pas, dans aucune langue béninoise, de terme qui traduise la traite, c'est le mot *djoko* qui est utilisé

dans les nombreuses séances de sensibilisation sur la protection de l'enfant promues par les différentes ONG dans les « villages pourvoyeurs d'enfants ». Ce terme désigne pourtant une pratique de mobilité considérée très positivement, visant à promouvoir la socialisation et l'émancipation économique des jeunes⁹. Cela explique aussi, au moins partiellement, le peu de succès obtenu par les comités villageois contre la traite mis en place par l'Unicef dans les zones rurales. Entre autres dysfonctionnements [Botte, 2005, p. 22], j'ai enregistré la difficulté des membres de ces comités de vigilance à reconnaître les déplacements des mineurs migrants comme des phénomènes négatifs et leur embarras à dénoncer les parents qui encourageaient ou approuvaient le départ de leurs enfants dans l'espoir d'un avenir meilleur.

Les voix des *vidomègon*

Les Sœurs salésiennes sont présentes au Bénin depuis 1992. Elles s'occupaient au départ exclusivement de la formation des fillettes les plus pauvres du quartier Zogbo. À partir de 2001, elles se concentrent sur la protection des mineures victimes ou à risque de traite et d'exploitation économique, et mettent en place des activités financées, entre autres, par l'Unicef, visant à détecter (« point d'écoute » dans le marché), accueillir (foyers) et réintégrer ces filles (villages).

Le Foyer Laura Vicuña a reçu 362 filles en 2005 et 211 pendant les sept premiers mois de 2006. Âgées de 5 à 15 ans (plus âgées dans quelques cas exceptionnels), elles étaient originaires de tous les départements du Bénin voire, dans certains cas isolés, du Togo ou du Ghana. Ces filles étaient à 55 % des *vidomègon*, pourcentage atteignant 80 % si l'on ajoute les petites bonnes et les filles destinées au travail domestique (au Bénin ou à l'étranger) qui furent interceptées par la police pendant leur transfert. Il n'est pas facile d'interpréter les grilles des fiches d'identification utilisées par les travailleurs sociaux et dont la formulation répond au souci d'utiliser et de maîtriser le langage promu et diffusé par les bailleurs de fonds. Si en 2005-2006 il y avait encore des marges d'interprétation dans l'imputation individuelle des cas enregistrés, en 2008 (soit deux ans après l'approbation de la Loi 2006-04), les structures de protection (étatiques ou non) qui bénéficiaient des financements mobilisés par l'accord de coopération Unicef-gouvernement furent obligées de se soumettre à la nouvelle classification. C'est pourquoi, afin d'éliminer le flou antérieur, le ministère de la Famille, avec le soutien de l'Unicef, distribua à l'ensemble de ces structures un formulaire d'identification pour les enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection, accompagné d'un manuel de quarante pages contenant les instructions pour remplir le formulaire. Paradoxalement, le procédé n'a en rien levé l'ambiguïté, puisque les travailleurs sociaux avouent que depuis, ils ont choisi la case « traite » de préférence, par crainte d'être

9. L'expression *vi sin atchè*, choisie pour traduire le concept de « droits de l'enfant » et qui renvoie, à une « capacité de faire et de choisir » qui est localement considérée comme totalement inadéquate pour des non-adultes n'est pas plus adaptée [Jekinnou, 2000, p. 12 ; Morganti, 2008, p. 394-396].

en faute. La case « travail des enfants » semblerait plus appropriée, mais les instructions sont claires : si les enfants ont quitté la maison de leurs parents et travaillent, il y a lieu de les considérer comme des « victimes de traite ». Au demeurant, les opérateurs des Sœurs salésiennes n'utilisent que très rarement ce terme lorsqu'ils parlent entre eux de ce phénomène. Pour eux les filles concernées se définissent comme des filles en migration de travail (*djoko*), des *vidomègon* ou des bonnes.

Les vidomègon fugueuses

La majorité des jeunes filles qui arrivent au foyer d'accueil Laura Vicuña ont quitté le domicile de leur tutrice/patronne pour s'affranchir de conditions de forte subordination caractérisées par des privations et des frustrations, une violence verbale et physique, des accusations injustes, des punitions abusives. Habituellement, elles y sont amenées par les policiers de l'Office central pour la protection des mineurs (longtemps appelé Brigade de protection des mineurs), plus rarement, par des passants ou des voisins qui leur ont porté secours.

Les *vidomègon* les plus jeunes (5 à 10 ans), qui ont quitté le village à l'instigation d'une parente, dénoncent souvent une tromperie. Les fillettes disent avoir noté un changement soudain dans la conduite de leur parente à peine s'étaient-elles retrouvées seules avec elle (dans le taxi-brousse ou à leur arrivée à Cotonou). La gentillesse et le caractère aimable exhibés devant leurs parents laissent bientôt place à la sévérité et à la malveillance : « Ma "tante" est trop méchante ! » Les fillettes se plaignent de subir des privations, des injustices et des discriminations par rapport aux enfants de la tutrice : « Je ne mange pas à ma faim » ; « Elle ne me donne rien » ; « Ma "tante" crie sur moi tout le temps ». Si le lien de parenté est étroit, comme c'est souvent le cas pour les plus jeunes, les filles ont une conscience aigüe de leur condition subalterne et mettent en cause la conduite de leur « tante » : « Est-ce que c'est bon de faire ça à l'enfant de ta sœur ? Moi, je ne pourrai jamais faire ça ! » Cependant, les relations avec les autres de la maison ne sont pas toujours mauvaises et parfois se créent des liens d'affection, d'amitié, de complicité... que la tutrice réprime. Alors que ces *vidomègon* se plaignent de la charge de travail qu'elles exécutent pour la tutrice, elles perçoivent rarement comme un « vrai travail » les activités auxiliaires qu'elles exécutaient au village avec ou pour leurs parents (garde d'enfants, participation aux activités ménagères ou champêtres...). Les fillettes connaissent rarement les accords, souvent implicites, qui régissent leur placement et ne sont pas toujours en mesure d'en comprendre le contenu, bien que certaines affirment qu'elles étaient contentes d'aller à Cotonou. Les fillettes fuguent pour échapper à la menace d'une punition (désobéissance, suspicion de vol, gaspillage de marchandises, etc.) ; elles manifestent le désir d'aller à l'école (qu'elles n'ont pas du tout fréquentée ou seulement pendant un an ou deux) et de rejoindre leurs parents. Pourtant, elles payent cher leur comportement fugueur, considéré comme indiscipliné et irresponsable envers leur tutrice comme vis-à-vis de leurs propres parents, à tel point que le retour au

village incarne rarement le réconfort espéré. Dans un cas extrême, Célestine, âgée de 12 ans et maltraitée régulièrement par sa tutrice, la sœur de son père, les poignets encore ensanglantés par l'étroit fil de fer qui l'enchaînait, est contrainte de se mettre à genoux et demander pardon à sa famille élargie, qui l'attend au village.

Les *vidomègon* âgées de 11 à 15 ans ont généralement vécu plusieurs placements comme domestiques (2 en moyenne, 6 dans un cas extrême), souvent arrangés par la tutrice. Certaines ont abandonné l'école (CP, CE1, rarement CE2) pour suivre une « tante » qui cherche une fillette pour l'aider. Les clauses de leur placement sont très variables et d'une complexité qui leur échappe le plus souvent. Toutefois, les *vidomègon* qui quittent le village à 11-12 ans sont explicitement recrutées pour travailler à côté de la tutrice ou d'une femme de son entourage. Quoique leur apprentissage domestique et commercial soit évoqué comme la raison principale du placement, les fillettes ont des attentes différentes : elles veulent gagner de l'argent. Selon les *vidomègon*, la condition de bonne salariée est enviable : « Faire bonne, c'est bon ! » ; « Si tu es bonne, tu peux gagner un peu ! » Même si les petites domestiques salariées ne touchent pas toujours l'argent qu'elles gagnent et que leur régime de travail n'est jamais officialisé par un contrat formel, les activités accomplies sont quand même rémunérées, et sont donc considérées comme un « vrai travail ». Les *vidomègon* souffrent d'une précarité excessive. Le risque est d'être chassées au moment où elles commencent à s'épanouir : puisqu'il devient de plus en plus difficile de les soumettre à des conditions particulièrement coercitives, les tuteurs trouvent des prétextes pour anticiper leur retour au village, les renvoyer ou encore, élément fort du discours commun, les « donner en mariage au premier venu »... surtout lorsqu'elles deviennent de potentielles rivales sexuelles.

Même quand elles choisissent la fugue, elles ne sont pas, dans la majorité des cas, prêtes à renoncer à leur expérience urbaine. Elles affirment qu'« au village il n'y a rien », ou qu'elles y rentreront quand elles « auront fini », en renvoyant avec cette expression à l'accomplissement de leur expérience/mission migratoire. Elles se sont adressées à des passants, des voisins ou à la police parce qu'elles sont à la recherche d'une protection temporaire, mais elles ne veulent pas être réintégrées à leur famille. Elles espèrent plutôt qu'on les aide à trouver une tutrice ou une patronne « moins méchante », qui soit disposée à les rémunérer, à les aider à démarrer une petite activité commerciale ou à les faire rentrer dans un atelier, de coiffure ou de couture. Elles avouent qu'une fois au village, elles chercheront la manière d'en repartir.

Les fillettes migrantes « détenues »

En mars 2006, j'ai participé à l'une des deux missions de réintégration d'un groupe de 16 fillettes dans un même village (Bonou, Ouémé). La moitié déclaraient être majeures et quatre des plus âgées avoir entre 23 et 27 ans. Quand il s'agit d'estimer l'âge d'une fille qui n'a pas de documents, les Principes directeurs pour la protection des droits des enfants victimes de la traite stipulent qu'il faut présumer qu'il s'agit d'une mineure [UNICEF, 2006, principe 3.1.2]. C'est vraisemblablement ce principe que les policiers qui les ont détectées ont appliqué. La

plus jeune disait avoir 10 ans. Elles étaient arrivées à Cotonou avec une délégation ministérielle comprenant des représentants de l'Unicef en visite au Nigeria, où elles avaient été détenues dans le centre d'accueil de la police pendant un mois et demi après leur arrestation à la frontière en compagnie d'un présumé trafiquant. Dix des seize filles déclaraient travailler comme domestiques au Nigeria depuis longtemps ; les plus jeunes affirmaient avoir décidé de suivre leurs « sœurs majeures » en visite au village à l'occasion des cérémonies de fin d'année. À Bonou, le groupe a été accueilli avec joie et les filles les plus âgées ont été traitées avec respect : on les fait asseoir, on leur a donné à boire. Les parents nous ont expliqué qu'elles étaient effectivement accompagnées par un « oncle », le présumé trafiquant, en attente de jugement, qui connaissait bien le Nigeria et qui était censé trouver un emploi aux plus jeunes. Ils n'ont pas caché que les filles allaient poursuivre leur migration. Les opérateurs des Sœurs salésiennes leur ont pourtant conseillé de ne pas laisser partir les plus petites puisque, pour les jeunes migrantes qui ont plus de 18 ans, il s'agit d'être traitées soit de victimes, en cas d'absence de documents, soit de trafiquantes, si elles sont en compagnie de mineures et si elles ont des documents.

En juillet 2006, les animatrices du foyer ont eu du mal à contenir les épisodes de rébellion (tentatives de fugue, refus de s'alimenter, etc.) de quatre filles originaires de Ganvié (lac Nokoué), hébergées dans le centre par décision de la brigade de protection des mineurs, dans l'attente du jugement de leur présumé trafiquant au tribunal de Porto-Novo. Les filles, du groupe *toffin*, âgées de 6, 9, 11 et 12 ans, avaient été interceptées par la police frontalière lorsqu'elles étaient en train de rejoindre le Nigeria en compagnie de celui qu'elles appelaient « oncle » et de quatre autres filles majeures qui travaillaient comme bonnes dans le pays voisin. Elles affirmaient que leurs familles vivaient entre les deux pays, que leurs mères travaillaient comme commerçantes périodiquement au Nigeria et au Bénin, et qu'elles étaient vendeuses de poisson fumé avec leurs mamans (les fillettes de 11 et 12 ans). Elles étaient à Ganvié à l'occasion de cérémonies pour le paiement de la dot d'une « sœur » et s'apprêtaient à entrer au Nigeria. Les mères de trois de ces filles leur ont rendu visite pendant leur séjour au Foyer, ont confirmé le récit de leurs enfants, et ont garanti que le présumé trafiquant était un parent censé les accompagner.

Les filles accueillies dans les centres contre leur volonté considèrent cette sédentarité forcée comme un gaspillage de temps ou une injustice. Selon le témoignage d'un opérateur du foyer St. Joseph à Parakou, avec lequel les Sœurs salésiennes collaboraient en 2007-2008, les garçons adolescents en migration saisonnière de travail au Nigeria (plantations) se rebellaient à leur accueil/détection en tentant de fuguer, parce que cela les empêchait de gagner l'argent qu'ils avaient prévu d'amasser en quittant le village.

Les « petites vendeuses » de Dantokpa

La baraque SOS. vidomègon est un « point d'écoute » que les Sœurs salésiennes ont mis en place en 2001 au cœur du marché Dantokpa, nœud névralgique

du commerce national, pour détecter les cas d'exploitation et de maltraitance infantile. La baraque est située sur le parking automobile Zou-Nord et accueille des fillettes âgées de 5 à 15 ans. Elles fréquentent ce point régulièrement ou occasionnellement. Les « occasionnelles » s'arrêtent pour se reposer un peu ; les « régulières » participent aux activités pédagogiques organisées sur une base hebdomadaire. Contrairement à celles du foyer, toutes ces fillettes vivent encore avec leur tutrice, leur patronne ou leurs parents. Elles ne fréquentent pas l'école, et dans la majorité des cas, ne l'ont jamais fréquentée –, mais se dédient à temps plein à la vente au détail de produits alimentaires (citrons, tomates, oignons, crevettes séchées, sucreries, etc.). Elles déclarent que les moments les plus heureux de leur existence ont lieu à la fin d'une journée de bonne vente : « Si je vends bien, je n'ai aucun problème ! » Au contraire, les moments les plus difficiles surviennent après une journée de piètre recette, lorsque leur tutrice les insulte et qu'elles comprennent qu'elles n'ont pas bien travaillé. Certaines, dites « autonomes », prennent l'initiative de travailler le dimanche lorsqu'il y a moins de concurrence. Les journées des filles placées ne sont pas très différentes de celles des filles qui se dédient à la vente tout en vivant chez leurs parents, qu'elles vendent pour leur compte ou celui de leur mère. Presque toutes se lèvent vers 5 h, exécutent les tâches ménagères et, vers 8 h, prennent le chemin du marché où elles restent jusqu'au soir, vers 20-22 h. Elles s'adonnent très tôt au commerce, dès l'âge de 7 ans, chez leur mère au village ou comme *vidomègon* auprès d'une tutrice en ville. Même les plus jeunes, de moins de 10 ans, semblent conscientes que la vente pour le compte de leur tutrice représente un « apprentissage commercial » qui leur sera profitable plus tard. En situation d'enquête, elles montrent avec enthousiasme les petits escamotages qu'elles ont appris, comme garder dans le poignet une petite quantité de marchandise plutôt que la mettre dans le sachet du client par exemple. Ces vendeuses ne sont généralement pas convaincues que l'école doit être le préalable indispensable à la réussite : « Moi, je vends, et pourtant je ne suis jamais allée à l'école ! » Quize filles sur seize ne regrettent pas de ne pas y aller et affirment vouloir continuer à faire du commerce. Elles n'apprécient guère la concurrence des écolières pendant les congés scolaires. Elles établissent déjà des distinctions entre la formation des garçons et des filles qu'elles imaginent avoir dans le futur. Les filles se dédieront au commerce après un éventuel parcours scolaire ou bien n'iront pas à l'école : « Moi, si j'avais deux enfants, j'enverrais le garçon à l'école et j'amènerais la fille au marché avec moi. »

Les réponses concernant les projections de ces jeunes vendeuses révèlent lucidité, rationalité économique et réalisme social : elles sont conscientes des difficultés que les femmes doivent affronter dans leur vie matrimoniale (polygamie, abandon des maris, responsabilités envers les enfants), n'ignorent rien non plus des dangers de la vie au marché (prostitution, vols, escroqueries, etc.). Les *vidomègon* de ce groupe ne montrent pas de rancœur à l'égard des parents qui les ont placées ; elles regrettent seulement de les voir très peu, normalement une fois par an, à l'occasion de la visite qu'elles rendent à leur famille avec leur tutrice pour les fêtes de fin d'année. Elles désirent partager leur réussite future ; elles rêvent

d'acheter une maison pour leur mère ou au moins d'avoir de la place pour accueillir leur famille. Leurs relations avec leurs tuteurs et leurs clients sont souvent faites d'insultes et de frustrations. Cependant, même les vendeuses les plus jeunes sont convaincues de pouvoir profiter du contexte mercantile puisqu'on y apprend à se comporter avec ruse, vivacité, débrouillardise. Ces filles apprécient les possibilités que leur offre la ville et sont convaincues que, même avec peu d'argent, elles peuvent toujours s'en sortir : « Si tu arrives à garder 25 Francs CFA pour toi, tu as déjà de quoi manger ! » Après avoir connu certaines des facilités qu'offre la ville (eau courante, électricité, etc.), elles avouent avoir du mal à s'adapter à la vie rurale pendant leurs visites au village. En outre, être en contact permanent avec l'argent semble susciter un fond d'optimisme qui engendre en elles l'espoir d'une autonomie future.

Conclusion

Malgré le nombre grandissant de recherches initiées ces dernières années par les institutions de développement, visant à infléchir les approches normatives et juridiques de l'enfance en valorisant les expériences de terrain et la prise en compte des réalités liées aux contextes d'intervention [Feneyrol, 2011] –, il subsiste un important décalage entre d'une part les discours officiels relatifs à la protection de l'enfance et à la lutte contre la traite et d'autre part entre les stratégies de survie et de réussite promues par les populations.

Les interventions mises en place au Bénin sont ancrées dans une vision figée de la migration, conçue comme une stratégie de crise concernant des adultes de sexe masculin. La migration renvoie à une vision très ethnocentrique de la famille nucléaire se développant dans un contexte rural idéalisé. La réintégration familiale des présumées victimes de la traite, l'encouragement de leur réinsertion scolaire ou professionnelle au village et la prévention de tout déplacement explicitent ce point de vue. Pourtant, la mobilité spatiale et sociale fait partie intégrante du processus de socialisation et les migrations enfantines de travail se réalisent souvent sur des routes historiquement bien battues : les fillettes du Nord Bénin migrent vers les pôles urbains du Sud où elles travaillent comme bonnes pour constituer leur trousseau de mariage ; à la ville de Lobogo (Bénin), les enfants des deux sexes sont placés comme domestiques et au Gabon comme pêcheurs [Morganti, 2011] ; les adolescents du département du Zou migrent vers les plantations et les carrières du Nigeria pour payer leur scolarité, pour acheter un vélo ou un poste radio [Howard, 2008]. Migrer signifie assumer la responsabilité à la fois de soi-même et des autres membres de la famille. La mobilité vise à valoriser en même temps le capital économique et le tissu social qui permet aux enfants de maintenir les liens préexistants avec le village d'origine, tout en en créant de nouveaux avec les tuteurs, les employeurs, les clients, les jeunes du même âge avec lesquels ils migrent, travaillent ou vivent.

Sans tomber dans les extrêmes conceptuels des discours portant un regard bienveillant et nostalgique sur la « tradition du confiage », on constate l'existence

d'un ensemble complexe et flou de pratiques. Il est tout aussi illusoire de croire aveuglément les discours pessimistes colportés par les institutions de protection de l'enfance qui associent toute forme de mobilité enfantine à de nouvelles formes d'esclavage. Il importe de souligner que ce qui est officiellement représenté comme traite n'est nullement considéré comme tel par les filles censées en être les victimes. Au point qu'elles pourront difficilement retirer des bénéfices réels et durables des mesures visant à les protéger. Leur refus d'être définitivement réintégrées en famille au village est un exemple de l'échec de ces politiques. Le problème n'est pas de nier les différentes formes d'exploitation auxquelles les fillettes sont soumises, même si les « victimes » se considèrent comme de jeunes travailleuses qui doivent se soumettre, au village comme en ville, à la domination qui a cours dans le modèle familial. Leurs fugues montrent qu'elles font face aux abus. Ce comportement, nouveau, pourrait représenter une étape importante dans la mesure où « les *vidomègon* ne fuyaient pas auparavant » dit-on. Les institutions pourraient, par exemple, aider les fugueuses et leurs familles à obtenir des conditions de vie et de travail moins oppressives et à élargir leur réseau social en ville. Même les filles de moins de 14 ans, âge minimum d'accès à l'emploi, ne se résignent pas à l'idée de ne pas travailler. S'il est vrai qu'elles travaillent très dur, elles le font dans un contexte économique et social apte à valoriser leur travail et leur mobilité. C'est la raison pour laquelle elles ne sont pas prêtes à renoncer à leur mission migratoire.

Quoique la nature des tâches exécutées par les petites domestiques et vendeuses les enferme dans une position économiquement déqualifiée et sociologiquement disqualifiante, les fruits matériels qu'elles en retirent ou espèrent en retirer les soutiennent et les renforcent dans l'autoconstruction et la consolidation d'une identité positive [Jacquemin, 2012, p. 174]. Elles se sentent autorisées à élaborer des projets pour leur avenir et celui de leur famille. Renvoyer au village des filles qui ont, à juste titre, le sentiment de se prendre en charge et d'assumer la vie quotidienne de leur famille (présente et future) risquerait de constituer un sérieux obstacle à leur émancipation socio-économique : interrompre leurs parcours de migration induirait d'hypothéquer leurs espérances légitimes pour un avenir plus autonome et meilleur.

Avec Mannion [2007], je pense que connaître la vie de ces fillettes et se mettre à leur écoute est fondamental pour comprendre leurs « mondes migratoires » [Rodet, Razy, 2011, p. 7] et la perception qu'elles ont de leur condition. Cela suscite des problèmes méthodologiques et éthiques importants et complexes [*Op. cit.*, p. 32-33]. Mais si les institutions n'intègrent pas les spécificités et singularités de ces jeunes travailleuses, en prenant en compte leurs aspirations, les politiques publiques ne seront pas en mesure d'affronter de manière appropriée et durable les nombreux défis que posent les *vidomègon* à la société et aux interventions dans le domaine de l'enfance.

Bibliographie

- ADIHOU A. [1998], *Les Enfants placés au Bénin*, Londres, Anti-Slavery International-ESAM, 45 p.
- ANTI-SLAVERY INTERNATIONAL [2003], *Sub regional project on eradicating child domestic work and child trafficking in West and Central Africa*, London, Anti-Slavery international, 6 p. : http://www.antislavery.org/includes/documents/cm_docs/2009/c/code_of_conduct_english_2003_for_pdf.pdf (page consultée le 11 octobre 2010).
- ASSEMBLÉE NATIONALE [2006], *Loi n° 2006-04 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfants en République du Bénin*, Cotonou, 6 p. : <http://www.protectionproject.org/wp-content/uploads/2010/09/BENIN-FRENCH.pdf> (page consultée le 16 août 2014).
- BISILLIAT J. (dir.) [1996], *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, 410 p.
- BLANCHY S., CHAMI-ALLAOU M. [2004], « Circulation des enfants aux Comores. Classe sociale, lignage, individu », in LEBLIC I. (dir.), *De l'adoption. Des pratiques de filiation différentes*, Clermont-Ferrand, presses universitaires Blaise Pascal, p. 177-206.
- BOTTE R. [2005], *Documentation des stratégies et activités de prévention et de réinsertion mises en place par les comités de village dans le cadre de la lutte contre la traite des enfants, Bénin, Mali, Burkina Faso*, Dakar, Unicef – Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest et du centre (BRAOC), 152 p. : http://www.unicef.org/wcaro/Rapport_Roger_Botte.pdf (page consultée le 25 novembre 2014).
- CORBIER M. (dir.) [1999], *Adoption et fosterage*, Paris, de Boccard, 392 p.
- DEGBELO A. [2000], « Concepts historiques et actuels des mauvais traitements en Afrique », in AGASSOU T. (dir.), *Regards d'Afrique sur la maltraitance*, Paris, Karthala, p. 39-58.
- ÉTIENNE M. [1979], « Maternité sociale, rapports d'adoption et pouvoir des femmes chez les Baoulé (Côte d'Ivoire) », *L'Homme*, vol. 19, n° 3-4, p. 63-107.
- FENEYROL O. [2011], « Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'ouest ? Nos positions et recommandations », Dakar, BIT, ENDA, MAEJT, OIM, Plan WARO, Save the Children Sweden, Terre des hommes-Lausanne, Unicef WCARO, 59 p.
- GOODY E. [1982], *Parenthood and social reproduction. fostering and occupational roles in West Africa*, Cambridge, Cambridge university press, 368 p.
- GOODY E. [1999], « Sharing and transferring components of parenthood : the West African case », in CORBIER M. (dir.), *Adoption et fosterage*, Paris, de Boccard, p. 369-388.
- GOODY J. [1969], « Adoption in a cross-cultural perspective », *Comparative studies in society and history*, vol. 11, n° 1, p. 55-78.
- HASHIM I.M. [2003], « Child migration : pathological or positive ? », communication at the international workshop *Migration and poverty in West Africa*, March 13-14 2003, university of Sussex, 20 p.
- HOWARD N.P. [2008], « Independent child migration in Southern Benin : an ethnographic challenge to the "pathological" paradigm », communication at the *Research workshop on independent child and youth migrants*, 6-8 May, Development research centre on migration globalisation and poverty, university of Sussex, 73 p.
- HOWARD N.P. [2013], « Promoting "healthy childhoods" and keeping children "at home" : Beninese anti-trafficking policy in times of neoliberalism », *International migration*, vol. 51, n° 4, p. 87-102.

- IMOROU A.-B. [2009], « Les mobilités des enfants et des jeunes : analyse de quelques stratégies et tactiques et implications dans la gestion de leurs trajectoires sociales », paper drafted for the workshop *Child and youth migration in West Africa : research progress and implications for policy*, 9-10 juin 2009, Development research centre on migration globalisation and poverty, Accra, university of Ghana, 20 p.
- JACQUEMIN M. [2011], « Migration juvéniles féminines de travail en Côte d'Ivoire », *Journal des africanistes*, vol. 81, n° 2, p. 61-86.
- JACQUEMIN M. [2012], « *Petites bonnes* » d'Abidjan. *Sociologie des filles en service domestique*, Paris, L'Harmattan, 213 p.
- JEKINNOU M.P. [2000], *La « Perception de l'enfant et de ses besoins » dans le Mono et les Couffo*, Étude exploratoire, Cotonou, Bénin, Plan international, 70 p.
- LALLEMAND S. [1988], « Adoption, fosterage et alliance », *Anthropologie et sociétés*, vol. 12, n° 2, p. 25-40.
- LALLEMAND S. [1993], *La Circulation des enfants en société traditionnelle*, Paris, L'Harmattan, 224 p.
- MANNION G. [2007], « Going spatial, going relational : why "listening to children" and children's participation needs reframing », *Discourse*, vol. 28, n° 3, p. 405-420.
- MEYER A. [2007], « The moral rhetoric of childhood », *Childhood*, vol. 14, n° 1, p. 85-104.
- MORGANTI S. [2008], *Bambini dell'altro mondo. Rituali, mobilità e lavoro nell'infanzia del Benin meridionale*, thèse de doctorat en culture et science du langage, université de Modène et d'Émilie Romagne, 465 p. + annexes.
- MORGANTI S. [2011], « La mobilità dei minori in Benin. Migrazione o tratta ? » in BELLAGAMBA A., *Migrazioni. Dal lato dell'Africa*, Padova, Edizioni altravista, p. 127-156.
- NATIONS UNIES [1989], *Convention internationale des droits de l'enfant*, New York, 17 p. : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Conv_Droit_Enfant.pdf (page consultée le 10 août 2014).
- NATIONS UNIES [2000], *Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, Palerme, 11 p. : http://www.uncjin.org/Documents/Conventions/dcatoc/final_documents_2/convention_%20traff_french.pdf (page consultée le 27 novembre 2014).
- NIEUWENHUYIS O. [2008], « Editorial : the ethics of children's rights », *Childhood*, vol. 15, n° 4, p. 4-11.
- OUENSAVI R., KIELLAND A. [2001], *Le Phénomène des enfants travailleurs migrants du Bénin : ampleur et déterminants*, Washington D.C., The world bank/CEO, 30 p.
- PORTIER B. [2004], « Mode de résidence, émigration et circulation des enfants dans un village de *minangkabau* (Indonésie) », in LEBLIC I. (dir.), *De l'adoption. Des pratiques de filiation différentes*, Clermont-Ferrand, presses universitaires Blaise Pascal, p. 139-175.
- RABAIN J. [1979], *L'Enfant du lignage. Du sevrage à la classe d'âge chez les Wolof du Sénégal*, Paris, Payot, 237 p.
- RAZY E., RODET M. [2011], « Introduction. Les migrations africaines dans l'enfance, des parcours individuels entre institutions locales et institutions globales », *Journal des africanistes*, vol. 81, n° 2, p. 5-48.
- STELLA A. [1996], « Pour une histoire de l'enfant exploité », in SCHLEMMER B. (dir.), *L'Enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Paris, Karthala, p. 31-48.

TIDJANI A.S. [1998], *Notes sur le mariage au Dahomey*, Ivry-sur-Seine, Éditions nouvelles du Sud, 163 p.

UNICEF [2002], « Child trafficking in West Africa : Policy responses », *Innocenti insight*, n° 7, Innocenti research centre, Firenze, 30 p.

UNICEF [2006], *Principes directeurs pour la protection des droits des enfants victimes de la traite*, 14 p.

VITTIN T.E. [1996], « Bénin : le défi de la gestion », *Politique africaine*, n° 48, p. 136-139.

Slaves and angels: the child as a developmental casualty in Haiti

*Diane M. Hoffman**

International development agendas frequently focus on addressing the needs of vulnerable children, thereby constructing childhood as an important arena for interventions designed to accomplish a whole range of societal development goals. Children are construed in many instances as key to social and national progress, as subjects of a developing state, upon whom primary discourses of human rights, national progress, cultural development, and economic power are written [Archambault, 2010; Cheney, 2007; Valentin, Meinert, 2009].

Haiti is a fascinating case through which to explore the paradoxes that surround the practices and discourses of development, particularly as it is mediated through cultural tropes of childhood. It is one of the least developed nations in the world, often characterised as having the highest concentration of non-governmental organisations engaged in charitable and development work anywhere in the world. For most of its recent history, Haiti has been a testing ground for international development and humanitarian practices. Yet, despite the billions of dollars of international aid received over the past twenty years, and hundreds or even thousands of projects designed to transform the society, Haiti remains at best largely in the same economic and social condition [Dupuy, 2011]. While the question of what has gone wrong in Haiti is complex and has its roots in history, politics, economics, and social institutions, the role of children and childhood in this context is seldom explored. This article aims at shedding light on how constructions of childhood form an implicit backdrop for political development projects, suggesting that a more explicit attention to the ideological formation of children and their needs may be key to changing the way “development” happens in Haiti, and beyond.

Background: the anthropology of childhood vulnerability

To situate the present analysis theoretically, I draw from the anthropological literature about childhood, particularly as it emerged in the work of the scholars

* Ph.D., Curry School of education, university of Virginia, U.S.A.

who studied categories of “vulnerable” and “victimised” children, such as street children, child labourers, and orphans [Aptekar, 1991; Cheney, 2010a; 2010b; Henderson, 2006; Hecht, 1998; Jacquemin, 2006; Nieuwenhuys 2003; 2005; Panter-Brick, 2001]. A prominent theme in this literature concerns the ways in which the application of generalising constructions of victimisation and vulnerability often fails to reflect the great diversity of practices and conditions that shape children’s lives. In particular, ethnographic work with child labourers and street children highlights children’s perspectives in which they contest their representation as victims of adults lacking capacity to act on their own [Bourdillon *et al.*, 2010; Camacho, 1999; Davies, 2008; Jacquemin, 2004; Kovats-Bernat, 2006]. This literature powerfully shows how representing children as victims often obscures the efforts of children to respond to their situations, paradoxically reinforcing their powerless status.

A second important theme in the anthropological literature on childhood vulnerability relevant to the present analysis concerns how the construct is used for particular political and economic purposes. Critiques of humanitarian and development interventions to reduce children’s vulnerability have noted the prevalence of the theme of child saving or child rescue, often underlying such interventions. The discourse on saving vulnerable children is often not simply about providing material resources to support opportunities for children that may not be available locally, but about larger projects for moral, spiritual, and political development. Considering children orphaned by Aids in Botswana, B. Dahl notes a tension between “respecting the local culture”, a goal to which many NGOs commit, and a “local” view considering that culture is, in fact, inadequate and needs changing [Dahl, 2009]. The needs of orphans, alongside those of other “needy” children, provide an emerging platform through which “failed” cultures interact with curative Christian moral discourses. For Bornstein [2003], aid to children through sponsorship programmes, for example, while providing individual children with benefits, reconfigures and often disrupts local lives and communities, as it intensifies contests over resources. Cheney [2014] also shows that aid to “vulnerable orphans” encourages the enlargement of the categories of vulnerability, constructing orphans as “objects of intervention” while individuals and communities compete for the resources that vulnerability inevitably brings via international humanitarian and development programs.

The landscape of international development and humanitarian work in Haiti is complex, and there are differences among actors and organisations in the way they conceptualise their objectives and in their practices, as Schuller [2012] notes. Not all NGOs are alike. However, my objective here is less to focus on these differences than to outline what may be considered the dominant narratives about vulnerable children. In this article I do not specifically address the issues surrounding children’s rights. Rights-based discourses are present in Haiti and there are many organisations and groups that claim to take a rights-based approach to issues of Haitian childhood. These discourses fit in the larger frame of child victimisation, of which the denial of rights is an example. A final caveat concerns the

difficult task of considering such themes as agency and vulnerability in the context of severe poverty and other forms of cultural and social constraint, such as social denigration and marginalisation, that impose great hardships on children. In what sense is it possible to speak of child agency where, effectively, there is little choice of paths to follow? The literature suggests that there is a complex interaction of child agency and social/situational constraint that points to a need for deeper consideration of how childhood vulnerability itself should be understood. I therefore suggest that instead of talking about vulnerable children, we should perhaps reframe the discourse to focus on the contexts of vulnerability for children.

Researching and representing vulnerable Haitian children

The present article is based on an analysis of international social commentary, media, and advocacy literature on vulnerable children and youth in Haiti, and on ethnographic fieldwork conducted in Southwest Haiti between 2007 and 2013. The study is primarily framed within a cultural discourse-based critique of the representations of Haitian children and youth found in advocacy, charity, and international development literature over the period 2007 to 2013. This literature is wide-ranging, and includes newsletters of advocacy organisations, newspaper and journal articles, online blogs and websites of charity and NGOs, faith-based, development and educational organisations. I have downloaded or collected over 200 articles, commentaries, newsletters, etc. over that period.

The second source of data for this study is my ethnographic fieldwork focused on the experiences of *restavèk*¹ children in Southwest Haiti over the period 2007 to 2011. Working within, and sometimes against the powerful interests that have shaped this topic has been exceedingly difficult, and progress has been slow, impeded not only by lack of funding, but also by other factors, including the “hidden” nature of the social practice, its fluidity, the fluidity of families and communities themselves, and the dominance of aid and charity networks whose interests and territories appear to be threatened by researchers [Hoffman, 2010]. The evidence reported here is preliminary, as it has not yet been completed due to a variety of factors².

For focus group interviews, I recruited a total of sixty children and youth identified through their participation in a variety of programmes organised by schools or outreach organisations targeting vulnerable children. Interviews were facilitated by local Haitian contacts, including youth community workers and schoolteachers working for programs involving *restavèks*. Group interviews lasted about 1.5 hours, and were conducted in Kreyol, with translation into French. In

1. The term comes from the Haitian Creole word *restavèk*, from the French-Haitian “rester avec” (stay with), referring to children who leave their families to stay with other families as domestic servants.

2. Field visits were often interrupted by illnesses I contracted during stays in Haiti, as well as by the constraints of funding that did not allow me to stay for extensive periods. This meant I often had to start anew to find new contacts when I returned to a site after some time.

the 2011 sample, 60% of the 30 interviewees were female, 40% male, the same gender ratio was reported in rural areas of Haiti by Sommerfelt in 2002. The age range was 10-23, six of the respondents being 18 or over: this was an interesting finding as the literature reported that *restavèk* supposedly “aged out” at 15.

I have had many informal conversations with development agents³ and NGO staff, Haitian and non-Haitian, working in a variety of advocacy and charitable organisations that targeted vulnerable children in Port-au-Prince and Les Cayes (Southwest Haiti), although they were not the focus of my inquiry. In addition, in two locations where I stayed or spent significant time with the household, I was able to observe children working in the house and to speak with them. I was also able to talk informally with the children’s caretakers and relatives who frequently visited the homes.

In this article, the ethnographic data is used to illustrate how the dominant representations of children and youth in Haiti misrepresent the experiences of children as agents and actors in their own lives. These representations, slaves *versus* angels, facilitate discourses of “saving children” that project the visions, preferences and goals of personal and social development of the wealthy and politically powerful nations onto Haiti, while ignoring the visions, wishes, and potential agency of the Haitians themselves. As I will suggest, the result is a re-entrenchment of Haiti as a place in need of external development interventions, with children and youth as primary casualties of the discourses and practices meant to “save” them.

Representations of victimisation: children as slaves

Since the publication in 1998 by J.-R. Cadet of a book about his experience growing up in Haiti as a child domestic servant, *From Haitian slave child to middle-class American*, a discourse about enslaved Haitian children has spread widely in the international media and charity/advocacy organisations. The child domestic servants, or *restavèk*s, are described in news reports, advocacy organisation publications, websites, and international rights and development reports as “lost children”, “children of shadows”, “forgotten children”, “children in servitude”, and, most powerfully, as “child slaves” [Delorme, 2004; Edelman, 2010; Gupta, 2009; Kramer, 2001; McCalla, 2002; Granitz, 2014; Padgett, Klarreich, 2001; Skinner, 2008; Unicef, 2006]. The Haitian child slave is described as the ultimate victim, one who suffers physical and emotional abuse and is denied basic human rights such as care and education. He or she is said to be a child discarded by society, who wears rags, sleeps on a cardboard or a sheet under a kitchen table,

3. The term “development agents” includes here a wide variety of actors in development discourse and practice, from individual consultants, policy makers, I/NGO staff and their affiliates, national and regional/local organizations, advocacy groups, and religious/charity based organizations. Also, while there are clear distinctions to be drawn between development and humanitarian actors, for the purposes of this paper, I combine the two.

sustains constant beatings with whips specially designed for that purpose being sold in the markets⁴. Females are inevitably described as suffering from sexual abuse. In 2015, the Global slavery index⁵ cites Haiti as third in the world for the prevalence of “modern slavery,” largely due to the *restavèk* practice.

Such a description is typical, with the themes of abuse and exploitation constantly repeated in the literature:

“Children in the *restavèk* system suffer a kind of apartheid, reduced to a subjugated and even sub-human status in their household and in society, sleeping on the floor, dressed in rags, eating leftovers, and often beaten. Three-quarters are girls, and many are viewed by men in the family as convenient objects for sexual exploitation. Girls are often abruptly expelled from the household if they become pregnant. Successive generations have grown to adolescence in this atmosphere of shame, neglect and abuse, and *LimyèLavi* believes that this is not only diminishing individual lives, but is causing uncalculated damage to the development of communities and society as a whole.” [Free the slaves, 2014]

In response to concern over the situation of the child “slaves” in Haiti, many faith-based charity and advocacy programmes have been active in the country. Their explicit goals, as epitomized in their titles, emphasize their goal of rescuing and saving *restavèk* children from their lives of slavery, despair and suffering [e.g., “Rescue children”, “Free the slaves”, “Haiti children’s rescue mission”, “Hope for Haiti”, “*Restavèk* freedom foundation”]. *Restavèks* are portrayed as consummate victims of a social practice that is fundamentally contrary to human rights. As Schwartz [2011] and Wagner [2008] observe, there is great consistency in the media representations of the child slave in Haiti, and this image has generated a financial windfall for organizations and charities devoted to ending the “child slavery crisis” in the country.

In my interviews with an individual working for an organization to combat the *restavèk* practice, however, the *restavèk* child slave tends to be seen in a larger context, in terms of broader social patterns associated with societal violence and pervasive *ensekirite* (insecurity). In the words of one individual:

“The problem of stabilization is connected to the *restavèk* population. It is the *restavèks* who eventually become the criminal class, because they have no opportunities. And those who are *restavèks* make more *restavèks*.”⁶ [M. D, 2008]

Problems are also seen to arise in the context of educating or otherwise socializing such children to mainstream norms of success. This is revealed, for example, in an interview with an NGO staff member working with *restavèks*, who said that the alternative schools such as afternoon schools that target *restavèks* face numerous problems, some of which stem from resistance to or jealousy surrounding

4. This is anecdotal; this description is a composite image drawn from multiple sources in the advocacy literature, including the above-referenced book by J.-R. Cadet.

5. According to The global slavery index website, “There are an estimated 237,700 people in modern slavery in Haiti, this is equivalent to 2.3041% of the entire population”: <http://www.globalslaveryindex.org/country/haiti/> (accessed 11 May, 2015).

6. Meaning that this is an “inherited” status so there is no end.

the idea that such children should be schooled in the first place, while even non-restavèk children have difficulty going to school. In fact, this organization had discontinued its support for special schools and programs for the “enslaved” children because they were seen to generate more problems in the community than they solved. Further, according to an official from the Haitian ministry of Education, students from marginal backgrounds (restavèk or street children) are already socialized to levels of violence that makes it difficult to re-socialize them in a formal classroom environment.

Contesting images. What does research say? What do the Children say?

Despite the widespread acceptance of dominant images of the severe victimisation of restavèk children, scholarly research paints a far more variable, and not always negative picture of the restavèk practice. Major research studies that have been conducted [Sommerfelt, 2002; Pierre, Smucker, Tardieu, 2009; Smucker, Murray, 2004] suggest that media representations are at best inaccurate on a number of points, and at worst widely exaggerated concerning the reports of abuse and victimisation. Sommerfelt [2002] and Pierre, Smucker and Tardieu [2009] suggest that there are a variety of situations in which children may be working and living in non-natal households, including boarding situations in which a child may play the role of a restavèk without bearing the label. In fact, the treatment of the children born to the house or not, the primary axis that should distinguish restavèks from non-restavèks, is not as clear as is often thought. Often, biological children sustain harsher physical discipline than restavèks.⁷ Similarly, Hatloy [2005] observed that while child domestic workers generally tend to have a higher work burden and insufficient education compared to other groups of children, there were no striking differences in terms of health conditions, nutrition, sleep, and punishment. What is certain is that the label itself is derogative: it can be a term of insult. It does reflect on the class and status issues that surround personhood and family life in Haiti. Yet, the manner in which the status is constructed and enacted in practice suggests a great deal of fluidity and flexibility.

Further, while household poverty and lack of access to education are most often cited as reasons for child mobility into restavèk status, they may not tell the whole story. The 2009 Pan American development foundation study revealed that in the impoverished Cité Soleil in the periphery of Port au Prince, 11% of the

7. According to Pierre, Smucker and Tardieu, “restavèk treatment is more fluid than generally reported, and not defined simply by restavèk status.” [2009, p. 31] Generally speaking, all children are required to work in Haitian households, and boarders may work as much as restavèks, while children born to the house generally work the least. However, data from my interviews suggest that biological children may be treated as harshly as or even more harshly than restavèks or boarders; this suggests that “being a child of the house” and “belonging to the house” may be flexible constructs subject to moderating factors independent of the biological status. Another way to consider this may be that biological relation may be just one type of ties, besides created or negotiated ties. The latter may result from shared resources, in which labour and informal teaching and learning play a critical role.

families who kept *restavèks* had sent their own children to be *restavèks* elsewhere [Pierre, Smucker, Tardieu, 2009]. This study showed that wealthy households are just as likely as low and middle income households to send their children into *restavèk* placement [*Op. cit.*, p. 28].⁸ These facts suggest that the system may be tied to culturally legitimated practices of child circulation, whose rationales go beyond poverty to include important considerations of kinship, labour, and learning that are not readily apparent.

Against representations of them as unwilling victims of parents who “send them away”, 88% of the children I interviewed said that when the opportunity arose, they agreed with the move and actually wanted to join a new household. The death of one or both parents or a parental divorce or separation was mentioned in about 80% of the cases as a precipitating factor for the child’s move. At the same time, the children emphasized their own desire to move. There gave a variety of reasons, some chose to leave a parent who was not “helping” them while others liked the new area better than the place where they lived or thought the new family situation could help them get ahead. When asked about the circumstances surrounding their becoming *restavèk*, the children typically said such things as:

“I left my house at the age of 12. I wanted to go because I felt my aunt could help me.” (J.B., female, age 14)

“I left my mother when I was 13. I agreed to go after one of my cousins asked for me.” (B.K., male, age 15)

“I left my family when I was 10, I wanted to go to live with my aunt.” (O.S., female, age 14)

When talking about the move, it is significant that nearly all the children used the active voice (*i.e.* “I left my mother” or “I left my family”, instead of saying “I was sent...”, or “my Mother sent me” or “was taken...”), evoking their own will in the process. In my interviews, there were also cases where children made multiple moves on their own volition, particularly when they discovered that their situation at the first household was not what they had hoped for⁹. It is clear that the great majority of the children were, at the very least, representing themselves as active participants in a decision to seek what they considered to be an improved life situation with the possibility of going to school¹⁰.

When talking about their status as *restavèk*, there was not a single case of a child speaking as if he or she were personally “owned” by the master of the house,

8. Although the flow of children is still generally from less to more affluent households, though the relative difference in household affluence tends to be slight [Pierre, Smucker, Tardieu, 2009, p. 29].

9. For example, one girl living with her aunt decided she no longer wanted to stay and moved, with the help of her mother, to another family. In another case, a boy left the first family he had been with because they did not let him attend school to move to a second household. Smucker and Murray [2004, p. 13–14] also note “[...] a growing pattern of child independence’ at tender ages, commonly age 10 or above and sometimes younger, whereby children are separated from family and manage their lives, in varying degrees, on their own [...] [including] unschooled children who left home *of their own volition* [italics in original] in search of food, employment, or living arrangements with another family.”

10. According to a schoolmaster I interviewed in one area, about 50% of the local *restavèks* were sent to school. I could not confirm this estimate; but if it is true, then *restavèks* do as well as, or better, than

as a slave might be. Rather, the children emphasized that they belonged to the house and that they worked for the house, and they even expressed pride in their work and contributions to the family. For example, as one girl said when asked what kind of work she did: “I wash dishes. I know how to wash them very well!”

When asked to draw their houses, about half of the children drew multiple units, evoking the *lakou*¹¹, and sometimes individual houses with branches coming out, as if they were alive and growing, as in a very real sense they were, through the addition of children. Though this point requires more contextualisation and interpretation, particularly with regard to the interaction of kinship and economic status factors affecting and conditioning the *restavèk* experience, the primary locus for children’s consciousness of themselves as *restavèks* appeared to be the household.

More importantly perhaps, against dominant images of *restavèk* as societal “throwaways” without hope for a future, children almost universally expressed during the interviews their ambition to go to school, attain a future career or occupation, or become persons capable of helping their families. Some expressed political ambitions: one boy said he wanted to become a senator and another said he wanted to become president of Haiti. Typically, the girls wanted to be nurses, seamstresses, pastry chefs and the boys mechanics, farmers, bricklayers, furniture makers, construction foremen, doctors. This was not the picture of the abject child whose only hope for the future was to eventually eke out a living on the street, or join a gang. Far from becoming a victim, then, from the children’s point of view, becoming a *restavèk* was seen as a chance to move up in the world.

In this process, physical punishment was acknowledged by some children, but when I asked on one occasion about severe forms of beating, as for example with whips, I was surprised to hear the children laugh, explaining to me that nowadays, that kind of treatment is old-fashioned. The children also told me that biological children were as likely as *restavèks*, if not more, to suffer physically harsh discipline. This was confirmed by some non-*restavèk* children whose household I visited. One boy in the family, a biological child, showed me the deep gashes on his chest and legs sustained from beatings with electric wire. His mother confirmed that she beat all her children, otherwise they would not grow up properly. She explained that all the mothers in her community did this, and that she too was brought up this way. She acknowledged that “nowadays, people say not to beat your children”, but she saw it as necessary for their development.

One adult interviewee, a schoolteacher, described how, when he was growing up, his family had *restavèks* living with them who were sent to school. On one

non-*restavèks* in their access to some form of schooling, though this is certainly not to claim access to quality schooling. The schoolmaster explained that not all parents see the value of schooling, and even among those who do, some will send the child to school for a while then stop, especially if the child does not work well at home. There is thus a very high turnover as children go to school for a period of time, then either move out of the area or their parents stop paying the fees.

11. Traditional clustered households sharing a yard.

occasion, one of the boys had written his mother a long letter about how he was suffering terribly in the new household, asking her to come and take him home. The letter was discovered by the host mother, who subsequently contacted the boy's mother and told her to come and get him. She did come, but instead of taking him back, she beat him furiously for not being thankful for the opportunities he had as a *restavèk*.¹² It is necessary to consider the larger context of cultural ideals concerning childhood and what is needed for the proper development of children, according to Haitian models of personhood, in order to understand this practice.

In one house where I stayed, there were at least two, and possibly three *restavèk* girls: S., aged 13, D., aged 19, and K., who was three, but also "worked" by tending to simple chores such as carrying a small bucket or pushing a broom. S. said she was Madame's niece; the younger girl K. was a godchild whose mother, was living next door.¹³ S. worked endlessly from early morning till night, at the beck and call of the Madame of the house, and tended to the little girl, taking care of her exclusively and sleeping with her at the back of the house in a small tent, which she was quite happy to show me. Despite her workload, her relationship with the Madame was not without moments of companionship and even, affection, both given and received: one evening, when I arrived home, I found her sitting on the Madame's lap, cuddling. Although I did not have the chance to interview her formally, S. explained in one conversation we had that "Madame wanted me, that's why I came".

While still incomplete, my research so far tends to support the view that the *restavèk* system¹⁴ is not to be understood primarily as child slavery or exploitation of child labour. It rather reflects efforts to secure informal educational benefits, often in the absence of formal schooling, that are deemed critical to the formation of culturally desired personhood in Haiti. The practice embodies culturally shaped ideals regarding family care and companionship, as well as needs or desires to build or sustain extended family networks that can support social mobility. This is not to deny that there are cases of severe abuse and exploitation. But being a *restavèk* means occupying a socially complex status that is potentially tied into familial economies of affect and pursuit of opportunities for individual and family social mobility.

12. It is important not to deny that some children can and do suffer from abusive punishments, including sexual abuse. This same adult interviewee recalled seeing a neighbour *restavèk* girl with scars on her arms, apparently from being whipped. At the same time, a black or white picture of the practice obscures both the need for more culturally sensitive interpretations as well as quantitative data on actual experiences of different forms of physical punishment in Haitian childhoods.

13. I was puzzled by this arrangement because for all intents and purposes the child could have lived with her mother's household and visited her godparent during the day if, for example, the mother needed help with childcare, instead of being sent to live permanently next door, where she would be sleeping in a tent. There were undoubtedly a number of other factors that shaped this situation, not all of them obvious, including the nature of the godparent relationship and the relative economic status of the families involved. I suspect that there was a powerful educational and social opportunity rationale: the girl could experience a kind of informal learning and socialization in the new household, and be exposed to a wider social network that represented potentially increased social opportunity.

14. The *restavèk* system has a long history; it was documented as early as 1937 by the anthropologist M. Herskovits in his book *Life in a Haitian valley*.

From slaves to angels: opening spaces for rescue and intervention

Alongside child slaves, a second trope in representations of Haitian childhood is the helpless, abandoned orphan, often represented as an angel. In websites for faith-based charities such as Helping Haitian Angels, God's Littlest Angels, Angel Missions Haiti, Three Angels children's Relief, and personal blogs, the organisations and actors describe themselves as providing "hope" and "opportunity" to orphaned, abused, neglected, and impoverished children:

Helping Haitian Angels... is an organization dedicated to improving the lives of impoverished children "Angels" in Haiti by helping them to become successful members of their communities who will have the tools to positively impact future generations... The [Angel House] has given hope and opportunity to children. [helpinghaitianangels.org, 2015]

Sometimes the image of the angel and slave merge, as in the documentary film, *Haitian slave children: forgotten angels* [HaitianStreetKids.org]. The orphan/angel appears to draw upon an explicitly Christian moral narrative that positions vulnerable children as innocents who require saving, both materially and spiritually. As others have noted, orphan care and adoption have become a moral imperative for many American evangelical Christians, who view their work as a biblical imperative [Brennan, 2013]. What is problematic in such narratives is the assumption that such children are doomed to lives of suffering and despair unless they are rescued or saved by outsiders, frequently white and relatively well off, who can provide the material and spiritual nourishment that these "vulnerable" children need and deserve. Those outsiders give hope or empowerment to Haitian children, deying that they have a voice and an ability to act on their own behalf or have their own hopes and ambitions. As the ethnographic evidence described earlier suggests, this notion of the child victim without hope or ambition is inaccurate at best, and wildly arrogant at worst, as it assumes that outsiders really do know best and only they can give "hope" or "empowerment" to poor children.

As E. James [2004] asks:

"Where is the line between drawing attention to the suffering of others in order to assist them and appropriating the suffering of others for institutional or personal gain? [...] The modern humanitarian aid apparatus assembles and collects portfolios of suffering in order to fulfil their salvific missions of [...] intervention into nations, communities, and the minds and bodies of individuals." [p. 127, 132]

Beyond their obvious value in soliciting donations and securing funding, one must ask how the representations of children as slaves/angels function politically within grander schemes of national and international development. While the "rescue" of vulnerable angel orphans can certainly be a noble individual act, it occurs within a larger ideological sphere in which Haiti itself is portrayed as being failed or broken and in need of "rescue". The Haitian culture is commonly criticized as pathological, corrupt, authoritarian, violent, antidemocratic, and hypocritical (see Hoffman [2012], for further analysis). Claims that Haitian families are "broken" [imme.org, 2015] are common, as are criticisms that point out what is

considered a fundamental hypocrisy: “It is quite ironical [*sic*] that the nation which was the first to outlaw slavery has continued with the worst form of slavery” [Kloer, 2010]. Haiti is said to have families that are in need of “fixing,” since they really do not know how to care for their children: “The solution lies as much in fixing families as fixing orphanages.” [Thompson, 2010]

Chin [2003] observes that the *restavèk* child is an international symbol of the ultimate in child bondage and exploitation. It has been politically valuable in that it has allowed Haiti to position itself as being on the side of internationalised discourses of social justice, modernity and democracy. In this way, it opened the door for external actors to intervene to “fix” what is widely considered to be a broken social system sorely lacking in adequate child protection. Such interventions not only bring funds and resources, but transform the ideological environment, generating movements for social change. While some may argue that this is a good thing, one needs to ask, what are the consequences for children?

Conclusion: childhood as a developmental casualty

One of the themes that emerges from a careful reading of the discourse on vulnerable Haitian children is a critique of the logic of representation of children in the work of development agents. First, there often is an explicit emphasis on children in the development agenda. However, by talking about children, we can situate them as objects of care and proceed without recognising the equally, if not more, significant politics of childhood that underlies these expressions of care. This phenomenon fuels the capacity of development agents to envision children’s needs as separate from the culturally and ideologically shaped discourses that affect children’s lives. As Meinert and Valentin [2009] and others have noted, notions of what is a “good childhood” frequently embody universalised ideals of the child as a vulnerable, innocent and passive subject of adult socialisation practices, growing up in the protected space of the nuclear family where play, rather than work, is the proper domain of his/her activity, and going to school. This image is far from the reality for the vast majority of children in the global South, and, as historians of childhood have shown, is a particularly recent, Westernized view at odds with what local cultures and societies around the world have often considered to be proper and desirable paths for children’s maturation.

The projects of development and social reconstruction in Haiti have long been predicated on this hegemonic ideal of childhood. For the agents of development, the hidden question is “how can Haiti develop as a nation when its children are ‘victimised’?” The child-slave or orphan-angel is a convenient point of intervention for those development agents, whose own moral imperatives can be worked out through child rescue narratives and practices.

Yet, in the end, do narratives of victimisation and rescue actually benefit children? Do they benefit nations where they are prevalent? Framing children as being in need of rescue or saving turns them into casualties of development and

humanitarian efforts, for while individual children may experience more benefits and improved opportunities, the landscape of assistance remains unchanged. Representations of children as voiceless slaves and innocent angels do not recognise children's perspectives on their own lives and their ability to make changes and to take action on their own. Instead, they are simply re-positioned as beneficiaries of other's goodwill and good actions. Fundamentally, narratives of victimisation do not alter the power relations that frame adult-child relationships in children's lives. To change the power relationships between children and adults, and between Haiti and its developers, would require a different model of childhood in which children's own agency is recognized.

Perhaps such a model might be found in reconsidering the idea of the "vulnerable child". Instead of framing children as vulnerable, it might be more accurate to speak of contexts of vulnerability for children. This would draw analytical attention away from the child's self, freeing it from assumptions about voicelessness and powerlessness, toward changing the circumstances in which children find themselves, and opening up spaces for children's perspectives to take centre stage in change efforts. When attention is placed on contexts and situations, we can listen more carefully to children's own perspectives on their needs and desires and recognise more readily what kinds of situations lead to conditions in which children really become victimised, as well as the specific forms that such a victimisation may take. By the same token, we can recognise other situations as occasions for child-specific action and identify means of supporting children in their quests for resources and assistance as self-determined agents.

As many scholars have observed, development involves the making and remaking of moral worlds, and in this process, the figure of the child is prominent [Casteneda, 2002]. In the case of Haiti, the vulnerable child slave or angel also stands for a vulnerable nation that is in need of the saving interventions of the world order. These moralising narratives on vulnerable children mirror the moral hegemony of development aid that positions other societies as being broken and in need of rescue. Childhood, in places such as Haiti, is an invisible but nonetheless powerful screen for the enactment of a global politics of development. A deeper look into the representation of children and their childhoods is one means to combat the hegemonic practices of development that purport to respect and empower, but in reality serve to maintain existing inequalities.

Bibliography

- APTEKAR L. [1991], "Are Columbian street children neglected? The contributions of ethnographic and ethnohistorical approaches to the study of children", *Anthropology and education quarterly*, vol. 22, n° 4, p. 326-349.
- ARCHAMBAULT C. [2010], "Fixing families of mobile children: recreating kinship and belonging among Māhāsi adoptees in Kenya", *Childhood*, vol. 1, n° 2, p. 229-242.

- BORNSTEIN E. [2003], *The Spirit of development: protestant NGOs, morality, and economics in Zimbabwe*, Stanford, Stanford university press, 228 p.
- BOURDILLON M, LEVISON D., MYERS W., WHITE B. [2010], *Rights and wrongs of children's work*, New Brunswick, Rutgers university press, 320 p.
- BRENNAN E. [2013], "How shall we care for Haiti's orphans?": <http://religionandpolitics.org>, January 8th 2013 (accessed 12, December, 2014).
- CADET J.R. [1998], *Restavèk: from Haitian slave child to middle class American*, Austin, TX, university of Texas press, 182 p.
- CAMACHO A.Z. [1999], "Family, child labour and migration: Child domestic workers in metro Manila", *Childhood*, vol. 6, n° 1, p. 57-73.
- CASTANEDA C [2002], *Figurations: child, bodies, worlds*. Durham, Duke university press, 216 p.
- CHENEY K. [2007], *Pillars of the nation: child citizens and Ugandan national development*, Chicago, university of Chicago press, 288 p.
- CHENEY K. [2010a], "Deconstructing childhood vulnerability: an introduction", *Childhood in Africa*, vol. 1, n° 2, p. 4-7.
- CHENEY K. [2010b], "Expanding vulnerability, dwindling resources: implications for orphaned futures in Uganda", *Childhood in Africa*, vol. 1, n° 2, p. 8-15.
- CHENEY K. [2014], "'Addicted to orphans': the orphan industrial complex and donor influence in Uganda's child protection system", *Keynote address*, "Children, young people and development symposium", National university of Ireland, Galway, 22 August.
- CHIN E. [2003], "Children out of bounds in globalizing times", *Postcolonial studies*, vol. 6, n° 3, p. 309-325.
- DAHL B. [2009], "The 'failures of culture': christianity, kinship and moral discourses about orphans during Botswana's Aids crisis", *Africa today*, vol. 56, n° 1, p. 23-43.
- DAVIES M [2008], "A childish culture? Shared understandings, agency, and intervention: an anthropological study of street children in northwest Kenya", *Childhood*, vol. 15, n° 3, p. 309-330.
- DELORME J. [2004], *Haiti: tarnished children*, Brussels, Belgium, International confederation of free trade unions [ICFTU], 18 p.
- DUPUY A [2011], "Foreign aid keeps the country from shaping its own future", *The Washington post*, 9 January: <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2011/01/07/AR2011010706511.html> (accessed 13 March, 2011).
- EDELMAN M.W. [2010], "Haiti's restavèk children: the child servitude crisis": http://www.huffingtonpost.com/marian-wright-edelman/haitis-restavk-children-t_b_517496.html (accessed 15 June, 2010).
- FREE THE SLAVES [2014], *Where we work: Haiti*: <https://www.freetheslaves.net/haiti/> (accessed 7 November, 2014).
- GRANITZ P. [2014], "In Haiti, An American idol-style contest about child slaves", NPR goats and soda, posted 28 August: [/www.npr.org/blogs/goatsandsoda/2014/08/28/343758403/like-american-idol-but-with-songs-about-haitis-child-slaves](http://www.npr.org/blogs/goatsandsoda/2014/08/28/343758403/like-american-idol-but-with-songs-about-haitis-child-slaves) (accessed 15 March, 2014).
- GUPTA S. [2009], "A capacity for cruelty is never justified", CNN, July 13th: <http://ac360.blogs.cnn.com/2009/07/13/a-capacity-for-cruelty-is-never-justified/> (accessed 29 April, 2015).
- HATLOY A. [2005], "Life as a child domestic worker in Haiti", *The journal of Haitian studies*, vol. 11, n° 1, p. 11-26.

- HECHT T. [1998], *At home in the street: street children of Northeast Brazil*, Cambridge, Cambridge university press, 233 p.
- HELPING HAITIAN ANGELS [2015], www.helpinghaitianagnels.org (accessed 12 May, 2015).
- HENDERSON P.C. [2006], "South African Aids orphans: Examining assumptions around vulnerability from the perspective of rural children and youth", *Childhood*, vol. 13, n° 3, p. 303-327.
- HERSKOVITS M. [1937], *Life in a Haitian Valley*, New York, Alfred A. Knopf, 350 p.
- HOFFMAN D.M. [2010], "Migrant children in Haiti: domestic labour and the politics of representation" in ENSOR M.O., GOZDZIAK E.M, *Children and migration: at the crossroads of resiliency and vulnerability*, New York, Palgrave Macmillan, p. 36-53.
- HOFFMAN D.M. [2012], "Saving children, saving Haiti: child vulnerability and narratives of the nation", *Childhood*, vol. 19, n° 2, p. 155-168.
- IMME [2015], <http://imme.org/why-haiti/> (accessed 12 May, 2015).
- JACQUEMIN M. [2004], "Children's domestic work in Abidjan, Côte d'Ivoire: the petites bonnes have the floor", *Childhood*, vol. 11, n° 3, p. 383-397.
- JACQUEMIN M. [2006], "Can the language of rights get hold of the complex realities of child domestic work? The case of young domestic workers in Abidjan, Ivory Coast", *Childhood*, vol. 13, n° 3, p. 389-406.
- JAMES E.C. [2004], "The political economy of 'trauma' in Haiti in the democratic era of insecurity", *Culture, medicine, and psychiatry*, vol. 28, p. 127-149.
- KLOER A. [2010], "Child slavery alive and well in Haiti", *Whitewraite*: <http://whitewraite.wordpress.com/2010/02/22/child-slavery-alive-and-well-in-haiti/> (accessed 8 November, 2010).
- KOVATS-BERNAT C. [2006], *Sleeping rough in Port-au-Prince: an ethnography of street children and violence in Haiti*, Gainesville Fl., university press of Florida, 233 p.
- KRAMER K. [2001], *Children of shadows*, documentary film, New York, Karen Kramer Films, 54 mn.
- MCCALLA J. [2002], *Restavèk no more: eliminating child slavery in Haiti*, New York and Port-au-Prince, Haiti, National Coalition for Haitian Rights, 42 p.: http://www.nchr.org.hrp/restavèk/report_es.htm (accessed 15 March, 2015).
- NIUWENHUYTS O. [2003], "Growing up between places of work and non-places of childhood: the uneasy relationships", in OLWIG K.F., GULLOV E. (eds), *Children's places: cross-cultural perspectives*, New York, Routledge, p. 99-118.
- NIUWENHUYTS O. [2005], "The wealth of children: Reconsidering the child labour debate", in QVORTRUP J., *Studies in modern childhood: society, agency, culture*, New York, Palgrave Macmillan, p. 167-183.
- PADGETT T., KLARREICH L. [2001], "Of Haitian bondage", *Time magazine*: <http://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,999363,00.html> (accessed 5 March, 2014).
- PANTER-BRICK C. [2001], "Street children and their peers: perspectives on homelessness, poverty, and health", in SCHWARTZMAN H.B. (ed.), *Children and anthropology: Perspectives for the twenty-first century*, Westport, Bergin & Garvey, p. 83-97.
- PIERRE Y. F, SMUCKER G.R., TARDIEU J.F. [2009], *Lost childhoods in Haiti: quantifying child trafficking, restavèks, & victims of violence*, Final report, Port-au-Prince, Haiti, Pan American development foundation, US agency for international development, 77 p.
- SCHULLER M. [2012], *Killing with kindness: Haiti, international aid, and NGOs*, New Brunswick, NJ, Rutgers university press, 256 p.

- SCHWARTZ T. [2011], "The Haitian restavèk and child slavery": http://open.salon.com/blog/timotuck/2011/03/20/the_haitian_restavèk_and_child_slavery (accessed 7 November, 2011).
- SKINNER E.B. [2008], *A crime so monstrous: face-to-face with modern-day slavery*, New York, Free press, 352 p.
- SMUCKER G.R., MURRAY G.F. [2004], *The uses of children: a study of trafficking in Haitian children*, Port-au-Prince, Haiti, Usaid, 162 p.
- SOMMERFELT T. (ed.) [2002], *Child domestic labour in Haiti: Characteristics, contexts, and organization of children's residence, relocation and work*, Oslo, Norway, FAFO Institute for applied social science, 101 p.
- THOMPSON G. [2010], "Bleak portrait of Haiti orphanages raises fears", *The New York times*, February 7th.
- UNICEF [2006], *The State of the world's children 2006: excluded and invisible*, New York, Unicef, 143 p.
- VALENTIN K., MEINERT L. [2009], "The adult North and the young South", *Anthropology today*, vol. 25, n° 3, p. 23-28.
- WAGNER L.R. [2008], *When the one who bears the scars is the one who strikes the blow: history, human rights, and Haiti's restavèks*, MA thesis, university of North Carolina, Chapel Hill, 58 p.

Vulnerability and agency: figures of child soldiers within the narratives of child protection practitioners in the Democratic republic of Congo

*Sylvie Bodineau**

Environmental, economic and political upheavals have deeply transformed our world since post-colonization, the collapse of the cold war system and the globalization process. High distress situations and social inequalities have increased. In this framework, children are often presented as particular victims. First, because they form a large proportion of refugees, displaced, harmed and starved, those whose life is turned upside down or complicated. But also because the conditions favouring the protection of these figures, vulnerable even outside times of crisis, have disappeared or weakened; they risk to be targeted for abuse, violence, neglect and specific forms of exploitation, including trafficking, recruitment into armed forces or groups, prostitution, discrimination, or life on the street.

In response to distress and inequalities, methods of intervention “out nations and borders” have been developed under the names of humanitarian intervention, development aid, or international solidarity. In this context, the protection of children takes place in the field of humanitarian intervention in response to emergency situations. These child protection interventions are subject of reflection and internal debate, as well as academic studies or media critics that generate often passionate, sometimes Manichean and polarized views around the “suffering” children. They present paradoxes and contradictions between discourse and practice, claims and achievements, hopes and disappointments, “good” or “bad” actions, likely reflecting the contradictions of our globalized societies. In these debates the figures¹ of children play a key role.

In the following paper, I propose to analyse the question of the perception and representations of the actors of child protection on those children. What are the

* Ph.D. candidate in anthropology, universit  Laval, Qu bec, Canada.

1. In this paper, I use the term “figure” as a part of social representations in the sense introduced by S. Moscovici [1976, 2000] at the interface of perceptions and psychological and social constructions. Each figure presents a relatively static vision that participates in creating representations of the object perceived and thus, interpreted.

representations of childhood at the very heart of child protection interventions related to the phenomenon of, and supposed to correct, the aberration of child recruitment into armed forces and groups and “save” the children? How do they confront or negotiate with local representations in the framework of child protection practices? And finally, what are the figures of childhood that emerge?

Following contemporary anthropological studies on humanitarianism and development [Agier, 2002; Atlani-Duault, 2005, 2009; Fassin, 2003, 2006, 2007, 2010; Malkki, 1995, 1996, 2007, Olivier de Sardan, 1995; Saillant, 2007; Ticktin, 2006, 2010], on children and adolescents in armed conflict [Boyden, 1994, 2003; Hart, 2006; Rosen, 2007; Shepler, 2005, 2014], as well as on the practice of human rights [Goodale, 2006, 2009; Engle Merry, 2007; Riles, 2006; Speed, 2007]. I have addressed these questions through an exploration of written documents elaborated in the framework of protection interventions toward children associated with armed forces and armed groups in the Democratic republic of Congo (DRC) between 1996 and 2011.

My point of view is one of both a long time child protection practitioner in the framework of development and humanitarian intervention, and of an anthropologist. The initiative of this research comes from the observation of recurring discrepancies between programmes and beneficiaries’ expectations, as well as the fact that children’s, families’ and communities’ experiences rarely match with the portrayals provided by child protection guidelines and policy documents.

This forms part of the main critics about universalistic humanitarianism from anthropologists. But contrary to most anthropologists, as a practitioner and in particular, as a consultant for more than twelve years, I have experienced the complexity and constraints of policy making processes and practice guidance for child protection, at local as well as global levels. This experience prevents me from oversimplifying the issue, and therefore from condemning humanitarian child protection to an impossible position contradicting its very purpose, as a neoliberal Western instrument of exploitative politics.

Beyond a monolithic analysis, my interest is to understand the complexity of children’s rights² in practice. The exploration of the models, visions and representations of childhood negotiated between stakeholders should increase our understanding of the many failures of the programmes to support children, and hopefully provide a useful mirror to practitioners and policy makers.

Children and youth involved in the conflict considered as highly vulnerable

The DRC, ex-Zaire, has faced a deep crisis, marked since 1996 by two generalized wars and some ongoing fighting in the Northern and Eastern parts of the

2. Children’s rights guide all child protection humanitarian intervention since the adoption of the Convention of the rights of the child (CRC) in 1989.

country. Strongly linked to economic, political, cultural and social factors interacting with regional and global contemporary politics, this crisis is rooted in the country's history from colonial times to the present day; it has taken various forms, and has reshaped the social order and representations, between tradition and modernity. In this context, it is estimated that between 30,000 and 50,000 boys and girls referred to as *kadogo*, meaning "small" in Swahili, were actively involved in conflict, either as combatants or to support the armed forces and groups.

Considered by humanitarian actors as particularly vulnerable, "children associated with armed forces and groups" in the DRC have been subject to protection interventions³ since 1997. Most of the programs have been implemented between 2004 and 2010, a period corresponding to the implementation of the National program for the disarmament, demobilization and reintegration of ex-combatants (PNDDR⁴), supported by the international community. Since 2011, under the 2009 law on child protection [Cabinet du président de la république, 2009], some programmes have continued, especially in the Eastern part of the country where the fights persist.

A deconstruction/reconstruction approach to bring about childhood figures with diachronic and synchronic perspectives

This study is based on an analysis of around 100 key documents elaborated by international and national organizations involved in the protection of children associated with armed forces and groups between 1996 and 2011. Some describe and analyse the phenomenon, assessments, surveys and researches. Others legislate, laws, protocols, decrees, United Nations Security Council resolutions, International Criminal Court (ICC) records of Lubanga's case. A third category of documents define, monitor and evaluate programmes and policies, programme documents, training manuals, guidelines, evaluations. The exploration of actors' narratives was done with a qualitative approach looking at the plurality of senses provided by the documents. The specificity of this approach is that it is not based on field ethnography in the DRC, but focused on written discourses from field and global actors. More precisely, I went through a deconstruction/reconstruction process of the figures attributed to children associated with armed forces and groups in order to bring about an anthropological understanding.

In an initial phase, I examined the stakes and values stated by each organisation involved in the intervention, their tensions, apories and dilemmas, as well as their representations of the phenomenon. Through this operation, stereotypical figures of childhood appeared. In a second phase, I explored the translation of values, stakes and representations into practices through the analysis of programmes and policies and their results. This was done in two modes: first with a synchronic

3. Interventions are various and range from prevention to demobilisation or release, transition and support to reintegration.

4. PNDDR: Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion [Gouvernement, 2004].

perspective revealing interventions' paradigms originating from, but also conveying, the representations, then with a diachronic perspective showing the evolution since 1996. What finally emerges from these documents is a variety of evolving childhood figures linked to child soldiers' local and global representations negotiated through practice.

The approximately 100 identified documents show a considerable diversity of actors (United Nations agencies and departments; the International Criminal Court (ICC); international, national and local non-government organizations (NGOs); different bodies of the DRC Government; armed groups and forces; communities, families and children), but a very small place, if any, for the voices of children (three documents), families and communities (two documents), armed groups and forces (no document), and local NGOs (three documents).

In addition, it is interesting to note that these documents do not clearly reflect any debate, tension, or disagreement between actors, around the intervention modalities, values and representations. What seems to be a very well controlled language tends to present a monolithic vision rather than the diversity of this area of intervention.

Diversity of stakes, mandates and values of the organizations between human rights and laws of war

All organizations state human rights in general and children's rights in particular as being at the core value of their intervention:

"A child rights approach, meaning that all interventions are developed within a human rights framework, should underpin all interventions aimed at preventing recruitment or use, securing the release of protecting, and reintegrating children who have been associated with an armed force or armed group. Funding should be made available for this programming, according to the rights and needs of the children, irrespective of formal or informal peace processes or the progress of formal adult DDR [disarmament, demobilisation and reinsertion] processes." [Unicef, 2007, § 3.0]⁵

The humanitarian imperative is the justification to intervene. Both the "child rights regime"⁶, and the humanitarian moral order affirm the vulnerability of children, justifying the interventions on behalf of their protection. One of the figures of childhood is constituted, that of the victim to be protected. That figure relies directly to what R. Brauman, insisted on when explaining the core basis of humanitarian action: "The victims, all victims are justiciable of a brotherly hand extended beyond ideological differences." [Brauman, 2000, quoted by Fassin, 2003, p. 73]⁷

5. The Principles and guidelines on children associated with armed forces or armed groups, the Paris principles, were elaborated in 2007 after an extensive review process of the Cape Town principles undertaken by Unicef together with partners in 2005 and 2006.

6. The expression "child rights regime" is to be understood in the sense given by Vanessa Pupavac [2001] as including foundations, statements, narratives and practices of child rights.

7. All translations in the text are the author's.

However, the context in which the child soldier phenomenon is considered links it to two different categories of rights, the “child rights” and the “laws of war”, setting it into a duality of stakes. In case of dilemmas, this duality often results in the predominance of the peace and security mandate over child protection. Adopting that perspective, girls and non-combatants might not be a priority target of the programmes as they are not considered as dangerous. Thus, unexpected figures of childhood appear: boys and adolescents as potentially dangerous fighters, and girls as inoffensive dependants.

Representations of the phenomenon

Patterns and characteristics of armed conflicts

The descriptions produced by global actors show armed conflict as politically and contextually unfounded, motivated by greed and lure of power and control over resources, exacerbated by ethnic, religious and cultural divisions, and facilitated by the illicit trade of weapons, but rarely as legitimate. Their most terrifying aspects are highlighted, in particular the fact that civilians, including women and children are the most numerous victims. As an example, an extract of G. Machel’s report on the impact of armed conflict on children for the Secretary general of the United nations:

“More and more of the world is being sucked into a desolate moral vacuum. This is a space devoid of the most basic human values; a space in which children are slaughtered, raped, and maimed; a space in which children are exploited as soldiers; a space in which children are starved and exposed to extreme brutality. Such unregulated terror and violence speak of deliberate victimization. There are few further depths to which humanity can sink.” [Machel, 1996, p. 7]

The insistence on barbarism on the part of combatants dehumanizes them and makes them impossible counterparts of the programmes; the apocalyptic representations of the conflicts call for programmes based on emergency and biomedical paradigms, reinforcing victimhood and leaving little room for children and youth’s agency, and the process that invalidates any ideological justification of voluntary enlistment enforces the idea that children can only be manipulated, making them voiceless.

From the local point of view, that appears in very few documents, authors identify greed, power attraction, and international influences as aggravating factors of the conflict. They also mention specificities related to local contexts where social injustice, poverty, lack of services play a significant role. Children are considered part of the conflict among others, whose story makes sense and whose involvement can possibly be taken into consideration, not only as victims.

The association of children with armed groups or forces

Within most of the portrayals of the phenomenon, the gravity of the association of children with armed groups or forces is highlighted. This is the reason why it

is considered by the UN Security council as a “grave violation” [UN Security Council, 2005], by the International labour office as a “worst form of child labour” [ILO, 1999] and by the International criminal court as a “war crime” [ICC, 2002]⁸. As stated by the international NGO War child on their website: “Using kids as soldiers constitutes one of the most horrendous breaches of those rights and it is simply and unequivocally wrong” [War child, 2013].

While the exact number of children associated with armed groups and forces is not known, estimations propose huge numbers, which are presumed to be underestimated because of the invisibility of the phenomenon. Emphasis is placed on the young age of some of the children, even if they do not form the majority –, on the physical, psychological and behavioural consequences of their recruitment because of their particular vulnerability, and finally on the “loss of their childhood”.

Moreover, the label “child soldier” connecting innocence and barbarism has shaped the morally intolerable feature of the phenomenon. NGOs like War child and advocacy organisations like the Coalition to stop the use of child soldiers insist on that aspect:

“*Child soldier*. Some words don’t belong together. Help us keep them apart.” [War Child, 2013]

“The use of children as weapons of war is like the use of landmines or chemical and biological weapons, simply unacceptable in any circumstances.” [Coalition to stop the use of child soldiers, 2001, p. 21].

The fact that children might become perpetrators of atrocities is highlighted, characterizing the loss of their innocence, meaning the loss of their childhood. The morally intolerable space marked by the conjunction of innocence and barbarism attached to childhood and soldiering has been extended over the time in two ways. First, the Cape Town principles⁹ definition of a child soldier and the newer term “children associated with armed forces and groups” used in the Paris principles include in the “intolerable” children who were “associated” with armed forces or groups, even if they were not combatants. In addition, the Straight-18 campaign that advocates for the legal framework to impose the age of 18 years as a sharp limit for any kind of recruitment¹⁰, aggregates children and adolescents:

8. The international normative corpus in relation to child soldiers is constituted by the CRC, the four Geneva Conventions of 1949, the two Additional protocols of 1977, the African Charter of the rights and welfare of the child [ACRWC, 1999], the Optional protocol to the convention on the rights of the child on the involvement of children in armed conflict [United nations, 2000], the ILO Convention 182 concerning the prohibition and immediate action for the elimination of the worst forms of child labour [1999], the Rome Statute on the international criminal court [ICC, 2002], and several UN Security council resolutions (1,539 in 2004; 1,612 in 2005; 1,882 in 2009) at the basis of a Monitoring and reporting mechanism (MRM) on grave violation against children in situations of armed conflict, enlisting and shaming armed groups and forces.

9. The Cape Town principles [Unicef, 1997] recommend actions to be taken by governments and communities in affected countries to end this violation of children’s rights.

10. The ICC considers the conscription and use of children under 15 years of age as war crime [ICC, 2002, § 2.e.vii], and the Optional protocol reaffirms the limit for conscription of children as 15 years of age stated in the CRC [United nations, 2000, § 3.1].

the portrayal of children and adolescents as innocent and vulnerable is thus reinforced and extended.

For the same reasons, it is advised to primarily consider children's vulnerability over their accountability:

"The key principles [of the publication called 'Children and transitional justice: truth-telling, accountability and reconciliation' issued by Innocenti research center, Unicef] highlight the issue that children may simultaneously be victims, witnesses and alleged perpetrators of violations, but stress that they must be viewed primarily as victims in all circumstances." [United nations, 2010, § 50]

The conditions of recruitment by armed groups and forces are primarily described as "forced". As mentioned above, ideological reasons for children' and adolescents' voluntary enlistment are invalidated by the assumed barbarism of armed forces and groups. Economic motivations or the search by children for protection are considered as "binding contingencies".

"Children are uniquely vulnerable to military recruitment because of their emotional and physical immaturity. They are easily manipulated and can be drawn into violence that they are too young to resist or understand." [Unicef, 1999, § 1]

In addition to the innocence and vulnerability of children, their immaturity is highlighted as an obvious and universal characteristic of childhood that justifies the need for protection. This characteristic is also asserted by the preamble to the CRC, "Bearing in mind that, as indicated in the Declaration of the rights of the child, 'the child, by reason of his physical and mental immaturity, needs special safeguards and care, including appropriate legal protection, before as well as after birth.'" [United nations, 1989, p. 1] As an example of that trend, the DRC sensitization campaign insisted on highlighting the lack of sense of child soldiering in showing a portrayal of a vulnerable child that seems unhappy wearing a uniform and carrying a uniform that are too big for him.

However, the argument of immaturity is not fixed by the legal framework. The CRC recognizes that "the child is capable of forming his or her own views" [United nations, 1989, § 12.1] and the Optional protocol permits recruitment in armed forces under the age of 18 y/o if "[s]uch recruitment is genuinely voluntary; [...] done with the informed consent of the person's parents or legal guardians" and if "[s]uch persons are fully informed of the duties involved in such military service." [United nations, 2000, § 3]

To complete the picture, girls' specificities are rarely evoked in the documents. They tend to present childhood as not gendered. Sexuality is evoked only under its violent deviances, sexual violence being the main characteristic highlighted about girls' association with armed groups or forces, placing them in a passive and victimized position.

Figure 1 – Sensitization campaign

STOP au « phénomène Enfant Soldat » en RDC !



Source: GADERES/MONUC.

Children's, families' and communities' views

As discussed earlier, children's, families' and communities' points of view and narratives appear in very few documents. When they do appear, they show a very different account and understanding of the phenomenon. In one of the documents for example, 50 % of children claim to have voluntarily enrolled, do not want to be demobilized, and want to be treated like adults in the DDR process. Reasons for joining are clearly explained, showing a rather good capacity of acumen. It is the case of this child, explaining to Désiré Ntanga Tita in an M.A. research within the local NGO FSH (Fondation Solidarité des Hommes) working in Bukavu:

“I am fatherless. I stopped my studies in third grade. I decided to enrol in the Mai Mai armed group after feeling that life was becoming increasingly difficult. As the eldest son of my family, I had to fend for myself for the survival of my little brothers. My mother, a widow, had no job and had been stripped of all that our father had left when he died. The enrolment in the Mai Mai had a double advantage for me. On one hand, I was able to find money (payments and other amounts collected on civilians during patrols) and also... In addition, my presence in this

group was to protect my mother in the village.’ (Olivier, 17 years in recruitment, Bukavu in July 2005)” [Ntanga Ntita, 2009, p. 50-55]

However, even if the consideration of their opinion complies with the principle of participation claimed by child protection actors, when their narrative contradicts the official one, it is weakened and considered as the result of immaturity, as shown by this quote coming from the local NGO BICE in charge of evaluating the situation of child soldiers in the FARDC (Forces armées de RDC) in 2002:

“The fact that 75% of those [interviewed] do not have the intention to leave the army immediately highlights the ambivalence related to psychological immaturity indicating the need to rehabilitate psychologically and educate these children before the start of the demobilization process.” [BICE, 2002, p. 57]

The families’ and communities’ points of view appear only in two documents. What they express about their children’s enrolment is sadness and fear for their children’s safety, considering that the army is not the right place for children. Their readiness to see their children return is however mitigated, depending on their own economic capacity to take them in charge, the forced or voluntary aspect of the children’s recruitment, their children’s behaviour during their involvement in the conflict (violence, fetishism-related practices), and their willingness to accept elders’ authority. As demonstrated by two international NGOs, IFESH and War child, two of the very few organisations trying to capture the views of families and communities:

“The reintegration of children who have committed no damage and those who were recruited by force is quite easy if children leave the military behaviour and integrate into the daily lives of other children in the community.” [Halle, 2004, p. 74–75];
 “During the discussions in the focus groups with some family members [...], participants recounted stories that people believed that the children had acquired powers supposed to protect against bullets and other forms of violence in order to survive. These powers remained with the children even after demobilization. It was also said that they came back with fetishes. In some stories, the children are described as beings having a pair of extra eyes in the neck to see well at night. These powers made people very cautious vis-à-vis children and gave more reason for families to not accept them in their homes.” [War child, 200, p. 13-14]

At a local level, a morally intolerable limit is also reached, not around children’s innocence and vulnerability, but rather around the threat they present in refusing to conform to established rules. Another figure of childhood is revealed, as being “contaminated” by war (carrying disease, occult powers and violence), and a potential source of social disorder.

From discourse to practice, programmes and policies

Approaches as a “bricolage” of different paradigms between medical, psychosocial and community-based models

Several approaches are stated in various documents: the programmes are supposed to be child rights-centered, holistic, participative, including children,

families and communities' views, inclusive, benefiting and not excluding other vulnerable children of the community, community-based, and unconditional, independent of any other interest than the best interest of the child. It is highlighted that interventions should be seen as a *continuum* from prevention to demobilisation and reintegration. In contradiction with international recommendations insisting on the necessity of long-term programming¹¹, the peace and security stakes framing the PNDDR often shape the whole DDR process within an emergency paradigm in terms of funding and programme design.

Many causes have been speculated to lead to the phenomenon, including poverty, social injustice, arm and light weapons trafficking, greed for natural resources and mining, bad governance, impunity. The most important tool developed for prevention has been a system of "naming and shaming" armed groups and forces recruiting and using children, through the Monitoring and reporting mechanism set up by the United Nations Security Council resolution N° 1612. That leaves a very small place for civil-military negotiation and potential collaboration for a smooth demobilisation process for children and adolescents. Regarding demobilisation or release, the trend is a sharp separation between the treatment of children, under 18 years of age, and adults. The emphasis is on the transition as an important step to prepare children to civilian life.

Reintegration is considered as the biggest challenge and along the years, several models have been highlighted as best practices leading to a "bricolage" of several paradigms at the intersection of different stakes. On the one hand, the medical model leads to separate prevention and response, provide attention to individuals, "treat" any violent behaviour as abnormal, and sensitise beneficiaries and their relatives who are presupposed to be ignorant about the issue. Psychological attention is often a variation of this paradigm, trying to cure inconvenient behaviour through processes of remembrance. On the other hand, the community based model follows a romantic vision assuming that solidarity is a natural trend of communities, its members being ready to "do the job" for free. Finally, the child rights approach assumes that the ideal childhood relies on family and school. The focus is therefore on family reunification and schooling.

Following the analysis made by Agamben [1998] on the reduction of human beings to their "bare life" when submitted to encampment under "states of exception", Fassin [2003] has shown the necessity for humanitarian intervention in armed conflict to operate in the same way in order to gain access to victims and save lives. Malkki [1996] has also shown how the biomedical paradigm of intervention was silencing refugees in the process through which they had to pass in order to be recognized. This is the way through which demobilized children's and adolescent's violent behaviour is "biologized" and turned into a disease that should be treated. As highlighted by Boyden [1994], "The predominant medical paradigm

11. "Reintegration is a long-term process requiring a long-term commitment from states, supported or assisted by child protection actors and donors alike." [Unicef, 2007, § 3.25]

interprets violent behaviour as abnormal and instructs health and social workers (who also operate largely within the medical framework) to identify and diagnose victims and treat pathological responses.” [p. 257]. By adopting a biomedical approach, interventions tend to separate children from their environment, and somehow, “de-socialize” them. Moreover, the emergency imperative renders people incapable of solving their own problems. In adopting a totally opposite movement, the community-based approach fails to recognize communities’ weaknesses in supporting the reintegration of demobilised children and adolescents that challenge their views on intergenerational order.

Major pitfalls of the programmes in DRC

At the time of the DDR formal process in DRC between 2004 and 2006, several massive demobilisations have put a high pressure on NGOs adopting short-term programmes only focused on demobilisation and family reunification. The programmes were therefore developed for a very short duration without follow up or any ongoing monitoring system, with one size-fit-all and distributive modes, leaving no room or time for participation of any meaningful kind.

Discrepancies between the expectations of children, families, and communities and programmes were frequent. There was also a mismatch between representations of children, sometimes considered as Unicef or NGO children, instead of full members of the community, leading to their rejection anymore:

“Often, it was referred to ESFGAs [children released from armed forces and groups] by telling us ‘these are your children’. When they were asked what that meant, they did not hesitate to say that the Government, together with the international community, made the decision to demobilize children associated with armed forces and groups; that demobilization and reintegration programs were designed without consulting local communities; and therefore, that these children were under our responsibility and should be supported and supervised by the international community and governmental authorities.” [War child, 2005, p. 6]

A diachronic perspective

The diachronic analysis shows various trends. At the global level, the legal framework has been considerably strengthened as a result of strong advocacy based on victimhood, and experience has been partly capitalized. There is also a better cohesion between practitioners, allowing them to influence donors and decision makers. At the national level, a high dependence on the sociopolitical context remains, with the peace and security stakes still being predominant, and re-recruitment of children in insecure areas continuing. At the field level, the capacity to learn lessons from experience and adapt the response has been demonstrated. It has however been limited by emergency-modeled funds and policies. Some challenges remain.

Challenges brought by the specific situation of the girls

Two trends can be highlighted regarding the situations of girls within the programmes. Either they have been made invisible following the non-gendered figure of childhood, or they have been considered primarily as victims of sexual violence, an issue to which, with the exception of a project developed by an international NGO in Bunia (Ituri province), programmes were not ready to respond in any way. Alternatively, most of the armed groups and forces did not include girls in a category for formal demobilisation but instead as dependants of soldiers and considered that they were free to leave as they usually did every time the troops moved on. Therefore, girls formed a very small proportion of the programmes beneficiaries and could be considered as the biggest losers of the process in the DRC. When they had access to some programme, girls faced the same challenges as other children and youth. In addition, they faced more stigmatisation from the communities, which was exacerbated when they were coming back with babies. Those challenges were already known at the time of designing the programmes in DRC and specific provisions were called for, either in the form of better sensitisation of commanders as well as communities, or of specific attention in terms of economic strengthening and education. Those aspects are mentioned in the Operational framework for the children (Cadre Opérationnel pour les Enfants-COE), full part of the PNDDR, as well as by the International labour office:

“Particular attention should be paid to the identification of girls who often go unnoticed at this stage, particularly girls forced into marriage or used for sexual purposes. To do this, access to girls should be sought in order to inform them about the process. Civilians and military officers in charge of identification, armed groups with which children live, families and communities, should be sensitized on the issue.” [Conader, 2004, § 2.2.7];

“In view of the obstacles encountered in reaching and extending support to girls, this ILO-IPEC programme will target both girls (under 18) and young women aged from 18 to 22 who are known to have been, or appear to have been enrolled while they were children. The reason for extending the age range of the target group in this case is that it seems likely to be counter-productive to label young mothers as ‘child soldiers’.” [ILO, 2003, p. 41]

*Youth and adolescent specificities forgotten*¹²

Contrary to the descriptions emphasizing the young age of recruits, adolescents form the most important part of the demobilized children. After having concentrated their activities on family reunification and school integration, child protection actors realize finally that adolescents have not really benefitted from the programmes:

“We need to focus more attention now on reaching adolescents, especially adolescent girls, investing in education, health and other measures to engage them in the process of improving their own lives.” [A. Lakes, director of Unicef, quoted by Niles, 2011]

12. In the UN system, youths are identified as aged 15-24 years, and adolescents as 10-19 years.

According to the adolescents and the communities, the main challenge they face for their reintegration is their inability to generate livelihoods, the key to their acceptance within their families and communities –, and the distrust of the communities fearing their disrespect for elders' authority.

“This is a huge mistake to believe that the primary concern of child soldiers is to leave the army and return to their families, reason why the tracing and family reunification are considered as the most important activities. One should know that most of them came in the army to escape poverty and looking for a salary. Their return is also expected by the families as a way to be relieved of the financial aspect.” [Ntanga Ntita, 2009, p. 71];

“Children out of armed groups often engage in behaviour characterized by pride, insubordination, intimidation and brutality to quickly achieve a goal. These behaviours are not acceptable for families and communities.” [IFESH, 2004, p. 74]

Responding to these challenges, some programmes started to implement economic strengthening activities in 2007, mainly vocational trainings and income generating activities with some follow up support. In addition, in order to facilitate social integration, mediation as well as reconciliation activities have been developed in some areas. At the global level, policymakers open the debate about the necessity to give some space to youth' voices and start thinking in the ways youth' roles could be central in peace and reconciliation processes.

Facing the challenges

In the face of these challenges, even with some delay, some initiatives have been emerging. At local levels, within very tight frames and limited by lack of resources, some practitioners have been experimenting with new ways to reach and respond to the children. At the global level, efforts have been made to share good practices and produce guidelines as well as initiate new programmes to, for example, catch up with children who have not been taken into consideration as in the 2009 Zero EAFGA Campaign¹³ in the DRC.

What seems evident is that the reintegration process cannot be developed without children's full and meaningful participation. It is also evident that programmes also have to share their views with families and communities. Beyond specific responses, the case of girls and adolescents force all actors to expand their representations of child soldiers, and in a way, to negotiate their views with those of the beneficiaries of their programmes in order to establish a common ground to better support the children. Representations and understandings of childhood are key to such common ground. When they are “negotiated” through new activities closer to the expectations and needs of children, families and communities, child soldiers are not totally embodied in the same figures: youth and girls

13. Funded by Unicef with the logistical support of the Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC), the campaign lasted six months. It aimed to raise awareness of the different actors so they put a definitive end to the recruitment of children associated with armed forces and groups (CAAFAG) and their use in armed forces and groups. It also aimed to raise awareness of host communities for a best quality of care of released children [MDRP, 2008, p. 60].

are sometimes heads of families who have voluntarily enlisted as a strategy for their future and that of their families, and face economic and social challenges when they return to civil life within communities carrying different experiences of the armed conflict.

These representations do not only translate into new policies and programmes. They also challenge representations of childhood at the very foundation of children's rights, which might be a reason why the transformation is still very hesitant. This means questioning the way the universality of child rights is understood and applied as well as the representation of conflicts as apocalyptic and illegitimate and the central figure of victimhood and vulnerability that justifies the child protection intervention. In widening the figure of victim, focusing less on their vulnerability and more on their resilience, actors can put emphasis on the agency of children and support them for better participation as "full humans". The vulnerability of children would then be treated as the result of different factors shaping their situation, instead of an inherent trait of childhood. This vision provides another figure of childhood: that of full social actors in their own right in an environment with which they interact.

In that sense, the rights-based approach would not only be used as a justification to intervene and protect immature and vulnerable children, but as a tool of empowerment:

"Rights-based policies and programmes should ultimately result in a people-empowering and inclusive approach as children are enabled to voice their interests and needs and, with the assistance of their government, their community and their family, to bring about essential changes in their environment. Considering that children and youth are often key agents within the conflict cycle and carriers of social violence, it is vital that the EU address them, in deed as in word, as agents as well as victims. So far, a 'youth-centered perspective' on security issues is missing in the EU approach." [Specht, Attree, Kemper, 2005, p. 10]

This would require practitioners to adopt new ways of interacting with children, taking more time to listen instead of sensitizing, be willing to adapt their approaches and interventions as a result of dialogue, develop the activities on the existing child protection mechanism, and consider themselves as accompanying a process, not as being the central actors.

Conclusion

The way the intolerable feature of child soldiering is constituted, either as dangerous or endangered, reveals a multiplicity of figures of childhood. Innocence and immaturity contribute to shape vulnerability, whereas accountability and competence shape children's agency.

This analysis shows that, even in an armed conflict where the context is largely dominated by peace and security stakes, the Convention of the rights of Children can be vernacularized, interpreted in a way that open the doors to substantive

participation of children as “full humans”, more than a body to rescue, for a better protection.

If as Malkki [2007], Verna [2007], Saillant [2007a] and Olivier de Sardan [1995] have highlighted, humanitarian actors consider themselves as “knowledge mediators” [Olivier de Sardan, 1995, p. 154], “motivated by forms of social solidarity, linked to specific forms of transnational social organization” [Malkki, 2007, p. 46], they should be open to adapt and accordingly, transform the patterns of their relationship with children and adolescents, as well as with families, communities, and other stakeholders.

But this change is for now, only visible in terms of practices and guidelines. At the time of advocacy, vulnerability and victimhood still remain vivid and highly dominant figures. One of the remaining questions is how evolving practice can have the power to really challenge models of childhood within the global world, and therefore accomplish in a smooth way the pretention of universalism.

In this effort, anthropological approaches could play a key role. Until now, psychosocial and medical academic researches have been predominant in the area. Deep ethnographic work on the field, not only with children, youth and families, but also with all stakeholders of the humanitarian system, such as local actors, voluntary social workers, local NGO staff members, foster families, vocational trainers, etc., and anthropological analysis would certainly provide deeper understanding of each situation. The general tendency of child protection actors to universalise tools and approaches could then be mitigated by rooted deeper understandings of local contexts that might lead to transform those tools and approaches locally.

To guide this ethnographic effort, the sensitivity of what each of the actors has been living during and after the conflicts is a central aspect to take into consideration. Listening to voices of children, families, and community members that could feel guilty or seek revenge is a task that has to be undertaken with caution. My own current research on the DRC field shows that silence has sometimes been a way for communities and children to go forward. Breaking that silence is something that has to be done with the full and informed agreement of research participants. For that to be done, the aim of the research has to be clearly and fully explained and shared, as well as the researcher’s position and role.

Bibliography

- AGAMBEN G. [1998], *Homo sacer: sovereign power and bare life*, Stanford, Stanford university press, 199 p.
- AGIER M. [2002], *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris, Flammarion, 186 p.
- ATLANI-DUAULT L. [2005], *Au bonheur des autres: anthropologie de l'aide humanitaire*, Nanterre, Société d'ethnologie, 240 p.

- ATLANI-DUAULT L. [2009], "L'anthropologie de l'aide humanitaire et du développement; Histoire, enjeux contemporains et perspectives", in ATLANI-DUAULT L., VIDAL L., *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement: des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*, Paris, Armand Colin, p. 17-30.
- ATLANI-DUAULT L., VIDAL L. [2009], *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement : des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*, Paris, Armand Colin, 311 p.
- BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE (BICE) [2002], *Enquête sur le profil psychosocial de l'enfant-soldat*, Rapport d'enquête, Bunader, ministère de la Défense, ministère des Droits humains et Unicef, 312 p.
- BOYDEN J. [1994], "Children's experience of conflict related emergencies: some implications for relief policy and practice", *Disasters*, n° 18, p. 254-267.
- BOYDEN J. [2003], "The moral development of child soldiers: what do adults have to fear?", *Peace and conflict: journal of peace psychology*, n° 9, p. 343-362.
- CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE [2009], "Loi N° 09-001 du 10 Janvier 2009 portant protection de l'enfant", *Journal officiel du 25 mai 2009 (numéro special)*, Kinshasa, RDC, p. 13-48.
- COALITION TO STOP THE USE OF CHILD SOLDIERS [2001], *Global report on child soldiers*, text version, London, 540 p.
- COMMISSION NATIONALE DESARMEMENT, DÉMOBILISATION ET RÉINSERTION (CONADER) [2004], *Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion. cadre opérationnel pour enfants associés aux forces et groupes armés*, adopté le 7 mai 2004 par le gouvernement de la République démocratique du Congo, Kinshasa, Conader, 44 p. + annexes.
- FASSIN D. [2003], "La Cause des victimes", *Les Temps modernes*, numéro special "l'humanitaire", n° 627, p. 73-91.
- FASSIN D. [2006], "L'humanitaire contre l'État, tout contre", *Vacarme*, n° 34, p. 15-19.
- FASSIN D. [2007], "Humanitarianism as a politics of life", *Public culture*, vol. 3, n° 19, p. 499-520.
- FASSIN D. [2010], *La Raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, Paris, Gallimard-Seuil, 358 p.
- GOODALE M. [2006a], "Introduction to 'anthropology and human rights in a new key'", *American anthropologist*, n° 108, p. 1-8.
- GOODALE M. [2006b], "Toward a critical anthropology of human rights", *Current anthropology*, n° 47, p. 485-511.
- GOODALE M. [2009], *Human rights an anthropological reader*, Chichester, U.K., Wiley-Blackwell, 416p.
- GOODALE M., ENGLE MERRY S. [2007], *The practice of human rights: tracking law between the global and the local*, Cambridge, Cambridge university press, 384 p.
- GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO [2004], *Programme national de désarmement, démobilisation, et réinsertion*, Kinshasa, RDC, 44 p. + annexes.
- HART J. [2006], "Saving children: what role for anthropology?", *Anthropology today*, n° 22, p. 5-8.
- HALLE B. (ed.) [2004], "Étude sur les capacités des communautés par rapport à la réintégration des enfants soldats", *Rapport final de la mission*, IFESH/CARE/IRC, s.l., 82 p.
- INTERNATIONAL CRIMINAL COURT (ICC) [2002], *Rome statute of the international criminal court*, Rome, 82 p.

- INTERNATIONAL LABOUR OFFICE (ILO) [1999], *Convention N° 182: Convention concerning the prohibition and immediate action for the elimination of the worst forms of child labour*, Geneva, 17 June 1999, 5 p.
- INTERNATIONAL LABOUR OFFICE (ILO) [2003], *Prevention and reintegration of children involved in armed conflict: an inter-regional programme*, multi-bilateral programme of technical cooperation, government of the U.S.A., governments of Burundi, Colombia, Republic of Congo, Democratic republic of Congo, The Philippines, Rwanda and Sri Lanka, Geneva, ILO, 137 p.
- MACHEL G. [1996], *Impact of armed conflict on children*, Report A/51/306, New York, United Nations, 78 p.
- MALKKI L.H. [1995], *Purity and exile. violence, memory, and national cosmology among hutu refugees in tanzania*, Chicago, university of Chicago press, 352 p.
- MALKKI L.H. [1996], "Speechless emissaries: refugees, humanitarianism, and dehistoricization", *Cultural anthropology*, n° 11, p. 377-404.
- MALKKI L.H. [2007], « Professionnalisme, internationalisme, universalisme », *Anthropologie et sociétés*, vol. 31, n° 2, p. 45-63.
- MULTI-COUNTRY DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION PROGRAM (MDRP) [2008], *Quarterly progress report*, n° 2, April-June, Washington D.C., The world bank, 112 p.
- MOSCOVICI S. [1976], *La Psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF, 506 p.
- MOSCOVICI S. [2001], *Social representations: explorations in social psychology*, Cambridge, Polity press, 313 p.
- NILES C. [2011], "Flagship report launched: Adolescents are key to prosperity and equity, The state of the world's children 2011", New York, Unicef, 1 p. : http://www.unicef.org/adolescence/index_57736.html (accessed 11 February).
- NTANGA NTITA J.-D.-D. [2009], *Le Processus de DDR en Afrique Centrale. Une contribution à la mise en œuvre de la phase d'orientation professionnelle des ex-enfants soldats (EAFGA) dans le Sud Kivu (RDC), à travers l'expérience de la Fondation solidarité des hommes (FSH)*, Mémoire rédigé sous la direction de Y. Conoir pour l'obtention du Certificat, New York, Institut de formation aux opérations de paix, 178 p.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. [1995], *Anthropologie et développement: essai en socio-anthropologie du changement social*, Marseille-Paris, Apad-Karthala, 221 p.
- PUPAVAC V. [2001], "Misanthropy without borders: the international children's rights regime", *Disasters*, vol. 2, n° 25, p. 95-112.
- RILES A. [2006], "Anthropology, human rights, and legal knowledge: culture in the iron cage", *American anthropologist*, n° 108, p. 52-65.
- ROSEN D. [2007], "Child soldiers, international humanitarian law, and the globalization of childhood", *American anthropologist*, n° 109, p. 296-306.
- SAILLANT F. [2007a], *Identités et handicaps : circuits humanitaires et posthumanitaires : la dignité pour horizon*, Paris, Karthala, 401 p.
- SAILLANT F. (ed.) [2007b]. "Entre-lieux de l'humanitaire", *Anthropologie et sociétés*, vol. 31, n° 2, p. 7-321.
- SHEPLER S. [2005], "The rites of the child: global discourses of youth and reintegrating child soldiers in Sierra Leone", *Journal of human rights*, n° 4, p. 197-211.
- SHEPLER S. [2014], *Childhood deployed. Remaking child soldiers in Sierra Leone*, New York, New York university press, 207 p.

- SPEED S. [2007], "Exercising rights and reconfiguring resistance in the zapatistas juntas de buen gobierno", in GOODALE M., ENGLE MERRY S., *The Practice of human rights: tracking law between the global and the local*, Cambridge, Cambridge university press, p. 163-192.
- TICKTIN M. [2006], "Where ethics and politics meet: the violence of humanitarianism in France", *American ethnologist*, n° 33, p. 33-49.
- TICKTIN M., FELDMAN I. [2010], *In the name of humanity. the government of threat and care*, Durham, Duke university press, 380 p.
- UNICEF [1997], *Cape Town principles and best practices adopted at the symposium on the prevention of recruitment of children into the armed forces and on demobilization and social reintegration of child soldiers in Africa, April 27th-30th 1997*, Cape Town, 12 p.
- UNICEF [2007], *The Paris principles. Principles and guidelines on children associated with armed forces or armed groups*, February 2007, Paris, 44 p.
- UNICEF, OFFICE OF THE SPECIAL REPRESENTATIVE FOR CHILDREN AND ARMED CONFLICT [1999], *contribution to the DPKO document on lessons learned in DDR of ex-combatants in a peacekeeping environment*, Section six: child soldiers, New York, 8 p.
- UNITED NATIONS [1989], *Convention on the rights of the child*, Adopted and opened for signature, ratification and accession by General assembly resolution 44/25 of 20 November, Entry into force 2 September, in accordance with article 49, New York, United nations, 15 p.
- UNITED NATIONS [2000], *Optional protocol to the convention on the rights of the child on the involvement of children in armed conflict*, Resolution adopted at the fifty-fourth session of the General assembly, New York, United nations, 15 p.
- UNITED NATIONS [2010], *Report of the special representative of the secretary-general for children and armed conflict, A/65/219*, New York, United nations, 22 p.
- SECURITY COUNCIL [2005], *Resolution 1612 adopted by the Security Council at its 5235th meeting, on 26 July 2005, S/RES/1612 (2005)*, New York, United nations security council, 5 p.
- SPECHT I., ATTREE L., KEMPER Y. [2005], *Children and armed conflict: the response of the EU*, United nations institute for disarmament research, 30 p.
- VERNA G. [2007], "Le comportement des ONG engagées dans l'aide humanitaire", *Anthropologie et sociétés*, vol. 31, n° 2, p. 25-44.
- WISE (DE) E. [2005], "Quelles alternatives pour nous ?" *Recherche-action participative. Un focus sur les enfants les plus exclus dans leurs communautés parmi les enfants sortis des forces et groupes armés à Gbadolite et ses environs dans le nord de la province de l'Équateur*, London, War child, 24 p.
- WAR CHILD [2013], "What we do in conflict-affected countries", Issues we work on. Child soldiers, London, 1 p.: <http://www.warchild.org.uk/issues/child-soldiers>, War child (accessed 21 November 2013).

**« La rue ne peut pas avoir d'enfants ! »
Retour sur les projets de réinsertion
des enfants vivant dans la rue (Burkina Faso)**

*Muriel Champy**

Depuis près d'une trentaine d'années, de nombreux travailleurs sociaux et chercheurs en sciences sociales, sociologues principalement, mais aussi géographes, psychologues, anthropologues, se sont interrogés sur le phénomène des enfants vivant dans la rue [Aptekar, 1988 ; Dallape, 1990 ; Lucchini, 1993, 1996 ; Marguerat, Poitou, 1994 ; Hérault, Adesanmi, 1997 ; Tessier, 1998 ; Stöcklin, 2005 ; Morelle, 2007]. Pourtant, alors qu'ils font l'objet d'une couverture médiatique émue et d'un engouement caritatif soutenu, bien des enfants qui vivaient dans la rue hier y demeurent encore aujourd'hui. À Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, le travail de dizaines de structures publiques et privées œuvrant à la réinsertion de ces enfants de la rue se solde ainsi par des échecs fréquents, les enfants placés dans des structures d'hébergement ou accompagnés en famille se retrouvant régulièrement dans la rue quelques mois, parfois même quelques jours plus tard. Au cours de mes années de recherches aux côtés de jeunes burkinabè vivant dans la rue, je constatai que nombre d'entre eux y restaient pendant des années sans que les actions des structures d'encadrement et de réinsertion ne parviennent à peser réellement sur leurs parcours. Sans nier les réussites de certaines actions de réinsertion, je pense qu'elles ont eu tendance à occulter le fait que la majorité des « bénéficiaires » potentiels, bien que fréquentant et connaissant ces structures, n'ont pas saisi les opportunités de réinsertion proposées. Ceci invite à examiner les représentations et les pratiques que les acteurs du développement mobilisent dans leur travail et, peut-être, à donner ainsi un nouveau souffle à certains discours désabusés et méfiants vis-à-vis d'enfants accusés de profiter du système sans vouloir renoncer à leur mode de vie marginal.

Je commencerai par revenir sur les différentes façons de définir la population des enfants de la rue, afin d'analyser la manière dont ces représentations divergentes façonnent des pratiques de développement multifformes. Je me demanderai ensuite de quelle façon la présence de ces institutions participe indirectement à la

* Doctorante en anthropologie affiliée au LESC, Paris Ouest-Nanterre-La défense/CNRS.

structuration du phénomène des « enfants de la rue » avant de proposer de les considérer plutôt comme de jeunes migrants en quête d'autonomie.

Jeux et enjeux de catégorisations

Des identités assignées

Les expressions « enfant des rues » ou « enfant de la rue », habituellement utilisées semblent définir cette population à travers deux caractéristiques : il s'agit d'enfants qui vivent dans l'espace public urbain. Ces expressions insistent sur l'environnement de vie immédiat, caractérisé par la précarité et la marginalité sociale du fait que l'espace public n'est pas conçu comme un espace de résidence approprié. Les enfants de la rue se trouvent alors intégrés à la catégorie des mineurs entretenant un lien régulier avec l'espace public, par le biais d'activités économiques telles que le commerce ambulante, la mendicité et d'autres petits emplois du secteur informel urbain ou encore par une fréquentation active de réseaux de sociabilité structurés par la rue [Suremain, 2006]. Afin de différencier ces différents profils, le forum organisé par l'Unicef en 1985 à Grand Bassam en Côte d'Ivoire avait recommandé de distinguer au sein de la catégorie « enfant des rues », les « enfants de la rue », qui vivent et dorment dans la rue, des « enfants dans la rue » qui travaillent dans la rue mais ont un domicile où ils rentrent régulièrement. Enfin, le terme « enfants à la rue » a été retenu pour désigner les enfants qui fréquentent activement la rue sans pour autant y avoir élu domicile. Depuis quelques années cependant, l'expression « enfant de la rue » a été largement récusée. Les programmes d'aide au développement à destination de cette population préconisent désormais l'utilisation de termes jugés moins stigmatisants, mais plus imprécis, tels qu'« enfant en situation de grande vulnérabilité », « enfants en situation particulièrement difficile » ou simplement « OEV » (Orphelins et enfants vulnérables)¹. Par ces usages, les enfants de la rue se retrouvent désormais associés à la figure du mineur orphelin, du misérable, du déshérité, issu d'un environnement marqué par la pauvreté ou par une certaine anomie familiale et éducative. L'espace de la rue et les pratiques qui y sont associées se trouvent ainsi reléguées au second plan au profit d'une focalisation sur les origines sociofamiliales des individus. Malgré leurs sens largement divergents, ces différentes appellations cohabitent : l'expression « enfant de la rue » domine largement les pratiques quotidiennes bien que le discours institutionnel la récusé et préfère manipuler des catégories plus englobantes, comme celle des OEV.

À l'opposé de ces catégorisations qui se veulent descriptives, j'ai régulièrement entendu les Ouagalais désigner cette population par des termes injurieux renvoyant à leurs activités délinquantes, réelles ou supposées, « petits bandits », « délinquants », « voleurs », « *drogumeurs* », ou à des jugements moraux, « fainéants »,

1. De nombreuses structures préconisent par l'exemple l'usage du néologisme « enfant en situation de rue », qui permettrait de ne pas enfermer l'enfant dans sa situation actuelle et de favoriser les projections de réinsertion [AFD, Samusocial international, 2011, p. 14].

« enfants têtus », « mal élevés ». Ces termes traduisent une accusation latente vis-à-vis d'enfants qui auraient refusé l'autorité parentale et auraient préféré l'argent facile du vol et de la mendicité plutôt que de se confronter à l'apprentissage du labeur et du respect.

« *Bakoroman* », une identité revendiquée ?

Au Burkina Faso, les jeunes en question récusent l'appellation « enfant de la rue », qui résonne à leurs oreilles comme une accusation doublée d'un mensonge : « Est-ce que la rue peut avoir des enfants comme ça ? », « Ne suis-je pas né dans un hôpital ? » s'offusquent-ils régulièrement. S'il faut vraiment choisir un nom pour s'auto-désigner, ils préfèrent le terme *bakoroman*, qui a ensuite été repris par certaines institutions souhaitant développer une approche plus sensible à leurs expériences vécues, comme le Samusocial international². En tenant compte de leur langage, de leurs codes et de leurs pratiques, cette dénomination est censée ouvrir la voie à une reconnaissance des dynamiques culturelles propres à l'univers de la rue. De fait, quand l'expression « enfant de la rue » traduit simplement une situation de relégation sociale et spatiale, *bakoroman* renvoie au paradigme de l'enfant-acteur [James, Prout, 1997], qui ne se voit pas simplement attribuer des identités, mais s'approprie son image et retourne le stigmate de l'enfant marginal en revendication d'une sous-culture de la jeunesse urbaine. Lorsque je les interrogeai sur les origines de ce terme, aucun de mes interlocuteurs ne fut capable de satisfaire ma curiosité. Sans distinguer étymologie et sens, ils se satisfaisaient de la certitude que « cela veut dire une personne qui dort dans la rue », c'est-à-dire une personne qui vit « *en bakoro* ». Face à ce mutisme, et bien qu'affirmant vouloir leur rendre la parole en adoptant leurs usages linguistiques –, sociologues, psychologues, artistes et travailleurs sociaux n'ont pas résisté à la tentation de faire parler le terme.

Dans une étude commandée par le Samusocial international [Garcia Sanchez, Le Méner, Yaro, 2009, p. 23], les auteurs proposent une double origine à ce terme. En mooré, *bacorogo* signifierait l'extérieur, la brousse, tandis qu'en dioula *bakoro* traduirait l'idée du « départ en aventure »³. À partir d'un projet photographique participatif mené avec les enfants de la rue de Ouagadougou, le photographe belge V. Meessen [2003, p. 122] retient une image plus poétique en associant le *bakoroman* au *bakoro*⁴, terme mossi⁵ qui désigne l'outarde. S'appuyant sur le dictionnaire des symboles, il affirme que cet oiseau occupe une place très riche dans

2. Le Samusocial a été créé à Paris en 1993 par le docteur X. Emmanuelli afin de venir en aide aux personnes en grande exclusion dans les villes, notamment à travers la pratique des « maraudes » consistant à aller à la rencontre de ces personnes sur leur lieu de vie. Cette action a été prolongée dès 1998 à d'autres villes du monde par le Samusocial international.

3. Je n'ai jamais pu confirmer l'existence de ces expressions.

4. D'après le dictionnaire orthographique du mooré [Nikiema, Kinda, 1997, p. 66], le véritable terme serait *bakaorgo* ou *bakargo*. Il s'agit de l'espèce *eudopotis senegalensis*, un type d'échassier mesurant environ 60 cm de longueur.

5. Le mooré, la langue du peuple mossi (*Moose*), est la principale langue véhiculaire à Ouagadougou.

l'imaginaire symbolique mossi. Du fait qu'il ne vole pas, « il signifie, dans la sagesse populaire, l'enfant qui ne s'écarte pas du giron de sa mère, qui ne devient jamais majeur, ni même adulte. » [Chevalier, 1974, p. 346] V. Meessen poursuit en affirmant « [...] par le simple ajout du suffixe anglais *man* à *bakoro*, les enfants des rues s'intronisent hommes, donc adultes. En quittant la famille, en rompant avec la mère, ils font mentir la sagesse populaire et contestent la tradition. Devenus hommes-oiseau, ils sont désormais des êtres intermédiaires se situant au carrefour de deux mondes, celui du réel et de l'imaginaire. Mutant, l'homme-outarde serait une figure de l'entre-deux, difficile à appréhender, au propre comme au figuré. » [2003, p. 132] Si l'auteur concède que cette image résulte peut-être d'une construction, il avoue être « tenté » par cette hypothèse qui stimule son imagination⁶. Cependant, l'utilisation de ce même terme en Côte d'Ivoire [de Latour, 2001, p. 152 ; Salmont-Marchat, 2004] semble indiquer que son origine devrait plutôt y être recherchée, la plupart des termes employés par les *bakoroman* du Burkina Faso étant en fait, souvent sans qu'ils le sachent, des emprunts à l'argot urbain ivoirien, le *nouchi*⁷. La linguiste S. Lafage répertorie ce terme dans son lexique du Français de Côte d'Ivoire [2002, p. 77]. Il s'agirait selon elle de la combinaison des termes dioula *wa*, le foyer, du *nouchi kro*⁸, dormir, pioncer, et de l'anglais *man*⁹, l'homme. S. Ganou, un éducateur travaillant auprès des enfants de la rue de Ouagadougou et sociologue de formation, considère quant à lui que les *bakoroman* sont « ceux qui dorment (*kro*) au bord de la mer (*ba*) », dans les ports et les recoins abandonnés des grandes villes portuaires de Côte d'Ivoire. Enfin, le linguiste ivoirien J. Kouadio, que j'interrogeai à ce sujet, proposait plutôt l'étymologie *gba* (hangar) et *kro* (sous), c'est-à-dire « celui qui est sous le hangar »¹⁰, tout en rappelant que ces différentes étymologies restent des hypothèses et que les individus en question, bien que connaissant très bien le sens du terme, sont généralement incapables d'en expliquer la création.

Malgré la multiplication des discours scientifiques à propos des *bakoroman*, cette exploration étymologique ne nous avance guère sur son interprétation. Au vu des dynamiques de circulation culturelles dans la sous-région, l'origine

6. Bien qu'en plusieurs années de terrain, aucun *bakoroman* ne m'ait jamais proposé cette explication, V. Meessen appuie son hypothèse sur le témoignage d'un ancien jeune de la rue devenu pair-éducateur au sein d'un programme de développement [2003, p. 258]. Si cette explication me semble erronée, il est intéressant de constater qu'elle a pu nourrir en retour l'imaginaire de certains *bakoroman* qui, sans nécessairement l'associer à l'outarde, utilisent régulièrement cette version « mossi » (*bakaorgo*) du terme *bakoro*.

7. S. Lafage situe l'apparition du *nouchi* ivoirien au milieu des années 1980. Issu de la culture délinquante, ce langage a progressivement été adopté par une grande partie de la jeunesse urbaine ivoirienne au point de devenir une « langue véhiculaire spécifiquement ivoirienne », « que les jeunes eux-mêmes nomment le « français des rues » ce qui a le mérite de délimiter l'espace dans lequel la variété est parlée » [2002, p. LV-LVII].

8. Terme également utilisé par les *bakoroman* de Ouagadougou.

9. Katja Ploog [2001, p. 56] affirmait l'inverse, *bakroman* serait issu de *wa* : dormir, *kro* : le foyer et *man* : l'homme et signifierait littéralement « celui qui dort hors du foyer ». Suzanne Lafage s'est probablement appuyée sur cet article pour établir son dictionnaire, mais, connaissant *kro* : dormir, elle a choisi d'en intervertir les termes. Cependant le terme *wa* : le foyer ne semble pas avéré et rien ne permettrait par ailleurs d'expliquer comment l'on serait passé de *wa* à *ba*.

10. Les *bakroman* (ou *bakoroman* dans la prononciation burkinabè) dorment fréquemment sous les hangars des marchés et les auvents des boutiques.

ivoirienne du terme paraît à la fois plus probable et plus fidèle aux référents culturels des *bakoroman* que ne l'est l'image, certes séduisante, de l'outarde, qui renvoie à l'univers de la coutume locale mossi et du village. L'association à la langue *nouchi* ivoirienne rappelle l'inscription des *bakoroman* dans une culture urbaine délinquante et métissée, combinant en un terme trois, voire quatre langues (le mandingue, le *nouchi*, une variation du français, et l'anglais), et dont le caractère fondamentalement international se prolonge dans son exportation au Burkina Faso. Comme le *nouchi* dont il est issu, le terme *bakoroman* participe d'une volonté cryptique, à la fois signe de reconnaissance et d'identification à un groupe mais aussi d'une utilisation ludique et créative du langage, souvent spontanément revendiquée par les *bakoroman* lorsque je les questionnai sur ce terme.

Des flottements dans la définition du public cible

Chacune des définitions contribue, en amont de la réponse apportée par les institutions, au façonnement d'une population cible particulière. Les prostituées mineures, marginalisées par leurs parcours et leurs pratiques mais relativement intégrées à l'univers nocturne de la rue appartiennent-elles à la catégorie du *bakoro* ? Les *bakoroman* majeurs qui partagent le quotidien des *bakoroman* mineurs peuvent-ils être considérés comme des enfants de la rue ? Les élèves de l'école coranique¹¹, envoyés par leur maître mendier leur pitance dans les rues de la ville, et dont l'apparence ne les distingue pas des *bakoroman* s'adonnant à la mendicité sont-ils des enfants de la rue ? Les *bakoroman* dont la famille vit dans le quartier où ils dorment en *bakoro* ou ceux qui ont loué une petite maisonnette dans les quartiers périphériques, mais n'y dorment que très rarement, doivent-ils être pris en charge au même titre que ceux qui n'ont aucun toit pour dormir ? De façon explicite ou implicite, chaque structure a tranché différemment.

L'offre institutionnelle accessible aux *bakoroman* ouagalais recouvre principalement deux types d'actions. D'une part les centres d'accueil de jour, qui permettent généralement aux enfants de se doucher, de laver leurs vêtements, de se soigner et de participer à des activités d'éveil ; d'autre part, les centres d'hébergement, qui se répartissent entre ceux qui pratiquent l'hébergement d'urgence le temps de l'élaboration d'un projet de réinsertion, et ceux qui, tels des orphelinats, hébergent l'enfant tout en lui proposant l'apprentissage d'un métier manuel, voire la reprise de sa scolarité s'il n'est pas trop âgé. La façon dont chacune de ces structures définit son public cible laisse apparaître plusieurs séries d'hésitations : garçons/filles, *bakoroman*/enfants défavorisés, majeurs/mineurs. Si la question du genre correspond généralement à un choix individuel assumé par chaque structure¹², j'ai constaté un jeu officieux permis par l'imprécision du terme « enfants

11. Parmi les familles musulmanes, l'enseignement coranique est régulièrement privilégié à l'école dite française. Ces élèves, appelés *talibés* en français, sont souvent envoyés dans la rue pour mendier leurs repas ainsi que quelques pièces qu'ils devront rapporter à leur maître afin de contribuer à leur prise en charge.

12. J'ai choisi d'appréhender les prostituées comme un groupe distinct des *bakoroman*, car elles dorment généralement dans de petites chambres de location, aussi misérables soient-elles, et fréquentent des

en situation de vulnérabilité » dans la tendance de certaines structures à affirmer travailler avec les enfants de la rue, dont la condition draine davantage de subventions, mais œuvrer principalement auprès d'enfants issus de familles dans le besoin, le travail avec ces derniers étant généralement beaucoup plus aisé et efficace qu'avec les *bakoroman*.

La question de l'âge s'avère plus épineuse encore. Au nom de la plus grande vulnérabilité de l'enfant, l'ensemble des associations présente les mineurs comme prioritaires. Mais en plus d'une impossibilité pratique à connaître l'âge réel des intéressés, les relations individuelles nouées avec les *bakoroman* démentent cette discrimination stricte, notamment lorsque les enfants d'hier demeurent dans la rue une fois adultes, faisant osciller les travailleurs sociaux entre la condamnation du délinquant impénitent et le malaise provoqué par le constat d'échec de leur travail de réinsertion. Conscientes des limites d'une définition qui réduirait leur public cible aux individus mineurs, certaines associations ouagalaises mobilisent désormais la catégorie « aînés de la rue »¹³, qui désigne les jeunes adultes vivant aux côtés des enfants de la rue. La plupart des travailleurs sociaux tendent à condamner ces aînés de la rue, chez qui la délinquance serait un choix, mais dont l'influence néfaste sur les enfants de la rue, qu'ils brutalisent et initient aux pratiques délictueuses, contraindrait les structures à s'assurer de leur coopération. Les aînés auraient une certaine capacité d'action et de décision, celle de rester dans la rue et d'y développer des stratégies de survie passant notamment par l'exploitation de leurs cadets, alors que les enfants, à la merci de ces adultes manipulateurs et violents, seraient la proie de la brutalité de leur environnement¹⁴. D'une main, les associations viennent donc en aide à des individus qu'elles pointent du doigt de l'autre. Un paradoxe qui ne facilite certainement pas le processus de réinsertion.

Des définitions divergentes de l'enfance

Ces hésitations sur les limites de l'enfance se traduisent aussi par d'importantes variations dans la définition calendaire de ce qu'est un enfant, les âges retenus pouvant varier entre 13, 15, 16, 18 ou même 22, voire 30 ans, mais aussi fluctuer selon la tolérance que chaque structure s'autorise vis-à-vis des cas exceptionnels. Au Burkina Faso, les actions à destination des enfants de la rue sont presque exclusivement financées, voire définies, par les pays occidentaux. Conçus en Europe mais généralement confiés à des Burkinabè au nom du respect des pratiques locales et de l'emploi, les projets de développement se situent au croisement de définitions parfois contradictoires de l'enfance.

réseaux de sociabilité largement distincts. Selon moi, au même titre que toutes les autres catégories de personnes qui, d'une manière ou d'une autre, fréquentent activement la rue, enfants du quartier, commerçants ambulants, passants, voleurs, mendiants, dealers, proxénètes, les prostituées croisent les réseaux de *bakoroman* sans s'y agréger.

13. Ces individus sont souvent appelés « jeunes de la rue » [Morelle, 2007 ; Drame, 2010].

14. Voir notamment, Wangre et Maïga [2008, p. 120].

Dans la lignée des travaux de P. Ariès [1960], de nombreux auteurs ont souligné le caractère historiquement construit des représentations associées à l'enfance, en montrant notamment comment à la Renaissance le statut de l'enfant devint progressivement associé en Occident à la fragilité de l'innocence originelle. Tout au long du xx^e siècle, diverses lois s'attachèrent à protéger spécifiquement les droits des enfants, culminant dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), votée en 1989, puis ratifiée presque unanimement par la communauté internationale. La législation sur les droits des enfants a contribué à un nouveau glissement du terme « enfance » qui, plutôt que de caractériser un stade de développement biologique et intellectuel, correspond désormais largement à un certain âge calendaire, généralement fixé à 18 ans [Champy, à paraître]. Ainsi, le cadre législatif a-t-il progressivement englobé la polysémie des représentations associées à l'enfance jusqu'à ce que, d'un point de vue institutionnel, minorité d'âge et enfance deviennent largement synonymes. Au Burkina Faso en revanche, l'usage du terme enfant (*biïga*, pl. *kamba* en mooré) distingue peu le rapport de filiation, être le fils de, et l'âge de la vie correspondant à une certaine minorité sociale¹⁵. Dans une société où les statuts sont structurés par la hiérarchie de l'ânesse plutôt que par l'âge, et alors que la déclaration à l'état civil est loin d'être rigoureusement appliquée, un individu est un enfant par rapport à quelqu'un avant d'être un enfant en soi.

À ces variations historiques et culturelles, s'ajoutent des variations contextuelles selon le sexe, ou encore selon le champ social considéré. Au Burkina Faso, les individus obtiennent par exemple le droit de vote à 18 ans, mais n'acquièrent le droit de disposer librement de leurs biens qu'à 20 ans révolus. L'âge matrimonial des hommes est fixé à 20 ans révolus et celui des femmes à 18 ans, mais des dérogations permettent de l'abaisser à 18 ans pour les hommes et à 15 ans pour les femmes. Enfin, dans le domaine de la justice, les individus ne sont responsables pénalement qu'à partir de 13 ans et bénéficient jusqu'à l'âge de 18 ans d'une juridiction séparée ainsi que d'un bâtiment réservé aux mineurs, bien que des circonstances aggravantes puissent les faire basculer dans la catégorie adulte dès l'âge de 16 ans. Malgré une tentative de naturalisation de la condition enfantine par la voie législative, ces adaptations juridiques en fonction des circonstances, que l'on retrouve partout dans le monde et même au sein du texte de la CIDE, rappellent la persistance d'une pluralité de normes et de représentations associées à l'enfance.

Une stabilisation dans le *bakoro*

Loin d'être de vaines questions de définition, ces hésitations quant au terme à privilégier comme du sens à lui donner ont des conséquences concrètes et décisives sur la façon de répondre au problème posé par ces jeunes de la rue. Lorsque

15. Cette confusion explique la véhémence avec laquelle les *bakoroman* rejettent la dénomination « enfant de la rue », qui impliquerait selon eux que la rue les a enfantés.

les enfants sont appréhendés comme des victimes (OEV), l'urgence sociale impose une action immédiate, unilatérale si nécessaire, visant à les retirer d'un environnement dangereux et inadapté (la rue). Au contraire, le paradigme de l'enfant-acteur, *bakoroman*, recommande aux travailleurs sociaux de s'adapter aux projets personnels des enfants, en s'appuyant éventuellement sur leurs compétences acquises dans la rue. Enfin, le discours stigmatisant l'enfant responsable de son destin (délinquant) prône des stratégies de redressement et de sanction qui se traduisent par des rafles policières et des gardes à vue répétées, mais aussi par une politique d'enfermement, notamment à la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (MACO), ou encore par la fréquence des lynchages collectifs de délinquants par la population civile. La façon de nommer, donc de classer les individus au sein d'une réalité sociale, a des conséquences concrètes à la fois sur les causes prêtées au phénomène, sur les réponses qui y sont apportées, mais aussi sur les individus que ces discours et ces actions mettent en relation.

Le rôle des centres dans la structuration des réseaux de la rue

Dans la structuration des réseaux d'interconnaissance des *bakoroman*, les « centres »¹⁶ qui les accueillent jouent un rôle non négligeable. Ils constituent des lieux calmes et sécurisés où des *bakoroman* fréquentant des quartiers parfois éloignés peuvent se retrouver entre eux en toute quiétude. Je dispose de nombreux témoignages de *bakoroman* qui lient leur entrée dans le monde du *bakoro* au jour où ils ont rencontré en ces lieux des individus dont ils ont appris que l'on pouvait se stabiliser dans la rue. Ces témoignages laissent penser qu'auparavant, alors qu'ils dormaient déjà dans la rue, ils ne se considéraient pas encore comme des enfants de la rue, et encore moins comme des *bakoroman*, un terme dont ils ne connaissaient pas encore l'existence. Ce n'est qu'en prenant conscience de l'existence d'un mode de vie pérenne s'appuyant sur la rue et largement marqué par la délinquance, qu'ils sont entrés dans cette catégorie. On peut en conclure que tout enfant qui dort dans la rue n'est donc pas un *bakoroman* : seuls le sont les enfants qui endossent le stigmate de la marginalité, cette revendication pouvant mener à jouer le jeu de la délinquance qui leur est, de toute façon, reprochée.

Nombre d'enfants et de jeunes adultes fréquentent la rue pendant quelques jours, semaines, mois, parfois même pendant plusieurs années, sans jamais s'associer au monde du *bakoro* dont ils finissent généralement par découvrir l'existence tout en tenant volontairement à s'en écarter. La nuit, ces individus isolés peuvent dormir dans des recoins sombres de l'espace public, sur un étal de marché, dans la cour d'une école, un chantier de construction ou une gare, sur les bancs d'un restaurant de rue ou dans un cinéma vidé de ses clients¹⁷. Le jour, ils trouvent

16. Selon l'usage local, ce terme désigne l'ensemble des organisations caritatives œuvrant auprès des *bakoroman*, qu'il s'agisse d'institutions publiques, d'ONG ou d'associations.

17. Les propriétaires et gardiens accueillent parfois de bon gré ces occupants qui servent alors gracieusement de vigiles supplémentaires. Même s'ils s'adonnent au vol par ailleurs, les propriétaires savent que leurs « pensionnaires » veilleront à protéger leur lieu de couchage de personnes mal intentionnées.

habituellement à s'employer sur les marchés ou dans les gares routières, en aidant des commerçants ou en faisant de petits travaux pour les habitants du quartier. Il est beaucoup plus difficile de rencontrer ces jeunes car ils ne souhaitent généralement pas être associés aux *bakoroman*. Alors que les commissions et petits travaux qu'ils effectuent dépendent étroitement de la confiance que les habitants du quartier leur accordent, être vu en compagnie des *bakoroman*, ou de personnes travaillant habituellement avec ce public, accusés d'être de petits voleurs et des consommateurs de stupéfiants rétifs à l'autorité des adultes, reviendrait à endosser l'habit de l'enfant marginal et risquer de s'exclure de certains réseaux d'emploi. À Ouagadougou, dans un état de pauvreté largement partagé et alors que l'espace public constitue le principal lieu des rencontres, il est possible de dissimuler l'absence de domicile réel. Parallèlement, la sociabilité reste localement très développée, notamment dans les quartiers populaires, remettant en question l'idée qu'anonymat urbain et interconnaissance seraient incompatibles. L'absence de domicile et la pauvreté ne provoquent pas nécessairement la marginalisation, tant que l'individu parvient à conserver un réseau dense de relations dans le quartier et qu'il sait se conformer aux normes admises de sociabilité.

Ainsi, le fourmillement de l'espace public, où se rencontrent toutes les conditions et tous les âges, rend impossible l'identification stricte d'un *bakoroman* tant que celui-ci ne partage pas les espaces justement fréquentés exclusivement par les *bakoroman*. Tout d'abord, il s'agit des lieux de couchage qu'ils occupent de façon régulière et qui, pour des questions de sécurité et de commodité, sont généralement éclairés et situés à proximité de lieux de passage. Malgré leur visibilité, ces sites deviennent souvent rapidement des espaces de consommation publique de stupéfiants (en particulier de colle), en raison de l'omniprésence de cette pratique parmi les *bakoroman*. Ils constituent ainsi le socle des stigmatisations à venir. D'autre part, les centres qui accueillent les enfants de la rue, souvent appelés « centres de petits bandits » par les Burkinabè, contribuent à construire le statut marginal de ces enfants, d'autant plus que la fréquentation quotidienne de ces espaces et la participation à des activités communes renforcent les liens d'entraide et d'amitié, jusqu'à créer une véritable communauté du *bakoro*¹⁸.

La légitimité de la marginalité

Bien que cette idée n'ait jamais été explicitement formulée par les *bakoroman*, nous pouvons émettre l'hypothèse que la présence d'associations dont l'objectif est de venir en aide aux « enfants de la rue » offre une forme de reconnaissance à leurs souffrances passées et présentes et qu'elle légitime donc indirectement la trajectoire qui les a menés à adopter ce mode de vie marginal. L'existence de ces organisations fait de la présence d'enfants vivant dans la rue non pas un problème

18. Les « maraudes » visant à rencontrer les *bakoroman* sur leurs lieux de vie contribuent sans doute aussi à fixer les individus désireux de renforcer leurs liens avec les associations. Cette stabilisation, indispensable au suivi et au processus de réinsertion, conforte en même temps leur identification marginale au niveau local.

individuel lié au parcours de l'intéressé mais bien une question structurelle et d'ordre public qu'il revient aux institutions de résoudre. Le fait que ces centres soient généralement financés par des pays occidentaux et fréquentés par des volontaires internationaux, mais aussi l'intérêt que peuvent leur porter des anthropologues français comme moi-même, peut leur laisser penser qu'ils constituent un problème d'impact planétaire, justifiant le déploiement de moyens humains et financiers importants. C'est en partie cette contradiction entre l'importance des moyens déployés et l'échec fréquent des actions de réinsertion qui explique la véhémence des critiques des *bakoroman* à l'encontre des associations qu'ils accusent d'arrivisme. J'ai souvent entendu l'idée que les centres les exploitent, que s'ils quittaient la rue les travailleurs sociaux se retrouveraient au chômage, et que les institutions n'auraient donc aucun intérêt à régler le problème des enfants de la rue. Divers témoignages amers évoquent notamment le fait qu'ils ont vu les éducateurs commencer à pied ou à vélo puis circuler avec des scooters toujours plus chers avant d'acheter des 4x4 et de se rendre en avion à des séminaires en France, tandis qu'eux dorment toujours dans la rue. Il est vrai que le secteur de l'emploi salarié reste peu développé au Burkina et que le travail dans une association, bien que n'offrant pas nécessairement des salaires élevés, garantit une certaine sécurité d'emploi et un accès aux revenus de l'« extraversion » [Bayart, 1999] par l'insertion dans des réseaux connectés à l'Occident, d'autant plus importants que l'aide au développement constitue un levier primordial dans l'afflux de biens et de richesses au Burkina Faso. Bien que reposant sur le postulat erroné que les enfants de la rue seraient les seuls bénéficiaires possibles de l'aide au développement, ces accusations sont omniprésentes dans les relations que les *bakoroman* entretiennent avec les associations et expliquent en partie certaines rançœurs mutuelles.

Certains *bakoroman* semblent ainsi considérer les services fournis par les associations comme un dû¹⁹. Ils pratiquent notamment ce que V. Meessen appelle le « shopping institutionnel » [2003, p. 125], une forme de consommation des services proposés par les associations en fonction d'avantages immédiats, autrement dit par une pratique de détournement des programmes visant à la réinsertion. Certains jeunes entretiennent en effet une relation avant tout utilitaire aux associations : en fonction des spécialités et du degré d'indulgence propres à chaque structure, ils pourront fréquenter un centre pour avoir un repas chaud à midi, un autre en cas de maladie et aller dans un troisième s'ils souhaitent s'abriter le temps de la saison des pluies. Certains jeunes instrumentalisent également l'aspiration des associations à les réinsérer en affirmant vouloir rentrer définitivement dans leur famille quand ils souhaitent simplement leur rendre visite. Les *bakoroman* racontent cette anecdote, qui tient peut-être en partie de la fable, concernant un enfant que j'ai bien connu et qui aurait bénéficié d'un « renouement familial ».

19. J'ai ainsi eu connaissance d'incidents au cours desquels des *bakoroman* avaient attaqué des associations afin d'en dérober les biens, en se justifiant de manière plus ou moins explicite par la retention par « les centres » de subventions qui leur reviendraient de droit.

Après l'avoir raccompagné, les travailleurs sociaux firent quelques visites en province et, lorsqu'ils revinrent à Ouagadougou, la première personne qu'ils auraient croisée à l'entrée de la ville aurait été ce même enfant, tous sourires, qui leur faisait de grands signes de la main. Je me souviens également d'un jeune de Koudougou, une ville de province située à une centaine de kilomètres de la capitale, qui avait refusé d'accompagner ses camarades alors qu'ils s'apprêtaient à rejoindre leur ville d'origine à pied afin de rendre visite à leurs familles. Il s'était moqué d'eux en disant que maintenant qu'il avait goûté au plaisir d'être raccompagné en voiture par les associations, ils ne le verraient plus jamais souffrir le long des routes dans la chaleur et la poussière. Il laissa donc ses amis partir sans lui et passa des mois à tenter sans succès de convaincre différentes associations de le raccompagner, s'enfonçant toujours plus profondément dans le *bakoro*.

Car c'est justement là que réside le problème : les associations ont conscience de l'instrumentalisation dont elles font l'objet et sont devenues extrêmement méfiantes vis-à-vis des projets de réinsertion formulés par les *bakoroman*²⁰. Ces précautions se traduisent notamment par de longues périodes d'observation durant lesquelles l'enfant est censé prouver la sincérité de son désir de changement. Pourtant, la précarité des conditions de survie dans la rue ainsi que la fréquentation d'un milieu d'interconnaissances marqué par la consommation de drogues et le vol, prolongent parfois indéfiniment la phase d'observation jusqu'à l'oubli du projet initial. La lenteur des actions peut alors provoquer une forme de stabilisation indirecte dans le *bakoro*. En effet, alors qu'ils fréquentent régulièrement les associations afin de démontrer leur degré d'engagement, ces individus s'inscrivent toujours plus profondément dans leur identité de *bakoroman*. Ils risquent alors également d'abandonner les entreprises de réinsertion menées de leur propre initiative, notamment par la recherche d'un emploi rémunéré ou par un retour autonome en famille, en ne misant plus que sur le prestige que représente pour un jeune fugueur le fait de revenir en compagnie d'une institution, qui plus est s'il s'agit de « Blancs » (Occidentaux). Occupant souvent une position déjà délicate, voire marginalisée dans leur famille, leur fugue a encore fragilisé les liens avec leur entourage, rendant leur retour toujours plus délicat. Ils ont pu ainsi être séduits par le discours transmis, par exemple, lors de la projection d'un film présentant les activités de réinsertion d'une structure à l'occasion de la visite de la ministre de l'Action sociale et de la solidarité nationale, à laquelle furent également invités des *bakoroman* et des enfants du quartier. On y voyait notamment un « enfant de la rue » sortir d'un 4x4 rutilant afin de retrouver sa famille au village et décharger son VTT neuf sous le regard attentif de dizaines d'enfants qui s'amassaient pour admirer la scène. Le film présentait ensuite différents projets de réinsertion professionnelle avant de conclure que, par son travail, cette association parvenait à

20. Selon le principe de l'« urgence sociale », c'est-à-dire selon l'idée juste que l'enfant est en danger immédiat dans la rue, le Samusocial international raccompagnait au départ tout enfant qui faisait la demande d'un renouvellement familial. Mais face au fort taux d'échec, les éducateurs se laissent aujourd'hui davantage de temps, afin de mieux connaître l'enfant et sa famille avant de pratiquer le retour [entretien avec A. Pêcheur, alors directrice, et B. Kiebré, responsable sociale, le 25 mai 2012].

« faire de la rue un tremplin pour un meilleur futur ». Certains *bakoroman* m'ont même affirmé avoir décidé de tenter leur chance dans la rue après avoir entendu qu'il existait en ville « des centres où les Blancs aident les enfants » en leur donnant de la nourriture et du travail. Au regard des difficultés économiques et familiales que leurs biographies laissent apparaître, cette explication est certainement en partie une reconstruction *a posteriori*. Elle risque également d'occulter le désir réel de prise d'autonomie qui a animé la plupart de ces jeunes. Cependant, le fait que l'organisation quotidienne de leurs journées, mais aussi l'essentiel des projets de réinsertion qu'ils formulent, se structure à partir de leur expérience dans les associations, indique avec force leur rôle incontournable dans la construction de l'expérience du *bakoro*.

À défaut de toujours parvenir à articuler assistance et réinsertion, les travailleurs sociaux contribuent à améliorer le quotidien dans la rue. La possibilité de se laver et de porter des vêtements propres, de se soigner, d'obtenir des aides ponctuelles en nourriture ou en biens matériels, le fait d'avoir un référent institutionnel qui les aide à se défendre lorsqu'ils se font arrêter, d'avoir accès à un lieu où ils peuvent s'amuser sans crainte d'être rackettés et se reposer sans être dépouillés par leurs camarades, mais surtout avoir un lieu où ils reçoivent un peu d'attention et de tendresse, sont autant d'éléments qui contribuent fortement à rendre la vie dans la rue plus supportable. Il ne s'agit pas de dire qu'il ne faudrait plus garantir aux *bakoroman* ces droits fondamentaux indéniables que sont le droit à l'alimentation, la santé et la justice, mais simplement de pointer les rancœurs que peut provoquer localement le soutien massif apporté à des « délinquants » quand ces droits élémentaires sont très loin d'être accessibles à la majorité des Burkinabè, urbains comme ruraux. Ainsi, bien que les Ouagalais semblent ne pas vouloir s'aliéner la manne financière que représentent les enfants de la rue, le soutien institutionnel aux « petits bandits » quand les « braves citoyens » parviennent à peine se nourrir, suscite régulièrement colère et incompréhension. Les enfants apprennent donc à naviguer à vue entre un discours humanitaire qui affirme que les praticiens doivent s'adapter aux enfants dont le bien-être est donné comme prioritaire à celui des adultes, et la norme locale qui voudrait que les enfants se plient aux règles imposées par leurs aînés.

Malgré les espoirs suscités par la reconnaissance de l'agentivité enfantine [James, Prout, 1997 ; Honwana, De Boeck, 2005] et de leur capacité de création culturelle [Arléo, Delalande, 2010 ; Coquet, Macherel, 2013], les programmes de réinsertion continuent d'essayer de nombreux échecs. Certes ce renouveau théorique a été entendu et émaille désormais les discours et analyses institutionnelles. Mais le paradigme de l'enfant-acteur semble s'être largement superposé à des actions dont le fonctionnement est resté sensiblement le même²¹, contribuant à la cacophonie qui entoure les enfants de la rue, à la fois acteurs héroïques et victimes passives, innocents et coupables, suscitant indulgence bienveillante et répression

21. On pourrait d'ailleurs questionner jusqu'à la possibilité de concilier le paternalisme de l'aide avec la reconnaissance d'une agentivité propre.

violente, infinie miséricorde et exaspération morale. De fait, et peut-être en raison de la puissance des émotions contradictoires qu'ils suscitent, les enfants de la rue n'ont pas réellement bénéficié du dynamisme intellectuel qui avait souhaité rendre la parole aux enfants, au point qu'ils se détournent fréquemment des associations, jugées opportunistes, qui elles-mêmes se détournent des *bakoroman*, jugés ingrats.

Si les pratiques n'ont guère évolué, c'est peut-être parce que les changements de dénominations n'ont pas été accompagnés d'une véritable déconstruction de la catégorie « enfant de la rue » dont les contours sont restés inchangés, car invariablement définis à travers le prisme de l'enfance. Alors qu'une grande partie des individus en question se sont révélés être des adultes, mais aussi en raison de l'autonomie économique qu'ils revendiquent et de la débrouillardise qu'ils affichent, n'est-il pas temps de prendre du recul vis-à-vis d'une enfance irrémédiablement associée à l'idée de dépendance ?

Les bakoroman, une catégorie de migrants

Lorsque j'évoquai avec les *bakoroman* les causes de leur venue dans la rue, la pauvreté et l'instabilité familiale, bien qu'omniprésentes, ne semblaient pas constituer une explication suffisante. Au fil du temps, la diversité de leurs parcours laissait même entrevoir une motivation commune : la volonté de partir « se chercher », de gagner en expérience et de trouver du travail ; un rêve de réussite qui s'accomplirait le jour où ils pourraient revenir soutenir leur famille. Lors de leurs visites à leurs familles, leurs proches semblent d'ailleurs les traiter comme des migrants de retour plutôt que comme des enfants désobéissants ou des adolescents en crise. Même si ces interactions correspondent certainement aussi au désir des deux parties de garder la face, la fiction du migrant de retour indique que ces jeunes sont traités par leurs familles comme des individus autonomes, capables de se prendre en charge eux-mêmes ainsi que leurs parents, qui ont vis-à-vis d'eux des attentes de soutien financier fort éloignées de l'image innocente, dépendante et impotente de l'enfant tel qu'il est généralement représenté en Occident. Au lieu d'appréhender ces individus selon la perspective de l'enfance, de la marginalisation et de la pauvreté qui nous conduit nécessairement à interpréter leurs parcours comme la preuve d'une dissolution de la famille africaine, je propose donc d'analyser le *bakoro* comme un phénomène migratoire [Champy, 2015] afin de le replacer dans la continuité de pratiques historiquement documentées d'exode rural et de migrations de travail vers les plantations ivoiriennes dès l'âge de 14 ans [Boutillier, Quesnel, Vaugelade, 1985 ; Dacher, 2005, p. 332 ; Thorsen, 2009]. Le fait que les enfants travaillent n'est ainsi pas nécessairement considéré comme un fait problématique au niveau local. Dès l'âge de 5 ou 6 ans, les filles se voient confier de petits travaux domestiques ainsi que la surveillance des cadets, tandis que les garçons prennent graduellement la charge de la surveillance des troupeaux. Avec l'urbanisation, la monétarisation et la généralisation de l'emploi informel, les enfants ont commencé à contribuer de plus en plus au revenu familial par de petites activités rémunératrices. Au Burkina Faso, cette évolution apparaît

d'ailleurs dans la définition de la population en âge de travailler. Ainsi, le recensement de 1975 comptabilise les citoyens actifs à partir de l'âge de 15 ans. En 1985, cet âge est reculé à 10 ans, en 1996 à 6 ans, enfin en 2006 à l'âge de 5 ans. Parallèlement, le Code du travail a fait passer l'interdiction du travail des enfants de 15 à 16 ans. Les enfants paraissent ainsi tiraillés entre une demande familiale impérieuse de soutien économique et les injonctions du gouvernement qui rend l'école obligatoire et interdit le travail des enfants de moins de 16 ans sans pour autant donner aux familles les moyens matériels de respecter ces lois. Les enfants, du fait qu'ils ne sont pas légalement censés travailler, ne sont pas protégés par le droit du travail et se retrouvent souvent traités comme une main-d'œuvre corvéable à merci et presque gratuite. Certains espèrent alors trouver dans le *bakoro* une échappatoire et s'agrègent dans la rue à des réseaux marginaux, marqués par la consommation massive de drogue, une hiérarchie souple, une faible tolérance à la contrainte et l'accès à des gains d'argent relativement importants. Autant de caractéristiques qui compliquent leur réinsertion, d'autant plus que dans la rue, ils ont raté cette étape essentielle pour la suite, qui est celle de la formation, scolaire ou en apprentissage.

Conclusion

La question des définitions ne se limite donc pas à un simple problème épistémologique concernant le domaine de la recherche. Selon le principe de la performativité des discours, les identifications produisent les catégories qu'elles désignent au point que je me suis demandé si les « enfants de la rue » ne seraient pas simplement ceux que l'on a désignés comme tels, donnant une visibilité médiatique à certains individus tandis que d'autres, qui refusent d'être identifiés à cette catégorie, s'en trouvent exclus. La façon dont les *bakoroman* manipulent l'offre institutionnelle qui s'offre à eux structure largement la définition de leur expérience en instituant un champ d'échanges que leurs actions reproduisent. Si on admet l'hypothèse que « les enfants de la rue » ne représentent que ceux qui ont endossé le stigmate de la marginalité, nous comprenons mieux pourquoi *bakoro* et pratiques délinquantes semblent irrémédiablement liés.

Sans accusation ni complaisance, travailler sur les catégorisations permet de reposer le problème incontestable de la réinsertion de ces jeunes. Sortis du système normatif local fondé sur un principe hiérarchique qui impose aux cadets d'obéir sans discuter aux décisions de leurs aînés, les *bakoroman* constatent en effet avec amertume que malgré ses promesses, le paradigme des droits de l'enfant ne parvient pas non plus à les prendre en charge. Rejoignant certaines publications récentes veillant à rendre aux enfants burkinabè leur agentivité propre dans la construction du projet migratoire [de Lange, 2007 ; Hashim, Thorsen, 2011] le fait d'aborder les *bakoroman* comme des migrants venus « se chercher » en ville m'a permis de les analyser comme une catégorie de travailleurs dont il s'agirait de mieux assurer les droits [Invernizzi, 2003] plutôt que comme des marginaux. Sans non plus succomber à l'espoir de solutions trop simplistes, cesser de

condamner unilatéralement le travail des enfants et le cadre normatif de l'ânesse permettrait de se défaire de cette indétermination de statut qui paralyse leur insertion. Prenant en compte à la fois leur désir et leur capacité réelle à accéder à l'autonomie, cette démarche pourra permettre à ces jeunes individus de déployer leur capacité d'action autrement que par la délinquance, tactique ultime que s'arrogent ceux qui se voient dépourvus de tout [de Certeau, 1990].

Bibliographie

- AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD), SAMUSOCIAL INTERNATIONAL [2011], « Les enfants des rues : de la prise en charge individuelle à la mise en place de politiques sociales », *Savoirs communs*, n° 12, Paris, 86 p.
- APTEKAR L. [1988], *Street children of Cali*, Durham, Duke university press, 235 p.
- ARIES P. [1960], *L'Enfant et la vie familiale sous l'ancien Régime*, Paris, Plon, 503 p.
- ARLEO A., DELALANDE J. (dir.) [2010], *Cultures enfantines. Universalité et diversité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 464 p.
- BAYART J.-F. [1999], « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, vol. 4, n° 5, p. 97-120.
- BOUTILLIER J.-L., QUESNEL A., VAUGELADE J. [1985], « La migration de la jeunesse du Burkina », in *Cahiers de l'ORSTOM*, vol. 21, n° 2-3, p. 243-249.
- CERTEAU (DE) M. [1990], *L'Invention du quotidien, I : Arts de faire*, Paris, Gallimard, 349 p.
- CHAMPY M. [à paraître], « Ni enfants, ni adultes. Une lecture comparative de la "jeunesse" (Burkina Faso) », *Ateliers d'anthropologie*.
- CHAMPY M. [2015] « Des plantations ivoiriennes à la rue ouagalaise. Transmission silencieuse d'une tradition de mobilité », in BAUSSANT M., DOS SANTOS I., RIBERT E., RIVOAL I. (dir.), *Logique mémorielle et temporalités migratoires*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, p. 275-293.
- CHEVALIER J. (dir.) [1974], *Dictionnaire des symboles*, tome III, Paris, Seghers, 391 p.
- COQUET M., MACHEREL C. (dir.) [2013], *Enfances. Pratiques, croyances et inventions*, Paris, CNRS, 355 p.
- DACHER M. [2005], *Cent ans au village : chronique familiale gouin (Burkina Faso)*, Paris, Karthala, 399 p.
- DALLAPE F. [1990], *Enfants de la rue, enfants perdus ? Une expérience à Nairobi*, Dakar, ENDA, 183 p.
- GARCIA SANCHEZ J.G., LE MENER E., YARO I. [2009], *Les Mondes des bakoramans. Étude interactionniste sur les enfants des rues à Ouagadougou*, Ouagadougou, Samusocial international, 255 p.
- HASHIM I., THORSEN D. [2011], *Child migration in Africa*, London, Zed Books, 150 p.
- HÉRAULT G., ADESANMI P. [1997], *Jeunes, culture de la rue et violence urbaine en Afrique*, Actes du symposium international d'Abidjan, 5-7 mai 1997, Ibadan, IFRA : <http://books.openedition.org/ifra/840?lang=fr> (page consultée le 10 janvier 2014).
- HONWANA A., BOECK (DE) F. (dir.) [2005], *Makers & breakers : Children & youth in postcolonial Africa*, Oxford, James Currey, 244 p.

- INVERNIZZI A. [2003], « Des enfants libérés de l'exploitation ou des travailleurs doublement discriminés ? Positions et oppositions sur le travail des enfants », *Déviance et société*, vol. 27, n° 4, p. 459-481.
- JAMES A., PROUT A. (dir.) [1997], *Constructing and reconstructing childhood : contemporary issues in the sociological study of childhood*, London, Falmer Press, 248 p.
- KOUADIO J.N. [2006], « Le nouchi et les rapports dioula-français », *Le français en Afrique*, n° 21, p. 177-191.
- LAFAGE S. [2002], « Le lexique français de Côte d'Ivoire. Appropriation et créativité », *Le français en Afrique*, n° 16-17, deux volumes, 863 p.
- LANGE (DE) A. [2007], « Child labour migration and trafficking in rural Burkina Faso », *International migration*, vol. 45, n° 2, p. 147-167.
- LATOUR (DE) E. [2001], « Métaphores familiales dans les ghettos de Côte d'Ivoire », *Autrepart*, n° 18, p. 151-168.
- LUCCHINI R. [1993], *Enfant de la rue : identité, sociabilité, drogue*, Genève, Droz, 248 p.
- LUCCHINI R. [1996], *Sociologie de la survie. L'enfant dans la rue*, Paris, PUF, 323 p.
- MARGUERAT Y., POITOU D. (dir.) [1994], *À l'écoute des enfants de la rue en Afrique noire*, Paris, Fayard, 627 p.
- MEESSEN V. [2003], *Qui-vive. Autoportrait des enfants des rues à Ouagadougou*, Bruxelles, La lettre volée (MSF), 296 p.
- MORELLE M. [2007], *La Rue des enfants, les enfants des rues*, Paris, CNRS, 282 p.
- PLOOG K. [2001], « Les bakroman abidjanais dans la dynamique de l'intégration urbaine », *Éducation et sociétés plurilingues*, n° 10, p. 55-67.
- NIKIEMA N., KINDA J. [1998], *Dictionnaire orthographique du mooré*, Ouagadougou, Sous-commission nationale du mooré, 1 303 p. + annexes.
- RIVARD J. [2004], « Des pratiques autour des jeunes/enfants des rues : une perspective internationale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 1, p. 126-148.
- SALMON-MARCHAT L. [2004], *Les Enfants de la rue à Abidjan*, Paris, L'Harmattan, 249 p.
- STÖCKLIN D. [2000], *Enfants des rues en Chine : une exploration sociologique*, Paris, Karthala, 368 p.
- SUREMAIN (DE) Ch.-E. [2006], « Affinité horizontale et stratégies de survie parmi les "enfants de la rue". La bande Solitarios à La Paz (Bolivie) », *Tiers monde*, vol. 47, n° 185, p. 113-132.
- TESSIER S. [1998], *À la recherche des enfants des rues*, Paris, Karthala, 477 p.
- THORSEN D. [2009], « L'échec de la famille traditionnelle ou l'étirement des relations familiales. L'exode des jeunes Burkinabè des zones rurales vers Ouagadougou et Abidjan », *Hommes et migrations*, n° 1279, p. 66-78.
- WANGRE N.J., MAIGA A. [2008], *Enfants des rues en Afrique. Le cas du Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan, 217 p.

De l'enfant-victime à l'enfant-acteur : le Samusocial Sénégal et la prise en charge de l'enfant en situation de rue à Dakar

*Véronique Gilbert**

Au cours des dernières années, de nombreux débats académiques à propos de l'enfance ont porté sur les conceptions et représentations des jeunes, comme le résumait Christensen et Prout [2002, p. 480-481] : les individus d'âge mineur sont-ils dépendants des adultes et dénués de toute capacité d'action ? Chaque enfant est-il plutôt une personne physique et morale dotée de subjectivité et d'opinion ? Devrait-on éviter d'établir quelque distinction que ce soit entre enfant et adulte et ainsi, considérer les « jeunes¹ » comme des êtres autonomes, des acteurs sociaux ? Devrait-on promouvoir l'implication des enfants dans toutes les décisions qui les concernent ? Par des questions de ce genre, on s'interroge sur la nature même de l'enfance et de l'enfant, oscillant entre dépendance et autonomie, comme si ces états d'être devaient forcément s'opposer.

Le milieu du développement international et de l'aide humanitaire n'échappe pas à ce débat. Depuis la création et la subséquente ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant en 1989, l'une des nombreuses critiques formulées par le milieu académique envers plusieurs organisations non gouvernementales et onusiennes œuvrant avec les enfants, notamment avec les enfants dits vulnérables ou en difficulté, est celle de l'approche à la fois paternaliste et occidentalocentrée qui tend à présenter ces jeunes comme des pauvres êtres sans défense, autrement dit, des victimes [Boyden, 1997, p. 219-220]. Pensons, entre autres, à ces images d'enfants d'Afrique subsaharienne, sales et couverts de mouches, le ventre tendu ou le corps émacié, les yeux tristes levés vers la caméra... Faisant appel à l'émotion des donateurs et des bailleurs de fonds [Radley, Kennedy, 1997 ; Szörényi, 2006], ces représentations visuelles et mentales d'une enfance en péril réifient l'enfant

* Doctorante en anthropologie sociale, université d'Édimbourg.

1. Par souci d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture, j'utiliserai ici les termes « enfants » et « jeunes » de manière interchangeable, puisque le mode d'intervention du Samusocial Sénégal s'adapte à chaque individu selon ses besoins et son histoire propres et ne dépend pas de l'âge. En revanche, je reconnais que l'expérience de la rue n'est pas la même selon que l'on a 7 ans ou 15 ans, que l'on est une fille ou un garçon, un immigré ou un citoyen du pays, etc.

et lui confèrent un statut de victime qui nie sa capacité d'action (*agency*) et le confine dans une dynamique de dépendance et de passivité [James, Prout, 1997, p. 30], au nom d'une prise en charge et d'une offre de soins par des adultes et organismes omnipotents :

« The child, like the woman, is an object to be known, the boundaries of whose personal privacy are violated without apology, whose actions are surveyed, regulated, measured, and constructed by the omnipotent viewer, who is positioned as "caring". » [Burman *et al.*, 1996, p. 54, cité dans Salazar Pérez, 2014, p. 127]

Ayant moi-même travaillé pendant quelques années au sein d'organisations de développement international dédiées à l'enfance, j'ai pu voir cette idéologie « d'enfance à sauver » teinter mon parcours professionnel, jusqu'à ce que je me lance dans la recherche académique. Lors du terrain ethnographique réalisé à l'été 2011 dans le cadre de ma maîtrise en anthropologie, je me suis intéressée au processus de sortie de rue des enfants à Dakar, au Sénégal, et je tenais à illustrer la capacité d'action, l'indépendance et la résilience de ces enfants présentés comme victimes vulnérables et sans défense, mais qui paradoxalement, réussissent à vivre et à grandir dans des circonstances difficiles, voire extrêmes. Or, les quelques mois passés au sein de l'organisation Samusocial Sénégal², qui offre des soins médicaux et psychosociaux aux enfants en situation de rue, perçus comme des victimes par l'ONG, de la région de Dakar m'ont forcée à reconsidérer ma position initiale au sujet de l'utilisation du terme « victime », que je réfutai d'abord avec véhémence.

Privilégiant une méthodologie inductive et participative centrée sur l'enfant, ma thèse de maîtrise [Gilbert, 2012], ainsi que le présent article, reposent sur sept semaines d'observation participante quotidienne au centre d'hébergement du Samusocial Sénégal et lors des maraudes³, sur des entretiens semi-dirigés, individuels et de groupes, avec des enfants et des membres du personnel, et sur ma présence lors des séances de thérapie de groupe et d'art-thérapie menées par le psychologue de l'ONG. Cette expérience concrète au sein du Samusocial m'amène à m'interroger sur l'actuel débat qui semble opposer différentes idéologies académiques et institutionnelles aux pratiques mises en œuvre par les ONG. Plutôt

2. Inspiré du Samusocial de Paris et membre du réseau du Samusocial international (Service ambulatoire d'urgence sociale), organismes fondés par le Dr Xavier Emmanuelli dans le but de venir en aide aux personnes victimes d'exclusion sociale en milieu urbain, le Samusocial Sénégal fut créé en mai 2003 et commença ses actions de rue en novembre de la même année avec quatre employés [Samusocial Sénégal, 2004a, p. 1]. L'organisation compte aujourd'hui une vingtaine de salariés à temps plein et à temps partiel. En allant à la rencontre des enfants en situation de rue dans la région de Dakar, le Samusocial Sénégal, « premier maillon d'une chaîne qui va de l'urgence à l'insertion » [Samusocial Sénégal, 2004b, p. 3], a pour mission d'offrir aux enfants en danger dans la rue un dispositif de prise en charge conforme à leurs droits fondamentaux [Samusocial Sénégal, 2011c, p. 2].

3. Deux équipes mobiles d'aide (EMA), sillonnent les rues de Dakar et de sa banlieue à bord d'une ambulance afin de repérer les enfants en situation de rue et de rendre visite aux jeunes sur leurs territoires de vie. Appelées maraudes, ces tournées urbaines permettent à chaque équipe composée d'un travailleur social, d'un chauffeur-animateur et d'un médecin, de rencontrer les nouveaux venus dans la rue et d'effectuer un suivi avec ceux déjà recensés par l'organisme. Le médecin offre des soins médicaux à ceux qui en ont besoin, tandis que le travailleur social et le chauffeur animateur animent des discussions dont le sujet varie d'un endroit et d'un moment à l'autre, selon l'intérêt des enfants.

que d'opposer des conceptions de prime abord dichotomiques, victimes ou acteur ?, ne pourrait-on dépasser ce questionnement au regard de ce que l'on observe sur le terrain ? En effet, bien que le Samusocial Sénégal considère l'enfant en situation de rue comme une victime, son mode de fonctionnement permet à l'enfant d'être l'acteur principal de sa vie et de sa sortie de rue : l'impressionnant taux de sortie de rue du Samusocial, qui frôle les 88 % en 2013 [Samusocial Sénégal, 2014a, p. 24], suggère que l'enfant-victime et l'enfant-acteur ne sont pas les extrêmes d'un même continuum, mais devraient être considérés comme deux facettes d'une problématique sociale qu'il faut considérer dans son ensemble.

Plutôt que de rendre l'enfant dépendant de l'action de l'organisation, l'utilisation du terme victime par le Samusocial permet de concevoir la question de l'itinérance juvénile en tant que problème de société et non comme une pathologie individuelle impliquant le traitement du seul enfant. Qu'ils soient blessés ou souffrants d'une maladie requérant un traitement et un suivi médical, victimes de maltraitance par leurs pairs ou leurs tuteurs, en voie de marginalisation et d'isolement par le groupe, épuisés par la vie de rue ou prêts à tenter une sortie de rue [Samusocial Sénégal, 2011b], les jeunes protégés du Samusocial sont perçus comme des victimes d'une structure sociale déficiente, en mutation. Cette vision contraste avec l'étiquette de « délinquants » qui leur est souvent accolée, avec le jugement négatif qui leur est habituellement réservé par les médias, les instances gouvernementales et les institutions d'accueil [Dallape, 1996 ; Hecht, 1998 ; Luchini, 1998 ; Morelle, 2007 ; Douville, 2011a]. Force est de constater que les enfants pris en charge par le Samusocial sont très rarement les uniques responsables de ce qui leur arrive. La rue est un choix qui n'en est pas un : accablés de différents maux, violences et souffrances tant physiques que psychologiques, à la maison, au *daara*⁴ ou dans la rue, les enfants se rabattent sur le milieu où ils croient être en mesure d'exercer le plus de contrôle sur leur vie : la rue. Comme l'explique un travailleur social : « Victimiser, c'est retourner en arrière, c'est aller voir ce qui a poussé l'enfant à la rue. »

Concevoir l'enfant en situation de rue en tant que victime, ne signifie pas qu'il soit dénué de toute responsabilité ou possibilité de participer aux décisions relatives à sa prise en charge, au contraire. Pour le Samusocial Sénégal, une sortie de rue pérenne doit nécessairement naître d'un désir et d'une demande d'aide de l'enfant lui-même : chaque enfant accueilli au centre d'hébergement devient l'acteur principal de sa prise en charge et de sa sortie de rue.

Idéologies de prise en charge : la victimisation de l'enfant

La notion de victimisation de l'enfant en situation de rue est intimement liée à la compréhension que l'on a de l'enfance, ainsi qu'à nos perceptions de la rue, cet espace urbain souvent associé à la violence et à la marginalité [Biaya, 2000b].

4. École coranique.

Par l'adoption en 1989 de la Convention relative aux droits de l'enfant, les Nations Unies ont offert une définition universelle fondée sur une conception occidentale et « romantique » de l'enfant. Celui-ci est un être innocent, vulnérable et dépendant de ses parents/tuteurs, un être dont le développement optimal doit être garanti au sein de la cellule familiale [Boyden, Mann, 2005, p. 10 ; Howell, 2003, p. 206]. Or, comme l'exprime si habilement Honwana [2000] dans le cas des enfants-soldats, les enfants en situation de rue, par leur autonomie et leur comportement atypique, remettent en cause nos conceptions de ce qu'est, ou devrait être, un enfant : à l'instar des enfants-soldats, les enfants en situation de rue occupent un « espace interstitiel » entre la vie d'enfant et la vie d'adulte : « ce sont encore des enfants, mais ils ne sont plus innocents ; ils effectuent des tâches relevant de l'apanage des adultes, mais ils ne sont pas encore adultes » [Honwana, 2000, p. 59]. De cet état liminal vient, peut-être, la difficulté à offrir une définition satisfaisante du concept d'enfant de la rue.

Les défis de la définition : enfant mondial, enfant victime, enfant en situation de rue

Expression parapluie, le terme « enfant de la rue » englobe une grande diversité d'expériences vécues par les enfants, habituellement définis comme des individus de moins de 18 ans⁵, qui entretiennent une relation particulière avec la rue, qu'ils y vivent ou y travaillent, seuls ou au sein de leur famille. Aussi appelés enfants des rues, enfants de la rue ou enfants dans la rue [Ennew, 2000 ; Van der Ploeg, Scholte, 1997 ; Lallart, 2004], ces jeunes voient leur réalité restreinte au seul rapport qu'ils entretiennent avec la rue, selon qu'ils y vivent, y dorment, ou y travaillent, par exemple, ce qui ne permet pas « de rendre justice à l'ensemble de leurs agirs et représentations » [Girard, 2009, p. 46].

Le choix terminologique et typologique du terme « enfants en situation de rue » semble plus approprié pour illustrer la diversité et la complexité des rapports que les enfants entretiennent avec la rue [Girard, 2009, P. 46]. Cette expression permet de ne pas considérer l'enfant comme l'unique source du ou des problèmes qui l'ont mené à la rue, tout en exprimant le caractère temporaire de cet état. Il s'agit de ne pas considérer la vie de rue comme une pathologie, ce qui rejeterait toute responsabilité sur l'enfant perçu comme malade, problématique, et donc à traiter, à sauver. La rue n'est pas son unique point de repère, n'étant ni son lieu d'origine ni une finalité en soi, puisqu'aucun de ces jeunes ne vit dans un *vacuum*

5. D'emblée, la question de l'âge se pose, notamment en contexte africain, où l'identité sociale de l'enfant dépend davantage de son statut et de la place qu'il occupe dans la famille que de son âge biologique [Erny, 1987, p. 12]. En tant que construction sociale culturellement ancrée, la notion d'enfance ne peut être séparée d'autres variables tels le genre, la classe sociale ou l'origine ethnique [James, Prout, 1997, p. 3]. Pour le Samusocial Sénégal, l'accueil au centre d'hébergement est habituellement réservé aux jeunes de moins de 18 ans, avec certaines exceptions dans le cas des jeunes filles, mais les soins médicaux et psychosociaux offerts lors des maraudes sont dispensés autant aux jeunes mères mendiantes et à leurs bébés qu'aux jeunes adultes vivant dans la rue depuis plusieurs années. Dans ces cas, le besoin a préséance sur l'âge biologique.

social, dans un univers étanche coupé de toute relation : comme le suggère Punch [2004, p. 95], la façon dont chaque individu se meut dans le temps et l'espace et fait des choix n'est pas indépendante du milieu où il se trouve et implique directement ou indirectement d'autres personnes, qu'elles soient adultes ou enfants.

L'étude du phénomène des enfants en situation de rue met en lumière l'inadéquation de la conception occidentale et onusienne de « l'enfant mondial » [Girard, 2009, p. 44] avec la réalité des enfants qui vivent dans un contexte social, économique et culturel différent. Les différentes appellations faisant référence aux enfants en situation de rue sont donc sujettes à contestation. Pour Douville [2003, p. 56], qui travaille principalement avec les jeunes sans-abri d'Afrique subsaharienne, « L'expression enfants des rues est souvent un raccourci qui satisfait le sens du pathétique, mais qui n'ouvre que médiocrement à la compréhension d'un phénomène complexe ». T. Hecht [1998, p. 97] ajoute que les mots « enfants de la rue » ne sont jamais bien loin du mot « problème ». La plupart des termes utilisés pour lier un enfant à la rue contribuent à déresponsabiliser la société et à rejeter le blâme sur les jeunes eux-mêmes, dans un processus qu'É. Bärhe [2007] qualifie de « désidentification », c'est-à-dire d'exclusion sociale et d'inimitié envers certains membres de la société. Les enfants vivant temporairement ou de façon permanente dans la rue sont perçus comme des délinquants que la population devrait craindre : « Face à ces personnes de la rue, justement, les habitants adoptent des stratégies d'évitement, oscillant entre sentiment de compassion et attitudes de rejet », suggère Morelle [2007 p. 219] dans son étude sur les enfants des rues dans les capitales camerounaise et malgache. Les jeunes en situation de rue sont soumis au jugement moral négatif : « [...] given to those who violate the norms that cultures give to acceptable behavior for children. Street children do this by not living under the same roof as their parents, by working instead of going to school, and by assuming the right to enjoy the fruits of their work as they chose (such as consuming alcohol or drugs) » [McAdam-Crisp, Aptekar, Kironyo, 2005, p. 78].

Dans plusieurs sociétés africaines, au Cameroun, à Madagascar [Morelle 2007 p. 222], au Kenya [Davies 2008 ; Kilbride 2010] et au Sénégal [Dramé 2010], et sud-américaines, en Colombie [Aptekar, 1994] et au Brésil [Hecht, 1998 ; Harris *et al.*, 2011], de tels comportements sont perçus comme marginaux et fondamentalement individualistes. Au Sénégal, par exemple, la priorité est accordée à la communauté parce que c'est en son sein et par elle que chacun s'épanouit [Zadi, 2010]. En se soustrayant à leurs responsabilités sociales, les enfants en situation de rue sont considérés comme mal adaptés et déviants [McAdam-Crisp, Aptekar, Kironyo, 2005, p. 71]. Les services de protection de l'enfance considèrent que ces jeunes contrevenants devraient être réhabilités, quelles que soient les raisons qui les ont poussés à la vie de rue, et les programmes mis en place sont de nature « [...] ou répressive (afin d'éradiquer des comportements délinquants) ou corrective (afin de redonner aux enfants ce qu'ils ont perdu). » [Dramé, 2010, p. 221] Comme l'indique F. Dallape [1996, p. 284], la société est rarement invitée à poser un regard sur elle-même et à s'interroger, encore moins à localiser les causes d'un problème social d'une telle ampleur.

Un phénomène mondial, des causes locales

Cet appel à une introspection sociale et culturelle invite à une analyse locale du contexte particulier dans lequel évoluent les enfants en situation de rue, ainsi qu'à une prise en compte des appellations et catégorisations indigènes [Biaya, 2000a ; Dramé, 2010] pour mieux comprendre les différents parcours de ces jeunes et adapter les services qui leur sont offerts.

Tant dans les pays du Nord que du Sud, les enfants ont souvent plusieurs raisons de quitter leur famille pour vivre dans la rue. Des facteurs *push* et *pull* [Dybicz, 2005, p. 765] attirent ou poussent les enfants dans la rue comme la maltraitance, la pauvreté, la possibilité de gagner un revenu pour subvenir aux besoins de la famille, etc. D'une manière générale, les causes du phénomène se ressemblent d'un lieu à l'autre, tout en présentant des différences culturelles propres à chaque pays : les difficultés économiques généralisées, une forte urbanisation, des structures familiales changeantes, l'épidémie du VIH-sida, les conflits régionaux et les guerres civiles sont autant de facteurs qui ont contribué à l'essor du phénomène des enfants en situation de rue au niveau mondial [Boyden, 1997 ; Thomas de Benitez, 2011 ; Pirot, 2004 ; Dramé, 2010]. Mais Lucchini [1998, p. 352] estime que :

« Considéré de manière isolée, un facteur, même important, n'explique rien. D'autre part, la simple addition des effets, propres à chacun des facteurs n'a pas de sens. Ce qui relie les facteurs entre eux, ce qui fait qu'un facteur devient un événement, se transforme en rupture, dépend du sens que l'enfant et son entourage lui attribuent. L'identification de ces ruptures est indispensable pour reconstituer une partie de la trame biographique de l'enfant qui quitte la maison. »

Il importe donc de chercher, comme le fait le Samusocial Sénégal, à connaître le contexte socioculturel spécifique dans lequel s'inscrit toute histoire de rue, mais surtout à comprendre le parcours personnel de chaque enfant.

Les enfants en situation de rue de la région de Dakar

L'Unicef estime qu'au Sénégal, entre 90 000 et 100 000 enfants vivent dans la rue et survivent quotidiennement grâce à la mendicité [Perry, 2004, p. 62]. Ce nombre très important représente principalement les enfants talibés qui mendient pour le compte d'un marabout, tuteur chargé de leur apprendre le Coran. L'action du Samusocial Sénégal se concentre sur des groupes d'enfants marginalisés, des jeunes qui ont fait de la rue leur principal milieu de vie. En 2013, 7 512 enfants ont été en contact avec le Samusocial ; 259 d'entre eux ont été accueillis au centre d'hébergement, dont 170 pour la première fois [Samusocial Sénégal, 2014a, p. 10-12]. Ce sont, notamment, selon les catégories établies par l'ONG, des « talibés fugeurs » qui se sont enfuis de l'école coranique pour vivre dans la rue et des *faxman*. Tiré du verbe wolof *fax*, qui signifie couper, briser, ce mot est habituellement utilisé dans le jargon botanique pour faire référence aux branches cassées d'un arbre. Dans le contexte urbain contemporain, le terme décrit un jeune homme d'environ 16 ans, qui fait partie d'une bande de jeunes constituée de trente

à soixante membres vivant en marge de la société, dans des dépotoirs ou sous les ponts, usant de drogues et vivant de criminalité, et dont la place au sein du groupe est réglementée par un régime hiérarchique très structuré [UCW, 2007, p. 27]. On trouve aussi dans les rues de Dakar, bien que dans une moindre mesure, de très jeunes « enfants accompagnés » qui sont utilisés par leurs familles pour susciter la pitié et mendier, certains « jeunes travailleurs », ainsi qu'un nombre très limité de « jeunes filles ». Ces différences n'ont en elles-mêmes que peu d'importance dans le travail de rue du Samusocial Sénégal, mais deviennent primordiales lorsque le jeune envisage une sortie de rue et un retour en famille.

« Un enfant de la rue reste un enfant et il est traité par les équipes du Samusocial Sénégal sans discrimination ; mais force est de constater que, selon la catégorie à laquelle l'enfant appartient, son mode de vie, son âge, ses origines, géographique et ethnique, les raisons de sa présence dans la rue ne sont pas les mêmes. » [Samusocial Sénégal, 2007, p. 1] De manière générale, on peut affirmer que l'imbrication des sphères domestique, politique, économique et religieuse contribue à la complexité et à la perpétuation du phénomène des enfants en situation de rue au Sénégal [Gilbert, 2012].

Une combinaison de facteurs menant à la rue

À partir des années 1980, à l'explosion démographique et aux sécheresses successives s'est ajouté, en raison du déclin de l'industrie arachidière lié aux politiques d'ajustement structurel, un exode rural massif. Dakar est rapidement devenue sururbanisée, ne possédant pas les ressources nécessaires pour accueillir une population en croissance rapide [Bradshaw, Schafer, 2000, p. 98] et en difficulté : taux de chômage de 48 % selon les estimations de 2007, revenu annuel moyen oscillant autour de 2 000 USD par an [CIA, 2013] et coût des denrées de première nécessité (riz, blé, huile, pétrole) ne cessant d'augmenter. Les familles ont été confrontées à une précarité et à un effritement des structures familiales traditionnelles qu'il leur a fallu trouver de nouvelles manières de pallier. Certains chefs de famille se tournèrent alors vers la sphère religieuse et placèrent leurs fils dans un *daara*, une école coranique, sous la tutelle d'un marabout [Coulon, 1981, p. 9], ce qui leur permettait de répondre à un devoir religieux tout en allégeant le coût de leur scolarisation et de leur entretien. Comme le constate Ndiaye [2007, p. 11-12] : « Sending their children to a marabout who claims to initiate the children to the Muslim faith is a culturally acceptable alternative to abandoning or otherwise neglecting their children. »

Environ 94 % de la population sénégalaise pratique l'islam [CIA, 2013] et, pour être un bon musulman, une connaissance parfaite du Coran est nécessaire et l'étude du livre sacré doit débiter le plus tôt possible, dès l'âge de 3 ou 4 ans. Habituellement, c'est le jeune élève qui doit rémunérer son marabout en échange de son apprentissage, et non ses parents :

« Conformément à la tradition, le talibé [...] doit rendre service à son maître, en travaillant. Il demande sa nourriture chez les voisins, qu'il remercie en récitant des versets du Coran appris par cœur. Ceci a pour objectif d'inculquer le courage et

l'esprit de débrouillardise à l'enfant pour qu'il puisse affronter plus tard les obstacles de la vie. » [Lallart, 2004, p. 63]

Mendier pour sa nourriture et une somme d'argent à remettre quotidiennement au marabout permet aussi à l'enfant d'apprendre l'humilité, autre valeur cardinale de la religion musulmane. Lorsqu'ils ne parviennent pas à mémoriser les versets ou qu'ils ne rapportent pas une somme suffisante aux yeux du marabout, les garçons sont souvent battus ou maltraités⁶. Certains d'entre eux ne peuvent endurer un tel traitement et s'enfuient, tentant de rentrer chez leurs parents, tandis que d'autres préfèrent se réfugier dans la rue. Selon les données recueillies par le Samusocial Sénégal [2012, p. 20], 60 % des enfants en situation de rue à Dakar se sont enfuis de leur *daara* en raison des maltraitements subies. Au cours d'une discussion informelle avec un groupe de jeunes hébergés au Samusocial, j'ai demandé à la quinzaine d'enfants présents ce que je devais absolument écrire dans ma thèse, ce que je ne devais pas oublier de mentionner ; ils connaissaient depuis mon arrivée les raisons de ma présence parmi eux. La réponse fut immédiate : un adolescent d'environ 14 ans s'écria que je devais parler des marabouts et de leurs *daara*, pour que leurs pères, oncles ou tuteurs comprennent que, selon les enfants, les écoles coraniques contemporaines et urbaines ne sont pas comme celles fréquentées par les hommes des générations précédentes, ce que confirme Ndiaye :

« The talibé practice as it is found in Senegal today has nothing to do with the development of citizens able to integrate in modern societies. Whatever values existed in a distant past have been cut off in that past : the modern equivalent of Senegal's Koranic education is a corrupt version of a once respectable practice. » [2007, p. 13]

Un autre élément que les enfants souhaitaient voir abordé dans ma thèse est l'impact de la polygamie dans leurs vies. Leurs doléances contre la polygamie concernent le climat familial tendu et la jalousie qui empoisonne les relations entre les coépouses plutôt que la pauvreté qu'elle semble engendrer ou stimuler. Les jeunes occupants du Samusocial en voulaient à leurs tantes, le nom communément donné aux coépouses de leur père qui ne sont pas leurs mères, de les maltraiter physiquement et psychologiquement. Comme le mentionne Diop [1985, p. 194], les sources de conflit entre les coépouses, surtout lorsqu'elles vivent sous le même toit, sont infinies, que ce soit en ce qui concerne le partage des tâches ménagères ou par rapport à l'éducation des enfants. Même lorsqu'elles vivent séparément, parfois même dans des villes différentes, les rivalités entre coépouses sont fréquentes : bien que, selon la religion musulmane, le mari doive traiter chaque épouse de manière égale, les femmes sont en constante compétition pour des marques d'attention et des preuves d'amour, mais aussi pour des ressources matérielles, pour elles-mêmes et leurs enfants respectifs. Comme me l'ont raconté plusieurs enfants en situation de rue, de petites disputes entre enfants prennent

6. Les écoles coraniques ne sont ni soumises aux règles du système scolaire sénégalais ni régies par une quelconque loi. Toutefois, une certaine volonté politique et sociale de réglementation des *daara* émerge lentement, surtout depuis l'incendie d'un édifice abritant une école coranique et ayant causé la mort de neuf enfants talibés [APS/Senego, 2013].

parfois des proportions démesurées lorsque leurs mères s'en mêlent, incapables de demeurer neutres. Puisque l'autorité du père a préséance sur celle de tous les autres membres de la famille, certaines mères n'hésitent pas à mentir, à discréditer ou à faussement accuser l'enfant d'une des coépouses dans le but de soutirer des avantages pour ses propres enfants ou de monter le père contre une épouse qui ne parvient pas à « contrôler » sa progéniture. En effet, que ce soit pendant des sessions de thérapie de groupe ou en lisant les dossiers des enfants, il n'est pas rare d'entendre ou de lire des histoires d'enfants battus, humiliés ou accusés d'un méfait sans raison, cette accumulation d'injustices étant l'une des principales causes les menant à la rue.

Choisir la rue ?

Bien que ces facteurs ne soient pas les seuls menant à la rue et que des circonstances particulières et individuelles influencent la décision d'un enfant de rompre avec la structure familiale ou coranique, la combinaison de l'histoire personnelle d'un enfant à des éléments d'un contexte économique, social et religieux particulier semblant faciliter l'émergence et la perpétuation du phénomène des enfants en situation de rue explique pourquoi le Samusocial considère l'enfant comme une victime. On pourrait arguer que tous les enfants placés au *daara* ne se retrouvent pas à la rue, pas plus que tous les enfants de familles polygames ne sont soumis à des maltraitances à un point tel qu'ils préfèrent fuir. On pourrait facilement en conclure que la vie de rue est le choix de ces enfants. La rue paraît être une option viable pour les enfants en difficulté puisqu'ils se l'approprient symboliquement [Lucchini, 1998, p. 351]. Ayant pour la plupart fréquenté le *daara*, les garçons ont eu l'opportunité d'appivoiser la rue petit à petit, d'abord en mendiant, puis en y restant de plus en plus longtemps. Ces jeunes en viennent à connaître parfaitement les rues de Dakar : ils savent qu'ils peuvent y survivre, notamment grâce à la mendicité. La rue devient un choix possible, la seule option qui semble s'offrir à ces jeunes qui ne trouvent refuge ni dans leur famille, ni auprès des instances religieuses, ni auprès des autorités. Ils se sentent seuls et se réfugient dans les rues, fuyant la marginalité familiale pour une marginalité sociétale au sein de laquelle ils parviennent à forger des amitiés et des liens de solidarité qui les aident à traverser les aléas de la vie de rue.

L'enfant acteur : méthodes de prise en charge du Samusocial Sénégal

De même que plusieurs facteurs poussent et attirent l'enfant vers la rue, plusieurs éléments le mènent à vouloir en sortir, notamment l'omniprésence de la violence, les abus sexuels répétés, les problèmes de santé, la réminiscence ou l'entretien de liens familiaux positifs, le développement de relations de confiance avec des intervenants et, parfois, le facteur circonstanciel, la chance [Gilbert, 2012]. Mais peu importe le ou les facteurs qui suscitent ce désir, tous les intervenants du Samusocial s'entendent pour dire que la vraie sortie de rue, celle qui

implique une sortie permanente, doit commencer par une étape cruciale : l'enfant doit demander de l'aide et exprimer, verbalement ou par ses actions, son désir de quitter la rue.

Lusk [1989, *in* Lucchini, 1998, p. 357] suggère que les programmes d'assistance aux enfants en situation de rue forment un *continuum* d'interventions qui varient entre l'approche correctionnelle, l'approche de la réhabilitation, l'approche dans la rue en milieu « naturel », et l'approche préventive. Lucchini propose quant à lui de tenir compte des dimensions institutionnelle-programmatique, qui concerne les objectifs publics de l'organisation, et interactionnelle avec l'enfant en situation de rue. Il soutient que le discours institutionnel conformiste, celui le plus souvent proposé par les ONG parce qu'en adéquation avec l'opinion publique nationale ou internationale, met en avant l'enfant-victime, tandis que le discours interactionnel, généré au contact professionnel des enfants, porte sur l'enfant fugueur. Ce discours se construit soit sur l'enfant-victime, soit sur l'enfant-déviant [Lucchini, 1998, p. 357-358]. Or le Samusocial Sénégal, bien qu'il projette un discours conformiste de l'enfant-victime, a une approche interactionnelle fondamentalement basée sur la participation de l'enfant, le considérant avant tout comme un acteur.

Travailler avec l'enfant

La méthode d'intervention du Samusocial, soutenue politiquement et financièrement par l'État sénégalais (ministères de la Santé, de la Famille et de la Justice, et Présidence) et la Ville de Dakar, notamment dans le cadre d'une politique de lutte contre l'exclusion sociale [Samusocial Sénégal, 2014a, p. 4 ; 2014b, p. 1], consiste à travailler « avec » l'enfant et non « pour » l'enfant. Les intervenants souhaitent que l'enfant se prononce sur sa situation, sur les actions à entreprendre et sur ce qu'il désire. Si cela peut paraître simple, c'est pourtant l'une des étapes les plus difficiles pour les jeunes en situation de rue, qui doivent reconnaître qu'ils ne se plaisent plus dans ce milieu, qu'ils désirent reprendre un rythme de vie plus conventionnel et qu'ils ont besoin d'appui pour y arriver. Pour certains, cela équivaut à admettre leur faiblesse, voire leur défaite, et à nier leur indépendance et leur liberté si durement acquises. Pour d'autres, il s'agit plutôt de reconnaître leurs limites personnelles et la fin d'une expérience de vie. Beaucoup plus complexe qu'elle n'y paraît, la sortie de rue représente un défi pour les enfants et les intervenants : « si la réinsertion des enfants de la rue était aussi évidente, le phénomène n'existerait d'ailleurs certainement plus depuis longtemps... » [Pirrot, 2004, p. 23-24].

Par exemple, au tout début des activités du Samusocial, les intervenants proposaient aux enfants rencontrés, parfois pour la première fois, un séjour au centre d'hébergement, dans l'espoir que cela leur donne envie de quitter définitivement la rue. Or, au fil du temps et des expériences, et voyant les jeunes fuguer et retourner à la rue après quelques jours, parfois seulement quelques heures au Centre, l'équipe a dû se rendre à l'évidence : il importe que l'enfant veuille sortir de la rue et non que les intervenants tentent de l'en extirper.

S'il peut sembler être intervenu naturellement au fil des expériences, ce changement d'attitude de la part du Samusocial est fondamental : du statut de victime à sauver, l'enfant a acquis un statut d'acteur de sa vie, et de sa sortie, de rue. Désormais, non seulement l'équipe du Samusocial attend de recevoir une demande de l'enfant, mais elle teste sa volonté, particulièrement dans le cas des enfants les plus âgés et de ceux qui ont passé beaucoup de temps dans la rue. Une fois sa demande d'appui effectuée, l'enfant est invité à rencontrer l'équipe mobile d'aide à une ou plusieurs occasions, dans un endroit autre que son site de vie habituel. S'il se présente aux rendez-vous, le jeune est considéré comme motivé dans sa démarche, tandis que s'il oublie ces rencontres ou ne s'en soucie guère, il ne paraît pas prêt à faire les efforts nécessaires pour son projet de sortie de rue. Le jeune est donc responsable de ses allées et venues et de son propre cheminement. Le caractère volontaire de la participation aux activités du Samusocial est essentiel à la réussite de ses activités, comme le démontre l'analyse des « meilleures pratiques » réalisée par Dybizc [2005, p. 767].

Apprivoiser la sortie de rue : travail de rue et centre d'hébergement

Le travail de rue du Samusocial Sénégal a pour originalité, par rapport à certaines organisations dakaroises avec lesquelles l'ONG collabore, d'offrir gratuitement des soins médicaux. Il permet aussi à certains jeunes de prendre conscience qu'ils ont la possibilité, s'ils le désirent, de se sortir de leur situation de rue. Pour ce faire, ils doivent toutefois consacrer le temps nécessaire à leur projet de sortie de rue. Il n'y a pas de recette miracle pour une sortie de rue réussie à long terme : il faut accepter que chaque enfant aille à son propre rythme et que chaque projet de sortie de rue soit différent, parce que tributaire des facteurs qui ont mené l'enfant à la rue et du temps qu'il y a passé. Un enfant accueilli au centre d'hébergement du Samusocial peut fuguer quelques heures ou quelques jours plus tard, parfois même la veille de son retour en famille, malgré des semaines au Centre. Les retours à la rue sont souvent imprévisibles et surprenants pour les travailleurs sociaux de l'ONG. Mais ces derniers comprennent qu'ils sont motivés par des difficultés de réadaptation à la vie hors rue, par les contraintes d'un milieu encadré et parfois par la peur du rejet. Ils ne sont jamais considérés comme un échec, mais comme faisant partie du processus individuel de sortie de rue.

Les diverses activités qui composent la prise en charge des enfants par le centre d'hébergement allient des moments de liberté et des activités plus structurées et encadrées, le tout dans un cadre éducatif et affectif qui rappelle l'environnement familial, les intervenants masculins y sont comme des frères, des oncles, des grands-pères, tandis que les femmes symbolisent la figure maternelle, une mini-société où chaque individu est porteur de droits et de privilèges, mais doit aussi se plier à certaines règles et obligations. Ainsi, l'accueil au Centre est envisagé « comme un outil pédagogique au service de la réinsertion de l'enfant, outil qui lui permettra notamment de pouvoir retourner à l'école ou de suivre une formation professionnelle ». [Pilot, 2004, p. 132] Le Centre a pour fonction de d'aider des

enfants et adolescents qui doivent quitter la marginalité et réapprendre à vivre en famille et en société à réappivoiser un milieu à la fois aimant et contraignant. Il permet à l'enfant qui souhaite retourner dans sa famille de s'y projeter et de tester quels comportements sont acceptables ou non, quelles sont les limites à respecter dans le cadre familial. Son séjour au Centre lui donne le temps et l'espace nécessaires pour faire des essais et des erreurs dans un contexte sécuritaire et à l'écoute de ses difficultés. Comme le déclare le coordonnateur du Centre lors d'un entretien :

« Si on dit à gauche, il va à droite ; il taquine, mais parfois avec arrogance. Il écoute mal les consignes parce qu'il ne veut pas "se laisser faire". Il se rebelle contre le personnel. Au Centre, l'enfant perd certaines libertés, par exemple le droit de dormir et se lever quand il le désire, de ne pas se laver, de voler, de boire de l'alcool ou cracher au sol selon son bon vouloir, et il se sent donc frustré, brimé, et refuse de participer aux activités, d'écouter. [...] Il y a aussi les mensonges, qui sont très fréquents. Parfois, c'est banal, par exemple quand il dit s'être brossé les dents, mais qu'il ne l'a pas fait, tandis que c'est parfois plus sérieux et son mensonge a un impact sur notre travail : par exemple, c'est rare que les garçons nous donnent leur vrai nom lorsqu'on les rencontre pour la première fois. Ils ont peur. Un garçon que nous connaissons depuis 2007 et qui est venu plusieurs fois au Centre vient tout juste de nous dire son réel prénom. Il y a définitivement beaucoup de peur et de méfiance, mais il y a aussi un certain attrait de l'interdit à considérer dans tous ces comportements. »

Ces régressions, ces difficultés comportementales semblent typiques de ce que Douville appelle la « suradaptation paradoxale », terme qui désigne « les modes de constitution du rapport au corps, à l'espace et au langage de sujets en grande situation d'exclusion sociale et symbolique » [2011b, p. 30]. Cette notion permet d'appréhender des réactions parfois surprenantes, comme le refus d'un soin médical ou d'un repas chaud, et les régressions comportementales, par exemple lorsqu'un jeune hébergé commence à mentir, à voler de la nourriture ou à refuser de participer aux activités de groupe. Ce concept de « suradaptation paradoxale » auquel fait référence le Samusocial offre un cadre d'analyse intéressant s'inscrivant dans une logique victimisante qui fait écho à l'approche institutionnelle conformiste de l'ONG. Or à la suite de Honwana [2000, p. 75] qui explique à propos des enfants-soldats que les enfants font preuve d'une capacité d'action tactique, c'est-à-dire d'« un type spécifique d'action qui est conçu pour faire face aux conditions concrètes et immédiates de leur vie, dans le but de maximiser les circonstances créées par leur environnement (urbain)⁷ et violent », on peut se demander s'il n'est pas possible de considérer que les enfants en situation de rue exercent, par ces comportements paradoxaux, une capacité d'action tactique et qu'ils sont les acteurs de leur réalité quotidienne. Une telle prise de position semble davantage en adéquation avec l'approche pratique du Samusocial qui considère l'enfant comme acteur de sa vie et de sa sortie de rue.

7. Dans le contexte des enfants-soldats, Honwana utilise « militaire et violent ».

Explorer le retour en famille

Pendant le séjour au Centre, les intervenants font le point avec les familles des jeunes hébergés pour déterminer le lieu où ils pourront être accueillis lorsque leur séjour prendra fin. Comme l'indique Pirot [2004, p. 106] :

« Plus la réinsertion familiale tarde, plus elle est difficile, d'où l'impérative nécessité de détecter le plus rapidement possible les enfants présents dans la rue depuis peu, et de tenter de contacter leur famille. »

La durée du séjour, d'une moyenne de quatre semaines [Samusocial Sénégal, 2011d, p. 10] varie selon les besoins et la trajectoire individuelle de chaque enfant. Ces besoins sont eux-mêmes tributaires du temps passé dans la rue, de l'âge de l'enfant (les plus jeunes ont généralement passé moins de temps dans la rue et tendent à vouloir en sortir plus rapidement), de l'éloignement géographique de la famille et du temps nécessaire pour la retrouver et prendre contact avec elle, ou alors pour organiser un accueil dans un centre de formation ou d'hébergement de longue durée. Dans certains cas, en particulier de maltraitance, le retour en famille n'est pas souhaitable. L'organisation doit s'assurer que lorsque les jeunes retournent dans leur famille (nucléaire ou élargie), leurs besoins de base seront assurés, notamment leur sécurité physique et psychologique [Harris *et al.*, 2011, p. 729].

La médiation est fondamentale dans le travail du Samusocial, puisqu'une bonne médiation augmente significativement les chances de réussite, c'est-à-dire de pérennité du retour en famille, ce que confirment les études de Harris *et al.* [2011] en Amérique du Sud et de Pirot [2004] en Afrique centrale. Avant que le Samu ne mette en place ces médiations, les travailleurs sociaux constataient un retour fréquent des enfants à la rue parce qu'ils ne trouvaient plus leur place dans leurs familles. Comme l'avait déjà fait remarquer Lucchini [1998, p. 364], « l'absence de réflexion sur la famille conduit à une action visant à y réintégrer l'enfant alors que celle-ci est considérée comme l'élément expulseur le plus important ». Le retour en famille dans ces conditions était voué à l'échec : les équipes du Samu notaient beaucoup d'ambivalence dans les réactions des familles qui avaient tendance à stigmatiser l'enfant et son comportement et à le rendre responsable de tous les maux. Au cours d'un entretien, un garçon m'a expliqué que lorsqu'un objet disparaissait, on l'accusait systématiquement de l'avoir volé ; de même, en raison de son passé dans la rue, il était considéré comme l'instigateur de nombreux conflits et le coupable de tout acte répréhensible. Si de telles accusations se sont dans certains cas avérées fondées, elles ont à d'autres occasions poussé à retourner dans la rue un enfant incapable de supporter des accusations injustifiées. La médiation est un moment pendant lequel la famille et l'enfant sont susceptibles de trouver un terrain d'entente par rapport à la situation qui a causé le départ à la rue de l'enfant. J'ai pu par exemple assister, lors d'une mission de médiation et de suivi réalisée dans des villages du centre du pays, à une discussion animée entre des parents et la travailleuse sociale du Samusocial. Pour cette famille, l'éducation coranique de leur fils était non négociable, même si elle comprenait que les maltraitances subies par leur fils au *daara* l'avaient mené à la rue. Au terme

de négociations, les parents ont accepté de placer l'enfant dans un *daara* situé près de leur village et dirigé par un marabout qui ne faisait pas mendier les enfants. Le garçon peut dorénavant rentrer à la maison tous les soirs tout en poursuivant son apprentissage du Coran, ce qui lui convient autant qu'à ses parents.

La médiation fait partie du nécessaire processus de préparation au retour en famille, « alors qu'impréparé, un tel retour mène à de cuisants échecs, et à des fugues de plus en plus sévères de ce jeune, déçu par un tel retour imposé et le non-accueil véritable qui en résulte » [Douville, 2011a, p. 83]. « Plus l'enfant et la famille sont préparés et suivis, plus la réinsertion a des chances de réussir. Un enfant reste chez lui, d'une part s'il est accepté par l'ensemble de la communauté familiale, sans stigmatisation, et d'autre part s'il a un réel projet de vie (scolarisation, apprentissage, formation professionnelle...) » [Samusocial Sénégal, 2010, p. 1]. La médiation est parallèle au travail de reconstruction et de resocialisation effectué au centre d'hébergement tout en étant la suite logique. Elle est au cœur de l'approche holistique mise en œuvre par le Samusocial : l'enfant n'est pas considéré comme seul responsable de sa vie de rue. Au contraire, la responsabilité de cette crise familiale est partagée entre les parents et les enfants, comme le bon déroulement du retour en famille. Chacun doit y mettre du sien, reconnaître les difficultés et accepter de modifier les comportements ayant causé la fuite de l'enfant vers la rue. L'orientation de l'enfant dans sa famille ou dans une institution de formation dépend donc de l'issue de la médiation familiale. Par la suite, un suivi est effectué deux fois par an pendant trois ans pour vérifier que l'enfant n'est pas retourné à la rue et offrir un soutien à la famille, si nécessaire. Cette façon de faire corrobore les observations de Pirot [2004, p. 125] qui estime que « la réinsertion n'est jamais acquise dans la durée : elle demande un suivi régulier de la part d'un éducateur qui s'assurera notamment que l'enfant est bien scolarisé⁸. Si tel n'est pas le cas, il y a en effet une forte probabilité de le retrouver rapidement dans la rue ».

La méthode du Samusocial Sénégal a fait ses preuves⁹ : entre 2011 et 2013, 317 des 358 projets de sortie de rue se sont soldés en orientations familiales ou institutionnelles durables, un impressionnant taux de réussite de 88 % [Samusocial Sénégal, 2014a, p. 14]. Ces succès illustrent l'importance de l'adéquation entre le milieu et la façon dont l'intervention est mise en œuvre. L'équipe du Samusocial Sénégal a su s'inspirer des modes d'intervention proposés par le Samusocial International, organisme d'origine française fondé en 1998 et voué à combattre l'exclusion sociale en milieu urbain. Apprenant des expériences moins fructueuses, bâtissant sur les petites victoires et, surtout, sur les besoins exprimés par les

8. Au Sénégal, les jeunes adolescents sont souvent jugés trop âgés pour être scolarisés, surtout s'ils n'ont jamais fréquenté l'école auparavant. Ils suivent alors une formation professionnelle, par exemple chez un tailleur ou un mécanicien, ou travaillent aux champs familiaux, s'ils viennent d'un milieu agricole.

9. Un séjour plus long au sein de l'ONG aurait probablement permis d'observer plus en profondeur les avantages et les inconvénients de ses méthodes et d'en dégager une critique plus étoffée, mais force est de constater que les principaux obstacles auxquels devait faire face le Samusocial Sénégal en 2011 relevaient davantage de son sous-financement que de son mode de fonctionnement.

enfants, elle a adapté à la culture et au contexte sénégalais le modèle d'action spécifique du Samusocial International consistant à « aller vers » les plus démunis et à les accompagner dans leur projet de sortie de rue [Samusocial Sénégal, 2014c]. Prendre en charge l'enfant en situation de rue en considérant le système familial, communautaire, religieux, politique et économique dont il fait partie se révèle une condition nécessaire à une sortie de rue pérenne.

Conclusion

Comme l'illustre l'exemple du Samusocial Sénégal, la prise en charge des enfants en situation de rue est complexe et mérite d'être appréhendée sous divers angles. Au-delà des considérations idéologiques sur la création d'un enfant « mondial » et des représentations de l'enfant en situation de rue qui en découlent, le travail de recherche mené au Samusocial Sénégal conduit à dépasser certaines questions théoriques (même si elles sont nécessaires) et à les confronter à l'expérience pratique d'organisations qui partagent le quotidien des enfants. Ceci permet de prendre réellement en considération l'intérêt de l'enfant, de comprendre l'ensemble des facteurs qui l'ont conduit à la rue, et ceux qui lui ont permis d'en sortir.

Ainsi, considérer l'enfant en situation de rue comme victime d'un contexte social, culturel, économique, politique et religieux spécifique au Sénégal permet au Samusocial d'éviter de culpabiliser l'enfant et favorise la mise en place de méthodes adaptées à chaque enfant et à sa famille. Loin de nier la capacité d'action et l'autonomie de l'enfant en situation de rue, le Samusocial Sénégal mise sur ces éléments en laissant l'enfant prendre l'initiative de sa sortie de rue en lui permettant de s'intégrer à un centre d'hébergement et de participer à une médiation familiale indispensable à une sortie de rue définitive. Plus qu'une victime passive, l'enfant devient l'acteur principal de sa sortie de rue.

Les hypothèses développées par Honwana [2000] sur la capacité d'action tactique des enfants-soldats s'accordent avec l'étude de cas analysée ici. On peut en effet considérer que les enfants en situation de rue exercent eux aussi « [...] leur propre capacité d'action, une action tactique propre aux faibles, sporadique, mobile, saisissant toute opportunité qui leur permet de faire face aux contraintes qui leur sont imposées » [*Op. cit.*, p. 77-78]. Cette capacité d'action tactique découle de leur exclusion sociale et de leur vulnérabilité, éléments fondamentaux de la notion de suradaptation paradoxale de Douville [2003, 2011a, 2011b].

La combinaison des concepts d'action tactique et de suradaptation paradoxale, qui exposent tous deux la force et la fragilité dont fait preuve l'enfant en situation difficile, offre une piste de réflexion intéressante et prometteuse vers une nouvelle théorie de la prise en charge des enfants en situation de rue : une théorie fondée sur la pratique et l'expérience de terrain plutôt que sur des débats idéologiques et académiques, mais qui permettrait de dépasser, voire de réconcilier, des visions dichotomiques et opposées de l'enfance et de l'enfant en situation de rue.

L'exemple de la prise en charge des enfants en situation de rue par le Samusocial Sénégal démontre que les appellations et représentations des enfants, victime ou acteur ?, n'ont pas à s'exclure mutuellement. Pour le Samusocial, qui considère l'enfant en situation de rue comme une victime, l'importance de la participation de l'enfant à sa vie et à sa sortie de rue en fait un acteur à part entière. L'enfant-victime n'en est pas moins un enfant-acteur, et vice-versa ; il n'a pas à être l'un « ou » l'autre, car il est l'un « et » l'autre. Tandis que les tenants de ces représentations de l'enfance semblent souvent se cantonner dans leurs positions respectives, le travail du Samusocial Sénégal nous force à nous interroger sur ces conceptions et à envisager le fait que le débat idéologique à propos des enfants en situation difficile devrait faire davantage de place à l'expérience pratique, dans l'intérêt des enfants.

Bibliographie

- APS/SENEGO [2013], « Après l'incendie de Médina : le gouvernement veut réorganiser les *daaras* », *Senego*, 4 mars 2013 : http://senego.net/2013/03/04/apres-lincendie-medina-dakar-gouvernement-veut-reorganiser-daaras_80112.html (page consultée le 22 novembre 2013).
- APTEKAR L. [1994], « Street children in the developing world : a review of their condition », *Cross-Cultural Research*, vol. 28, n° 3, p. 195-224.
- BÄHRE E. [2007], « Reluctant solidarity : death, urban poverty, and neighbourly assistance in South Africa », *Ethnography*, vol. 8, n° 1, p. 33-59.
- BIAYA T.S. [2000a], *Les Jeunes, la violence et la rue à Kinshasa. Entendre, comprendre, décrire*, Dakar, Codesria, 40 p.
- BIAYA T.K. [2000b], « Jeunes et culture de la rue en Afrique urbaine (Addis-Abeba, Dakar et Kinshasa) », *Politique africaine*, vol. 80, p. 12-31.
- BOYDEN J. [1997], « Childhood and the policy makers : a comparative perspective on the globalization of childhood », in JAMES A., PROUT A. (dir.), *Constructing and reconstructing childhood, contemporary issues in the sociological study of childhood*, London, Falmer Press, p. 190-229.
- BOYDEN J., MANN G. [2005], « Children's risk, resilience and coping in extreme situations », in UNGAR M. (dir.), *Handbook for working with children and youth. Pathways to resilience across cultures and contexts*, Thousand Oaks, Sage Publications, p. 3-25.
- BRADSHAW Y.W., SCHAFFER M.J. [2000], « Urbanization and development : the emergence of international nongovernmental organizations amid declining states », *Sociological perspectives*, vol. 43, n° 1, p. 97-116.
- CHRISTENSEN P., PROUT A. [2002], « Working with ethical symmetry in social research with children », *Childhood*, n° 9, p. 477-497.
- CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY (CIA) [2013], *The World factbook : Sénégal*, s.p. : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/sg.html> (page consultée le 22 novembre 2013).
- COULON C. [1981], *Le Marabout et le Prince (Islam et pouvoir au Sénégal)*, Paris, Éditions A. Pedone, 317 p.

- DALLAPE F. [1996], « Urban children. A challenge and an opportunity », *Childhood*, vol. 3, n° 2, p. 283-294.
- DAVIES M. [2008], « A childish culture ? Shared understandings, agency and intervention : an anthropological study of street children in northwest Kenya », *Childhood*, vol. 15, n° 3, p. 309-330.
- DIOP A.-B. [1985], *La Famille wolof*, Paris, Karthala, 262 p.
- DOUVILLE O. [2003], « Avec les enfants des rues à Bamako. La nécessité d'une approche pragmatique et avertie », *Enfances et psy*, vol. 22, n° 48, p. 143-149.
- DOUVILLE O. [2011a], « La compassion des ONG pour les enfants des rues », *Multitudes*, vol. 4, n° 47, p. 80-89.
- DOUVILLE O. [2011b], « La suradaptation paradoxale », in Agence Française de Développement et Samusocial International, « Les enfants des rues : de la prise en charge individuelle à la mise en place de politiques sociales », *Savoirs Communs*, n° 12, p. 30.
- DRAMÉ F. [2010], *Nândité. Enquête sur les enfants des rues à Dakar*, Dakar, Samusocial International, Samusocial Sénégal et Unicef, 246 p.
- DYBIZC P. [2005], « Interventions for street children. An analysis of current best practices », *International social work*, vol. 48, n° 6, p. 763-771.
- ENNEW J. [2000], *Street and working children. A guide to planning*, London, Save the Children, 22 p.
- ERNY P. [1987], *L'Enfant et son milieu en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan, 310 p.
- GILBERT V. [2012], *Sortir l'enfant de la rue n'est pas sortir la rue de l'enfant : analyse de l'itinérance juvénile à Dakar, Sénégal*, thèse de maîtrise, département de sociologie et d'anthropologie, université d'Ottawa, Canada, 182 p.
- GIRARD M.-P. [2009], « La négociation de l'enfance dans les rues de Quito : les jeunes Quechua face à l'idéal de l'Unicef », in GAGNÉ N., JÉRÔME L. (dir.), *Jeunesses Autochtones*, Québec, PUL, p. 37-59.
- HARRIS M., JOHNSON K., YOUNG L., EDWARDS J. [2011], « Community reinsertion success of street children programs in Brazil and Peru », *Children and youth services review*, vol. 33, n° 5, p. 723-731.
- HECHT T. [1998], *At Home in the Street. Street Children of Northeast Brazil*, Cambridge, Cambridge university press, 267 p.
- HONWAN A. [2000], « Innocents et coupables. Les enfants-soldats comme acteurs tactiques », *Politique africaine*, n° 80, p. 58-78.
- HOWELL S. [2003], « The diffusion of moral values in a global perspective », in ERIKSEN T.H., *Globalisation, Studies in anthropology*, London, Pluto press, p. 198-216.
- JAMES A., PROUT A. (dir.) [1997], *Constructing and reconstructing childhood. contemporary issues in the sociological study of childhood*, London, Falmer Press, 260 p.
- KILBRIDE P. [2010], « A cultural and gender perspective on marginal children on the streets of Kenya », *Childhood in Africa*, vol. 2, n° 1, p. 38-47.
- LALLART M.-J. [2004], « Les enfants de la rue : leurs lois », *Savoirs et clinique*, n° 4, p. 59-65.
- LUCCHINI R. [1998], « L'enfant de la rue : réalité complexe et discours réducteurs », *Déviance et société*, vol. 22, n° 4, p. 347-366.
- MCADAM-CRISP J., APTEKAR L., KIRONYO W. [2005], « The theory of resilience and its application to street children in the minority and majority worlds », in UNGAR M. (dir.), *Handbook*

- for working with children and youth. Pathways to resilience across cultures and contexts*, Thousand Oaks, Sage Publications, p. 71-88.
- MORELLE M. [2007], *La Rue des enfants, les enfants des rues*, Paris, CNRS, 282 p.
- NDIAYE O. [2007], « The street children and african development », in BALONZE J.-M., *Street children in Senegal*, Paris, GYAN France, Éditions GEM, p. 10-14.
- PERRY D. [2004], « Muslim child disciples, global civil society and children's rights in Senegal : the discourses of strategic structuralism », *Anthropological Quarterly*, vol. 77, n° 1, p. 47-86.
- PIROT B. [2004], *Enfants des rues d'Afrique centrale*, Paris, Karthala, 197 p.
- PUNCH S. [2004], « Negotiating autonomy : children's use of time and space in rural Bolivia », in LEWIS V., KELLETT M., ROBINSON C., FRASER S., DING S., *The Reality of research with children and young people*, Thousand Oaks, Sage Publications, p. 94-114.
- RADLEY A., KENNEDY M. [1997], « Picturing need : images of overseas Aid and interpretations of cultural difference », *Culture and psychology*, vol. 3, n° 4, p. 435-460.
- SALAZAR PÉREZ M. [2014], « Complicating "victim" narratives : childhood agency within violent circumstances », *Global studies of childhood*, vol. 4, n° 2, p. 126-134.
- SAMUSOCIAL SÉNÉGAL [2004a], *Maraudes*, n° 0, 4, p. : <http://samusocialsenegal.com/sss/sites/default/files/fichiers/Maraudes0%20F.pdf> (page consultée le 15 mai 2012).
- SAMUSOCIAL SÉNÉGAL [2004b], *Maraude*, n° 1, 4 p. : <http://samusocialsenegal.com/sss/sites/default/files/fichiers/Maraudes1F.pdf> (page consultée le 15 mai 2012).
- SAMUSOCIAL SÉNÉGAL [2007], *Maraudes*, n° 14, 5 p. : <http://samusocialsenegal.com/sss/sites/default/files/fichiers/Maraudes14F.pdf> (page consultée le 15 mai 2012).
- SAMUSOCIAL SÉNÉGAL [2010], *Maraudes*, n° 26, 5 p. : http://samusocialsenegal.com/sss/sites/default/files/fichiers/Maraudes26F_0.pdf (page consultée le 15 mai 2012).
- SAMUSOCIAL SÉNÉGAL [2011a], *Maraudes*, n° 29, 6 p. : http://samusocialsenegal.com/sss/sites/default/files/fichiers/Maraudes29%20web_0.pdf (page consultée le 15 mai 2012).
- SAMUSOCIAL SÉNÉGAL [2011b], *Manuel pratique et règles de vie*, document interne, Dakar.
- SAMUSOCIAL SÉNÉGAL [2011c], *Lutter contre l'exclusion sociale : un dispositif de prise en charge des enfants des rues à Dakar, Sénégal*, document interne, Dakar.
- SAMUSOCIAL SÉNÉGAL [2011d], *Rapport annuel 2010*, 23 p. : <http://samusocialsenegal.com/sss/sites/default/files/fichiers/RAPPORT%202010.pdf> (page consultée le 27 juin 2014).
- SAMUSOCIAL SÉNÉGAL [2012], *Enfants et jeunes de la rue à Dakar. Propos sur la rupture familiale*, Dakar, 77 p.
- SAMUSOCIAL SÉNÉGAL [2014a], *Rapport annuel 2013*, 31 p. : <http://samusocialsenegal.com/sss/sites/default/files/fichiers/RAPPORT%202013.pdf> (page consultée le 25 juin 2014).
- SAMUSOCIAL SÉNÉGAL [2014b], *Maraudes*, n° 40, 4 p. : <http://samusocialsenegal.com/sss/sites/default/files/fichiers/Maraudes40web.pdf> (page consultée le 25 juin 2014).
- SAMUSOCIAL SÉNÉGAL [2014c], *Le Samusocial International* : <http://samusocialsenegal.com/sss/content/le-samusocial-international> (page consultée le 10 décembre 2014).
- SZÖRÉNYI A. [2006], « The images speak for themselves ? Reading refugee coffee table books », *Visual studies*, vol. 21, n° 1, p. 24-41.
- THOMAS DE BENITEZ S. [2011], *State of the world's street children : research. Street children series 2*, London, Consortium for street children, 87 p.
- UNDERSTANDING CHILDREN WORK (UCW) [2007], *Enfants mendiants dans la région de Dakar*, UCW Country Studies 7, Understanding children's work (UCW Project), 87 p. : <http://www.ucw->

project.org/pdf/publications/enfants_mendiants_Dakar_rapport_16janvier2008.pdf (page consultée le 20 janvier 2011).

VAN DER PLOEG J., SCHOLTE E. [1997], *Homeless youth*, Thousand Oaks, Sage publications, 157 p.

ZADI S. [2010], « La "solidarité africaine" dans *Le Ventre de l'Atlantique* de Fatou Diome », *Nouvelles études francophones*, vol. 25, n° 1, p. 171-188.



Enjeux moraux et discussion autour de la figure d'enfants des rues en Bolivie

*Robin Cavagnoud**

Depuis les années 1980, la présence toujours plus importante d'enfants en situation de rue dans les villes des pays du Sud a suscité l'attention d'un grand nombre d'organisations humanitaires et non gouvernementales (ONG). Si le phénomène n'est pas récent, la ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) en 1989, instituant les principes de protection de l'enfance au niveau international autour de l'intérêt supérieur de l'enfant, a permis de rendre visible une situation inquiétante pour le milieu du développement. La population d'enfants hors de leur famille, de l'école et de toute structure d'aide est devenue un problème à résoudre pour les responsables d'organisations internationales, d'ONG, les décideurs politiques et les acteurs associatifs locaux. La présence d'enfants dans l'espace public est couramment associée à l'explosion démographique et à l'accroissement de l'exclusion et de la violence qu'ont connus les grandes métropoles du Sud depuis les années 1970, en particulier en Afrique et en Amérique latine [Tessier, 2005]. Ces enfants incarnent l'« Autre », le marginal, la personne qui exerce une activité informelle dans la rue pour survivre et qui, par conséquent, ne trouve pas sa place dans la société [Morelle, 2007].

Mais le milieu du développement n'est pas le seul à s'être intéressé à ce phénomène. De nombreux sociologues et anthropologues ont cherché à comprendre les modes d'existence des enfants en marge de leur famille et de l'école. Parmi les travaux à ce sujet, on peut citer ceux qui analysent les stratégies de survie des enfants par le vol et le commerce ambulants dans les métropoles latino-américaines [Lucchini, 1996 ; Pérez López, 2009], le fonctionnement des groupes d'enfants selon des liens affectifs alternatifs aux rapports intimes dans la famille d'origine [Suremain, 2006] ou les facteurs structurels de marginalisation, dans le cas de la Chine [Stoecklin, 2000]. D'autres travaux ont souligné la fonction du groupe [Taracena, Tavera, 2005], la consommation des inhalants et des drogues [Lucchini, 1993 ; Pérez López, 2010], la question de la sexualité adolescente en contexte de

* Chercheur associé à l'Institut français d'études andines (IFEA, UMIFRE 17, MAE-CNRS) et au Laboratoire population environnement développement (LPED, UMR 151, IRD-AMU).

rue [Merienne Sierra, 1994], ou l'utilisation de l'espace public face à la répression des autorités [Morelle, 2007]. Malgré l'abondance de travaux sur les enfants en situation de rue dans les pays du Sud, peu d'études ont cherché à analyser le rôle des institutions travaillant auprès des enfants et le discours, notamment sur la catégorie d'enfants des rues créée et utilisée par les acteurs du développement. À partir du cas de Nairobi au Kenya, F. Dellape la qualifie d'« inappropriée, offensive [et donnant] une image déformée » [1996, p. 283] des situations quotidiennes que vivent les enfants. Cette expression pose problème selon lui, car elle englobe à la fois les nombreux enfants qui utilisent la rue une partie de la journée pour travailler et aider leur famille, et ceux qui vivent en rupture avec leur famille et tentent de s'en sortir dans la rue, le plus fréquemment entre pairs. Au lieu de s'intéresser à la grande majorité des enfants qui habitent dans les bidonvilles et les quartiers populaires des grandes villes avec un accès limité aux services de santé et d'éducation, l'attention s'est portée sur ces enfants stigmatisés comme délinquants. À partir des cas de La Paz et El Alto en Bolivie, Ch.-É. de Suremain parle des « associations » et « bonnes âmes » en concurrence sur le « marché des enfants des rues » [2006]. J. Ennew [1996] évoque l'émergence d'un *child business* depuis la ratification de la CIDE, et la création d'un nombre important d'organisations se donnant comme principe la protection des enfants vulnérables à partir de pratiques managériales. Dans des travaux plus récents, elle évoque le caractère stigmatisant et périlleux de la notion d'enfant des rues [Ennew, Swart-Kruger, 2003]. Enfin, R. Lucchini [1996] a longuement analysé les représentations et discours des intervenants sociaux sur les enfants en situation de rue à Montevideo, déconstruisant leur image, basée sur une conception occidentale de l'enfance, fondée sur l'immaturation et effaçant la rationalité dans la rue.

Cet article propose d'interroger l'usage et la signification de l'expression « enfants des rues » parmi les organisations humanitaires face au phénomène de l'enfance en situation de rue à La Paz et El Alto en Bolivie. À partir d'une analyse du discours des intervenants et du parcours biographique des enfants, nous tenterons d'examiner la pertinence de cette notion. Cet article entend ainsi saisir les enjeux moraux mobilisés par les acteurs du développement au secours des enfants en rupture familiale. Son but n'est pas normatif. Il est d'analyser, au prisme d'une ethnographie des messages institutionnels, le mode de vie des enfants dans l'espace public, et l'intervention des éducateurs et des centres d'accueil à La Paz et El Alto. Après une présentation de l'enquête de terrain et de la méthodologie, nous décrirons le discours instituant la catégorie d'enfants des rues comme productrice de stigmatisme et traversée par une économie morale de l'enfance et de la pauvreté. Suivant le parcours de vie de ces enfants, nous interrogerons la pertinence de cette catégorie avant d'approfondir la construction de cette figure dans la rencontre des concepts d'enfant et de rue, et son opposition aux représentations dominantes de l'enfance circulant dans les classes moyennes des pays du Nord et du Sud.

Méthodologie et population étudiée

L'article s'appuie sur une enquête menée dans la métropole de La Paz et El Alto en Bolivie, entre septembre 2010 et juillet 2011, auprès d'un échantillon de 27 enfants et jeunes de 10 à 31 ans en situation de rue, présente ou passée. Ceux-ci ont été rencontrés dans l'espace public ou dans l'une des institutions travaillant auprès de cette population. Notre matériel empirique est constitué de récits de vie qui retracent l'histoire de chaque enfant et jeune depuis sa naissance, ainsi que d'observations ethnographiques auprès de groupes se trouvant dans la rue (terrains de sport, ponts, entrées de marché). La singularité de cette enquête est de reposer sur les parcours biographiques d'enfants qui vivent dans la rue ou de jeunes qui y ont vécu pendant une période significative de leur enfance. Cette approche qualitative permet d'identifier les événements qui ont marqué des situations de rupture et modifié leur itinéraire personnel, puis d'observer *a posteriori* les phases de recomposition, en réponse à leurs initiatives ou de façon indépendante à leur volonté. Les données de cette enquête ont été analysées grâce à la fiche Ageven, un outil permettant de repérer et mettre en lien les événements survenant au fil de l'histoire de vie d'un individu (enfant *ego*) et faisant évoluer son parcours personnel. L'utilisation de cet outil privilégie une approche dynamique et aide à distinguer les changements de statut, de résidence, d'activité et d'entourage selon une succession de séquences marquant le parcours biographique de chaque enfant.

Cette enquête auprès des enfants a été complétée par une dizaine d'entretiens avec des éducateurs et responsables institutionnels concernés par cette problématique ou intervenant directement auprès des enfants dans l'espace public. Le choix de nous intéresser à certaines institutions de façon plus spécifique a été le fruit d'opportunités et d'affinités personnelles. En ce sens, cet article ne reflète pas le discours de l'ensemble des organisations intervenant auprès des enfants en situation de rue dans la métropole de La Paz et El Alto. Ces entretiens approfondis et répétés ont permis de détailler les modes de vie dans la rue, grâce à l'expérience quotidienne des éducateurs avec les enfants depuis plusieurs années. Ils ont également aidé à connaître les valeurs orientant leur engagement et leur action en faveur de cette population sur le terrain. Pendant quelques mois, nous avons également accompagné ces éducateurs dans leur soutien aux enfants et jeunes dans l'espace public, partageant avec eux les activités ludiques et sportives. Ces moments d'échanges ont été complétés par la lecture régulière d'articles de presse et de documents produits par les institutions afin d'étudier le contenu et la portée symbolique des images de l'enfance adressées au grand public. Notre enquête considère ainsi la parole d'acteurs au positionnement différencié par rapport au phénomène et à la catégorie d'enfants des rues.

« Enfants des rues », une catégorie construite et stigmatisante

À La Paz et El Alto, on dénombre une douzaine d'associations et ONG intervenant auprès des enfants et jeunes ayant fui leur famille, principalement suite

à la violence domestique, pour vivre dans la rue, le plus souvent entre pairs¹. Ces groupes d'enfants sont couramment désignés par la plupart de ces institutions comme les « enfants des rues » ou « de la rue » (*street children*). Cette catégorisation induit l'attribution d'une étiquette à connotation négative, car elle associe une identité sociale au milieu de la rue, de l'espace public, privatif et indifférencié qui s'oppose à la sphère privée de la famille, identifiée comme refuge de la stabilité émotionnelle et affective. C'est dans un sens possessif que l'enfant est présenté dans son appartenance à la rue, milieu symbolisant le passage, la transition, la neutralité voire le risque lié à la pollution et à l'insécurité. L'assignation de cette affiliation hors de la famille et d'inscription dans un univers impersonnel exprime la préoccupation d'une forme de désintégration sociale :

« Les filles et adolescentes de la rue dans la ville d'El Alto sont plus vulnérables suite à leur situation déstructurée, elles ont coupé les liens familiaux, ont des troubles de conduite, un grand pourcentage d'entre elles se prostitue, elles sont dépendantes des drogues bon marché comme les inhalants et l'alcool. Elles sont mères à un très jeune âge, menant leurs enfants vers le cercle vicieux de la pauvreté et de la marginalisation qu'elles vivent. » (Présentation des programmes de l'organisation ENDA, Bolivie², traduction de l'auteur)

Cet étiquetage d'« étrangers au groupe » associé à celui d'un danger pour la stabilité sociale ne correspond pas à l'unique portrait des enfants en situation de rue peint par les ONG à La Paz et El Alto. Il serait réducteur de présenter ce discours comme homogène et d'omettre la pluralité des interventions du milieu associatif, certaines organisations accordant plus d'importance à la participation des enfants, à leur capacité de réponse face aux événements et à la prise en compte de leur point de vue. Néanmoins, on peut observer une régularité dans l'exposition misérabiliste du phénomène par une majorité d'institutions intervenant auprès des enfants. Loin d'être spécifique à la Bolivie, ce discours se rencontre d'ailleurs dans la plupart des pays du Sud où une population significative d'enfants vit en rupture avec leur famille [Ennew, 2003 ; Pérez López, 2009]. Au Cameroun et à Madagascar, M. Morelle [2007] remarque que certaines ONG sont « trop enclines à utiliser le terme d'enfants des rues » [p. 53], voyant en elles « un désir d'ordre extérieur » [p. 232], reflétant un statut d'« entrepreneurs de morale » [Becker, 1985]. Les documents d'information au public diffusés par les organisations prêtant assistance aux enfants sont orientés vers le sensationnalisme et présentent le phénomène dans son imbrication avec la pauvreté. Une brochure explique par exemple que :

1. Les plus connus sont Hogar de Niños Alalay, la fondation Arco Iris, la fondation La Paz, Sarantañani, Maya Paya Kimsa, la fondation Adulam, Lipari, le Programme de prévention pour les enfants de et dans la rue (ENDA, Bolivie), Kaya Children International, Association Soforthilfe Ayuda Inmediata et Luz de Esperanza.

2. Source : <http://www.endaelalto.org/nuestro-trabajo/programas-de-desarrollo/comunidad-terapeutica-casa-fraternidad/> (page consultée le 13 mai 2015).



« Malgré ses richesses naturelles, culturelles et humaines, la Bolivie est le pays le plus pauvre d'Amérique latine, où la pauvreté la plus intense se concentre dans la ville de La Paz et affecte surtout les enfants. Les enfants qui vivent et qui travaillent dans la rue sont l'une des facettes les plus tristes de la pauvreté de la Bolivie. » [Fondation Arco Iris, 2009] (traduction de l'auteur)

Ces propos sont discutables, dans la mesure où les taux de pauvreté les plus élevés en Bolivie se trouvent dans les départements ruraux de Potosí, Beni, Pando, Chuquisaca et Oruro, les grandes villes comme La Paz, El Alto, Cochabamba et Santa Cruz étant, toutes proportions gardées, moins touchées par la pauvreté [INE, 2011]. La situation des enfants qui ont connu une rupture des liens familiaux est amalgamée à la pauvreté de façon réductrice. L'extrait de cette brochure, à disposition du public dans la salle d'embarquement de l'aéroport d'El Alto, produit une image négative et stigmatisante des enfants, qui incite les touristes occidentaux à un geste de solidarité.

Face au phénomène des enfants en situation de rue, les associations et ONG portent une rhétorique de l'aide humanitaire qui se reflète dans la description des projets qu'elles mettent en place dans les domaines de l'alimentation, des soins, de l'éducation et de la formation professionnelle. Leurs activités auprès des enfants et les résultats mis en valeur soulignent des valeurs morales de respect des règles de vie en société hors de la rue, qui symbolise le désordre. L'association ENDA, Bolivia évoque le travail d'approche des enfants « en détectant au début des tendances vers la marginalité et la délinquance exprimées sous forme d'agressivité, d'isolement et de consommation d'inhalants ». Plus loin, elle explique son plan d'action à partir de « la mise en œuvre d'un service de santé pour prendre en charge [les enfants de la rue] dans leurs multiples problèmes (maladies, blessures, etc.), destiné à traiter l'agressivité et promouvoir des attitudes différentes de respect ». Il est question enfin, dans les résultats obtenus, de « diminuer l'agressivité [...] pour acquérir plus de confiance et travailler honnêtement sur les marchés, dans les boutiques, les ateliers, etc. » [ENDA, Bolivia, 2013, p. 1] Un désir de changement moralisant ressort de cet extrait, en même temps qu'une dénonciation de la déviance et des comportements de survie mis en place par les populations les plus pauvres.

Cette présentation du mode de vie des enfants est accompagnée de clichés qui les mettent en scène dans l'espace public, dans une position d'inaction proche du nihilisme social, à même le sol et au même niveau que les animaux domestiques qui les entourent (figure 1). Ces photos sont placées dans les brochures à côté d'autres reproduisant des activités ludiques et éducatives organisées par les associations, qui se présentent comme responsables de la réintégration des enfants dans les espaces et dans des rôles reconnus comme socialement légitimes.

Figure 1 – Extrait de la brochure de présentation de l'ONG Maya Paya Kimsa

¿QUIÉNES SOMOS?	¿CON QUIÉNES TRABAJAMOS?
<p>Maya Paya Kimsa es una iniciativa sin fines de lucro, que trabaja desde el año 2003 con niñas, niños, adolescentes en situación de calle en la Ciudad de El Alto.</p> <p>Como parte de la Proyección AANAC, actúa desde una perspectiva de igualdad y de cooperación social para mejorar la calidad de vida de los niños, niñas y adolescentes en condiciones de alta vulnerabilidad, como es la situación de calle.</p> <p>Misión La Iniciativa Maya Paya Kimsa es el puente desde la calle hacia un espacio de apoyo, que permite un desarrollo integral adecuado al niño, niña, adolescente, el cual actualmente se encuentra en situación de calle o no alto riesgo.</p> <p>Visión La iniciativa Maya Paya Kimsa busca actuar con la problemática de niños, niñas, adolescentes en situación de calle, propiciando una red social comunitaria entre organizaciones públicas y privadas, que no permita que un niño, niña o adolescente encuentre en la calle un espacio de vida permanente.</p> <p>Objetivo general Incentivar, fortalecer y acompañar a los procesos que lleven a la concreción del proyecto de vida propio, que en su implementación dará una mejor calidad de vida al sujeto en su desarrollo integral.</p> <p>Áreas geográficas de abordaje Trabajamos en los distritos 1, 2 y 6 de la Ciudad de El Alto, lo que implica sobre todo la Ceja de El Alto, las zonas 12 de Agustín y Villa Dorotea, Av. Panamericana, Anexo 16 de Jolio, Villa Bolívar A.</p>	 <p>Maya Paya Kimsa destina sus actividades de atención directa a niños, niñas, adolescentes en situación de calle, siendo estos personas menores de 18 años que han roto total o parcialmente sus vínculos familiares y han adoptado la calle como su espacio de hábitat y perenne.</p> <p>Se caracterizan por incorporar a su cotidianidad integral de supervivencia una alta resiliencia, pese al medio hostil en el que viven. Buscan autonomía e independencia y tienen desafíos sociales bastante complejos con cuales determinan su involucramiento al submundo de la calle, pero al mismo tiempo reflejan el deseo de mejorar y cambiar su condición de vida.</p> <p>Esta población sufre de hecho físico, psicológico y social durante su desarrollo. Muchos de ellos y ellas adquieren conductas delictivas, consumen sustancias psicoactivas, matando la ruptura con las normas establecidos por la sociedad.</p> <p>Un niño, niña, adolescente en situación de calle típicamente ejerce sus derechos. No recibe atención en salud, educación o protección – al contrario es víctima de violencia y discriminación, además de estar expuesto a abusos como la violencia sexual comercial, trata y tráfico de personas, ser utilizado en el microtráfico de drogas, etc.</p> <p>Por ello no deja de ser una persona: un niño, una niña, un/a adolescente con deseos, sueños, aspiraciones como cualquier otro niño, niña, adolescente de su edad.</p> 

Source : Maya Paya Kimsa, 2013.

Par ailleurs, les enfants en situation de rue font régulièrement l'objet d'articles dans la presse écrite et de documentaires télévisés aux heures de grande écoute. Les médias relaient et accentuent alors l'étiquetage dans la déviance en se concentrant sur la consommation d'inhalants, de drogues et d'alcool pour les jeunes garçons, et l'exercice de la prostitution dans les hôtels de passe pour les jeunes filles.

« Plus de 20 ans ont passé depuis qu'ont commencé à apparaître les premiers enfants vivant dans les rues de la ville. Après plus de deux décennies, ils ont arrêté d'être un groupe réduit pour devenir une population de plus de 600 personnes. Aujourd'hui, la présence des consommateurs d'inhalants et l'échec des institutions appelées à leur donner une autre vie sont visibles. Les points de rencontre et de refuge des dépendants à la clefa [colle forte utilisée en cordonnerie] et autres drogues ont augmenté. [...] Ces adolescents dorment, lavent leur linge, commettent des délits, terrorisent les gens, commettent des attachements sur les jeunes filles

et entretiennent des relations intimes dans l'espace public en pleine journée. » [*Los tiempos*, 3 mars 2013] (traduction de l'auteur)

La diffusion de ces textes ou la production d'images dans les documentaires télévisés renforcent l'étiquetage transgressif des enfants au sein de la société. « Les médias s'emparent de l'image des enfants des rues pour agiter aux yeux du monde, soit comme épouvantails, soit comme victimes pitoyables. » [Tessier, 2005, p. 16] L'assignation et la circulation du qualificatif « de la rue » ou « des rues » aux enfants ayant fugué produit un stigmate sur les plus jeunes, reconnus comme déviants par rapport aux normes dominantes qui attribuent aux enfants une place dans la famille et à l'école, dans l'éducation formelle ou le jeu.

Enfin, on remarque, comme F. Dellape [1996], que la plupart des ONG et associations de La Paz et El Alto considèrent comme une même population cible à la fois les enfants en rupture familiale qui se trouvent dans la rue et ceux qui travaillent dans la rue pour aider les membres de leur ménage. Le classement dans une même catégorie de ces problématiques dissemblables concernant le rapport que les enfants entretiennent avec leurs familles indique la recherche d'une représentation négative uniformisante associant l'enfance et la rue. L'emploi de la figure rhétorique de l'enfant des rues ne tient pas compte du rôle économique que peuvent occuper les enfants dans des conditions de travail qu'ils qualifient de « stables », y compris dans l'espace public. L'amalgame entre les enfants « en situation de rue » et ceux qui exercent une activité économique dans la rue, comme cireurs de chaussures ou vendeurs ambulants, en maintenant un mode de vie familial permet de présenter des chiffres augmentés des enfants « dans » la rue et d'attirer ainsi la compassion de l'opinion publique sur ce « problème »³.

L'économie morale autour des « enfants des rues »

Le mode de présentation des enfants en situation de rue par la plupart des ONG et des associations caritatives reflète une préoccupation morale de l'enfance comme âge de la vie fondamentalement « à protéger ». C'est au cours du xx^e siècle, avec l'émergence en Europe de l'État providence, qu'un système de lois a été créé afin de garantir à l'enfant des droits spécifiques et de « combattre l'inadaptation sociale des enfants des couches sociales défavorisées » [Youf, 2002, p. 33]. Cette intervention des pouvoirs publics dans des domaines autrefois réservés à la famille a été légitimée par le besoin d'éducation, lorsque les parents ne remplissaient pas leurs obligations. La diffusion à l'échelle mondiale de cette conception de l'enfance, objet de protection et des enfants, sujets de droits, s'est concrétisée par la production d'instruments internationaux dont le dernier en date, la CIDE. Ce texte reconnaît l'enfance comme étape spécifique dans le développement humain. Il représente la synthèse d'un nouveau paradigme d'interprétation et d'intervention sur l'enfance qui a gagné de l'importance au niveau international [Qvortrup, 1993]. Sa ratification

3. Selon ces différents modes de calcul, l'estimation par les ONG du nombre d'enfants « en situation de rue » à La Paz et El Alto varie entre 1 000 à 6 000 individus.

a instauré un changement qualitatif majeur dans la perception de cet âge de la vie et a conduit à une mondialisation de la position idéale des enfants dans les sociétés contemporaines [Verhellen, 1994]. O. Nieuwenhuys note sur ce point que la CIDE « n'est pas neutre culturellement, mais fondée sur l'hypothèse de la supériorité du modèle de l'enfance issu des pays du Nord et du besoin d'imposer ce modèle à l'échelle mondiale ». [Nieuwenhuys, 1998, p. 270] Ce positionnement condamne les autres formes d'éducation comme un « manque » ou une manière d'être « hors de l'enfance » [*ibid.*]. Les ONG qui interviennent auprès des enfants dans les pays du Sud exportent, en ce sens, une représentation dominante de l'enfance « correcte » provenant du modèle occidental. Elles influencent et organisent les modes d'encadrement et de prise en charge des enfants selon une image compassionnelle de l'enfance victime de la pauvreté et transformée en catégorie sociale exacerbée [Javeau, 1998 ; Fassin, 2010].

Suivant les principes de la CIDE, le travail des organisations internationales, de la plupart des ONG et du milieu associatif accompagne l'institution de normes et valeurs sur la place attendue des enfants dans la société et la manière dont ils doivent se comporter. L'action que ces institutions mènent et le discours qu'elles portent s'inscrit dans une économie morale visant à éliminer le phénomène des enfants des rues. Elles appliquent une politique qui véhicule des représentations et logiques appartenant à une idéologie propre [Muller, 1996], associée à l'image d'une enfance incertaine, victime de l'abandon des parents, qui devrait être protégé, mais ne l'est pas, faute d'action publique significative. L'enfant des rues, sur lequel porte l'attention du milieu du développement, est à la croisée de plusieurs figures de la vulnérabilité infantile : celle de l'enfant sans sa famille, l'orphelin, celle de l'enfant hors de l'école, l'exclu scolaire, celle du travailleur qui survit d'activités lui procurant de faibles revenus, le précaire, celle du consommateur de substances altérant ses facultés cognitives, le drogué, ou encore celle du délinquant et fauteur de troubles qui menacent la sécurité publique, le voleur. Ces figures rassemblent une image de l'enfance à la fois en souffrance physique et mentale et porteuse de dangers pour le fonctionnement de la société. Néanmoins, une interprétation critique de ces représentations met en lumière une image exacerbée des enfants victimes de la rue, de la violence familiale, de la pauvreté et des drogues, en opposition avec le modèle dominant de l'enfance comme objet de protection. L'exposition du malheur dans les brochures de présentation institutionnelle distribuées dans les aéroports, l'exagération des chiffres, qui mélangent les enfants qui travaillent dans la rue et les enfants en situation de rue, et le travail de l'image, qui met en scène la misère, véhiculent une économie internationale de la charité entre les pays du Nord et du Sud. Le décalage entre le discours et les dynamiques locales se manifeste notamment dans la disparition, ces dernières années, de groupes composés uniquement d'enfants dans l'espace public de La Paz et El Alto. Dans les secteurs de la métropole où sont établis des campements⁴, on observe la présence à la fois

4. Toute la zone de La Ceja (Reloj público) à El Alto et le secteur de Los Leones dans le quartier d'Obrajes à La Paz.

d'enfants, d'adolescents, de jeunes et d'adultes (dont des femmes, avec leurs enfants en bas âge), et donc d'individus de tous les âges.

Les injonctions des ONG et du milieu associatif à promouvoir une enfance « idéale », titulaire de droits et installée dans les espaces légitimes de la famille et de l'école, se manifestent dans l'intervention hebdomadaire des éducateurs auprès des enfants dans l'espace public. Ils cherchent à corriger les pratiques de consommation d'inhalants, d'alcool et de drogue des enfants tout en insistant sur l'éducation comme issue à leur situation dans la rue. Ces interactions donnent lieu à de longues discussions entre les enfants et les éducateurs qui mettent en scène des exemples de ce que doivent faire les jeunes, selon des valeurs qui rejettent la rue comme espace de vie. Ces conversations se terminent par la remise d'aliments pour le petit-déjeuner et de parties de football. Comme l'avait observé R. Lucchini [1996], les activités mises en place par les éducateurs et le discours qu'ils assènent aux enfants visent à stigmatiser leur mode de vie et par ce biais, à renforcer la normalisation des comportements des enfants dans le sens attendu par la société, hors de la déviance et de la consommation de drogues. Leurs pratiques obéissent à une vision de l'enfant comme être passif et victime de la pauvreté qui ne prend pas en compte, dans la plupart des cas observés, les capacités de résistance des enfants et leur refus de se voir imposer une manière de vivre ne correspondant pas à leurs projets, au moins sur le court terme. L'accompagnement fréquent des éducateurs dans leur travail par des volontaires occidentaux sert également à mettre en valeur les rôles souhaités et légitimes des jeunes dans la société : ce sont des étudiants, soucieux des plus faibles, désintéressés, solidaires... Ils se positionnent, en somme, en contre-exemple pour tenter de réorienter le mode de vie des enfants hors de la marginalité et d'influencer un changement d'attitudes et de perspectives.

Enfants des rues : une expression empiriquement inopérante

L'enquête, menée auprès de 27 enfants en situation de rue et de jeunes l'ayant été pendant leur enfance montre des résultats qui permettent d'interroger la catégorie « enfant des rues ». L'analyse prosopographique de leurs récits de vie permet en effet de distinguer trois séquences (T1, T2 et T3) qui jalonnent leurs itinéraires biographiques et témoignent de nombreuses alternances entre les espaces de vie. L'étude de leurs témoignages personnels, brièvement présentée ici, s'appuie sur une identification des événements reflétant une situation de rupture et un changement de statut dans leurs parcours.

Après une séquence de vie avec les parents, souvent dans un contexte de violence domestique et de grande précarité (T1), la bifurcation qui fait basculer la vie des enfants dans la rue est la fuite de la famille, généralement entre 7 et 14 ans. On note sur ce point qu'il s'agit d'une décision prise par l'enfant plus que motivée par une expulsion ou un abandon par la famille.

« À 7 ans, j'ai commencé à partir de chez moi et à être dans la rue. J'ai commencé à être cirneur de chaussures, à voler aussi, des petites choses au début... Mon père

travaillait de 7 heures du matin à 8 heures du soir et il arrivait souvent vers 10 heures. Ma mère pareil. Elle nous laissait enfermés à la maison, mes frères et moi. On était trois. On ne pouvait pas sortir, ma petite sœur pleurait souvent et parfois, ils nous laissaient sans rien à manger. [...] C'est à cause de la faim que j'ai commencé à sortir par la fenêtre. J'ai commencé à sortir de chez moi pour chercher à manger et ça me plaisait. Je sortais de plus en plus et un jour mon père m'a attrapé, il m'a fait dormir dans le patio et m'a jeté un seau d'eau froide [...]. Il m'a frappé tellement fort que le lendemain, je ne pouvais plus marcher. Ça ne m'a pas plu qu'il me tape et un jour, je suis parti de chez moi et je ne suis plus revenu. Je suis allé au Prado avec d'autres gamins et on dormait là-bas. J'avais peur de rentrer chez moi et je suis resté dormir et traîner avec eux. » (Franz, 22 ans, en situation de rue depuis l'âge de 7 ans)

Les contraintes subies pendant les premières années d'enfance dans le ménage et l'accès possible à la rue comme espace de ressources et de socialisation alternative à la famille motivent le départ des enfants et leur entrée dans une nouvelle étape de leur parcours (T2)⁵. De nombreux enfants parlent d'un sentiment de soulagement après l'abandon de leur famille. C'est l'aboutissement d'une stratégie d'évasion de la domination sociale, physique et matérielle ressentie dans le ménage. La vie dans la rue permet aux enfants, au moins dans un premier temps qui peut se prolonger sur plusieurs années, de trouver une forme de stabilité dans la cohésion du groupe de pairs et dans l'exercice d'une activité économique. Dans cette séquence, la rue donne aux enfants un statut et une identité construite au sein de leur groupe et un espace d'acquisition de compétences qu'ils utilisent dans leurs pratiques quotidiennes et qui les aident à mener à bien leurs activités avec autonomie (gagner de l'argent, voler, préparer à manger, boire, se procurer des inhalants, jouer aux osselets). Le rapport positif à la rue comme échappatoire aux problèmes familiaux s'estompe par la suite, lorsque les conditions de vie se dégradent et que la violence au sein du groupe d'enfants, entre les groupes, ou vis-à-vis de la police devient régulière et rend difficile le maintien de ces routines. La rue se transforme alors en un espace de survie matérielle et s'affaiblit en termes de sociabilité et de stabilité.

« Il y avait beaucoup de coups dans la rue et des assassinats même, à cause des histoires pour les filles et des vols. Il y avait beaucoup de violence aussi entre les garçons du même groupe, en plus de la violence entre les groupes. Moi, je travaillais comme crieur dans les bus et un jour, je m'étais acheté de nouvelles tennis, toutes neuves... Quelques nuits plus tard, les types m'ont fait boire, j'étais saoul et ils m'ont volé mes nouvelles tennis. [...] La jalousie ne manque pas dans ce monde-là. Il y a aussi des types qui disparaissent de la rue, comme ça sans rien dire. » (Adhemar, 20 ans, en situation de rue entre 14 et 18 ans)

C'est à ce stade que les enfants intègrent progressivement le milieu institutionnel, marquant la troisième séquence observée dans les parcours de vie (T3). Celle-ci commence, dans les cas étudiés, entre 10 et 16 ans, après un séjour prolongé dans la rue, et s'accompagne de la mise en place d'activités régulières à l'intérieur des organisations d'assistance suite à l'abandon du groupe. Les enfants

5. À propos des facteurs de départ de la famille, voir aussi Lucchini [1997].

décident d'intégrer ces structures de façon plus ou moins durable. L'interprétation des événements vécus dans la rue les incite à en sortir, au moins pour une période significative, en répondant favorablement aux demandes des éducateurs, aux conditions de vie et aux nouveaux projets qu'ils désirent développer. La décision d'intégrer le milieu institutionnel se concrétise fréquemment suite à un événement critique dans la rue, bagarre généralisée, homicide, blessure sérieuse, mais ne signifie pas nécessairement un éloignement prolongé de ce mode de vie. Les institutions travaillant en faveur des enfants des rues à La Paz et El Alto présentent de nombreuses possibilités d'amélioration d'une situation qui se détériore dans la rue. Elles sont des espaces dont les services peuvent être utilisés par les enfants pour atteindre des objectifs divers de plus ou moins long terme, soigner une blessure, prendre une douche, laver son linge, se restaurer, jouer au foot, se cacher, opter pour un nouveau projet de vie. Dans la séquence T3, les enfants diversifient leurs lieux de résidence entre le milieu institutionnel, la rue, la famille, quand ils reprennent contact avec elle, et parfois la prison pour de courtes durées, suite à des arrestations pour vol. Les associations et les ONG leur procurent une protection que la plupart savent mobiliser à des fins individuelles en cas de besoin immédiat ou sur le long terme. Leurs parcours de vie montrent alors des alternances entre différents espaces sociaux *a priori* en opposition. Ils se démarquent de la catégorie « enfants des rues » au profit de logiques de suivi mettant en valeur l'activation de réseaux personnels afin d'assurer une certaine stabilité dans leur vie quotidienne.

« Je m'échappais du centre [Luz de esperanza], puis je passais, je revenais et je m'échappais à nouveau. J'étais ensuite dans d'autres projets comme Alalay ou Casa del Paso. Dans la rue, les *tíos* [les aînés] me cherchent en ce moment pour me faire la peau, mais je me suis échappé pour ne pas qu'ils me trouvent. Je veux changer de vie maintenant et je le fais petit à petit. Je m'améliore et je pense faire mon service militaire bientôt. » (Constancio, 19 ans, en situation de rue depuis l'âge de 12 ans)

Au-delà de la singularité de chaque cas, l'étude des itinéraires de vie des enfants montre que leur appartenance au milieu de la rue reste relative et que l'étiquetage « enfants des rues » est inapproprié. L'étape de leur parcours effectif dans la rue survient après l'abandon du domicile familial ou la fugue (T2) et se combine avec une activité économique qui leur permet de générer un revenu et de couvrir leurs dépenses personnelles sans l'appui de leur famille. Après cette séquence d'une durée très variable, les enfants ne se trouvent plus de manière permanente dans l'espace public et alternent entre l'entourage institutionnel et d'autres champs. Le parcours de ces enfants, reconstitué à partir de leur histoire personnelle, contraste avec le discours des ONG et du milieu associatif qui tend à les enfermer dans une catégorie, « enfants des rues », en décalage avec les situations observées. La description du contexte de rue omet en effet de prendre en compte les potentialités des enfants, les ressources dont ils font preuve et les stratégies qu'ils mettent en œuvre pour améliorer leurs conditions de vie dans l'espace public ou s'en extraire, au moins temporairement.

Figure 2 – Des enfants cirEURS de chaussures dans le centre de La Paz



Source : cliché Robin Cavagnoud, 14 mai 2011.

La construction d'un problème social dans la rencontre des concepts d'enfant et de rue

Les associations humanitaires et les ONG font coïncider dans leur discours les concepts d'enfant et de rue. Ils élaborent par ce biais une figure rhétorique qui participe à la construction d'un problème à l'intention de l'opinion publique et des touristes de passage en Bolivie, qui identifient l'union de ces termes comme un trouble à l'ordre moral au regard de la place que l'enfant « doit » occuper. La construction de ce problème comporte une préoccupation sécuritaire, dans la mesure où certains des enfants qui vivent dans la rue recourent au vol à la tire ou s'adonnent à différentes activités illicites (trafic de faux billets, etc.) pour obtenir des ressources leur permettant de vivre hors de leur famille. La réunion, dans la même expression, des notions d'enfant et de rue tend à assimiler le phénomène à un problème social, au-delà de toute problématisation des représentations sur la place de l'enfant et de la rue dans les milieux populaires. La rencontre des deux termes ébranle les normes dominantes sur le statut de l'un et de l'autre dans le fonctionnement de la société. Cet antagonisme entre l'enfance et la rue ne va pourtant pas de soi dans toutes les couches sociales des pays du Sud et peut être interprété comme un préjugé des classes aisées vis-à-vis des enfants de familles modestes et pauvres.

Si la représentation de l'enfance comme « phase de l'existence humaine marquée par l'insouciance et la joie » [Boyden, 1997] issue du modèle occidental de la famille nucléaire s'est diffusée dans les classes moyennes des pays andins, elle ne s'est pas imposée dans les couches populaires des grandes villes et des campagnes de cette région. Le travail des plus jeunes notamment, valorisé par les familles populaires, s'effectue très souvent dans la rue à travers des activités ambulantes pour les garçons qui résident en ville [Invernizzi, 2001 ; Cavnoud, 2012] et dans les champs pour ceux des campagnes [Alarcón, 2011]. Leur absence régulière du domicile familial opère un rapprochement entre l'enfance et la rue sans toutefois recouvrir une quelconque connotation négative et stigmatisante de ce phénomène renforcé, au contraire, dans le cas des cultures andines, par des logiques de solidarité et de réciprocité familiale [Lobo, 1984]. En outre, ces mêmes couches populaires considèrent la rue comme la forme élémentaire de l'espace public, dans un rapport indissociable avec la ville (ou les villages). La rue n'est pas un lieu neutre, celui de la simple circulation et du transit, mais un espace fortement approprié par les habitants en fonction des heures, des jours de la semaine et du contrôle éventuel des autorités municipales. Avec l'installation de points de vente sur le trottoir sous forme d'espaces privatisés ou l'ouverture de l'épicerie familiale sur la voie publique pour l'accueil des clients, la rue se révèle un lieu facilement accessible de ressources, de sociabilité, d'identité au quartier, voire de tension. La rue symbolise ainsi une scène centrale de la vie quotidienne, où les habitants échangent socialement et économiquement dans une sorte de prolongement de l'espace domestique situé à proximité. À travers l'édification de leur habitat et l'ouverture sur la voie publique, voire son occupation provisoire ou permanente, les acteurs modèlent la structure de leur quartier et de leur ville

[Baby-Collin, 1998]. La rue n'a pas une dimension négative de fait pour les habitants et les commerçants des milieux populaires. Ceux-ci lui donnent une signification importante et la transforment en un lieu de stabilité, pour les enfants qui travaillent et pour ceux qui y exercent une activité ludique (fermeture de la rue pour un jeu de ballon). La rencontre de l'enfance et de la rue ne renvoie donc pas à une réalité stigmatisante dans l'imaginaire des couches populaires des pays andins. Le jugement normatif des ONG et du milieu associatif selon lequel la rue est mauvaise est une perception culturellement issue de l'Occident, où règne une forte opposition entre les sphères publique et privée [Stoecklin, 2000, p. 33]. La rue est dans ce cadre identifiée comme un espace de transit dont l'occupation, autre que comme lieu de passage, est source de discriminations, de préjugés et de violences. Cela n'empêche pas les habitants des quartiers populaires de juger négativement et de dénoncer auprès des autorités la présence d'enfants et jeunes en situation de rue près de leur domicile, mais davantage pour leur absence d'activité productive (figure du *vago*, du fainéant) ou du danger qu'ils représentent en tant que délinquants potentiels, que pour leur présence strictement *in situ* dans l'espace public.

L'expression enfant des rues est d'une création relativement récente issue du milieu du développement en réaction à la découverte d'enfants en rupture familiale vivant en groupe dans l'espace public. Elle vise à nommer une réalité qui pose problème selon une certaine construction de l'enfance, centrée sur les principes de promotion des droits et de la protection sociale inspirée de la CIDE. Toutefois, cette approche ne prend que peu en compte les formes de protection rapprochée qui s'observent entre enfants à travers des mécanismes de solidarité pour l'alimentation et face à la violence de la police dans une sorte d'économie domestique [Suremain, 2006].

« La signification culturelle de l'« enfant de la rue » correspond au sens que certaines couches sociales réussissent à faire accepter comme étant le « sens juste ». Chacun des deux termes, enfant et rue, est réduit à une représentation spécifique qui prévaut chez les classes qui ont un accès privilégié aux instruments de diffusion et de légitimation (médias, éducation, codes juridiques, etc.) de leurs idéaux normatifs. » [Stoecklin, 2000, p. 36-37]

Les enfants qui ont fui leur famille dans la métropole de La Paz et El Alto sont perçus comme déviants au regard de leur éloignement de l'enfance « idéale » correspondant à un ordre instituant la famille et l'école comme les seuls espaces légitimes. Les acteurs du développement et les médias, les premiers au nom du droit et de la protection des enfants et les seconds, dans une approche sensationnaliste, entretiennent cette image au sein de la population, en particulier des classes moyennes et favorisées. Le souci sécuritaire est sous-jacent à la représentation de cette population d'enfants relégués à la marginalité urbaine et sociale.

Conclusion

L'expression enfant des rues s'apparente à une catégorisation uniformisante inscrite dans le discours et les stratégies d'intervention de la plupart des ONG et des associations caritatives. Leur présentation du phénomène des enfants en situation de rue met en lumière une conflictualité entre les représentations de l'enfance du milieu du développement et celle des milieux populaires des pays andins, pour lesquels l'enfance et la rue ne s'opposent pas nécessairement. Les résultats de notre enquête permettent de constater que les enfants et les jeunes trouvent des alternatives à la vie nocturne dans la rue, notamment en investissant une somme d'argent quotidienne pour dormir dans des hôtels des quartiers où ils retrouvent leur groupe de pairs. L'étude de leurs parcours met en perspective l'absence de vision globale de l'enfance émanant du discours des ONG et du milieu humanitaire, ainsi que la sectorialisation qui caractérise les projets d'intervention en la matière, sans prise en compte des différents domaines de socialisation des enfants hors de la rue et du bien-fondé empirique de la catégorie « enfants des rues ». Les enfants sont pensés dans leur statut de sujets de droits et donc dans une optique de protection qui élude leur capacité à prendre des décisions dans et en dehors de la rue pour trouver des formes de stabilité dans leur vie quotidienne et échapper à une situation de survie. L'exercice d'une activité comme le cirage de chaussures, la vente ambulante ou l'encaissement des billets dans les bus, ou la recherche de protection et de routines dans les centres d'accueil sont plusieurs formes de stratégies qui contrastent avec les clichés montrant les enfants dans une position d'inaction, c'est-à-dire sous le seul angle de leur moment effectif dans la rue, entre pairs et souvent au terme de phases de consommation d'alcool et d'inhalants.

Bibliographie

- ALARCÓN W. [2011], *Trabajo infantil en los Andes*, Lima, IEP, Proyecto solidario por la infancia, Fundación telefónica, 136 p.
- BABY-COLLIN V. [1998], « El Alto de La Paz, cité pauvre d'altitude au cœur de l'Amérique latine », *L'espace géographique*, vol. 98, n° 2, p. 155-168.
- BECKER H. [1985], *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 247 p.
- BOYDEN J. [1997], « Childhood and the policy makers : a comparative perspective on the globalization of childhood », in JAMES A, PROUT A. (dir.), *Constructing and reconstructing childhood*, Edinburgh, Edinburgh university press, p. 190-229.
- CAVAGNOUD R. [2012], *L'Enfance entre école et travail au Pérou. Enquête sur des adolescents à Lima*, Paris, Karthala, 252 p.
- DELLAPE F. [1996], « Urban children : a challenge and an opportunity », *Childhood*, vol. 3, n° 2, p. 283-294.
- ENDA-BOLIVIA [2013], « ENDA-Bolivia, niños de la calle », Fiche d'enregistrement dans le réseau d'innovations éducatives pour l'Amérique latine et les Caraïbes, UNESCO, 8 p.
- ENNEW J. [1996], « The child business : comments on the management of international policies for children », *Journal of international development*, vol. 8, n° 6, p. 849-858.

- ENNEW J. [2003a], « Difficult circumstances : some reflections on “street children” in Africa », *Africa insight*, vol. 26, n° 3, p. 203-210.
- ENNEW J., SWART-KRUGER J. [2003b], « Introduction : homes, places and spaces in the construction of street children and street youth », *Children, youth and environments*, vol. 13, n° 1, p. 81-104.
- FASSIN D. [2010], *La Raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, Paris, Gallimard, 358 p.
- FONDATION ARCO IRIS [2009], *Fundación Arco Iris, 15 años de actividades en Bolivia*, La Paz, 6 p.
- INSTITUTO NACIONAL DE ESTADISTICAS (INE) [2011], *Encuesta nacional de hogares 2011*, La Paz, Instituto nacional de estadística, 153 p.
- INVERNIZZI A. [2001], *La Vie quotidienne des enfants travailleurs. Stratégies de survie et socialisation dans les rues de Lima*, Paris, L'Harmattan, 288 p.
- JAVEAU C. [1998], « Corps d'enfants et émotions collective : essai de sociologie à chaud sur les meurtres d'enfants en Belgique (1996) », *Éducation et sociétés*, n° 2, p. 135-148.
- LOBO S. [1984], *Tengo casa propia : organización social en las barriadas de Lima*, Lima, IEP, 283 p.
- LOS TIEMPOS, *Crece presencia de inhaladores, faltan programas de asistencia*, La Paz, 3 mars 2013.
- LUCCHINI R. [1993], *Enfants de la rue, identité, sociabilité, drogue*, Genève, Droz, 272 p.
- LUCCHINI R. [1996], *Sociologie de la survie : l'enfant dans la rue*, Paris, PUF, 336 p.
- LUCCHINI R. [1997], « Entre fugue et expulsion : le départ de l'enfant dans la rue », Working paper ISES n° 287, université de Fribourg, 25 p.
- MAYA PAYA KIMSA [2013], *Paya Maya Kimsa, El sueño de un mundo más justo*, La Paz, Maya Paya Kimsa, 6 p.
- MERIENNE SIERRA M. [1994], *Violence et tendresse. Les enfants de la rue à Bogotá*, Paris, L'Harmattan, 100 p.
- MORELLE M. [2007], *La Rue des enfants, les enfants des rues*, Paris, CNRS, 282 p.
- MULLER P. [1996], « Présentation : cinq défis pour l'analyse des politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 1, p. 96-102.
- NIEUWENHUYTS O. [1998], « Global childhood and the politics of contempt », *Alternatives : global, local, political*, vol. 23, n° 3, p. 267-289.
- PEREZ LOPEZ R. [2009], *Vivre et survivre à Mexico. Enfants et jeunes de la rue*, Paris, Karthala, 345 p.
- PEREZ LOPEZ R. [2010], *Le Vice c'est le caillou. Expériences de la rue à México*, Paris, Grinkgo, 125 p.
- QVORTRUP J. [1993], *Childhood as a social phenomenon : lessons from an international project*, Vienna, European center for social welfare policy and research, 163 p.
- STOECKLIN D. [2000], *Enfants des rues en Chine. Une exploration sociologique*, Paris, Karthala, 367 p.
- SUREMAIN (DE) Ch.-É. [2006], « Affinité horizontale et stratégies de survie parmi les « enfants de la rue ». La bande Solitarios à La Paz (Bolivie) », in MORELLE M., « Marges au cœur de la ville », *Revue tiers monde*, vol. 47, n° 185, p. 113-132.

- TARACENA E., TAVERA M.L. [2005], « La fonction du groupe chez les enfants des rues à Mexico », in TESSIER S. (dir.), *L'Enfant des rues : contribution à une socio-anthropologie de l'enfant en grande difficulté dans l'espace urbain*, Paris, L'Harmattan, p. 13-38.
- TESSIER S. (dir.) [2005], *L'Enfant des rues : contribution à une socio-anthropologie de l'enfant en grande difficulté dans l'espace urbain*, Paris, L'Harmattan, 493 p.
- VERHELLEN E. [1994], *Convention of the rights of the child. Background, motivation, strategies, main themes*, Leuven, Garant, 193 p.
- YOUF D. [2002], *Penser les droits de l'enfant*, Paris, PUF, 184 p.

Droits de l'enfant et libéralisation du secteur minier au Ghana

*Géraldine André**

Cet article porte sur les figures de l'enfance et de la parentalité dans des programmes de développement qui, au nom et à travers les droits de l'enfant, visent à mettre un terme à l'utilisation de la main-d'œuvre infantile dans les mines artisanales en Afrique subsaharienne. Plus précisément, il s'agit d'analyser la manière dont ces programmes façonnent les représentations de l'enfance, de la famille et du travail des plus jeunes et de leurs communautés d'appartenance, et les effets de ces transformations sur les rapports intergénérationnels. Un tel objectif nécessite d'adopter un point de vue théorique qui permette de saisir les processus de mise en œuvre de ces programmes de développement et les différentes représentations de l'enfance, de la parentalité et du travail qui les sous-tendent. Sur ce point, la littérature anthropologique est traversée par différentes orientations éthiques et théoriques.

D'un côté, les anthropologues se montrent particulièrement sceptiques à l'égard de l'établissement et de la diffusion de standards moraux pour réguler la vie des enfants sur l'ensemble du globe [Stephens 1995, Scheper-Hugues, Sargent, 1998]. Leur scepticisme renvoie à l'« évidence anthropologique » selon laquelle l'enfance varie d'une société à l'autre [Bonnet, Rollet, de Suremain, 2012], laquelle va de pair avec l'usage de démarches méthodologiques qui saisissent les enfants au plus près des significations locales. Pour certains anthropologues [Hanson, Nieuwenhuys, 2013], les droits de l'enfant ne sont pas seulement le résultat de processus de négociation relatifs aux textes de loi. Au contraire, les enfants et leurs communautés d'appartenance sont continuellement en train de faire, défaire et refaire leurs propres droits, répondant aux multiples défis économiques de leur vie quotidienne [Hanson, Nieuwenhuys, 2013]. Dans cette optique, si les programmes de développement et les discours officiels sur les droits de l'enfant parviennent à façonner l'existence des enfants et de leurs apparentés dans les zones périphériques de la globalisation, c'est à travers des processus de simulation, de résistance ou de conflits.

D'un autre côté, les anthropologues soulignent combien les programmes de développement et les discours promouvant les droits de l'enfant sont empreints

* Chargée de recherches FRS-FNRS, Pôle Sud et Lasc, université de Liège (Belgique).

de valeurs qui ne sont ni neutres ni universelles. Leurs critiques conduisent à souligner le contexte historique spécifique dans lequel les législations relatives aux droits de l'enfant ont émergé : les arrangements législatifs relatifs à la protection de l'enfance en Afrique et les programmes de développement portent l'empreinte des priorités sociales de l'Europe du XIX^e siècle [Boyden, 1997]. Au-delà de ces critiques, certains anthropologues se sont consacrés plus amplement au développement d'une approche « par le haut » de ces législations et programmes de développement : Stephens [1995] a posé les bases d'un cadre interprétatif ambitieux dans lequel les législations relatives aux droits de l'enfant et les programmes de développement qui les véhiculent sont analysés dans leur enchevêtrement avec les structures interdépendantes de la modernité que sont le capital, l'État-nation, la vie urbaine, les différentes formes culturelles et les orientations subjectives qui caractérisent la société occidentale capitaliste. Dans cette perspective, les programmes de développement et la rhétorique des droits de l'enfant qu'ils soutiennent constituent une constellation de projets qui façonnent les enfants en vue de les adapter à la société capitaliste [Stephens 1995, Scheper-Hugues, 1998].

Cet article, qui porte sur les programmes de développement qui luttent contre l'utilisation de la main-d'œuvre infantile dans le secteur minier artisanal en Afrique subsaharienne et au Ghana, vise à analyser les effets de tels programmes sur les représentations des enfants en termes d'enfance, de travail et de parentalité en conjuguant les apports de ces deux approches de la littérature anthropologique. Il s'agit d'analyser en quoi ces programmes de développement et les représentations de l'enfance et de la parentalité qu'ils véhiculent sont façonnés par des structures et des relations de pouvoir situées à la fois à l'échelle locale et globale, et en quoi ils influencent les représentations de l'enfance, du travail et de la parentalité des enfants et de leur communauté d'appartenance. En d'autres termes, il est question, d'une part, de saisir la manière dont ces programmes de développement sont mis en place à travers les rapports sociaux locaux, c'est-à-dire en fonction des oppositions, des conflits et des principes structurant les hiérarchies locales. D'autre part, ces programmes sont étudiés à travers une anthropologie du développement qui ne se focalise pas seulement sur l'aide (humanitaire ou au développement), mais qui connecte les programmes de développement aux flux de la globalisation, entendue ici comme la domination croissante des politiques économiques néolibérales depuis les années 1980 et l'intégration croissante de nombreux espaces du monde au sein de l'économie de marché libre [Edelman, Haugerud, 2005].

Cette contribution repose sur une enquête de terrain de type socio-anthropologique¹ réalisée dans le district minier de Tarkwa-Nsuaem² au sud-ouest du

1. Cette enquête s'inscrit dans le cadre plus large d'une enquête multi-site réalisée dans trois régions minières d'Afrique subsaharienne : dans la province du Katanga, au Sud de la République démocratique du Congo (août 2007) ; dans le district minier de Tarkwa, au sud-ouest du Ghana (juillet 2009, août 2009, mai 2010, septembre 2010 et avril 2011, septembre 2011) ; enfin, dans la province du Ganzourgou, au centre du Burkina Faso (juillet 2013 et novembre 2013). Les résultats présentés ici sont essentiellement issus de l'enquête de terrain réalisée au Ghana, mais leur analyse et leur interprétation sont nourris par le cadre plus large de cette enquête multi-sites.

2. Dans le reste du texte, on écrira : « le district de Tarkwa ».

Ghana. L'enquête de terrain s'est déployée autour de deux axes d'observation. Premièrement, les activités de travail d'enfants et de jeunes, dont les activités minières, les pratiques et représentations en termes de travail, d'enfance et de parentalité et, plus largement, les styles de vie et les modèles de travail de leurs familles ont été au cœur de l'enquête de terrain. Ces diverses représentations et pratiques ont été saisies à travers des phases de recherche favorisant l'observation, les discussions et les échanges informels. D'autres phases plus systématiques se sont appuyées sur des entretiens de type compréhensif³ avec des enfants, des jeunes et des adultes des milieux rural et urbain pratiquant le travail artisanal de l'or dans le district de Tarkwa et, de manière approfondie, à Akiempim, une zone périurbaine de Tarkwa, principale ville et capitale du district. Deuxièmement, des programmes de développement qui luttent contre le travail des enfants dans le secteur minier artisanal ont été étudiés : un projet de réinsertion scolaire d'enfants-mineurs conduit par une ONG suisse en partenariat avec l'Unicef plusieurs années avant le début de l'enquête dans le district de Tarkwa a été analysé à travers les discours des populations et en comparaison avec des programmes de développement étudiés sur d'autres sites⁴. Une observation participante de deux mois a aussi été menée dans un projet de sensibilisation contre les pires formes du travail des enfants mené par le département de l'éducation du district de Tarkwa.

Après avoir contextualisé les réformes minières au Ghana et situé l'émergence de la lutte contre le travail des enfants dans le sillage des conflits opposant les multinationales aux mineurs d'or artisanaux, ce texte analysera les discours sur l'enfance et la parentalité véhiculés par les programmes de développement qui visent à mettre un terme au travail des enfants dans le secteur artisanal. Par la suite, nous serons à même de cerner les effets de tels programmes sur les enfants et leurs communautés en nous intéressant tout particulièrement aux représentations de l'enfance, de la parentalité et du travail qu'ils véhiculent. Dans cette perspective, nous analyserons la résistance des enfants et de leurs communautés d'appartenance à ces projets de développement. Il s'agit ici de la « résistance » dans le sens de Willis [1977], c'est-à-dire un travail symbolique intense opéré par les acteurs au départ de la mémoire des représentations, des dispositions et des pratiques, plus spécifiquement ici en termes d'enfance, de travail et de parentalité.

La libéralisation du secteur minier et l'émergence du problème social des mineurs d'or artisanaux

Au Ghana, à l'instar d'autres régions d'Afrique [André, Godin, 2013], les programmes de lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales ont été implantés dans le contexte de libéralisation du secteur minier intervenue dans la seconde moitié des années 1980. Au Ghana, contrairement à l'histoire minière

3. Ces entretiens ont été menés autant que possible de manière croisée : les entretiens avec les membres d'une même famille visaient à saisir les dynamiques et les échanges intergénérationnels.

4. Projets de réinsertion scolaire des enfants mineurs en RDC d'une ONG belge en partenariat avec l'Unicef, et au Burkina Faso d'une ONG suisse.

d'autres pays de la sous-région, le travail de l'or artisanal (orpaillage, creusage en surface ou en profondeur) était pratiqué bien avant la période coloniale [Arhin, 1978 ; Terray, 1995 ; Dumett, 1998 ; Pescheux, 2003 ; Deveau, 2005]. Il joue en effet un rôle clé dans l'histoire économique, politique et culturelle des États Akan. Pour certains [Terray, 1982], l'extraction artisanale de l'or chez les Asante était le fait de groupes marginaux, surtout des esclaves. Dans le cas des anciens royaumes Wassa, lesquels correspondent à la région analysée dans cet article, ce travail était pratiqué en famille et selon les saisons, en alternance avec d'autres activités telles que l'agriculture, la chasse, la pêche, le commerce [Dumett, 1998]. Au cours de la période précoloniale, l'or était extrait artisanalement de trois manières [Dumett, 1998]. La recherche d'or alluvial était principalement effectuée par les femmes, les adolescents et les jeunes enfants, mais les hommes jouaient aussi un rôle dans cette entreprise collective en creusant les trous le long des cours d'eau. La forme la plus courante, l'extraction de l'or à la surface du sol était pratiquée en famille, voire par villages entiers, hommes, femmes et enfants travaillant côte à côte. L'extraction de l'or en profondeur était moins courante et faisait intervenir des esclaves à des degrés divers.

La colonisation a introduit la première grande exploitation systématique du secteur, jetant les bases d'une exploitation industrielle des ressources, modifiant les techniques de prospection et d'extraction du secteur artisanal (par exemple introduction de la dynamite) sans pour autant le faire disparaître [Dumett, 1998]. À partir de l'indépendance du pays en 1957, le contrôle de l'État, la souveraineté du pays sur les ressources naturelles et la primauté des entreprises et des infrastructures nationales vont caractériser le secteur pour plusieurs décennies. Les compagnies d'État sont loin d'être compétitives et efficaces. Néanmoins, elles sont bien intégrées dans leur environnement naturel et social : elles réalisent leurs activités sous terre et les champs sont cultivés par des agriculteurs [Akabzaa, Darimani, 2001]. Dès le milieu des années 1980, la situation prend un tournant radical. En effet, comme dans de nombreux pays d'Afrique, le secteur est libéralisé sous la pression des institutions internationales. La croyance est que le secteur minier peut améliorer l'économie nationale, réduire la pauvreté et soutenir le développement du pays [Akabzaa, 2009]. Le secteur minier connaît dès lors de nombreux changements : accroissement de la libéralisation fiscale, privatisation des compagnies minières et des autres infrastructures nationales, privatisation des innovations technologiques telles que l'exploitation à la surface de la terre à la place des mines souterraines, pourtant davantage en symbiose avec les activités non industrielles. Le développement qui résulte du processus de privatisation conduit à un réel boom⁵. Mais l'installation de nombreuses multinationales et le renforcement de l'exploitation du secteur entraînent, au Ghana, comme dans de nombreux autres pays d'Afrique, de sérieux dommages environnementaux. Plus encore, les implications sociales des modes de fonctionnement des larges

5. Selon Ayree [2001], la nouvelle législation minière de 1986 aurait attiré plus de 200 compagnies d'exploration minière et plus de 4 milliards de dollars d'investissement dans l'exploitation industrielle d'or.

compagnies minières, soit le déplacement et la réinstallation, affectent fortement la vie sociale dans ces régions [Filer, 1999 ; Hilson, Yakovleva, 2007]. L'exploitation des sols par les grandes compagnies minières soulève des conflits sociaux majeurs quant à l'utilisation des sols [Luning, 2012]. Comme dans de nombreux autres pays d'Afrique subsaharienne, la libéralisation du secteur minier fait émerger des conflits opposant les mineurs d'or artisanaux aux grandes compagnies minières.

Au cours des deux dernières décennies, le secteur artisanal a connu un essor fulgurant : les programmes d'ajustement structurel ont contribué à des licenciements massifs dans les zones urbaines et lourdement compromis l'agriculture de subsistance [Banchirigah, Hilson, 2008]. Largement considéré comme une activité de survie pour les laissés-pour-compte de l'économie formelle, ce secteur contribue néanmoins pour plus de « 461,1 millions » de dollars à l'économie nationale, avec une population impliquée dans l'extraction de l'or qui représente « deux tiers des mineurs de l'or » du Ghana [Carson *et al.*, 2005, cité par Tschakert, Singha, 2007, p. 1304]. Une majorité des personnes qui travaillent dans ce secteur sont des agriculteurs ou des urbains non qualifiés vivant d'activités relevant de l'économie informelle et qui, en fonction des saisons, pratiquent le travail artisanal de l'or pour répondre aux défis multiples relatifs à la scolarisation, à l'urbanisation et au développement⁶. Ce sont aussi des travailleurs semi-qualifiés, parfois même des universitaires, cherchant une alternative au chômage des centres urbains [Cuvelier, 2011 ; André, Godin, 2013 ; 2014]. C'est dans le secteur minier artisanal illégal que l'on trouve la main-d'œuvre infantile et juvénile [Hilson, 2008 ; Okyere, 2012].

À la fin des années 1980, le gouvernement ghanéen a adopté un cadre législatif pour réguler le secteur minier artisanal. Cependant, les mineurs artisanaux méconnaissent ces lois et le gouvernement propage un discours visant à les discréditer, présentant le secteur comme l'un des principaux obstacles à un climat attractif pour les investisseurs étrangers, et s'appuie sur le pouvoir militaire pour le contrôler [Hilson, Potter, 2005 ; Bush 2007]. Depuis la réforme du secteur minier, les relations entre les deux secteurs sont donc loin d'être cordiales, ponctuées d'oppositions et de conflits [Hilson, Yakovleva, 2007 ; Aubynn, 2009]. Le déplacement et la réinstallation des populations locales dans le district de Tarkwa, dans lequel ont été menées les enquêtes sur lesquelles s'appuie cet article, ont été des opérations de grande envergure : des milliers de personnes, dont un grand nombre pratiquait le travail de l'or artisanal, ont été expulsées. Ces différents conflits contribuent à alimenter les préjugés et l'image largement négative du secteur artisanal, y compris de ses fractions légales. Comme mes enquêtes de terrain l'ont montré, la stigmatisation du secteur minier artisanal a commencé dans les compagnies minières et continué dans les discours publics et gouvernementaux et dans les médias ghanéens : s'est progressivement construite une rhétorique

6. Comme mes enquêtes au Ghana, en RDC ainsi qu'au Burkina Faso l'ont montré.

anti-Galamsey⁷, un discours de criminalisation dans lequel « l'usage du mercure » par les mineurs artisanaux et la « contamination de l'eau » qui en découle [Tschakert, Singha, 2007] s'ajoutant au non-respect des droits de l'homme, et surtout des droits de l'enfant⁸ occupent une place-clé. Cette rhétorique « anti-Galamsey », diffusée constamment à la radio et placardée sur les murs des administrations et des écoles, contribue à discréditer les mineurs artisanaux non seulement aux yeux des populations locales, mais aussi vis-à-vis de l'opinion internationale, du champ de l'aide et des institutions de protection des droits de l'homme. C'est dans le sillage de la libéralisation du secteur minier et dans ce contexte de luttes et de conflits opposant les grandes compagnies minières aux mineurs artisanaux, présentés dans les médias comme un problème social majeur, qu'ont été lancés les programmes de développement visant à mettre un terme à l'une des pires formes de travail des enfants en Afrique subsaharienne, au Ghana en particulier.

La lutte contre le travail des enfants : la parentalité responsable et les enfants à protéger

Les programmes de développement qui visent à mettre un terme au travail des enfants dans les mines artisanales ont donc été mis en place dans le contexte de réformes néolibérales qui, impliquant le retrait de l'État et encourageant le secteur privé et tout particulièrement les grandes compagnies étrangères, conduisent à la stigmatisation du secteur minier artisanal. Comme cela va être montré par la suite, ce contexte participe au façonnement des représentations de l'enfance et de la parentalité qui sont au cœur des projets de développement destinés aux enfants et jeunes mineurs et à leurs communautés d'appartenance. Cependant, l'adoption au Ghana d'un cadre législatif visant à réguler les pires formes du travail des enfants telles que le travail artisanal dans les mines et les carrières ne trouve pas son origine dans les politiques néolibérales déployées à partir des années 1980. Des lois et des décrets nationaux ont été adoptés dès les années 1960 pour réguler l'âge légal de mise au travail [Twum-Danso Imoh, Ansell, 2008]. Par ailleurs, le Ghana a ratifié la Convention sur les droits de l'enfant quelques mois seulement après son adoption par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989, devenant le premier pays à s'engager dans sa mise en œuvre [Twum-Danso Imoh, Ansell, 2008]. Plus concrètement, le gouvernement ghanéen a commencé à réviser ses politiques et législations de l'enfance dans les années 1990, au moment où différents secteurs sont libéralisés. Ce processus débouche sur l'adoption, en 1998, d'une législation propre à l'enfance, le Children's Act (1998), qui tient compte à la fois de la législation internationale et des préoccupations nationales et continentales. La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant redéfinit certains droits de l'enfant dans le contexte africain. Dans le Children's Act, une section

7. Terme désignant les orpailleurs au Ghana.

8. Dans le cadre de mes enquêtes de terrain avec les populations qui avaient été contraintes de se déplacer en raison des activités de la multinationale Goldfield, certaines familles expliquèrent qu'elles avaient été qualifiées de communautés minières recourant à la main-d'œuvre infantile.

relative aux « responsabilités de l'enfant » a été ajoutée (article 31). Cependant, la législation ghanéenne de protection de l'enfance s'inspire essentiellement de la convention internationale des droits de l'enfant et du Children's Act britannique, lequel est particulièrement libéral, au sens anglo-saxon du terme. L'un des objectifs affichés de cette législation nationale spécifique à l'enfance et découlant des traités internationaux est la régulation du travail des enfants. Elle établit l'âge de 15 ans, qui marque la fin de la scolarité obligatoire, pour l'entrée au travail des enfants, mais uniquement pour des travaux qui ne sont pas considérés comme dangereux. Les formes de travail qualifiées de dangereuses, telles que le travail dans les mines et les carrières ne peuvent être effectuées qu'à partir de 18 ans.

La parentalité responsable

Comme cela a été observé dans d'autres projets de développement concernant les enfants travaillant dans les mines artisanales [André, Godin, 2013], la première étape est la réinsertion scolaire des enfants mineurs. Elle attribue généralement aux différents membres du ménage des rôles et des statuts selon les principes et les représentations de ce que j'appelle « la parentalité responsable ». Dans le sillage du travail de différents auteurs qui articulent les discours sur les parents « responsables » [Donzelot, 1977 ; Rose, 1989 ; Howard, 2012] à la gouvernmentalité (néo) libérale, je suggère que la première étape de ce programme diffuse une représentation de la famille qui peut être qualifiée de néolibérale. En effet, les parents sont alors considérés comme les seuls responsables de la scolarité de leurs enfants. Les discours visent à conscientiser les parents à l'égard des responsabilités qui leur incombent vis-à-vis de leur progéniture. Dans le cadre d'une séance de sensibilisation contre les pires formes du travail des enfants animée par des agents du service de l'éducation du district de Tarkwa, les parents sont invités à être des chefs de ménage responsables, dont le devoir est de prendre en charge l'ensemble des besoins de leurs enfants. Kate, une institutrice, exhorte les parents :

« Vous devez être responsables ! Bien sûr, la pauvreté est là, mais ce n'est pas que ça ! De nos jours, tout le monde préfère dépenser son argent pour les funérailles et les vêtements de funérailles et lorsqu'il faut dépenser pour envoyer les enfants à l'école, là l'argent est fini ! Aidez-vous vous-mêmes, car personne ne peut vous aider à prendre soin de vos enfants ! »

Victoria, agent du service de l'Éducation de Tarkwa, poursuit la séance en relatant l'histoire du Premier ministre du Nigeria :

« Il avait une mère très pauvre sans argent, mais elle ne s'est jamais arrêtée de lutter pour prendre soin de son fils, elle vendait, faisait des activités de maraîchage, elle collectait du bois dans la forêt ! Les parents doivent lutter pour leurs enfants et pas le contraire ! »

Victoria renchérit :

« Vous devez vous sacrifier pour prendre soin de vos enfants, pour les envoyer à l'école, mais pas dans les mines. »

Bien plus, de la même manière que de nombreuses ONG et projets de développement visent à intégrer les populations pauvres, membres des masses rurales ou des classes populaires urbaines à l'économie de marché libre [Elyachar, 2005] en diffusant des représentations qui identifient les individus à des entrepreneurs actifs de leur communauté, de leur ménage, etc., les parents reçoivent un « kit économique » (en compensation de la perte des revenus du secteur minier artisanal) et une formation en vue de devenir capables de mener des activités génératrices de revenus qui soient durables et « responsables » et ne soient pas liées au secteur minier artisanal. Par exemple, les mères reçoivent des graines pour cultiver et une formation afin de gérer de manière optimale leurs stocks et leurs bénéfices. Un « kit scolaire », dont la composition varie selon le pays et le fonctionnement du champ scolaire local, est fourni à la famille⁹. Au terme d'une année, le kit scolaire n'est plus fourni au ménage, les parents étant considérés comme convertis en chefs de ménage responsables, capables de supporter, sans l'aide du travail de leurs enfants dans les mines artisanales, la scolarité de leur progéniture.

La protection des enfants

Après la phase de responsabilisation des parents, la deuxième étape du programme est une phase de sensibilisation contre les pires formes de travail des enfants, comme les activités minières. Celle-ci s'appuie sur les textes de loi adoptés par le gouvernement ghanéen pour réguler le travail des enfants dans les mines artisanales. La législation sur le travail des enfants au Ghana est influencée par la législation internationale, promue par de grandes organisations internationales telles que l'OIT, en la matière. Au-delà des textes de loi, ce qui importe dans l'approche retenue ici, c'est la manière dont ils sont concrètement appropriés par les agents de développement et diffusés selon les principes qui façonnent les rapports sociaux locaux. L'enquête de terrain menée dans le cadre de la campagne de sensibilisation contre le travail des enfants pratiquée dans le district de Tarkwa est instructive sur ce plan. La campagne a en effet été lancée par des fonctionnaires ghanéens dont l'appartenance aux classes moyennes les conduisait à adhérer aux modèles de l'enfance et de la famille qui sous-tendent les programmes de développement [Dull, 2006], et à s'opposer aux représentations des classes populaires, tout en reconduisant d'autres principes structurant de leur société. Pendant deux mois, j'ai accompagné une équipe relevant du service de l'Éducation nationale chargée de faire de la sensibilisation contre les pires formes de travail des enfants dans des zones rurales et urbaines du district de Tarkwa¹⁰. Formés aux textes

9. Au Ghana, le kit scolaire était seulement composé des fournitures et de l'uniforme, les écoles du secteur public ne prenant pas de frais d'inscription. En RDC, là où la scolarité primaire était payante, y compris dans l'enseignement public [Poncelet, André, de Herdt, 2010], le kit scolaire était composé de fournitures scolaires et d'une somme d'argent pour les frais d'inscription.

10. Dans le sillage de différentes directives et actions du gouvernement ghanéen, l'assemblée municipale du district de Tarkwa a mis en place un comité composé d'une quinzaine d'organisations et de services pour s'occuper du problème du travail des enfants, qui ne se limite pas aux activités minières.

officiels de protection de l'enfance, les membres de l'équipe structuraient la campagne autour d'une opposition entre *child labour* et *child work*¹¹. Dans les discours des agents de développement ghanéens, cette distinction renvoie à la convention 182 de l'OIT, et donc à l'opposition entre les « pires formes du travail des enfants », c'est-à-dire celles qui entravent la scolarité, la santé ou l'intégrité morale des enfants, et des formes de travail équivalant à des formes d'apprentissage ou toute autre tâche « légère », comportant une dimension de socialisation. L'équipe se déplaçant d'une communauté à l'autre, des zones rurales éloignées aux communautés situées en périphérie de la ville de Tarkwa, cette opposition ne se décline jamais de la même manière dans les discours des agents de développement. Même si l'instabilité des conditions économiques au Ghana ne permet pas d'établir des frontières catégoriques entre les classes sociales et leurs représentations, les agents de développement animent les séances d'observation selon des représentations du travail qui se distinguent de celles des communautés auxquelles ils s'adressent. Ils ont une conception assez uniforme, qui les conduit à considérer que chaque communauté donnée exerce un seul type d'activité. Alors même que, comme nous le verrons ci-dessous, les populations auprès desquelles nous avons enquêté ne se limitent jamais au travail artisanal de l'or, mais pratiquent diverses activités en fonction des saisons et des opportunités, leur identité de travail est essentialisée sous le vocable « communauté de mineurs ». Il en va de même dans de certaines zones rurales fort reculées : « communauté de paysans ». Dans les villages, les agents de développement s'attachent à fustiger les tâches lourdes et pénibles que les enfants accomplissent dans les plantations de cacao, bien qu'ils y animent les séances de sensibilisation de manière avenante et amicale, car les agents de développement ont une représentation assez bucolique du travail agricole. Dans les communautés taxées de « minières », envers lesquelles les agents de développement sont beaucoup moins bienveillants, ils mettent l'accent sur les activités minières des enfants, ainsi que sur toute tâche accomplie par les plus jeunes aux alentours des mines. Au-delà de ces différences et en raison de l'importance des ressources minières dans le district de Tarkwa, l'accent est mis partout sur le *Galamsey* et le *child labour*.

La campagne est également organisée autour de notions-clés telles que l'exploitation, visant à faire des parents l'une des causes majeures du travail des enfants (dans le sens de *child labour*). Au cours d'une séance de sensibilisation dans la communauté d'Akiempim, taxée péjorativement de « communauté de mineurs artisanaux », Victoria invite les parents à comprendre les causes des pires formes du travail des enfants telles que le travail dans les mines, érigeant les parents en premiers responsables : « Pourquoi envoyez-vous vos enfants travailler durement dans les mines ? » Un groupe de parents répond : « c'est à cause de l'argent, mais ce sont les mères célibataires, là où il n'y a pas de mari. » D'autres parents suivent :

11. Dans la suite du texte et pour faciliter la lecture, nous recourrons à l'opposition anglophone telle qu'elle est diffusée par les agents de développement. *Child labour* renvoie au travail pénible, peu épanouissant et souvent forcé qui devrait être interdit aux enfants ; *Child work* renvoie plus à la notion positive d'apprentissage et de participation volontaire à la vie économique.

« ce sont les parents ignorants et qui ne connaissent pas les vertus de l'éducation. » D'autres parents disent encore : « mais c'est à cause du divorce et des mères seules qui ne sont pas en mesure de prendre seules en charge les enfants. » L'exploitation étant l'un des termes clés de la campagne, cette dernière ne reconnaît aux enfants aucune capacité d'action ou esprit d'initiative. Le rôle social des parents est étroitement défini à travers les discours néolibéraux de la parentalité responsable, de telle sorte que les enfants sont perçus comme des êtres sociaux relativement passifs dont le seul droit (besoin) est d'être pris en charge par des adultes « responsables ». Ces modèles de l'enfance et de la parentalité qui conduisent à séparer les enfants de la sphère du travail et à renforcer l'enfance comme un espace protégé rappellent « l'organisation hiérarchique des différents domaines de la vie sociale sur laquelle repose le capitalisme moderne » [Stephens, 1995]. Mais les discours néolibéraux de la parentalité responsable et de l'enfant à protéger, pour lequel les seuls lieux légitimes de développement et de socialisation sont l'école et le foyer, sont appuyés par des représentations de l'enfance relatives à l'ânesse. Celles-ci, activées de manière stratégique par les agents de développement, participent tout autant à la stigmatisation des enfants et de leurs activités de travail. La campagne insiste sur les conséquences dramatiques du travail des enfants : « comportements à risques des jeunes » tels que la « consommation de drogues », « grossesses précoces » et « ruptures familiales », « manque de respect des adultes » et « perte d'autorité des aînés sur les plus jeunes ». En plaçant au cœur de la campagne les conséquences du travail des enfants sur l'autorité des aînés, les agents de développement se réfèrent assez stratégiquement aux peurs des aînés à l'égard des plus jeunes et de la possible émancipation de ces derniers à travers leurs activités de travail. Ces peurs sont particulièrement présentes dans les sociétés africaines contemporaines [Honwana, de Boeck, 2005], car les rapports sociaux de générations liés à l'institution de l'ânesse y ont été structurants [Meillassoux, 1975] et comme nous le verrons dans la section suivante, y restent prégnants. Ils apparaissent d'ailleurs à travers l'organisation des assemblées au cours des séances de sensibilisation contre les pires formes du travail des enfants que nous avons observées. Ces assemblées sont structurées par âge, les aînés assis à l'avant tandis que les plus jeunes sont à l'arrière et, faute de place, restent debout pendant de longues heures. Durant les séances de sensibilisation, les animateurs ne s'adressent que très rarement aux enfants. Les agents de développement qui questionnent l'assemblée sur les causes, les conséquences et les formes du travail des enfants ne les invitent pas à répondre. Une adresse symbolique aux enfants et aux jeunes clôturé la séance de sensibilisation. Les rares fois où un enfant semble vouloir y répondre, il se fait railler et réprimander par les aînés.

Les sections qui suivent visent à analyser en quoi ces représentations de l'enfance, de la famille et du travail façonnent ou pas la subjectivité des enfants et de leur communauté d'appartenance.

Le travail artisanal de l'or : une activité dangereuse

Les projets de développement analysés ci-dessus ont été réalisés dans différentes zones rurales et périurbaines du district de Tarkwa parmi lesquelles Akiempim, un quartier périphérique de la ville de Tarkwa situé non loin de sites miniers artisanaux. Vivant dans des habitats très modestes, de banco et de tôle, la population d'Akiempim relève des classes populaires : petits commerçants, petits entrepreneurs développant leurs activités à la frontière du formel et de l'informel, un grand nombre de ménages dépendent, selon les saisons et à des degrés divers, d'activités agricoles et du travail artisanal de l'or.

À Akiempim, le *Galamsey* est devenu aux yeux de tous les enfants et jeunes gens rencontrés une tâche non adéquate à effectuer. Cela ne signifie pas que les enfants plus âgés ne reconnaissent pas être attirés par l'expérience de travail sur les sites miniers artisanaux. J'en observai d'ailleurs qui se rendaient sur les sites pour prendre du sable amassé suite au creusement des trous afin de le vendre ensuite à des commerçantes situées au bord de grands axes routiers. L'attraction réside dans les gains importants qu'ils imaginaient pouvoir en tirer. Cependant, la plupart des enfants affirment que le *Galamsey* est une activité très dangereuse non seulement pour les enfants et les jeunes gens, mais aussi pour les adultes. Au-delà des discours, ce fut un défi de trouver de jeunes enfants et des adolescents sur les sites miniers artisanaux illégaux situés dans les environs d'Akiempim, y compris pendant les congés scolaires, lorsque les enfants ont plus de temps pour travailler. Un jour, alors que je traversais comme à l'accoutumée les sites miniers artisanaux, je fus surprise de rencontrer pour la première fois une famille entière de mineurs artisanaux. C'était un trou profond et large de plusieurs mètres, dans lequel quatre enfants, âgés de 6 à 12 ans s'affairaient, dans une eau qui arrivait presque aux épaules des plus jeunes, à creuser davantage pour avoir accès à d'autres couches de terre. La mère, à leurs côtés, s'agitait pour ramollir la terre que le chef du ménage tamisait pour récolter des particules d'or. Lorsqu'ils me virent arriver, les deux adultes furent terrifiés et ce, d'autant plus qu'un des enfants se blessa à la jambe avec une pelle. Sa jambe commença à saigner et le sang à se répandre dans l'eau. La mère était effrayée, mais pas en raison de l'accident qui avait blessé l'enfant. Ce dernier se faisait même gronder pour sa maladresse. Par contre, le fait que l'accident se soit déroulé sous mes yeux faisait résonner la rhétorique anti-*galamsey* des programmes de développement. Quelques jours plus tard, je les rencontrai au même endroit, cette fois sans les enfants. La mère, qui avait appris, enfant, le *galamsey* avec celle qui était alors en charge de son éducation, insista à plusieurs reprises sur le fait que les enfants ne l'accompagnaient presque jamais tant cette activité n'était pas appropriée pour eux. Quelques jours plus tard, deux garçons de cette famille étaient présents lors d'échanges et de discussions avec d'autres jeunes d'Akiempim. Ils refusèrent de reconnaître qu'il leur arrivait d'aider leurs parents sur les sites miniers environnants tandis que les autres enfants se moquaient d'eux en les taxant péjorativement de « *galamsey* ».

Cette description illustre relativement la façon dont les activités de travail des enfants dans les mines artisanales sont stigmatisées par les jeunes d'Akiempim. Cette activité est appelée *child labour*, de manière très péjorative par les enfants et les jeunes gens. Les enfants qui effectuent ces activités ne sont pas considérés de manière positive dans le quartier, et emmener ses enfants sur les sites est considéré comme indécent. Les deux phases du projet de développement semblent avoir eu un effet important sur les représentations des enfants et de leurs familles en termes de travail dans les mines artisanales.

Résistances et appropriations de nouvelles légalités

Si les enquêtes montrent que, pour les enfants et les adolescents d'Akiempim, le *galamsey* doit être considéré comme du *child labour*, cela ne signifie pas que les principes, les représentations et les dispositions qui sous-tendent les activités minières [André, Godin, 2013] des enfants ont disparu. Les enfants et les adolescents rencontrés s'approprient en effet la législation des droits de l'enfant, plus précisément la différence entre *child labour* et *child work* selon leur genre, leur position sociale dans la société locale et surtout, leur position dans le « système d'aïnesse »¹² [Meillassoux, 1975 ; Elson, 1982 ; Nieuwenhuys, 1994]. En d'autres termes, les enfants et leurs communautés d'appartenance ne sont pas passifs devant la légalité des droits de l'enfant, dont les représentations de l'enfance et de la parentalité s'enchevêtrent avec celles du néolibéralisme. En premier lieu, les enfants considèrent qu'est *child labour* tout ce qui ne concerne pas leurs propres activités, y compris au moment des échanges, tout ce qu'ils ne connaissent pas à travers une expérience personnelle. Dans cette perspective, le travail agricole qu'ils n'ont jamais pratiqué est considéré par les jeunes urbains comme l'une des pires formes du travail des enfants tandis que c'est le cas de la vente dans la rue pour les jeunes villageois. Au-delà de l'opposition urbains-ruraux, les enfants peuvent qualifier de *child labour* des activités qu'ils ont déjà testées par le passé mais qu'ils ne pratiquent pas au moment des échanges. Dans le même sens, les enfants effectuent des tâches de travail et des activités selon leur genre. Généralement, les filles réalisent des activités avec des liens forts avec les activités productives ou économiques de leur mère ou de la femme qui est chargée de leur éducation. Par exemple, si leur mère ou leur responsable vend des tomates, la fille les aidera à la vente en déambulant dans les rues avoisinantes avec un plateau de tomates sur la tête. Dans ce cas de figure, les enfants considèrent que la vente de tomates n'est pas du *child labour*. Comme celles de Nieuwenhuys [1994] dans les états indiens, mes enquêtes ont montré que les jeunes enfants, indépendamment de leur sexe, effectuent le même type d'activités que les jeunes filles pour épauler leur mère. En revanche, les garçons plus âgés exercent des activités plus pour eux-mêmes que pour leurs parents, c'est-à-dire qu'elles leur permettent de poursuivre

12. Nous nous référons au terme employé par Elson [1982], *seniority system*, afin de dégager les implications systémiques de l'aïnesse, soit celles liées à la position de chacun et de chaque groupe dans le système d'aïnesse, sur le travail des enfants.

leurs trajectoires scolaires ou d'économiser de l'argent pour leur propre compte. Dans ce sens, ils considèrent que la vente de tomates ou de l'eau glacée ne doit être considérée comme du *child labour* que si elle est réalisée par des jeunes hommes pour le compte d'un tiers.

L'appropriation des droits de l'enfant fonctionne aussi selon les structures et les directions fournies par le système d'aïnesse, dont il faut décrire deux dimensions quand il est question du travail des enfants. Ce système renvoie à une « construction sociale d'une hiérarchie de l'âge » qui met l'accent sur la détention ou l'absence « des ressources publiques pour le droit à l'autonomie » [Elson, 1982, p. 491]. Dans le système d'aïnesse, ceux qui occupent la position de cadets ne sont pas pleinement reconnus comme détenteurs « d'un statut social complet » [Elson, 1982, p. 492]. Par conséquent, la « question de l'aïnesse pour ceux qui n'en sont pas détenteurs n'est jamais absente » [Elson, 1982, p. 494], au contraire de ceux qui ont l'aisance d'être des aînés. Selon Elson [1982], la subordination des cadets en raison de l'absence de l'aïnesse n'équivaut pas à l'absence d'une capacité d'action des cadets. Elle implique par contre un « manque de ressources publiques » pour soutenir publiquement cette capacité d'action. La conséquence, pour Nieuwenhuys [1994, p. 23], en est que le travail des enfants est moins valorisé que le travail des adultes parce qu'il est effectué par des individus dont l'autonomie n'est pas reconnue publiquement. Pour bien comprendre la manière dont les rapports sociaux liés à l'aïnesse continuent de structurer le travail des enfants en Afrique, cette dimension de subordination est insuffisante. Il faut aussi tenir compte du fait qu'en termes de travail des enfants, le système d'aïnesse est un système dans lequel les différents groupes, et les individus de chaque groupe, par exemple celui des jeunes enfants, voient leurs positions et les tâches qui leur incombent définies dans un ensemble réciproque de devoirs, de dons et de responsabilités. La responsabilité du groupe des cadets est d'aider leurs aînés à prendre soin d'eux-mêmes. Mes enquêtes montrent ainsi que les jeunes enfants peuvent effectuer de nombreuses activités de travail, telles que la vente d'eau ou de tomates dans les rues, ou des activités agricoles, parce qu'ils considèrent qu'il est de leur devoir d'aider leurs aînés à prendre soin d'eux. Les implications du système d'aïnesse pour les jeunes enfants est qu'ils travaillent beaucoup plus que les garçons plus âgés : dépendant davantage que leurs frères aînés de leurs parents, leur contribution au fonctionnement du ménage doit être plus importante. Dans le même temps, même s'ils travaillent énormément, ils ne considèrent pas que ce qu'ils font est du *child labour*, mais bien leur devoir, lequel en tant que cadets, consiste à épauler leurs parents pour qu'ils puissent prendre soin d'eux, soit du *child work*. Cette appropriation des discours sur les droits de l'enfant par les aînés en fonction de leur position dans le système d'aïnesse est tellement forte que, dans le cadre de nos échanges, les enfants donnaient fréquemment comme exemple de droits de l'enfant « le droit d'aider leurs aînés ».

Mais les enfants et les adolescents ne sont pas les seuls à s'approprier la rhétorique des droits de l'enfant selon les directions fournies par le système d'aïnesse. Les adultes l'intègrent aussi en fonction de leur position d'aînés au sein

de ce système, et ce faisant, ils cherchent à garder les avantages qui découlent de leur position. Bien que nos enquêtes montrent que les enfants réalisent généralement des activités de travail dans le but d'aider leurs aînés, et ce, y compris sur les sites miniers artisanaux, il y a une crainte générale parmi les parents à l'égard des processus d'autonomisation des plus jeunes, qui pourraient être rendus possible par leurs activités de travail et surtout par leurs gains. Dans la même perspective, les droits de l'enfant sont perçus par les parents comme une menace par rapport à leur position dans le système d'aînesse. Les exemples de conséquences du travail des enfants donnés par les parents lorsque leur avis est sollicité durant les séances de sensibilisation révèlent leurs craintes : grossesse et émancipations précoces et, surtout, contestation de l'autorité des aînés. En effet, selon les droits de l'enfant tels qu'ils sont décrits dans les séances d'observation, les parents doivent prendre soin des enfants sans recevoir une quelconque aide financière des enfants. Dès lors, les parents résistent au discours des agents de développement en s'appropriant la différence entre le *child labour* et le *child work* tout en cherchant à maintenir leurs avantages. Ce faisant, ils renforcent la distinction entre les deux types de travail qui leur sont alloués. Pour les aînés, le *child labour* est une tâche de travail réalisée par les enfants pour leur propre compte, donc au détriment des aînés et, plus globalement, de la sphère communautaire à l'échelle du quartier ou de la famille. Au contraire, les parents rangent tous les travaux accomplis par les cadets, y compris les pires formes de travail des enfants, dans la catégorie *child work*, qu'ils définissent comme les activités par lesquelles les enfants épaulent leurs aînés. Dans le cadre des séances de sensibilisation, les parents s'adressent aux enfants en soulignant que la loi les oblige à aider leurs aînés. Ainsi, de tels programmes de développement avivent les conflits entre les générations à propos des devoirs et des responsabilités respectifs des aînés et des cadets et apportent une assise légale aux avantages des aînés.

Conclusion

Cet article vise à analyser les programmes de lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales et leurs effets sur les représentations de l'enfance, de la parentalité et du travail des enfants et de leur communauté d'appartenance en Afrique subsaharienne, plus spécifiquement dans le Sud-Ouest du Ghana. L'analyse a tenté de saisir les différentes structures et relations de pouvoir à l'échelle locale et globale, et leur influence sur les programmes de développement qui promeuvent les droits de l'enfant.

Les processus de mise en œuvre des programmes de développement luttant contre la main-d'œuvre dans le secteur minier artisanal prennent leur sens et leur direction dans les rapports sociaux locaux. L'article s'est attaché à montrer que l'historicité qui sous-tend les activités de travail des enfants conduit ceux-ci et leurs communautés à « s'approprier » les droits de l'enfant dans des voies spécifiques. Leur résistance est ici directement liée aux rapports intergénérationnels et à l'institution de l'aînesse, qui continuent de structurer les activités des enfants

dans cette partie de l'Afrique. Les populations résistent en s'appropriant les droits de l'enfant relatifs au travail selon les principes et les directions qui sont fournies par le système d'aïnesse, de telle sorte que toutes les tâches accomplies par les enfants finissent par être identifiées comme des travaux légalement autorisés aux enfants (*child work*), y compris les pires formes du travail des enfants telles que les activités minières.

Mais les programmes de développement étudiés ont également été resitués dans le contexte plus large dans lequel ils ont été mis en œuvre, à savoir celui des politiques néolibérales qui ont conduit le Ghana à adopter des réformes du secteur minier favorisant le secteur privé, en particulier les grandes compagnies minières étrangères. Ces politiques, qui ont conduit à la révision du secteur minier dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, n'ont pas été mises en œuvre sans heurts. Elles ont fait émerger des antagonismes parfois violents entre les populations locales vivant à des degrés divers du travail artisanal de l'or, parfois depuis plusieurs générations, et les grands opérateurs privés étrangers dont les intérêts au Ghana sont favorisés par les réformes minières. Le contexte dans lequel doivent être replacés ces conflits qui opposent les multinationales aux mineurs artisanaux est celui de « l'accumulation par dépossession » [Harvey, 2005], l'installation des investisseurs et opérateurs privés participant à la destruction des relations de production préexistantes, à savoir l'agriculture et l'orpaillage, qui unissaient les producteurs et leurs moyens de production. Dans ce sens, les programmes de développement visant à mettre un terme au travail des enfants sur les sites miniers artisanaux ont une autonomie relative. Ils participent au processus qui vise à inculquer aux populations qui pratiquent le travail artisanal de l'or des représentations néolibérales de l'enfance, de la parentalité et du travail. Comme je l'ai observé dans le district de Tarkwa, ces représentations contribuent à briser des relations de transmission de savoir-faire entre les générations dans le secteur minier artisanal.

Bibliographie

- AKABZAA T. [2009], « Mining in Ghana : implications for national economic development and poverty reduction », in CAMPBELL B. (ed.), *Mining and development in Africa*, Montréal, Pluto publishers, p. 25-65.
- AKABZAA T., DARIMANI A. [2001], *Impact of mining sector investment in Ghana. A study of the Tarkwa mining region*, A draft report prepared for the structural adjustment participatory review international network, Washington, 70 p.
- ANDRÉ G., GODIN M. [2014], « Child labour, agency and family dynamics : the case of mining in Katanga (DRC) », *Childhood*, vol. 21, n° 2, p. 161-174.
- ANDRÉ G., GODIN M. [2013], « Children's rights in the DRC and neoliberal reforms : the case of work in artisanal and small-scale mining in the Katanga province », in TWUM-DANSO IMOHO A., ANSELL N., *Children's lives in an era of children's rights : the progress of the convention on the rights of the child in Africa*, London, Routledge, p. 72-91.

- ARHIN K. [1978], « Gold-mining and trading among the Ashanti of Ghana », *Journal des africanistes*, vol. 48, n° 1, p. 89-100.
- AUBYNN A. [2009], « Sustainable solution or a marriage of inconvenience ? The coexistence of large-scale mining and artisanal and small-scale mining on the Aboisso goldfields concession in Western Ghana », *Resources policy*, n° 34, p. 64-70.
- AYREE B.N.A. [2001], « Ghana's mining sector : its contribution to the national economy », *Ressources policy*, vol. 27, n° 2, p. 61-75.
- BANCHIRIGAH S., HILSON G. [2008], « Challenges with eradicating illegal mining in Ghana : a perspective from the grassroots », *Ressources policy*, vol. 33, n° 1, p. 29-38.
- BONNET D., ROLLET C., SUREMAIN (DE) Ch.-É. [2012], « Des expressions et des valeurs des modèles d'enfances à l'épreuve du temps et des sociétés », in BONNET D., ROLLET C., SUREMAIN (DE) Ch.-É., *Modèles d'enfances. Successions, transformations, croisements*, Paris, Éditions des archives contemporaines, p. 11-17.
- BOYDEN J. [1997], « Childhood and the policy makers : a perspective on the globalization of childhood », in JAMES A., PROUT A. (dir.), *Constructing and reconstructing childhood : contemporary issues in the sociological study of childhood*, London, Falmer Press, p. 190-229.
- BUSH R.C. [2007], *Poverty and neoliberalism : persistence and reproduction in the global South*, London, Pluto Press, 237 p.
- CUVELIER J. [2011], *Men, mines and masculinities : the lives and practices of artisanal miners in Lwambo (Katanga province, DR Congo)*, PhD Thesis, Belgium, Katholieke universiteit Leuven, 406 p.
- DEVEAU J.-M. [2005], *L'Or et les Esclaves. Histoire des forts du Ghana du xvr au xviii siècle*, Paris, Unesco/Karthala, 330 p.
- DONZELOT J. [1977], *La Police des familles*, Paris, Minuit, 224 p.
- DULL L. [2006], *Disciplined development. Teachers and Reform in Ghana*, Lanham, Rowman and Littlefield Publishers, 106 p.
- DUMETT R. [1998], *El Dorado in West Africa : the gold mining frontier, African labor, and colonial capitalism in the Gold Coast, 1875-1900*, Athens, Ohio university press, 412 p.
- EDELMAN M., HAUGERUD A. [2005], *The Anthropology of development and globalization. From classical political economy to contemporary neoliberalism*, Oxford, Blackwell Publishing, 416 p.
- ELSON D. [1982], « The differentiation of children's labour in the capitalist labour market », *Development and change*, vol. 13, n° 4, p. 479-497.
- ELYACHAR J. [2005], *Markets of dispossession : NGOs, economic development, and the State*, Durham, Duke university press, 296 p.
- FILER C. (dir.) [1999], *Dilemmas of development : the social and economic impact of the Porgera gold mine : 1989-1994*, Canberra and Boroko, Canberra, Asia Pacific press, Boroko, National research institute, 319 p.
- HANSON K., NIEUWENHUYTS O. (dir.) [2013], *Reconceptualising children's rights in international development. living rights, social justice, translations*, Cambridge, Cambridge university press, 318 p.
- HARVEY D. [2005], *A Brief History of Neoliberalism*, Oxford, Oxford university press.
- HILSON G. [2008], « Challenges with eradicating child labour in the artisanal mining sector : a case of the Talentsi-Nabdram district, Upper East region of Ghana », CERLAC Working

- paper, Toronto, York university, 25 p. : www.yorku.ca/cerlac/EI/papers/Hilson.pdf (page consultée le 4 mai 2014).
- HILSON G., POTTER C. [2005], « Structural adjustment and subsistence industry : artisanal gold mining in Ghana », *Development and change*, vol. 36, n° 1, p. 103-131.
- HILSON G., YAKOVLEVA N. [2007], « Strained relations : a critical analysis of the mining conflict in Prestea, Ghana », *Political geography*, vol. 26, n° 1, p. 98-119.
- HILSON G., YAKOVLEVA N., BANCHIRIGAH S.M. [2007], « To Move or not to move : reflections on the resettlement of artisanal miners in the western region of Ghana », *African affairs*, vol. 106, n° 424, p. 413-436.
- HONWANA A., BOECK (DE) F. [2005], *Makers & breakers. Children & youth in postcolonial Africa*, Oxford, Trenton and Dakar, Africa world press, 244 p.
- HOWARD N.P. [2012], « A critical appraisal of anti-child trafficking discourse and policy in Southern Benin », *Childhood*, vol. 19, n° 4, p. 554-568.
- LUNING S. [2012], « Processing promises of gold : a minefield of company-community relations in Burkina Faso », *Africa today*, vol. 58, n° 3, p. 23-39.
- MEILLASSOUX C. [1975], *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspero, 254 p.
- NIEUWENHUYNS O. [1994], *Children's lifeworlds. Gender, welfare and labour in the developing world*, London, Routledge, 256 p.
- OKYERE S. [2012], *Understanding child labour : the case of children working in artisanal gold mining at Kenyasi, Ghana*, PhD Thesis, university of Nottingham, UK, 288 p.
- PESCHEUX G. [2003], *Le Royaume asante (Ghana). Parenté, pouvoir, histoire, XVII-XX siècles*, Paris, Karthala, 590 p.
- PONCELET M., ANDRÉ G., HERDT (DE) T. [2010], « La survie de l'école primaire congolaise (RDC) : héritage colonial, hybridité et résilience », in CHELPI-DEN HAMER M., FRESIA M., LANOUE É., « Éducation et conflits. Les enjeux de l'offre éducative en situation de crise », *Autrepart*, n° 54, p. 23-42.
- ROSE N. [1989], *Governing the soul. The shaping of the private self*, London, Routledge, 304 p.
- SCHEPER-HUGUES N., SARGENT C. [1998], « Introduction : the cultural politics of childhood », in SCHEPER-HUGUES N., SARGENT C. (eds), *Small wars. The cultural politics of childhood*, Oakland, university of California press, p. 1-33.
- STEPHENS S. (dir.) [1995], *Children and the politics of culture*, Princeton, Princeton university press, 376 p.
- TERRAY E. [1995], *Une histoire du royaume Abron du Gyaman. Des origines à la conquête coloniale*, Paris, Karthala, 1058 p.
- TSCHAKERT P., SINGHA K. [2007], « Contaminated identities : mercury and marginalization in Ghana's artisanal mining sector », *Geoforum*, n° 38, p. 1304-1321.
- WILLIS P. [1977], *Learning to labour : how working-class kids get working-class jobs*, Farnborough, Saxon House, 204 p.

Les actions de développement face au problème de l'enfant-vagabond (Cambodge)

*Steven Prigent**

En 1991, après vingt années de guerre civile (dont quatre années de désastre Khmer rouge) et suite à l'effondrement du Bloc soviétique, la signature des Accords de Paris marque le début d'une période de reconstruction pour la société cambodgienne. Les Nations unies organisent les élections de 1993 et ouvrent la voie à de nombreuses organisations non gouvernementales, qui mettent en œuvre des projets de développement au nom des droits de l'homme et de la démocratie. Les frontières s'ouvrent à l'économie de marché ; l'essor du secteur industriel et la montée de la « pression foncière » [Pillot, 2008] conditionnent une intensification des relations entre villes et campagnes, avec l'émergence d'une classe moyenne urbanisée ; la télévision, internet et les téléphones portables connectent les riziculteurs cambodgiens au monde globalisé. Au début des années 2000, si la population du Cambodge reste majoritairement paysanne, elle ne constitue plus la société de hameaux inscrits dans des réseaux de monastères qu'elle a longtemps été [Ovesen, Trankell, Öjendal, 1996].

Thnaot Chum¹ est un village de riziculteurs situé dans l'est du pays, dans la province de Kompong Cham habité par près de cent trente foyers. J'y ai mené un travail d'enquête sur une durée totale de vingt et un mois pendant près de quatre années passées au Cambodge (de 2007 à 2014)². Outre mon intérêt pour la vie ordinaire des habitants de Thnaot Chum, je côtoie régulièrement trois groupes familiaux du village, passe de nombreuses journées à l'école primaire du village voisin de Banteay Chmar (qui accueille les enfants de Thnaot Chum) et prends part à la vie sociale des enfants, notamment lorsqu'elle se déploie en marge de la

* Anthropologue, université d'Aix-Marseille, membre associé de l'IrAsia (CNRS, UMR 7306).

1. Afin de préserver l'anonymat des personnes, les noms du village et de l'école primaire mentionnés dans ce texte ont été modifiés. En ce qui concerne les transcriptions, le système de translittération établi par S. Lewitz-Pou [1969] a été utilisé. Par souci de clarté du texte, les transcriptions khmères ont été rapportées uniquement dans les cas où cela paraît pertinent. Les traductions en français ont été réalisées à partir de la transcription d'enregistrements de conversations en collaboration avec J. Hun, dont le khmer est la langue maternelle. Je remercie L. Benaïche, doctorant en histoire contemporaine du Cambodge (IrAsia, CNRS UMR 7306) pour sa relecture attentive.

2. Ce travail a été engagé dans le cadre d'un doctorat entre 2007 et 2012 (EHES).

« verticalité éducative ». Dans ces trois types de situations, mon intérêt ethnographique se resserre autour des questions d'enfance et d'éducation. Depuis les années 2005 à Thnaot Chum, le programme Child friendly school (*sālā kumār metri*), la Convention internationale des droits de l'enfant (*siddhi kumār*) et l'approche pédagogique dite centrée sur l'élève atteignent les foyers et les salles de classe de l'école primaire. Cet article traite de la façon dont ces politiques de développement, promues par le ministère de l'Éducation, l'ONU et certaines ONG en charge de l'éducation des enfants en âge d'être scolarisés à l'école primaire, se réalisent à l'échelle locale. Après une définition du projet scolaire contemporain et de ces nouvelles politiques éducatives, je formulerai un problème relatif à l'éducation à Thnaot Chum, pour ensuite étudier les modalités de réception et de réalisation de ces nouvelles politiques à l'école primaire et dans la famille, puis les modalités de détournement et de résistance qui participent de la gouvernamentalité éducative s'exerçant aujourd'hui sur les enfants du village.

Un projet institutionnel éducatif aux nouvelles valeurs égalitaires

Le projet scolaire contemporain du Cambodge s'inscrit dans la filiation historique d'un projet colonial de l'éducation (1863-1953), puis d'un projet nationaliste de l'éducation (1953-1970), et enfin d'un projet « communiste » de l'éducation (vingt années de guerre de 1970 à 1991, voire plus pour les régions de l'ouest)³. Durant les années 1990, l'Unicef et l'Unesco travaillent avec le gouvernement pour reconstruire un programme éducatif destiné aux enfants, en étroite collaboration avec des ONG telles que Save the children Norway (SCN), Kampuchean action for primary education (KAPE, créée par un ancien responsable de SCN) et World education⁴. Les fonds les plus importants, en ce qui concerne la scolarisation dans le primaire, proviennent de l'Unicef, de la Commission européenne, des agences de développement des États-Unis, de la Suède et de la Norvège (USaid, Sida, Norad), de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. En 1996, une grande réforme touche le secteur de l'éducation [Va, 2006]. Outre de nouvelles décisions logistiques et budgétaires, il s'agit d'intégrer le programme international d'Éducation pour tous (EPT) lancé lors de la conférence de Jomtien en 1990, puis actualisé à l'occasion de la conférence de Dakar dix ans plus tard. Ce programme, intimement lié à la Convention internationale des droits de l'enfant, vise une scolarisation de tous les enfants de la planète d'ici 2015 pour les neuf premiers niveaux (primaire et collège).

En 2001, le projet d'EPT est appuyé par le programme Child friendly schools (CFS), initiative de l'Unicef visant à favoriser l'élan de scolarisation, l'efficacité

3. Pour une histoire des politiques éducatives du Cambodge, se reporter au travail de D. Ayres [2000], ainsi qu'aux chapitres 4 et 6 de la thèse de J.K. Reimer [2012].

4. SCN a été récemment recouverte par Save the children international (SCI). On ajoutera l'implication importante de l'organisation britannique Voluntary service overseas (VSO), ainsi que le réseau NGO education partnership (NEP), plateforme créée en 2002 pour faciliter la communication entre le ministère de l'Éducation et les différents partenaires non gouvernementaux qui travaillent dans ce secteur.

des enseignements dispensés en primaire et l'épanouissement des enfants à l'école. Pour que l'école primaire devienne un lieu attrayant, de plus en plus de cours de récréation sont équipées de bacs à sable, de toboggans, de balançoires et les salles de classe sont décorées d'affiches, guirlandes et dessins au ton à la fois sympathique et pédagogique. Le programme cherche à sensibiliser les enfants aux questions d'hygiène et de santé, à réduire les inégalités de genre et à promouvoir une pédagogie centrée sur l'enfant, tout en favorisant la formation de groupes de décision et d'associations d'élèves [MOEYS, 2006, 2007a]. Dans le cadre de la politique de décentralisation, le CFS revendique l'implication des communautés⁵ dans la vie scolaire, autrement dit le déploiement d'une gouvernance qui mobiliserait mieux les acteurs locaux dans le fonctionnement d'une école primaire qui ne serait plus seulement celle de l'État, mais aussi la leur. En 2007, le ministère de l'Éducation adopte officiellement CFS comme modèle national pour l'éducation scolaire dans le primaire et déclare que les enfants sont « tous différents », que « personne n'est le même qu'un autre » [MOEYS, 2007b, p. 2-3].

La pédagogie centrée sur l'élève (*sis majjhamanḍal*)⁶ s'inscrit dans le cadre du programme CFS. Les professeurs n'ont plus le droit d'utiliser la baguette punitive, répandue au Cambodge et dont la plupart des enfants de Thnaot Chum ont fait la désagréable expérience. En outre, les professeurs doivent à présent écouter les opinions de leurs élèves, et ceux-ci doivent en débattre entre eux [MOEYS, 2007c, p. 1]. Cette approche valorise la créativité enfantine, la coopération dans l'activité d'étude, le développement de la pensée critique, de l'innovation, de la diversité des opinions et la capacité à résoudre des problèmes. Le corps professoral doit désormais inciter les enfants à participer activement aux cours et aux exercices, notamment par des ateliers de groupes durant lesquels les enfants sont censés se consulter les uns les autres (*child to child education*) sous le regard distant et périphérique d'un professeur bienveillant. Ils doivent coopérer (*sahakār ruom gnā*), apprendre ensemble (*rīen sahakār gnā*). Autrement dit, une place doit être laissée à la sociabilité horizontale. On retrouve là certaines idées de la pédagogie active, une remise en cause de la pédagogie classique qui, selon P. Freire [1980] exclut les enfants de la *praxis*. Une confiance pédagogique est ainsi donnée aux enfants. Le professeur n'éduque plus seulement l'enfant : le professeur et l'enfant coopèrent.

Ainsi, le programme CFS traduit certaines valeurs éducatives, plutôt occidentales, que l'on peut qualifier de libérales et démocratiques⁷, qui atteignent depuis 2007 les écoles primaires et les foyers du monde rural. CFS circule par l'intermédiaire des Centres de l'éducation des provinces et des districts, pour enfin atteindre les *cluster schools*, regroupements d'écoles qui, depuis la réforme de

5. L'usage onusien du terme est mis en perspective et critiqué par M.-H. Bacqué et C. Biewener [2013, p. 21-52].

6. Cette traduction ministérielle relève d'un détournement sémantique un peu délicat dans la mesure où le terme *majjhamanḍal* désigne le centre en tant que bâtiment public, mais ne permet pas de signifier une action centrée sur quelque chose ou quelqu'un.

7. Au sens de valeurs qui prônent une liberté individuelle et une égalité citoyenne.

1996 organisent les écoles de la commune autour de l'une d'elles, directement liée au Centre de l'éducation du District (souvent l'école la plus proche d'un axe principal de circulation). CFS se déploie aussi à travers la diffusion de manuels distribués aux professeurs, dans les centres de formation ou lors de réunions organisées à leur attention. Les professeurs sont régulièrement sensibilisés aux droits de l'enfant et à la pédagogie centrée sur l'enfant ; ils repartent équipés de fascicules, d'affiches et de manuels. Le jeudi est un jour où les écoles peuvent fermer, et les professeurs sont invités à se réunir pour discuter de leur travail et coopérer afin d'améliorer leurs pratiques pédagogiques. Les Droits de l'enfant sont également diffusés au village, par l'intermédiaire de la télévision et de la radio, notamment le jour de la fête nationale des droits de l'enfant célébrée à la capitale. Le chef et le sous-chef de Thnaot Chum ont déjà été convoqués à des réunions communales à ce sujet, puis chargés de redistribuer ces informations aux villageois : « On nous apprend la manière internationale, les organisations internationales nous demandent de reprendre leur modèle », explique le sous-chef du village.

Avant d'engager une analyse des modalités de réalisation de CFS à l'échelle locale, je souhaite rendre compte, sous la forme d'un problème, des conceptions éducatives « vernaculaires » relatives aux enfants en âge d'étudier à l'école primaire partagées par les habitants de Thnaot Chum et affirmant un principe éducatif hiérarchique comme nécessaire à l'accomplissement de l'enfant.

Le problème de l'« enfant-vagabond » à Thnaot Chum

En khmer, enfant se dit *kūn kmeñ*. Dans l'usage à Thnaot Chum, le terme *kūn* est employé seul dans les situations où l'énonciateur cherche à signifier l'attachement filial de l'enfant (mon enfant, son enfant, etc.) D'un point de vue pragmatique, *kūn* peut être plus exactement traduit par « enfant de ». Il n'est donc pas étonnant que le terme serve aussi à désigner la progéniture, les petits-enfants (*kūn cau*), le gendre ou la belle-fille (*kūn prasār*), l'aîné de la fratrie (*kūn cpañ*) ou le benjamin (*kūn bau*). Le terme *kmeñ*, en revanche, désigne plutôt « cet enfant », et plus largement la personne jeune⁸. Mais si *kmeñ* n'implique pas de lien filial, son étymologie nous apprend qu'il a été formé à partir du khmer ancien *kanmeñ* qui signifiait « qui est jeune, moins âgé que, inférieur ; qui sert les autres » [Lewitz-Pou, 1992, p. 76]. Ainsi, le terme enfant, en khmer, exprimerait d'un point de vue sémantique une certaine verticalité de la relation, un lien filial et hiérarchique. Par ailleurs, la fin de l'enfance correspond à l'entrée dans l'âge de la jeunesse nubile, appelé « l'âge plein » (*beñ vāy* ; *grap' āyū*). Vers l'âge de seize ans, les enfants, quittent une certaine incomplétude ou immaturité (*kmeñ kcī*, *kmeñ lhak'*, *kmeñ sdoer*) et deviennent des « jeunes hommes nubiles » (*kmeñ kamloḥ*) et des « jeunes femmes nubiles » (*kmeñ kramuḥ*)⁹.

8. L'âge de la jeunesse (*vāy kmeñ*), à Thnaot Chum, est défini par le célibat. Lorsqu'une personne se marie, on dit qu'elle entre dans l'« âge mur » (*vāy cās'*).

C'est à l'âge plein qu'ils commencent à accomplir suffisamment de bienfaits (*gun*) pour pouvoir témoigner de leur dette à l'égard de leurs parents (*san gun*)¹⁰. Et c'est parce que les enfants n'ont pas encore atteint l'âge plein, et donc accompli suffisamment de bienfaits, qu'en cas de décès ils ne peuvent prétendre à l'incinération (*pūjā*). Ces premières considérations vernaculaires laissent entendre que l'âge de l'enfance, à Thnaot Chum, est marqué du signe de la dépendance, de la dette et de l'infériorité. Les enfants du village sont des cadets en puissance et l'on attend d'eux qu'ils s'inclinent, se courbent lorsqu'ils passent devant certains aînés, tels que les personnes âgées ou les professeurs¹¹.

Lorsqu'ils vagabondent (*toer leñ*), les enfants du village échappent dans une certaine mesure à cette verticalité relationnelle. Ils ne sont plus sur le territoire familial, ils ne contribuent plus à l'économie familiale, ils ne sont plus à l'école ; ils prennent part à une forme de vie sociale qui se situe en dehors de ces trois cadres institués. L'expression *toer leñ* signifie de façon générale « marcher pour le plaisir, sans aucun but ni raison précise » et renvoie ici au mode de vie des enfants de nombreuses sociétés rurales, qu'illustre notamment le roman français *La guerre des boutons* de L. Pergaud. Or, du point de vue des parents de Thnaot Chum, ce type de sociabilité enfantine fait courir un risque, comme en témoignent différentes expressions idiomatiques : cette sociabilité favorise une « association [entre enfants] » (*seb gap'*) qui peut créer une « [mauvaise] habitude » (*dhlāp'*), amener l'enfant à « perdre la tête ; divaguer » (*vak'* ; *taḥaeḥae*), à « avoir un sommeil agité » (*mamoe mamāy*), à « oublier sa maison » (*bhlec phdaḥ*), à « se détacher du territoire familial » (*gmān golḥau*), à devenir « brutal et débauché » (*bal* ; *bālo*), à devenir un véritable « vagabond » (*toer leñ pōḥae* ; *toer leñ āḥsae*). Le terme *āḥsae*, du sanskrit *āḥsā* « indépendant, libre », désigne l'individu sans attaches, sans refuge, vagabond, et a une connotation très péjorative [Lewitz-Pou, 1974, p. 159]. Le terme qualifie souvent les enfants qui sont en rupture du lien filial et s'organisent en bandes dans les rues de la capitale. On complétera enfin ce champ lexical du vagabondage par le terme plus formel et judiciaire *anāthā*, qui peut être traduit par « vagabond sans appui, hors-la-loi ». Lorsque les enfants vagabondent, ils sont perçus comme improductifs. On retrouve cette idée dans le travail de J. Rabain [1979], mené dans une société africaine où les enfants peu impliqués dans l'économie familiale sont appelés « casseurs de maison » [1979, p. 234]. Pour les parents du village de Thnaot Chum, la capacité de l'enfant à accomplir des actes productifs est non seulement importante d'un point de vue

9. Il fut un temps où des rites marquaient ce passage : une période de réclusion de la jeune fille à l'apparition de ses premières règles, et l'ordination à la pagode pour les garçons.

10. Pour une approche plus structurelle de la dette que les enfants contractent vis-à-vis de leurs parents, se reporter aux travaux de G. Kourilsky [2007] et d'A. Testart [2006].

11. Cette verticalité relationnelle m'est apparue clairement lorsque j'ai pris conscience d'un certain ethnocentrisme dans mon approche. Cette approche, particulièrement valorisée dans les sciences contemporaines de l'enfance, consiste à donner la parole aux enfants et à passer du temps avec eux ; elle pourrait être qualifiée de centrée sur l'enfant. Or, sa mise en œuvre est apparue incongrue aux gens du village, à tel point qu'ils considéraient qu'en me comportant de la sorte je portais atteinte à ma dignité d'adulte [Prigent, 2012a, p. 374-376].

économique à court terme, mais elle est aussi une condition de sa future valeur de prétendant matrimonial : elle forge sa réputation. Une jeune personne nubile qui passe son temps à vagabonder met à mal sa réputation et celle de sa famille ¹², et ne se place pas dans de bonnes conditions concernant son futur mariage. Cela concerne d'autant plus les jeunes femmes dont il reste à évaluer le « prix » ¹³.

Cette vie sociale de vagabondage se déroule donc en dehors du territoire familial, échappant aux responsabilités économique et scolaire, et il reste de bon ton, par prudence éducative, de prêter une valeur négative à ce temps social. Les situations de répression parentale s'expriment souvent en termes de rappel à la verticalité filiale et hiérarchique. Lorsque les enfants vagabondent, ils occupent une marge morale incertaine, et sont quasiment hors-la-loi-parentale. Pourtant, il faut bien que l'enfant, à mesure qu'il s'émancipe du « giron maternel », se tourne vers ses compagnons d'âge et partage avec eux une certaine vie sociale. Le problème de l'enfant-vagabond, révélateur du système éducatif des paysans cambodgiens, exprime donc une tension à partir de laquelle émerge une injonction paradoxale, car l'enfant reçoit le message : « tu peux vagabonder tout en sachant que je ne l'approuve pas ». Les enfants de Thnaot Chum se trouveraient ainsi pris dans ce paradoxe éducatif, un *double bind* que l'on pourrait formuler de la manière suivante : « il faut bien que tu te sociabilises avec tes pairs pour t'accomplir (éloigne-toi de nous) ; [mais au-delà d'une certaine limite] ce type de sociabilité porte atteinte à ton accomplissement (ne t'éloigne pas de nous) ».

Ce problème traduit un certain « sentiment de l'enfance », pour reprendre un concept de P. Ariès ¹⁴, dont on conviendra qu'il relève probablement moins d'une spécificité culturelle khmère que d'une « écologie de l'esprit » propre à de nombreuses sociétés paysannes. On peut aussi formuler l'hypothèse qu'il s'agit là d'un problème caractéristique de certains systèmes éducatifs « non modernes » [Latour, 1991], problème auquel les sociétés de la modernité auraient répondu en enfermant les enfants-vagabonds. Allusion faite à l'école bien sûr, mais aussi aux crèches, parcs, clubs, colonies de vacances, autant d'institutions qui surveillent l'horizontalité de l'âge enfantin. Quant à ceux qui échappent à cet enfermement, c'est la marginalisation qui les attend le plus souvent, avec toutes les complexités politiques et morales que cristallise une telle marginalisation. On peut se demander ce que « donnerait » une société dans laquelle les parents ne verraient pas d'un mauvais œil ces activités de vagabondage... Comment considérer la possibilité de « libérer » les enfants-vagabonds, autrement dit la possibilité de les sortir de ce paradoxe ? Dans cette logique, le problème de l'enfant-vagabond offre un cadre

12. « Les parents ont une face de la taille du pouce », dit-on en ces circonstances.

13. *Paṅgāp'*, aussi appelé le « prix du lait [de la mère] » (*thlai dik tōh*), désigne la compensation matrimoniale versée par l'époux aux parents de la jeune femme.

14. À savoir la conscience, dans un groupe social et à une époque donnée, d'une spécificité de l'âge enfantin, dès lors distingué de l'âge de la jeunesse. En dépit des critiques qui ont pu être adressées à sa thèse d'une « découverte de l'enfance », ce qu'Ariès nomme le « sentiment de l'enfance » [1973, p. 29-186] reste à mon sens un outil conceptuel pratique et intéressant, à condition que l'on admette une diversité historique et culturelle des sentiments de l'enfance. C'est parce qu'il souligne un « sentiment de spécificité » que ce concept me paraît plus précis que le terme de « représentation ».

stimulant pour conjuguer le constructionnisme des *Childhood studies*¹⁵ aux théories de la maturation affective (notamment psychanalytiques), théories qui rappellent la nécessité, dans l'accompagnement d'un enfant, de ne pas dissoudre l'ordre générationnel et de ne pas négliger les limites que cet ordre « doit » imposer au désir de toute-puissance de l'enfant¹⁶.

Mais revenons au village de Thnaot Chum, et considérons que ce problème vernaculaire se trouve aujourd'hui pris dans un nouveau jeu politique globalisé. Les politiques éducatives de développement international, avec le programme CFS, la Convention internationale des droits de l'enfant et sa pédagogie centrée sur l'enfant, viennent complexifier ce problème, dans la mesure où elles remettent en cause le principe éducatif hiérarchique et promeuvent un renforcement du « sentiment d'horizontalité » entre enfants. Comment les parents de Thnaot Chum, qui partagent une économie morale de contrôle des enfants-vagabonds, réagissent-ils aux valeurs libérales et démocratiques promues par les politiques éducatives de développement ?

Le programme *Child friendly schools* à l'intention des enfants de Thnaot Chum

Scènes de vie quotidienne à l'école primaire

Comme c'est souvent le cas au Cambodge, l'école primaire de Banteay Chmar, fréquentée par les enfants de Thnaot Chum, a été construite à côté de la pagode¹⁷. Le terme *grū*, dérivé du sanskrit *guru*, désigne le maître de savoir et, dans le cadre scolaire, le maître, le professeur. À Thnaot Chum, le statut de professeur est celui d'un supérieur hiérarchique que les élèves doivent prendre pour modèle (*gamrū*) et à qui ils doivent vouer respect et soumission. Tous les matins, au centre de la cour et avant d'entrer en classe, les élèves forment des rangs, différenciés selon les grades et les sexes pour rendre hommage au drapeau national qu'un élève de 6^e année¹⁸ se charge de hisser, tandis que ses camarades, vêtus de l'uniforme scolaire, chantent l'hymne national. Puis les élèves vont se placer devant leurs salles de classe respectives pour y former des rangs, là encore différenciés selon les sexes. Commence alors la performance disciplinaire de l'entrée en classe, qui se déroule à chaque début de journée et à chaque fin de récréation sous la direction du président de classe (*pradhān thnāk'*). Ce dernier est le plus souvent un garçon ;

15. À savoir l'entreprise scientifique qui traque l'exercice du pouvoir à l'encontre des enfants, et qui souligne les risques qu'encourt toute essentialisation de l'âge enfantin.

16. G. Deleuze et F. Guattari [1973], de même que J. Butler [2005], ont sérieusement mis à mal le concept de complexe familial. Néanmoins, ces critiques n'empêchent peut-être pas de considérer que l'enfant, pour s'épanouir et développer sa puissance, doit apprendre à accepter sa place dans l'ordre générationnel (au sens psychanalytique). Plus prudemment, je souhaite ici interroger la pertinence d'une démarche qui essaierait de combiner le constructionnisme et les théories de la maturation affective, dans le cas où l'on admet la pertinence des secondes.

17. La pagode désigne l'enceinte bouddhique délimitant le territoire d'un monastère.

18. Le parcours scolaire en primaire s'étend sur six années tandis que le temps d'étude est de quatre heures par jour.

il n'est pas élu, mais nommé par le professeur. Il est le plus fort, le plus grand et le plus costaud, il sait lire et écrire. Selon une fille de 10 ans :

« Il sait, les autres font les élèves ; il est bon, quand il étudiera à l'université, il ira étudier loin, et quand il reviendra, il saura parler une langue occidentale. [...] Le président de classe contrôle. Si on jette des papiers par terre, il nous demande de les ramasser, de les mettre dans la poubelle [...]. Si on jette les papiers par terre, le professeur lui ordonne de nous donner un coup de badine. »

Les élèves doivent ensuite s'assurer que leur rang est le plus aligné possible : « Le rang qui n'est pas bien droit, qui présente une courbe, entre en dernier. Il faut que le rang soit droit pour que l'on puisse entrer » explique un élève. Commence alors une chorégraphie aux allures martiales, tandis que le président ordonne : « Formez les rangs ! ». Chacun pose alors sa main sur l'épaule du camarade de devant, et le premier de chaque rang lève l'index à l'attention du président. Ensuite, leur chef leur intime de « se tenir droits en laissant tomber les bras le long du corps », puis d'« avancer un pied en joignant les mains derrière le dos », et enfin de « prêter attention en se tenant droit et les pieds joints ». Le président désigne alors le rang qu'il estime le plus discipliné, le laisse entrer le premier, et ainsi de suite jusqu'à l'entrée du dernier rang. Les élèves se plient à ce rite disciplinaire dans une ambiance mêlant sérieux et plaisanteries, un rite qui apparaît le plus souvent comme une compétition entre garçons et filles. Chargé du maintien de la discipline et du comptage des absents, le président de classe est un crieur qui donne des ordres. Également appelé garde, agent, il est chargé de faire des comptes rendus au professeur, il est « le nez et les yeux du professeur ». Cette pratique, très répandue dans les écoles primaires du Cambodge, résiste à une certaine conception démocratique de l'enseignement.

Venons-en maintenant à une séquence significative, qui fait suite à une entrée en classe observée et filmée un matin de février 2014. Cette séquence se déroule dans la salle de classe, tandis que l'institutrice n'est pas encore arrivée. Un conflit survient entre le président de classe (A) et l'une de ses camarades (B), le premier reprochant à la seconde d'avoir manqué au rite de l'entrée en classe.

- Toi le chef, tu es débile ! dit B.
- Comment ça débile ? Alors que t'entres pas dans les rangs ? Tu me fais crier !
- J'ai attendu trop longtemps ! [...]
- Tu viens me dire que je suis débile hein ?
- Et toi ! Tu es le chef et tu ne sais pas surveiller ! dit un garçon à A.
- Et toi, tu veux prendre ce balai pour lui crever les yeux ? dit un autre garçon à B. Tu viens étudier sur notre terroir, et tu te donnes des grands airs, espèce de folle !
- Et si je te dis que je suis née ici ? dit B.
- Ça n'a jamais été ton territoire de naissance, répond le garçon.
- Et alors ?
- Ici, ce n'est pas ton terroir, c'est tout !
- Pourquoi tu prends le bâton pour frapper ? dit une fille, depuis le fond de la classe, au président de classe qui vient de s'emparer d'une badine.

Une bagarre éclate alors entre le président (sans la badine) et B, puis l'institutrice entre dans la salle.

- Pourquoi criez-vous comme ça ? Il y a un conflit ici, et personne ne vient m'avertir ? Et ainsi vous en venez à vous battre ! dit l'institutrice.
- Ils se battent, et toi Steven tu n'interviens pas ?¹⁹ dit une élève au fond de la salle, à côté de qui je me suis assis.

L'institutrice ordonne ensuite aux deux bagarreurs de venir se placer devant le tableau, de montrer la paume de leur main, et donne à chacun trois coups de badine.

La configuration de la salle de classe laisse apparaître deux tendances : les élèves se regroupent par affinité de genre et d'origine villageoise. Différentes images sont affichées aux murs de la salle : une photo du roi, une représentation du Bouddha, l'alphabet khmer, une carte du Cambodge, une opération arithmétique, une affiche de sensibilisation à l'hygiène et à la prévention des maladies. On trouve aussi différents dictons éducatifs, tels que : « C'est goutte après goutte que l'on remplit le réservoir de bambou » ; « Si tu es attentif, tu apprends vite » ; « Une main active, un estomac rempli » ; « Le temple d'Angkor est l'esprit de la nation ».

Quant aux guirlandes et aux dessins qui décorent les salles de classe depuis l'importation du programme international CFS, j'ai fini par comprendre qu'ils avaient été réalisés par les professeurs et les quelques élèves jugés capables de les faire. Selon l'institutrice de 5^e année, « cette façon de faire pendre des trucs n'importe comment pour décorer la classe, ils appellent ça *Child friendly school* ; alors moi j'ai fait les dessins, parce que les élèves ne savent pas dessiner. » On observe que la pédagogie centrée sur l'enfant est mal entendue, et que si les professeurs ont décoré les salles de classe, c'est davantage pour satisfaire aux exigences ministérielles que pour adopter une attitude de type CFS.

Lorsque le professeur entre dans la salle de classe, tous les élèves se lèvent, joignent les mains et le saluent de façon respectueuse. Le professeur valide ce salut par un oui, puis leur ordonne de s'asseoir. Les élèves le remercient d'une seule voix, et s'installent plus confortablement à leur bureau. Les modalités de cet échange verbal de salutation expriment toute la supériorité hiérarchique du *grū*. D'un point de vue pédagogique, les enfants apprennent par cœur à lire et à écrire, par un travail de répétition et de recopiations minutieuses. Les exercices courants consistent à lire à voix haute, individuellement ou collectivement, et à recopier les pages des manuels. On retrouve ce type de pédagogie dans l'enseignement religieux dispensé depuis des siècles à la pagode.

19. Ce reproche souligne tout d'abord, de son point de vue, un manquement à ma responsabilité d'ainé, mais aussi le problème déontologique du voyeurisme ethnographique dont je choisis de faire preuve à ce moment-là.

Une pédagogie centrée sur l'enfant qui convainc peu les professeurs

L'approche centrée sur l'enfant cherche à atténuer la conception pédagogique qui fait du professeur un modèle à imiter. Pour les professeurs, cette pédagogie permet une meilleure implication des élèves dans les activités d'études, mais elle n'est pas convaincante, notamment parce qu'elle laisserait de côté, dans l'ignorance, les élèves qui éprouvent des difficultés :

« Les élèves qui savent, lorsqu'ils cherchent par eux-mêmes, ils savent ; [...] les élèves qui sont ignorants, ils ne font que regarder le visage des autres [tandis qu'] auparavant, le professeur enseignait un peu, posait des questions à l'élève, l'élève pouvait comprendre rapidement ; [mais] si on demande à l'élève de chercher par lui-même, de penser par lui-même, ceux qui ont des idées y parviendront, [mais] ceux qui n'ont pas d'idées restent assis à les regarder ; mais maintenant [ceux du ministère], veulent qu'on fasse comme cela [...]. Quand on leur demande d'étudier ensemble en plaçant les bureaux les uns face aux autres, ceux qui sont intelligents savent se poser des questions les uns aux autres, ceux qui sont fainéants attendent en les observant [...]. Plus on rompt [avec les anciennes méthodes], plus les élèves sont faibles [...]. [Certains élèves] ne savent pas bien lire, mais le professeur continue à les pousser [vers le grade supérieur] [...]. Ce que les professeurs aiment faire pour que les élèves comprennent, c'est les faire répéter. » (la directrice de l'école) ;

« Avant, le professeur était plus actif que l'élève ; avec "centré sur l'élève", les élèves sont plus actifs que les professeurs [...]. Mais pour les élèves faibles, c'est compliqué. Celui qui ne sait pas, il n'arrivera pas à faire l'exercice, alors que celui qui est intelligent, avec "centré sur l'élève", c'est facile [...]. En fait, on est censé appliquer ces méthodes que le ministère nous impose, mais dans mon cas, je ne trouve pas utile de le faire [...]. Avec "centré sur l'élève", ça ne va pas, il fait ce qu'il veut, et dans le cas où il ne comprend pas, il restera faible. » (une institutrice)

Devant la salle des professeurs, tandis que j'aborde le sujet de ces nouvelles directives :

– Tiens, là, voilà une institutrice centrée sur l'élève à 100 % ! [rires], dit une institutrice, ironisant et désignant une collègue.

– Ah bon ? dis-je en souriant.

– Oh, je n'y connais rien à ce truc [...], répond l'institutrice désignée, qui arrive à ce moment-là. Centré sur l'élève, ça vient des donations, alors, je ne sais pas quelle organisation, mais elle vient aider, et ils nous demandent de faire comme eux, ils disent « développé » ; puis une autre organisation vient, ils enseignent quelque chose d'autre, ils disent aussi que c'est développé, et les suiveurs ne font que suivre [on est censé faire ce qu'ils nous disent de faire] [...]. Moi, tous les jours, je n'enseigne pas de la façon centrée sur l'élève ; centré sur l'élève, ça ne va pas vers du « développé », c'est pour ça que j'enseigne de façon habituelle ; ce centré sur l'élève, quand on le fait, celui qui sait, il sait, celui qui ne sait pas, il reste assis passivement.

– Avant, il n'y avait pas ça, mais les organisations sont venues aider, dit une autre institutrice. Ils disent : « les élèves intelligents doivent aider les élèves faibles ». Ils les aident comme ça, à faire des efforts, pour qu'ils n'aient pas honte. Mais les élèves aujourd'hui, ils s'en moquent, ça ne les intéresse pas, celui qui est mauvais, il ne veut pas [faire d'effort de participation], il reste assis passivement. [...]. Et ça ne le dérange plus d'échouer. Quand il a zéro, il est content !

– Qu'est-ce qu'il faudrait faire alors ? dis-je.

- On ne peut que les frapper [...], dit-elle.
- Pourquoi y a-t-il eu ces changements ?
- Du fait des donations des autres pays, ces pays qui sont développés, alors ils veulent que le Cambodge soit développé aussi, mais on n'y parvient pas comme eux [...]. Quand ceux du ministère ou des organisations viennent [visiter l'école], on doit appliquer « centré sur l'élève » à leur intention.

Avec cette nouvelle pédagogie, le professeur doit accepter de se placer en périphérie de l'acte d'apprendre, tel un accompagnateur bienveillant, tandis que les enfants étudient entre eux. Ces directives onusiennes remettent en cause la conception d'une efficacité pédagogique fondée sur le sentiment de crainte du professeur. Finalement, confient les instituteurs, aucun d'entre eux ne met vraiment en œuvre ce programme pédagogique qu'ils considèrent comme inégalitaire, puisqu'il maintiendrait les élèves les plus faibles dans l'ignorance. Au cours d'un entretien, l'employé cambodgien d'une ONG située dans la ville de Kompong Cham, à sept kilomètres de Thnaot Chum, affirmait que les professeurs étaient à ce point réticents à l'expression centré sur l'élève qu'il avait cessé de l'employer dans les réunions et les formations. Du point de vue des professeurs, les enfants n'ont pas à former un groupe de pairs pour acquérir le savoir scolaire. Cette posture plutôt conservatrice résulte probablement d'un malentendu, d'un problème de communication entre les autorités et les villageois. Les professeurs ajoutent que depuis que les enfants les craignent moins, ils les écoutent moins et leur niveau scolaire en pâtirait.

Les droits de l'enfant et l'interdiction de l'usage de la badine

D'une façon générale, les droits de l'enfant sont connus à Thnaot Chum parce qu'ils permettent de réduire certains risques. Selon les personnes questionnées, ces droits permettent de réduire l'enrôlement des enfants dans des activités économiques épuisantes qui les détournent de l'école. Les villageois ont aussi été avertis des risques de viol et de trafic des enfants. Ainsi, une mère de famille raconte qu'elle a expliqué à ses filles la nécessité de se méfier des inconnus qui pourraient venir les solliciter à la sortie de l'école. Il devient possible de porter plainte pour protéger un enfant qui serait victime de violence domestique. Du point de vue des parents, les droits de l'enfant sont donc plutôt positifs, même si ces risques restent pour eux lointains. Selon eux, les enfants de Thnaot Chum travaillent à la juste mesure. Leur participation principale à l'économie familiale consiste à assurer des activités de garde et surveillance des troupeaux et des cadets. Majoritairement masculine, la première tâche est une activité plutôt joyeuse : les enfants parcourent ensemble les environs du village équipés de leurs lance-pierres. Plutôt féminine, la seconde tâche n'est pas particulièrement contrariante. Elle constitue même une stratégie de vagabondage, puisque se promener avec son cadet sur la hanche c'est se débrouiller pour rester irréprochable : c'est vagabonder, certes, mais tout en accomplissant une tâche. Les enfants de Thnaot Chum n'arrêtent pas les études à l'école primaire pour des raisons économiques [Prigent, 2011]. Dans ce village où l'on pratique la riziculture de saison, la garde des troupeaux

et des cadets n'entrave que peu les études, les enfants étant considérés comme trop jeunes pour pouvoir travailler dans les rizières. On leur confie des tâches périphériques au repiquage et à la moisson, qui les accaparent une quinzaine de jours dans l'année. Enfin, ces enfants grandissent dans un environnement plutôt pacifique. Leur enfance est ordinaire, et n'a rien à voir avec celle des bidonvilles, des rues, de la prostitution, de la grande précarité. Au village, un père alcoolique et violent sera le plus souvent contrôlé par l'entourage de l'enfant.

Si les droits de l'enfant paraissent donc, pour les villageois, une bonne chose sur le plan moral, les risques qu'ils préviennent ne semblent pas vraiment concerner la vie quotidienne. Ce qui les interpelle plus directement, en revanche, c'est l'interdiction récente d'employer la badine évoquée plus haut, au motif qu'elle porte atteinte à l'épanouissement de l'enfant et incite de nombreux enfants à délaissier l'école. Pourtant, selon les parents et les professeurs, l'usage de la badine est d'ordre strictement éducatif et leurs coups restent mesurés ; ils estiment toujours y avoir recours dans l'intérêt de l'enfant. On peut comprendre que, dans ce contexte, renoncer à cette punition qui rappelle l'enfant à une certaine verticalité et qui prévient les risques du vagabondage est difficile à accepter de la part des adultes. « [Les employés des organisations] disent qu'on utilise de la violence domestique à l'attention des enfants », explique une mère de famille à propos de l'usage de la badine. « Ils [en] font la promotion, mais ils ne sont jamais venus au village, la police n'est pas encore entrée » explique un père de famille. « Ils ne nous laissent pas frapper, s'ils nous voient frapper, ils nous font payer une amende » dit une autre personne. « Ils inculpent les parents », ajoute un autre. On observe que du point de vue des habitants, le gouvernement s'immisce dans les pratiques éducatives parentales : il peut sanctionner juridiquement les parents pour avoir sanctionné physiquement leur enfant. Ils se trouveraient pris dans le paradoxe diachronique d'être punis pour avoir puni. Pourtant, disent-ils encore, « ceux qui veulent que leur enfant soit bon, ils le menacent [...], si l'enfant n'est pas d'accord, il faut le frapper. » Les droits de l'enfant, « ça ne permet pas de guider les enfants » ; « si on ne le frappe pas, il n'a pas peur, il ne nous écoute pas ». « Depuis qu'ils ont voté les droits de l'enfant, que les enfants ont des droits comme ça, eh bien, c'est difficile ; les enfants ont arrêté de nous écouter. »

L'opinion exprimée à l'école est la même :

« La badine porte atteinte aux droits de l'enfant, mais c'est difficile à éviter ; parfois, certains enfants, on leur parle gentiment, et ils ne nous écoutent pas, mais si on utilise la badine, si on les menace, ils se calment » explique une institutrice.

« [Avant,] si l'élève ne savait pas ou se trompait, le maître le frappait ; et s'il fuyait l'école, la mère le frappait [...] ; ainsi il était obligé de venir, et il était obligé de savoir. [Mais aujourd'hui], on n'a pas le droit de les gronder, de les menacer, de les frapper [...]. Avant, les parents s'en remettaient au maître [...]. [Mais] avec les droits de l'enfant, on le frappe, on a une histoire, on hausse le ton, on a une histoire » argumente le sous-directeur de l'école primaire.

Le sous-directeur parle ici de la nouvelle loi qui autorise les parents à porter plainte contre le professeur lorsque celui-ci a frappé leur enfant ou simplement

haussé le ton. La loi semble être entrée en vigueur, puisqu'il affirme que des parents sont déjà venus se plaindre de l'un des instituteurs, qui avait frappé leur enfant. Ce changement juridique, qui vise à pacifier la relation physique entre le maître et l'élève, semble créer des tensions entre les maîtres et les parents d'élèves. Si les parents d'élèves se plaçaient auparavant du côté de l'instituteur contre leur enfant, ils se situeraient aujourd'hui du côté de leur enfant contre l'instituteur.

– Lorsqu'un élève quittait l'école, le professeur allait jusqu'à sa maison pour le frapper (expression métaphorique traduisant un partenariat éducatif entre les parents et les professeurs, selon lui aujourd'hui révolu). [...] Et aujourd'hui, quand un enfant quitte l'école, on va voir ses parents, qui nous répondent qu'ils ne savent pas quoi faire, et le professeur n'a plus le droit de frapper ; c'est contre la loi, à cause des droits de l'enfant [...]. Mais si on ne le frappe pas, [l'enfant] gagne en indifférence (*vā pān cit*).

– Mais alors, dis-je, comment voulez-vous faire pour qu'ils arrêtent de quitter l'école ?

– J'y pense tous les jours, mais je ne sais pas encore. Il faudrait trouver une façon de bien les « manipuler ». Par exemple, si on avait plus de moyens, on promettrait aux bons élèves des récompenses, ça les inciterait à étudier [...]. Moi je veux bien que l'on arrête de les frapper [avec la badine], mais à condition que l'on nous propose une autre méthode.

Les conversations menées avec les enfants au sujet de l'autorité parentale et de ces politiques de développement apportent de modestes éclaircissements. La question des droits de l'enfant et de l'approche centrée sur l'enfant les inspirait peu, probablement parce qu'elle était perçue comme une lointaine affaire d'adultes et que ces derniers ne l'apprécient guère. Au sujet de l'usage concret de la badine, les enfants ont fait des commentaires du type : « Le professeur frappe pour que l'on ait de la connaissance », « Ça fait mal, mais on ne peut que supporter », « Certains préfèrent fuir l'école », « Certains professeurs sont doux, d'autres méchants », etc. Thira, âgée de 10 ans, donne l'exemple suivant :

– Regarde, Lili par exemple, la fille de Professeure Pisey ; avant elle étudiait, mais ne savait pas ; alors sa mère l'a frappée tous les jours [avec la badine] et maintenant elle a de la connaissance.

– Mais c'est de la souffrance ! dis-je.

– Pas tant que ça, puisque ces coups permettent d'avoir de la connaissance, répond-elle.

CFS repris dans un système de patronage

En 2012, lorsque la directrice de l'école a pris sa retraite, le sous-directeur, M. X, a été nommé à sa place. Je voudrais rapporter ici la description d'une réunion organisée par ce dernier à l'attention des professeurs, à laquelle j'ai assisté et qui s'est tenue en mars 2014. Ceci, afin de proposer une analyse du système politique qui sous-tend la pratique professionnelle de l'enseignement en primaire, système politique dans lequel s'inscrit le programme CFS.

Hier, le sous-directeur a été convoqué à une réunion au Centre du district. Aujourd'hui, il convoque les professeurs à une réunion. Tandis qu'il est assis à son bureau surélevé, les professeurs s'assoient autour d'une table, au centre de la pièce.

Certains lui tournent donc le dos. Commence alors une séquence de recommandations et de remontrances, en ce qui concerne la surveillance du matériel, le maintien d'une école propre et agréable au regard, le bon remplissage des fiches rapportant les notes des élèves, la diminution de l'absentéisme des professeurs aux réunions, puis une invitation à s'investir dans son travail et à développer l'école. Puis il précise que sans cela, c'est lui qui se fait réprimander par ses supérieurs lors des réunions de district. Puis de conclure la réunion en déclarant : « Un grand merci. Je vous souhaite, à vous les instituteurs et les institutrices, d'avoir une bonne santé et de réussir votre travail avec succès ! » Puis, les professeurs, qui n'ont pas prononcé un mot durant la réunion, applaudissent, à l'instar de leur directeur.

Après que les professeurs eurent regagné leur salle de classe, j'allai le voir pour lui demander des renseignements à propos de cette réunion. Il m'expliqua que depuis quelques mois, le gouvernement exigeait davantage de rigueur de la part des professeurs, notamment un meilleur respect du temps et des horaires d'enseignement et de récréations. Il ajouta qu'il devait rapporter à ses supérieurs, toutes les semaines, le nombre de professeurs absents. Selon lui, ce renforcement récent du contrôle de la comptabilisation des absents était un moyen de dissuader les professeurs qui auraient souhaité prendre part au mouvement de manifestations qui touchait le pays depuis les élections de 2013, dont le parti du Premier ministre, au pouvoir depuis 1986, était sorti nettement affaibli face au principal parti d'opposition, en particulier dans la province de Kompong Cham. Bien que les professeurs du monde rural aient peu pris part à ces manifestations, cette directive ministérielle visait, selon le directeur, à renforcer la surveillance des fonctionnaires de l'éducation et à rappeler ces derniers à leur « devoir clientéliste ». Rappelons que la relation de patronage reste encore forte au Cambodge, et que la pérennité de M. X au poste de directeur dépend toujours des témoignages révérencieux (moraux et monétaires) qu'il fait suivre à l'attention de ses supérieurs du Centre de district. On ajoutera que la Croix rouge nationale, présidée par l'épouse du Premier ministre, ou encore l'armée, viennent parfois solliciter l'aide financière des professeurs. Une liste des donateurs est alors constituée, et chaque professeur y inscrit son nom, ainsi que le montant de la donation. Dans le contexte politique actuel, refuser de donner, c'est prendre le risque d'être suspecté d'affiliation au parti d'opposition. Ces listes peuvent être considérées comme des outils de statistiques et de discipline électorales. Quant à la destination de ces donations, tout le monde s'entend à la trouver obscure. Mais en accomplissant ces obligations révérencieuses, le directeur et les professeurs de Banteay Chmar assurent la pérennité de leur statut professionnel. Tous ces indices montrent que la structure ministérielle du secteur de l'Éducation conserve une forte verticalité et reste largement dépendante du parti du Premier ministre. Comment envisager que le programme CFS trouve un terrain d'ancrage réaliste tant que ce système politique se maintient ? Dans quelle mesure l'aide financière internationale octroyée à ce système politique pour déployer le programme CFS permet-elle, paradoxalement, à ce système de se maintenir sous une forme aussi hiérarchisée et centralisée ?

Conclusion. L'émancipation entravée dans un malentendu ?

Le Cambodge est un pays d'Asie du Sud-est qui présente la particularité d'accueillir un nombre considérable d'organisations non gouvernementales, notamment spécialisées sur les questions d'enfance et d'éducation, ce qui n'est pas le cas des pays voisins qui conservent une plus grande souveraineté étatique en matière de politique éducative. Depuis 2007, le gouvernement cambodgien permet au programme Child friendly school, à la Convention internationale des droits de l'enfant et à la pédagogie centrée sur l'enfant de remonter jusqu'aux foyers et aux écoles primaires du monde rural. Outre le développement matériel et sanitaire des infrastructures scolaires qui a été mené ces quinze dernières années grâce à l'aide internationale, ces politiques cherchent à interdire l'usage « éducatif » de la badine en stipulant que les enfants doivent trouver en eux et entre eux l'essor de leur épanouissement. Ce sentiment de l'enfance libéral et démocratique promeut des valeurs d'émancipation enfantine, en particulier par rapport à l'emprise du droit d'aïnesse et de l'autorité parentale. Il se confronte à un sentiment de l'enfance vernaculaire défini à partir du problème de l'enfant-vagabond.

Les enquêtes ethnographiques réalisées à Thnaot Chum et à l'école primaire de Banteay Chmar ont permis de mettre à jour un faisceau de résistances au processus de réalisation de CFS. En effet, même s'il s'agit d'un programme éducatif promouvant des valeurs démocratiques et de décentralisation, il reste enfermé dans un système politique fortement hiérarchique et plutôt centralisé. En outre, ces valeurs éducatives convainquent peu parents et enseignants : l'entrée en classe est une performance disciplinaire effectuée sous la direction d'un garçon-président nommé au service de son professeur ; les professeurs réalisent les décorations de la salle de classe à la place de leurs élèves pour répondre aux attentes du ministère ; ils revendiquent une conception pédagogique qui les maintient comme des modèles à imiter, et considèrent que les enfants doivent leur témoigner respect et soumission ; l'usage de la badine reste de rigueur à la maison et à l'école. Selon les parents et les professeurs, les droits de l'enfant et l'approche centrée sur l'enfant portent atteinte à leur autorité : en donnant trop de pouvoir aux enfants, ils les rendent indisciplinés et les maintiennent dans l'ignorance. On comprend que la promotion de ces valeurs éducatives démocratiques disqualifie plusieurs savoir-faire vernaculaires relatifs à l'éducation des enfants, et pousse les villageois à adopter des positions conservatrices (qui peuvent avoir des répercussions électorales). La réalisation de ces actions de développement s'organise finalement autour d'un malentendu entre les autorités et les villageois, un malentendu que le gouvernement et ses consultants internationaux pourraient considérer plus sérieusement afin d'assouplir leurs politiques et d'en faciliter la mise en œuvre. Ainsi, CFS ne demeurerait pas une cosmétique gouvernementale.

Pour autant, l'observation ethnographique apporte des éléments qui témoignent d'un certain changement social. Les enfants du village gagnent aujourd'hui en autonomie et partagent un plus grand sentiment d'horizontalité. Ce gain d'autonomie s'observe notamment dans les pratiques de consolation des enfants en bas

âge, dans les jeux et les fêtes dansantes du Nouvel An, des pratiques qui, sous l'influence de la société de consommation, prennent une signification plus libérale [Prigent, 2012b, p. 89-97]. Les jeunes d'aujourd'hui adoptent, selon les parents, des comportements amoureux plus difficilement contrôlables. Ce ton alarmiste ressort au sujet de l'accès récent des jeunes au salariat ouvrier : leur solvabilité les rendrait à la fois plus autonomes et irresponsables. Sous l'influence massive des campagnes de publicité vantant les mérites virils et chaleureux de la consommation de bière, les jeunes hommes qui partent travailler sur des chantiers de construction s'adonneraient beaucoup plus souvent qu'avant à l'ivresse, au vagabondage, ainsi qu'à la violence (entre eux). Quant aux jeunes femmes, leur récent accès au salariat urbain leur permet d'accéder à la société de consommation, ce qui les conduirait à s'affranchir d'une norme de pudeur qui a longtemps caractérisé le genre féminin. Plus globalement, toujours selon les parents, les cadets oseraient contredire leurs aînés beaucoup plus facilement qu'avant. Cet affaiblissement de la verticalité participerait ainsi d'une inversion d'une règle de politesse répandue au Cambodge. Celle-ci consiste, lorsqu'une personne en croise une autre, à lui demander où elle va ou d'où elle vient. Une jeune personne doit toujours être celle qui engage cette salutation lorsqu'elle croise un aîné, comme me l'a expliqué le sous-chef du village. Or, cette règle n'est, selon lui, plus respectée par les cadets aujourd'hui. Afin d'éviter une rupture de cette relation de courtoisie entre les âges, les aînés se résigneraient à saluer les premiers.

Ce que l'on peut donc considérer comme un affaiblissement de la relation de révérence entre les âges (sous l'influence de la société de consommation et du salariat des célibataires) peut ainsi laisser entrevoir la possibilité d'une réception plus conciliatoire des valeurs démocratiques relatives à l'éducation des enfants. Ceci d'autant plus qu'une nouvelle génération de jeunes professeurs, qui ont accompli un parcours scolaire complet et suivi une formation de deux ans à la sortie du lycée, investit aujourd'hui les écoles primaires du monde rural, et que le nouveau ministre de l'Éducation en poste depuis les élections de 2013, M. Chuon Naron, a décidé de promouvoir la « vérité des diplômés » (introduction d'une épreuve rédactionnelle, contrôle des fraudes et de la corruption, anonymat des candidats), ce qui a donné 25 % de réussite au Baccalauréat en 2014, contre 80 % les années précédentes. Mais pour le moment, les valeurs éducatives promues par CFS semblent bien peu intéresser les parents et les professeurs, et arranger plus que convaincre le parti au pouvoir. Dans ce contexte, on peut se demander comment les enfants de Thnaot Chum, sous l'exercice des gouvernmentalités familiale, étatique et internationale et sous la pression morale de l'errance vagabonde d'une part et de l'immobilité subalterne d'autre part, parviennent à se positionner afin de s'engager sur un parcours d'émancipation et d'épanouissement.

Bibliographie

- ARIÈS P. [1973], *L'Enfant et la Vie familiale sous l'ancien régime* [1^{re} éd. 1960], Paris, Plon, 503 p.
- ASIAN DEVELOPMENT BANK [1996], *Cambodia. Education sector strategy study*, Manila, ADB, 261 p.
- AYRES D.-M. [2000], *Anatomy of a crisis. Education, development and the state in Cambodia, 1953-1998*, Honolulu, university of Hawaii press, 304 p.
- BACQUÉ M.-H., BIEWENER C. [2013], *L'Empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, 175 p.
- BUTLER J. [2005], *Trouble dans le genre, pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte, 283 p.
- DELEUZE G., GUATTARI F. [1973], *Capitalisme et schizophrénie I : l'anti-Œdipe*, Paris, Minuit, 493 p.
- FREIRE P. [1980], *La Pédagogie des opprimés*, Paris, La Découverte, 202 p.
- KOURILSKY G. [2007], « Notion sur la piété filiale en Asie du Sud-Est theravadin : la notion de "gun" », *Aséanie*, n° 20, p. 27-54.
- LATOUR B. [1991], *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 210 p.
- LEWITZ-POU S. [1969], « Note sur la translittération du cambodgien », *BEFEO*, n° 55, p. 163-169.
- LEWITZ-POU S. [1974], « Recherches sur le vocabulaire cambodgien (VIII). Du vieux khmer au khmer moderne », *Journal asiatique*, vol. 262, p. 143-170.
- LEWITZ-POU S. [2004], *Dictionnaire vieux khmer-français-anglais. An Old Khmer-French English Dictionary. Vacanānukram cas'-pārāṃṇi-anles* [1^{re} éd. 1992, Paris, Cedoreck, 1992], Paris, L'Harmattan, 732 p.
- MINISTRY OF EDUCATION YOUTH AND SPORTS (MOEYS) [2006], *Child friendly schools (CFS) in Cambodia*, Phnom Penh, 5 p.
- MINISTRY OF EDUCATION YOUTH AND SPORTS (MOEYS) [2007a], *Child friendly school policy*, Phnom Penh, 10 p.
- MINISTRY OF EDUCATION YOUTH AND SPORTS (MOEYS) [2007b], *Child friendly school. Dimension 2 : Effective teaching and learning. Student-centred approach. Support document for application facilitator manual*, Phnom Penh, 57 p.
- MINISTRY OF EDUCATION YOUTH AND SPORTS (MOEYS) [2007c], *Child friendly school. Dimension 2 : Effective teaching and learning. Student-centred approach. Support document for application teacher logbook*, Phnom Penh, 46 p.
- OVESEN J., TRANKELL I.-B., ØJENDAL J. [1996], *When every household is an island : social organization and power structures in rural Cambodia*, Stockholm, Uppsala university, Department of cultural anthropology, 99 p.
- PILLOT D. [2008], *Jardins et rizières du Cambodge. Les enjeux du développement agricole*, Paris, Karthala/Gret, 500 p.
- PRIGENT S. [2011], « La faible scolarisation en milieu rural cambodgien s'explique-t-elle seulement par la pauvreté ? », *Les Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 10, p. 63-83.

- PRIGENT S. [2012a], « L'émancipation des galopins. Une ethnologie du développement de l'enfant dans un village de riziculteurs cambodgien », thèse de doctorat en ethnologie [dir. Yves Goudineau, EFEO-EHESS], Paris, EHESS, 512 p.
- PRIGENT S. [2012b], « L'importation d'un "sentiment de l'enfance" libéral et démocratique à Thnaot Chum (Cambodge) », *Aséanie*, n° 30, p. 75-101.
- RABAIN J. [1979], *L'Enfant du lignage, du sevrage à la classe d'âge*, Paris, Payot, 237 p.
- REIMER, J.-K. [2012], « Local negotiation of globalised educational discourses : the case of child friendly schools in rural Cambodia », Vancouver, university of British Columbia, PhD in educational studies, 639 p.
- TESTART A. [2006], *Des dons et des dieux : anthropologie religieuse et sociologie comparative*, [1^{re} éd. 1993, Paris, Armand Colin], Paris, Errance, 160 p.
- VA V. [2006], « The development of basic education in Cambodia 1979-2003 : a critical review », *thesis submitted in fulfillment for the degree of master of education*, faculty of education, Malaysia, 73 p.

L'évangélisation des enfants par les ONG confessionnelles en Côte d'Ivoire : entre aide humanitaire et développement moral

Marie Nathalie LeBlanc et Boris Koenig***

Développement, religion et enfance ¹

Dans plusieurs sociétés ouest-africaines, les actions d'aide humanitaire ont été initiées par les églises avant de devenir le domaine privilégié des organisations non gouvernementales (ONG). Pendant que les ONG, en tant qu'acteurs centraux de l'aide humanitaire, faisaient leur grande entrée sur le continent africain à la suite de la crise pétrolière, des programmes d'ajustements structurels et de divers désastres politiques et naturels, une tendance générale à l'ONG-isation des structures associatives et des groupes religieux devenait manifeste [Hearn, 1998 ; Freeman, 2012]. Au cours de la dernière décennie, le rôle de la religion et de la spiritualité dans les pratiques et les discours a connu un regain d'intérêt dans le champ du développement international [Ver Beek, 2000 ; Selinger, 2004 ; Ter Haar, Ellis, 2006 ; Freidus, 2010 ; Bertina, 2013]. Des études récentes se sont attelées à décrire et à analyser ces relations à travers le prisme des ONG confessionnelles [Hofer, 2003 ; Bornstein, 2005 ; Hefferan, 2007 ; LeBlanc, Audet Gosselin, Gomez-Perez, 2013].

Bien que la question de l'évangélisation des enfants ne soit pas centrale dans la littérature sur la religion et le développement, le rôle et la place des enfants dans les mouvements d'évangélisation sont le fruit d'une longue histoire. Les stratégies récentes des ONG confessionnelles doivent ainsi être considérées à la lumière de trois dynamiques. Dans un premier temps, les enfants ont été au cœur du travail missionnaire, avec la création d'écoles qui s'inscrivaient dans les contextes structurels et idéologiques des administrations coloniales. Ce fut le cas principalement pour les écoles catholiques et protestantes, qui ont rapidement

* Professeure titulaire, département de sociologie, université du Québec à Montréal.

** Doctorant, département de sociologie, université du Québec à Montréal.

1. L'enquête ethnographique sur laquelle repose cet article a été rendue possible grâce au financement du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Nous remercions Louis Audet Gosselin pour la révision linguistique et la lecture attentive de cet article.

influencé l'émergence d'écoles musulmanes. En second lieu, le travail humanitaire et caritatif inspiré par de nombreuses églises européennes et nord-américaines est présent en Afrique depuis au moins cinq décennies. L'organisation Save the children est un exemple éloquent de telles initiatives. Le comité, inspiré par Friends service committee, un groupe Quaker, fut créé en 1921 au Canada avec pour objectif premier de venir au secours d'enfants russes souffrant des effets de la malnutrition et de la famine dans le contexte de la Révolution bolchevique. À la suite de cette première initiative, l'ONG a étendu son champ d'action et initié un plan systématique de parrainage individuel, qui est devenu un des modèles dominants du soutien humanitaire aux enfants. Enfin, depuis les années 1970, les enfants sont devenus la préoccupation centrale des institutions occidentales d'aide au développement, à la suite de la réorientation des Nations unies et des institutions de Bretton Woods vers la lutte contre la pauvreté. L'intégration récente des enfants dans les programmes d'action humanitaires et de développement planifiés par des acteurs transnationaux, comme la Commission européenne et le Programme des Nations unies pour le développement, a conduit à une reformulation des questions relatives à l'enfance dans le cadre de l'aide humanitaire et du développement. L'enfance a ainsi été réexaminée à la lumière des situations de crise, des droits humains et de la bonne gouvernance, pour ne citer que quelques exemples. Ces actions promeuvent généralement une vision qui tente d'intégrer la promotion des droits des enfants et la couverture de leurs besoins dans les pays du Sud.

À la lumière de ces constats, nous proposons d'examiner les stratégies des ONG confessionnelles qui dédient leur action à l'évangélisation des enfants en Côte d'Ivoire, dans une perspective d'aide humanitaire. Les ONG confessionnelles locales et transnationales occupent, depuis le conflit politique et militaire de 2002, une place grandissante dans la sphère publique ivoirienne, attestant leur dynamisme dans la reconstruction d'un espace public ivoirien et dans le processus de consolidation de la paix suite à la chute du régime politique de Laurent Gbagbo [Gomez-Perez, LeBlanc, Savadogo, 2009]. Les actions humanitaires et de développement destinées aux enfants et à leur salut ont pris, dans ce contexte une nouvelle envergure avec la création récente d'ONG confessionnelles² se consacrant prioritairement à cet objectif. À la croisée de réseaux nationaux et transnationaux, plusieurs de ces ONG ont développé des programmes qui articulent aide humanitaire et activités de prosélytisme destinées aux enfants. Ces initiatives ne correspondent pas nécessairement aux logiques développementalistes des déclarations et conventions sur les droits des enfants, même si elles reproduisent souvent leurs raisonnements discursifs et s'approprient les savoirs techniques qui y sont associés.

2. Dans le contexte national ivoirien, il importe de penser l'espace public religieux sur le plan de trois confessions : Islam, Catholicisme et les mouvements évangéliques. Le terme « évangélique » renvoie aux églises, mouvements ou organisations protestants qui sont souvent associés aux deuxième et troisième générations d'églises pentecôtistes [Freeman, 2012]. Le terme évangélique est aussi utilisé par la population locale ivoirienne pour se référer à ces regroupements. Alors que la grande majorité des études en Afrique de l'Ouest pose la question de la multiplicité confessionnelle principalement en matière d'opposition entre chrétiens et musulmans, la distinction entre catholiques et évangéliques est tout aussi significative dans le cas de la Côte d'Ivoire.

Dans le champ du développement international, les discours sur l'enfance ont été largement façonnés par la notion de « droits des enfants » émanant de la Convention sur les droits des enfants (1989). Cette convention a fait l'objet de nombreux questionnements quant à la vision uniforme et universelle de l'enfance qu'elle sous-entend [Nieuwenhuys, 1998, p. 271]. Au centre des débats apparaît une tension entre deux perspectives essentialistes de l'enfance et de la culture, qui limitent la compréhension de la subjectivité des enfants [Jones, 2005 ; Reynolds, Nieuwenhuys, Hanson, 2006 ; Nieuwenhuys, 1998, 2008]. D'une part, les droits des enfants peuvent être envisagés à la lumière d'un universalisme qui sous-tend une vision unique de l'enfance, occultant la possibilité de diverses conceptions de cette catégorie d'âge [Nieuwenhuys, 1998, 2008] ; d'autre part, la perspective inverse du relativisme culturel, en suggérant que la notion d'enfance doit être contextualisée dans la spécificité des logiques socioculturelles, rejette la possibilité de penser en termes universels et supporte une conception figée de la « culture » [Nieuwenhuys, 1998 ; Reynolds, Nieuwenhuys, Hanson, 2006]. Parallèlement à l'influence du langage du droit, les discours prédominants sur l'enfance se sont inscrits, ces trente dernières années, dans l'idéologie développementaliste des institutions de développement international, qui est axée sur les logiques de la croissance. De la mise en place de l'approche sur les besoins essentiels dans les années 1970 aux discours entourant l'ajustement à visage humain dans les années 1980, l'idéologie développementaliste des organisations internationales a contribué à diffuser un discours selon lequel le bien-être des enfants est non seulement tributaire de la capacité des acteurs du développement international à les guider vers un modèle idéal de l'enfance, mais également de la capacité des gouvernements à s'engager dans les voies du libéralisme économique [Nieuwenhuys, 1998]. Le discours du droit, tout comme les discours développementalistes, recourt ainsi à une vision singulière de l'enfance et du développement. À l'inverse, en ce qui concerne les ONG confessionnelles menant des actions humanitaires à l'attention des enfants, plusieurs travaux ont mis l'accent sur les conceptions différenciées du développement dans lesquelles s'inscrivent des ONG chrétiennes évangéliques [Bornstein, 2005 ; Freidus, 2010]. D'un point de vue confessionnel, le développement ne peut se réduire à l'objectif de la prospérité économique, mais s'entrecroise avec des considérations d'ordre spirituel, comme l'expriment les notions de « développement humain intégral » [Bertina, 2013] ou d'*holistic development* [Bornstein, 2005].

Dans cet article, nous examinons les logiques du « développement humain intégral » tel qu'il se déploie dans le cadre des ONG confessionnelles menant des actions humanitaires et religieuses à l'attention des enfants. Nous montrons comment certaines ONG, principalement évangéliques, s'approprient les logiques de l'aide humanitaire pour les recadrer dans le contexte d'une version religio-spirituelle du développement. L'article se fonde sur des enquêtes de terrain ethnographiques menées lors de trois séjours dans la métropole d'Abidjan en 2011, 2012 et 2013. Après avoir recensé les ONG confessionnelles locales et transnationales qui sont présentes à Abidjan, nous avons conduit neuf études de cas

approfondies, incluant des entretiens avec les dirigeants et les intervenants de ces ONG et l'observation participante de certaines de leurs activités conduites auprès des enfants. Les études de cas ont été menées auprès de cinq ONG évangéliques, une ONG catholique et trois ONG musulmanes, locales³ et transnationales. Sur la base de ces données, nous proposons d'abord de souligner les éléments communs à leurs stratégies d'évangélisation. Ce premier élément de discussion portera l'attention sur la manière dont les ONG confessionnelles, principalement catholiques et musulmanes, élaborent leurs stratégies d'intervention sur l'éducation. En second lieu, nous décrirons la spécificité des ONG évangéliques qui font appel à une subtile juxtaposition de cadeaux, de jeux et d'évangélisation dans leurs actions humanitaires. Bien que l'article aborde de façon globale les approches utilisées par les ONG religieuses, l'essentiel de la discussion concernera les stratégies déployées par les ONG évangéliques, dans la mesure où elles se démarquent par leur implication différenciée dans les activités quotidiennes des enfants.

Les ONG religieuses en Côte d'Ivoire : contexte légal et financement

Les trente dernières années marquent, en Côte d'Ivoire comme dans les autres pays de la sous-région, un moment charnière dans l'expansion des ONG comme acteurs centraux de la société civile et du développement international. Quoique la multiplication des ONG s'inscrive dans les dynamiques néolibérales qui ont lancé cette expansion, c'est dans la foulée de la guerre civile de 2002 qu'elles ont significativement intensifié leur action et marqué leur présence dans l'espace public ivoirien [Gomez-Perez, LeBlanc, Savadogo 2009]. Le contexte de la reconstruction post-conflit a encouragé la présence d'ONG transnationales et la multiplication d'ONG d'initiative locale, y compris confessionnelles.

Les relations entre les ONG d'initiative locale et l'État ivoirien sont encadrées par l'enregistrement légal et l'approbation préfectorale dans les municipalités où ces ONG mènent leurs activités. Cependant, depuis la fin de la crise postélectorale en 2011, les autorités peuvent soumettre les ONG à une « enquête de moralité », qui consiste en la vérification complète des informations fournies sur la structure, et en une visite par des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, de leurs installations ou de leurs sièges sociaux. Dans le cas des ONG transnationales, des accords gouvernementaux peuvent être signés en vue d'une simplification des procédures d'immigration et d'émigration des membres et des invités des ONG, mais également de la mise en place d'un protocole d'exonération ou de réduction des droits de douane et des taxes à l'importation de biens associés aux activités de l'ONG.

Pour financer leurs activités, les organisations font largement appel à différentes formes de marketing caritatif. Ces pratiques ont trois sources principales : la contribution locale par des membres de l'organisation ou des structures

3. Pour des raisons d'anonymat, les noms des ONG confessionnelles locales ne sont pas cités.

religieuses qui leur sont associées, généralement sous forme de cotisations et de dons, les levées de fonds privées et l'insertion dans des réseaux transnationaux. Par exemple, une ONG évangélique finance en partie ses activités à travers son intégration dans la structure transnationale d'un réseau évangélique nord-américain, qui recueille des boîtes à cadeaux dont elle organise la redistribution⁴. De plus, dans le cadre de la formation des intervenants sur le terrain, plusieurs ONG ont recours à la littérature produite par les ONG et les églises transnationales relative aux outils pédagogiques tels que des guides de formation des moniteurs et des manuels à l'attention des enfants. Un autre exemple de l'insertion d'ONG locales dans des réseaux transnationaux, tiré du milieu musulman, est celui d'un réseau d'écoles de type *medersa*⁵ qui a obtenu le statut d'ONG, et est réputé aujourd'hui pour ses actions de prévention contre le VIH-sida⁶. Dans le contexte de la crise politico-militaire, cette ONG a mis sur pied un projet de création de cantines dans une dizaine de *medersas*, en association avec le ministère de l'Éducation, l'Unicef et le Programme alimentaire mondial.

La majorité des ONG confessionnelles locales financent toutefois leurs activités à l'aide de collectes de fonds et de dons. La mise en œuvre de programmes et projets dépend en effet essentiellement des structures communautaires de base, c'est-à-dire de l'implication effective des musulmans et chrétiens eux-mêmes. Cette implication est comprise comme un partage du financement et du soutien matériel des initiatives prises par les organisations. De telles contributions se font souvent en espèces, à la mosquée, à l'Église, au domicile, sur le lieu du travail ou lors d'événements de collectes de fonds. Une part significative des sources de financement des programmes d'évangélisation proviennent, aussi bien pour les ONG locales que les corporations transnationales, de collectes de fonds au sein des Églises. Dans les cercles chrétiens, par exemple, des quêtes hebdomadaires dans les églises permettent de collecter la dîme (le dixième des revenus d'un fidèle), les « libéralités » (un don supplémentaire allant au-delà de la dîme), ainsi que les offrandes ordinaires pour soutenir « l'œuvre de Dieu » ; chez les musulmans, la *zakat*⁷ joue un rôle similaire. Ainsi, deux ONG évangéliques financent principalement leurs activités de distribution de cadeaux par la quête dans les églises des localités où sont organisées les activités. Afin de réduire leur dépendance vis-à-vis des églises locales, une de ces deux organisations tente de développer des partenariats avec des fondations d'entreprises du secteur privé⁸. Une autre formule populaire d'activités de financement est la collecte de fonds privés. Une des ONG islamiques rencontrées a tenu une soirée gala à cette fin en 2010,

4. Entretien avec un membre du directoire de l'ONG, 25 septembre 2012, Abidjan.

5. Les *medersas*, qui incluent les écoles franco-arabes, sont des établissements d'enseignement théologique musulman.

6. Entretien avec un membre du bureau de l'ONG, novembre 2011, Bouaké. Voir aussi Binaté [2013], pour une étude de cas similaire.

7. La *zakat* signifie « purification » en langue arabe et constitue le troisième pilier de l'Islam, à savoir que tout musulman doit contribuer à un impôt sur l'avoir et la propriété qui est remis aux plus pauvres de la communauté (soit 2,5 % du bien annuel épargné).

8. Entretien avec un membre du directoire de l'organisation, septembre 2012, Abidjan.

et a fait en 2011 appel directement à des mécènes de la communauté musulmane d'Abidjan (politiciens, imams, cadres des organisations islamiques nationales) connus personnellement par la fondatrice de l'ONG pour mettre sur pied un système de parrainage individuel de personne à personne⁹.

En Côte d'Ivoire, comme dans d'autres contextes nationaux ouest-africains, la voie empruntée par les ONG chrétiennes dans le « champ de l'action humanitaire et du développement » est souvent antérieure à l'islam, particulièrement dans le cas de l'implantation de structures scolaires. Des organisations telles que Caritas et le Bureau international des enfants catholiques y sont présentes depuis longtemps. Au cours de la décennie de crise militaire et politique, elles ont répondu aux besoins des populations en l'absence de structures administratives publiques, y compris dans les zones fortement islamisées au nord du pays. Les ONG islamiques d'aide sont, pour la plupart, apparues dans la sphère publique au cours de la première décennie du troisième millénaire [Gomez-Perez, LeBlanc, Savadogo, 2009]. Si cette présence est en partie liée au contexte sociopolitique de la crise politico-militaire de 2002 et de 2011, elle peut aussi être reliée à l'expérience acquise sur le terrain aux côtés des structures chrétiennes. La création de certaines ONG résulte d'initiatives communes entre les groupes religieux dans le contexte de la crise [Binaté, 2013]. Lors de nos enquêtes en 2011 et 2013, nous avons constaté la mise en place de structures visant à une mobilisation plus concertée des ONG islamiques autour du département de la société civile COSIM (Conseil supérieur des imams de Côte d'Ivoire), qui cherche à centraliser et systématiser les actions des ONG islamiques locales¹⁰.

Éducation et formation technique : des enjeux partagés

De façon générale et transversale, les ONG confessionnelles actives à Abidjan qui se concentrent sur les enfants font converger leurs activités vers les domaines de l'éducation et de la santé. Sur le plan éducatif, elles s'organisent pour la construction d'école, de centres de formation, ou le support aux études (parrainage individuel). Dans le domaine de l'hygiène et de la santé, les initiatives de construction de cliniques privées et la santé mère-enfant sont au centre de leurs activités ; la dimension prosélyte de leurs actions y est beaucoup moins élaborée.

Les programmes de construction d'infrastructures scolaires des ONG confessionnelles répondent à un manque d'installations éducatives de niveau primaire en milieu urbain¹¹, tandis que la construction de pensionnats et de centres de formation professionnelle vise plutôt les enfants orphelins et les enfants de la

9. Entretien avec la présidente de l'ONG, octobre 2011, Abidjan.

10. Entretiens avec un membre du département de la société civile du COSIM, octobre 2011 et juillet 2013, Abidjan.

11. Entretien avec un des pasteurs, membres de la direction d'une l'ONG évangélique, août 2012, Abidjan ; entretien avec deux membres actifs du comité exécutif d'une ONG catholique, juillet 2012, Abidjan.

rue¹². Dans le cadre de la construction d'installations éducatives, l'évangélisation est une stratégie au long cours associant l'offre d'un enseignement fondamental ou d'une formation qualifiante à des formes plus ou moins marquées d'enseignement religieux. Le prosélytisme se matérialise au travers d'activités quotidiennes de prières, de cours bibliques ou islamiques approfondis, ainsi que de l'imposition d'une discipline ancrée dans la religion et la participation communautaire. Dans le cas de certaines écoles et de certains centres de formation professionnelle évangéliques, le déroulement des activités quotidiennes peut être prescrit heure par heure, et toute sortie proscrite, en dehors d'une possible visite annuelle à sa famille (observation dans une ONG évangélique, août 2012). Pour inculquer aux enfants une discipline de vie chrétienne et communautaire, plusieurs séances de prière et de culte sont organisées quotidiennement, des cours bibliques approfondis sont dispensés en soirée et un règlement intérieur prohibe, entre autres, la possession de littérature non chrétienne, d'argent et de téléphone, afin de faire prévaloir un principe de partage collectif des biens. Néanmoins, dans le cas des écoles catholiques, qui intègrent généralement une partie d'écoliers non catholiques, les responsables expliquent qu'ils préfèrent laisser les parents autoriser ou non leurs enfants à participer aux cours bibliques. Dans ces écoles, les enseignants peuvent « véhiculer le message biblique progressivement » et l'objectif est qu'après l'avoir écouté, l'élève mette en pratique ses enseignements (entretien avec deux responsables et membres du comité exécutif d'une ONG catholique, juillet et septembre 2012). Une autre stratégie consiste à convaincre les parents par des actions humanitaires telles que des dons en produits vivriers (comme du sucre ou du lait) ou par la mise en place de programmes d'alphabétisation ouverts à tous qui permettraient à terme une évangélisation progressive des parents et des enfants.

Les actions des ONG confessionnelles dans les milieux scolaires attestent un éventail de stratégies qui combinent les logiques de l'action humanitaire à celle du prosélytisme. Au sein d'une ONG catholique, la posture adoptée est illustrée par les propos d'un des membres fondateurs qui s'investit dans la scolarisation des enfants démunis. Au sujet du projet de construction d'une école privée catholique, dans un quartier d'une ville où les résidents sont majoritairement de confession musulmane, il expliquait que les enfants pourraient être :

« [...] alphabétisés, scolarisés, puis évangélisés. Aujourd'hui, il faut faire des actions humanitaires pour convaincre l'autre par les actes plutôt que directement par l'évangélisation. [...] (C'est) sur la longue durée que les cœurs et les âmes seront gagnés ». (Responsable de l'ONG, septembre 2012)

Dans cette perspective, les membres de l'ONG disent suivre les recommandations de la Commission de la vérité et de la réconciliation, qui :

« [...] suggérerait d'aller au contact, de trouver un point commun, comme l'alphabétisation, la scolarisation, ou le don. On ne va pas attaquer de front, mais par les valeurs bibliques. Un enseignant peut véhiculer le message biblique

12. Entretien avec deux membres de la direction de l'ONG évangélique, août 2012, Abidjan.

progressivement. L'élève écoute et met en pratique. Il faut y aller lentement pour gagner des âmes et s'étendre. »

De façon générale, pour les membres des ONG évangéliques qui œuvrent dans le cadre de structures éducatives, l'évangélisation est moins graduelle que chez les catholiques. Comme en témoigne cette citation du responsable d'un centre d'accueil pour les enfants de la rue d'Abidjan, la participation aux cours bibliques et autres activités à caractère religieux est obligatoire et partie prenante du processus formateur et de réhabilitation :

« Nous sommes une famille, un centre chrétien évangélique. Nous essayons d'effacer les histoires, les dissensions religieuses, ethniques, politiques. Beaucoup ont eu une expérience dans la Croix bleue, la Croix rouge... Mais, les traitements donnés dans ces organismes ne libèrent pas de l'alcool et de la drogue. La parole du Seigneur restaure, réhabilite. » (Responsable du centre d'accueil d'Abidjan, août 2012, Abidjan)

Alors que parmi les ONG qui concentrent leurs activités sur la mise en place d'installations scolaires ou de centres de formation, les ONG chrétiennes tendent à s'implanter dans des milieux religieusement hétérogènes et parfois musulmans, les ONG islamiques se cantonnent quant à elles aux milieux musulmans, avec une intégration marquée dans les *medersas* existantes. Dans le cas des ONG islamiques, le rapport au religieux n'est pas tant prosélyte qu'ancré dans la nécessité de parfaire et de bonifier la formation religieuse dispensée dans les contextes moins formels de la famille ou des enseignements mnémoniques dispensés par des imams locaux.

Malgré les différences d'approche quant au rôle du religieux, il importe de noter la présence d'emprunts entre ONG confessionnelles en termes de stratégies et d'activités. L'usage de boîtes-cadeaux et de systèmes de parrainage individuel en est un exemple. Les ONG de toutes les confessions partagent ces stratégies. Au-delà de leur participation plus limitée dans le champ de l'éducation formelle, les actions des ONG évangéliques font cependant apparaître des caractéristiques qui les distinguent.

Les logiques évangéliques : évangéliser par le jeu et les dons

Les ONG évangéliques se démarquent tout d'abord par leur nombre important. La plus faible présence d'ONG catholiques peut s'expliquer par le fait que les structures religieuses catholiques ont déjà un volet consacré à l'aide sociale et à la mise en œuvre de programmes sociaux visant à offrir une aide matérielle aux plus démunis. Elles disposent notamment d'installations éducatives et de programmes d'évangélisation pour les enfants. De ce point de vue, le plus grand nombre d'ONG évangéliques peut s'envisager comme la volonté de faire émerger des formes d'action sociale se distinguant des modes d'organisation et d'opération des structures religieuses catholiques, avec l'idée d'impulser de nouvelles dynamiques d'évangélisation. Par ailleurs, la gouvernance de Laurent Gbagbo, de 2000 à 2011, a encouragé l'établissement de structures évangéliques à travers le pays.

Les ONG évangéliques tendent à cibler les enfants à l'extérieur de leur milieu confessionnel : la plupart de celles auprès desquelles nous avons conduit nos recherches déploient leurs activités dans des quartiers pauvres dont les populations sont principalement de confession musulmane. Ces ONG s'illustrent par les modalités de leur implication dans les activités quotidiennes des enfants, notamment leur recours aux jeux et à des distributions de cadeaux. Avant d'examiner plus précisément les logiques de l'évangélisation et la manière dont les enfants sont construits comme des sujets moraux par les ONG évangéliques, nous présentons deux stratégies employées par les ONG évangéliques qui mettent en évidence une articulation entre le cadeau et le jeu.

Cas 1

La première ONG a été créée en 2004. Elle a un statut légal et sa mission, telle qu'elle apparaît dans le statut légal, consiste à « évangéliser par le sport et la transformation et à se servir du basket pour évangéliser les démunis et amener les jeunes à donner leur vie à Christ ». L'ONG, qui a été mise sur pied par des membres d'une église méthodiste du quartier dans lequel se déroulent ces activités sportives, est principalement financée par les donations de ses membres (2 500 francs CFA par mois). Les activités sont la distribution de denrées alimentaires et de cadeaux aux orphelins, aux veuves et aux enfants pauvres, l'organisation de deux « *maracanas* d'appel » à la conversion (tournois de football de nuit) et l'installation de centres d'études bibliques pour les enfants dans les églises. L'ONG s'investit principalement dans la création d'un centre de formation de basket-ball. Le centre dispense des cours et mène des programmes d'évangélisation par le sport. Ce sport a été retenu, malgré sa faible popularité, pour l'agressivité restreinte du jeu et le coût réduit des infrastructures. Il y avait 25 joueurs enregistrés la première année, 70 lors des enquêtes. L'ONG cherche à se faire reconnaître par le ministère comme un institut de sport par le biais d'une affiliation avec une équipe senior au championnat national.

Un samedi matin d'octobre, l'activité commence sur un terrain construit par l'ONG dans un quartier d'habitat précaire d'Abidjan et se termine à l'église de ce quartier (observation, Abidjan, octobre 2012). À la suite d'un cours de basket-ball qui regroupait une cinquantaine d'enfants et de jeunes du secteur, les entraîneurs-évangélistes (le président, et deux femmes, membres de l'ONG) les convient à une activité d'évangélisation. Une discussion s'engage avec le groupe d'enfants sur la notion d'équipe. Sont retranscrits ici quelques extraits de la discussion entre l'entraîneur-évangéliste et les enfants :

- La semaine passée on a parlé de l'équipe. Qu'est-ce qu'une équipe les enfants ? Tout le monde doit parler.
- Un groupe ; être ensemble ; se rassembler ; chacun doit veiller sur l'autre ; être joyeux ; être réceptif.
- Tout le monde a sa place dans l'équipe. On doit s'aimer, se tolérer, s'accepter. Notre équipe doit intégrer tout le monde. Je veux raconter l'histoire de l'équipe du Seigneur. Il accepte tout le monde, mais qu'est-ce que la place des enfants ? Les

enfants ont la première place pour le Seigneur. Il leur dit de respecter leurs parents, que chacun doit accepter chacun, qu'il faut aimer ses camarades. Si chacun de nous quitte et retourne chez lui, comment peut-il montrer qu'il a une équipe avec sa famille ? Il faut qu'il soit gentil avec ses parents. Le basketteur apprend tout dans cette équipe de papa et maman. Aujourd'hui, prenons cet exemple du Seigneur. Le peu que l'on a, on en fait quoi ? On fait comme le Seigneur, on partage avec les autres. On est gentil, joyeux. Est-ce que le Seigneur a demandé de rembourser la nourriture ? Non, mais il a dit que tout le monde doit manger. L'équipe partage, on se respecte, on s'aime les uns les autres. Quand on fait partie d'une équipe, on donne et on reçoit l'amour que donne le Seigneur. Attrapez-vous deux-deux et priez pour vos camarades. Demandez quelque chose pour vos camarades.

Les enfants se rassemblent deux par deux et prient. L'entraîneur-évangéliste reprend :
– Merci Seigneur de nous avoir permis de nous entraîner.

Cas 2

Au cours d'une entrevue, au domicile d'un des membres de la seconde ONG évangélique, deux responsables du bureau exécutif expliquaient que :

« Lors des programmes d'évangélisation, les enfants sont à l'écart. Mais les enfants ont besoin et ont droit à la parole de Dieu. L'enfant grandit avec cet héritage. Nous notre priorité c'est les enfants, car dans les manifestations ils sont toujours en marge. » (Observation, Abidjan, novembre 2012)

Au cours des programmes d'évangélisation conduits dans diverses localités de la Côte d'Ivoire, les prédicateurs qui ont fondé l'ONG se sont rendu compte des besoins sanitaires des enfants. Ils ont jugé bon de s'organiser en ONG pour être plus crédibles et recevoir des financements. L'ONG est en attente de l'agrément ministériel. Dans sa demande, l'ONG déclinait sa mission comme suit : « Mener des campagnes d'évangélisation pour que les enfants (entre 3 et 18 ans) soient moralement bien formés et deviennent de bons citoyens pour leur pays. »

L'ONG est composée de dix membres qui sont, par ailleurs, tous encadreurs d'enfants au sein d'une église évangélique. Elle organise des campagnes d'évangélisation dans l'ensemble du pays. Avant l'organisation d'une activité, les membres de l'ONG demandent la permission à la chefferie du canton et proposent une collaboration avec les églises implantées localement. Lors de leurs campagnes, les membres de l'ONG sont accompagnés de médecins et organisent des activités avec les enfants pour « annoncer que Jésus est vivant, est sauveur et est le seul Dieu » (Membre du directoire de l'ONG, Abidjan, novembre 2012). Dans le cadre de ces activités, ils projettent des films chrétiens, distribuent des brochures et des livrets et font des dons de vêtements. Ils forment dans la localité des encadreurs d'enfants qui assureront le suivi auprès des enfants qui rejoignent les églises locales à la suite de l'activité de l'ONG.

Les activités d'évangélisation, qui regroupent entre cent et trois cents enfants, sont répétées cinq ou six fois par an. Elles sont organisées sur deux journées et se déroulent de la façon suivante : entre 8 heures et 14 heures, les encadreurs forment les moniteurs de l'église qui les accueillent pour qu'après le départ de l'ONG, ils puissent continuer à œuvrer auprès des enfants. Aux dires des responsables de

l'ONG, annoncer l'évangile aux enfants nécessite de la pédagogie et les moniteurs des églises hôtes ne sont pas forcément formés pour cela. À 14 h 30 débutent des jeux à caractère biblique. À côté, une équipe médicale délivre des soins à toute la population. Les encadreurs de l'ONG commencent par chanter pour attirer les enfants. Ils organisent dans la foulée le jeu du foulard, qui consiste à bander les yeux de deux enfants qui jouent des aveugles de circonstance. Au loin est placé un trésor que les enfants, qui se tiennent la main, doivent récupérer ensemble. Les encadreurs jouent ensuite avec les enfants au jeu du ballon cassé. Un message est inséré dans un ballon qu'un enfant gonfle, qu'un autre dépose par terre, qu'un autre creève, et dont un autre enfin rassemble tous les bouts de papier. Sur le papier reconstitué est écrit un verset biblique que tous les enfants apprennent par cœur. Il s'agit de l'explication du jeu du foulard : « Si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombent tous dans une fosse. » À 16 heures, les activités se poursuivent avec des chants chrétiens, tels que « Si tu es gros, petit, grand, Jésus t'aime ». 17 heures est l'heure de la prédication, sur le thème « l'évangile dit de parler de Jésus aux enfants ». À ce moment le prédicateur récompense les enfants avec de la poudre de lait en sachets. Il demande ensuite aux enfants : « Quels sont ceux qui veulent se convertir, donner leur vie au seigneur ? » L'activité se poursuit sur la traduction en langues locales de la prédication. L'activité se clôt généralement sur la révision des chants appris par les enfants. À 19 heures, l'équipe projette un film tel que : *David et Goliath*, *Le Bon Samaritain*, *Les Dix Commandements* ou encore *Moïse* et la journée se termine vers 20 h 30. Le lendemain à 8 heures débute dans l'église hôte un culte dirigé par les organisateurs en présence des moniteurs de l'église locale. L'équipe demande alors aux prédicateurs locaux de réciter les leçons apprises la veille. Ils s'assurent aussi que les enfants qui ont dit vouloir donner leur vie au seigneur et qui sont venus au culte confirment leur volonté de « marcher avec le seigneur Jésus ». Ils profitent également de ce moment pour faire des dons aux enfants et aux nécessiteux. Ils distribuent des Nouveaux Testaments, des brochures chrétiennes, une bible en image et quelques fournitures scolaires aux enfants les plus âgés et lettrés qui sont venus au culte. Les récompenses sont réservées aux enfants qui suivent les programmes d'activité proposés par l'ONG (Entretien avec le responsable des activités de l'ONG, novembre 2012).

Tout comme ces deux organisations, deux autres des ONG évangéliques rencontrées privilégient l'organisation ponctuelle d'événements festifs dans lesquels les cadeaux et les jeux servent de pierre angulaire pour faire des appels à la conversion ou pour encourager les enfants à suivre des programmes dans des églises et des clubs d'évangélisation implantés dans les quartiers. Les stratégies pédagogiques mises en œuvre dans l'organisation des activités ludiques sont similaires à celles qui sont utilisées dans les actions humanitaires de certaines ONG séculaires ; les activités de l'ONG Right to play¹³ en sont des exemples éloquentes.

13. Voir son site Internet de pour plus de détails sur les activités et le mandat de cette ONG (<http://www.righttoplay.com>). Nous avons aussi observé certaines activités de cette ONG lors d'un séjour de terrain au Mali en 2003.

À partir de la reconnaissance par les Nations unies du droit au jeu pour tous les enfants, cette dernière revendique le potentiel du jeu comme outil d'apprentissage et de transformation sociale ; sa mission officielle est d'utiliser le sport et le jeu pour éduquer et habiliter les jeunes et les enfants à surmonter les conséquences de la pauvreté, des conflits et de la maladie dans les communautés défavorisées. Les ONG évangéliques alignent leurs actions sur un discours similaire ayant aussi pour objectif l'amélioration des conditions de vie des enfants, mais dans une perspective principalement morale et spirituelle.

Les cadeaux sont principalement utilisés par les ONG qui jouissent d'une base financière significative ou de réseaux de soutien transnationaux. L'effet de surprise et l'enthousiasme que suscitent chez les enfants la distribution d'un cadeau est le principal moyen utilisé par les responsables et membres des ONG religieuses pour susciter l'intérêt des enfants. Lors de la distribution de ces cadeaux, il est généralement expliqué aux enfants que « des enfants comme vous [en Amérique du Nord], qui aiment Jésus, vous font ce cadeau que vous n'avez pas forcément chez vous pour vous dire que Jésus vous aime ». Lors de la première séance d'un programme d'évangélisation entamé dans un quartier d'Abidjan, une monitrice expliquait, à la suite d'une distribution de cadeaux auprès d'enfants de moins de sept ans les avantages qu'ils pourraient retirer d'une écoute attentive lors des cours bibliques hebdomadaires :

« [...] celui qui travaille bien sera bien noté. On vous évalue et l'on vous donne une récompense. Celui qui ne suit pas n'aura rien. Après, demain, lorsque l'on va donner des cadeaux à tes camarades, tu n'en auras pas, tu vas pleurer. Amen. »

Pour les ONG évangéliques dont les ressources financières sont plus limitées et qui n'ont pas de réseaux de soutien transnationaux, les jeux, l'organisation d'événements sportifs et les activités ludiques sont privilégiés pour véhiculer des préceptes moraux bibliques. Par exemple, dans le premier cas présenté ici, l'organisation d'un tournoi de football regroupant des dizaines de joueurs et des centaines de spectateurs est entrecoupée par des temps de prières, de louanges, de présentation de l'évangile et de diffusion de films chrétiens. Le second cas en revanche montre un autre type d'événement festif d'appel à la conversion. Tout comme les distributions de cadeaux, la tenue de ces événements sert de cadre pour des appels à la conversion auprès des enfants. Ceux qui manifestant leur intérêt à donner leur vie au Seigneur sont redirigés vers les cours bibliques des écoles du dimanche dispensées par les églises à proximité des lieux où se tiennent les événements.

Les actions de la plupart des ONG évangéliques rencontrées visent à mener des actions d'évangélisation en collaboration avec les églises plutôt qu'à implanter de nouvelles structures religieuses dans les zones ciblées. Dans cette perspective, plusieurs ONG forment les moniteurs de structures religieuses aux pédagogies de l'évangélisation des enfants et à l'organisation de cultes et de cours bibliques. Selon les cas, les ateliers de formations s'étendent sur une journée ou se déploient sur plusieurs semaines. Les enseignements peuvent notamment chercher à former

les moniteurs à la psychologie de l'enfant et à la pédagogie de l'évangélisation en fonction de l'âge afin de favoriser l'apprentissage et de maintenir l'intérêt des enfants. Ces enseignements peuvent également comprendre des techniques d'évangélisation par la pratique d'une activité sportive. Une telle pratique peut servir de base à un entraîneur-évangéliste pour diffuser progressivement à l'enfant les valeurs bibliques, l'encadrer et le conseiller dans son cheminement de jeune chrétien. À la suite du cours de basket-ball, l'entraîneur-évangéliste du premier cas conduisait une discussion d'une quinzaine de minutes avec un groupe d'enfants en bas âge sur la notion d'équipe, employant cette notion de manière transversale pour mettre en exergue les valeurs de tolérance, d'unité et de solidarité que les membres d'une équipe sportive se doivent d'endosser, mais également certaines valeurs bibliques. De manière générale, la formation vise essentiellement à développer les capacités des moniteurs à enseigner l'évangile aux enfants, à organiser des cours et des séances de culte stimulants et dynamiques et à même de favoriser l'apprentissage des préceptes bibliques. Un des dirigeants des ONG évangéliques auprès desquelles nous avons enquêté explique que :

« S'ils ne sont pas scolarisés, ils sont moins dégourdis et plus gênés. L'enfant est fasciné par l'extraordinaire, s'il n'a pas vu quelque chose il est intéressé. Ça par exemple on l'exploite, de par notre manière de faire. Par exemple, un jour j'ai pris un biscuit et je mange devant eux. Avec les enfants on met pas un cadeau devant, ils aiment plutôt qu'on s'intéresse à eux. On s'habille bizarre, on joue de la guitare... Donner ça intéresse les gens, mais s'il n'y a plus de cadeaux, ils ne s'intéressent plus à Christ. S'il s'intéresse à toi avant de donner un cadeau, il va être plus emballé. Entre 17 et 19 ans, ils se sentent marginalisés. Ils veulent qu'on s'intéresse à eux, à leurs problèmes, qu'on leur donne des suggestions, des critiques constructives. [...] On lui explique qu'il y a une solution : Jésus Christ. » (Entretien, août 2012)

Stratégies de « développement humain intégral » et pédagogie biblique

Les actions destinées aux enfants mises en œuvre par les responsables des deux ONG présentées dans la section précédente montrent que ces activités ne correspondent pas forcément aux logiques développementalistes des déclarations et conventions sur les droits des enfants ou aux logiques économicistes des stratégies de lutte contre la pauvreté. Les actions de ces ONG confessionnelles dévoilent plutôt une idée du développement et de l'enfance qui s'inscrit dans le cadre d'une morale religieuse que nous associons à celle du développement humain intégral ou holiste décrite dans la littérature. Dans son ethnographie sur les ONG évangéliques World vision et Christian care, deux ONG transnationales, au Zimbabwe, Bornstein explique qu'au développement holistique s'associe le *lifestyle evangelism*, l'art de mener une vie à l'image du Christ et de donner un exemple aux non-croyants pour les inciter à se transformer et à voir les choses sous un autre angle [Bornstein, 2005, p. 50-51].

À travers les activités ludiques de développement moral et spirituel par le jeu, le sport et les cadeaux, il est possible de distinguer certaines des composantes de

la logique qui sous-tend ce que Bornstein nomme le *lifestyle evangelism*. Afin de cerner cette logique, il nous paraît central de nous interroger sur la dichotomie entre travail et loisirs, qui est implicite à la conception de l'enfance véhiculée par la notion développementaliste de « droits des enfants ». Celle-ci s'insère dans l'idée de valoriser le jeu et les loisirs au détriment du travail et des corvées assumées par les enfants. Tel que le souligne Piot dans son étude sur les ONG au Bénin, cette inflexion est caractéristique des constructions culturelles et des modèles de l'enfance issus des classes moyennes des sociétés post-industrielles [Piot, 2012]. L'accent mis sur la dimension ludique dans les conceptions de l'enfance signale un changement non seulement sur le plan de la capacité d'agir des enfants et de leurs droits, mais aussi sur leurs obligations et responsabilités. Les enjeux liés aux rôles sociaux et familiaux des enfants, à leurs obligations par rapport aux adultes et à ce qui constitue un travail dangereux ou acceptable sont modulés par la construction moderne et récente de l'enfance comme un temps sans soucis. Dans le contexte de la Côte d'Ivoire post-conflit, cette construction est fortement remise en question. D'une part, même si les enfants des classes moyennes et aisées ne travaillent pas par obligation, les enfants pauvres sont souvent dans l'obligation de contribuer au soutien financier de leur famille, ce qui implique une tension inhérente entre le travail et le jeu [Miller-McLemore, 2012]. D'autre part, les enfants sont construits comme des agents moraux dynamiques par les adultes à la tête des ONG évangéliques rencontrées. Ces derniers les considèrent comme les acteurs d'une transformation morale de la société ivoirienne.

Les actions de la plupart des ONG évangéliques visent principalement l'inclusion de ceux qui « n'ont pas encore été touchés par l'évangile ». Dans ces cas, les actions d'évangélisation des enfants s'appuient sur différents préceptes bibliques qui posent les linéaments du statut moral des enfants et les obligations qui balisent les relations entre les adultes et les enfants. Ces écritures bibliques enjoignent aux adultes de confession chrétienne d'évangéliser les pauvres et les orphelins, et d'organiser à leur intention des actions humanitaires¹⁴. En réponse à ces appels bibliques, les ONG se mobilisent pour élaborer des projets humanitaro-spirituels visant le salut et le bien-être des enfants n'appartenant pas aux milieux confessionnels chrétiens. L'extension de leur sphère d'influence à travers des activités d'évangélisation destinées aux enfants n'est pas seulement motivée par des raisons humanitaires visant le bien-être des enfants orphelins, des enfants de la rue ou des enfants issus de milieux socio-économiques à faible revenu. Elle est aussi justifiée par les responsables de ces ONG évangéliques par la volonté de ne pas laisser les enfants en marge de programmes d'évangélisation ciblant le plus souvent les adultes, par la capacité plus élevée qu'ont les enfants à se convertir par rapport à un adulte, mais aussi par leur aptitude à agir comme des agents moraux (Entretien avec un responsable d'ONG, septembre 2012). Dans ce dernier cas, les enfants peuvent se présenter comme « des modèles de foi » à même d'« influencer la communauté et la vie morale et spirituelle des adultes » [Bunge, 2012, p. 66-67]. Le rôle attribué dans la

14. Voir, entre autres, Jacques 1 : 27, Mathieu 28 : 19.

Bible aux enfants est repris dans les stratégies d'évangélisation de certaines ONG, qui impliquent que l'enthousiasme que procure aux enfants une distribution de cadeaux peut les inciter à poursuivre des cours bibliques, mais aussi encourager leurs camarades ou leurs parents à se convertir au christianisme. On retrouve dans les discours des membres des ONG l'idée partagée selon laquelle « si les enfants sont donnés à Christ, c'est la nation entière qui peut être donnée à Christ » (Entretien avec le président fondateur d'une ONG évangélique, octobre 2012).

Les membres et les responsables des ONG évangéliques rencontrés s'inspirent de différentes thématiques développées dans la Bible pour donner aux enfants « une éducation et une discipline inspirées par le Seigneur » (Éphésiens, 6 : 4) afin de cultiver leurs dons, mais aussi l'amour de leur prochain. Bien que les enfants doivent obéir et honorer leurs parents et les adultes, la Bible prescrit qu'ils fassent ultimement allégeance à Dieu, ce qui limite l'autorité des adultes à leur égard [Bunge, 2012]. L'idée de l'allégeance à Dieu est couplée avec celle d'une plus grande capacité à se convertir chez un enfant que chez un adulte. Dans les actions des ONG confessionnelles et en lien avec l'éthique chrétienne, les enfants sont non seulement des acteurs à part entière des projets de développement, mais aussi les acteurs privilégiés. Les discours des responsables de ces ONG confessionnelles attestent qu'ils s'inscrivent au-delà d'une représentation du rôle des enfants comme des destinataires d'un enseignement et d'une supervision. Les enfants ne sont pas tant des modèles de foi, mais des points d'ancrage permettant d'œuvrer au sein d'une communauté et de construire un sens de la citoyenneté, ou plus précisément un sens des obligations civiques. Considérer les enfants comme des « appelés », plutôt que comme « utiles » ou « utilisables » est une voie porteuse pour penser la manière dont leurs rôles et leurs obligations sont envisagés au sein des ONG évangéliques. Dans le cas de ces ONG, l'emphase est clairement sur l'idée que de bons chrétiens feront de bons citoyens. Les enfants deviennent des cibles de conversion privilégiées, aussi bien pour un monde moral religieux que pour une société empreinte d'une moralité civique. À cette idée est imbriquée une logique chrétienne antithétique à celle de la gérontocratie et qui insiste sur la capacité d'un enfant à amener son entourage à se convertir. Un des encadreurs des ONG étudiées capte cette logique comme suit :

« (Nos cours bibliques visent à) amener les enfants à recevoir la parole de Dieu dans l'optique de la divulguer auprès de leurs amis, de leurs parents. Nous devons enseigner aux enfants la parole de Dieu. Les enfants ont besoin d'être évangélisés, d'être formés. Un enfant a la capacité à se convertir multipliée par trois ou quatre par rapport à un adulte. Le programme de discipolat enracine les enfants dans l'œuvre pour qu'à leur tour ils deviennent témoins. » (Responsable d'une ONG évangélique, septembre 2012)

Conclusion

En guise de conclusion, nous voulons faire quelques commentaires sur la question de l'apparente incommensurabilité entre les idéologies de la « bonne vie » qui se popularisent au travers des activités des ONG évangéliques s'adressant aux

enfants, et l'idéologie des droits de l'homme, qui est privilégiée dans le cadre des programmes de développement séculiers. Bien que ces deux idées du développement puissent paraître opposées, camper l'analyse dans cette opposition ne permet pas de comprendre la manière dont l'éthique des droits des enfants s'est diffusée et a été réappropriée par les ONG religieuses d'initiative locale. Une telle lecture dichotomique n'est pas opportune pour comprendre la façon dont les enfants sont définis dans les termes du « développement humain intégral » ou comme des acteurs d'une moralisation plus large de la société Ivoirienne post-conflit.

Jusqu'aux années 1980, un consensus existait dans la littérature autour du retrait de la religion dans les sociétés modernes et séculières, particulièrement quant à son influence politique, à la dislocation des croyances de ses fidèles et à la dissolution progressive des différentes traditions religieuses dans la société. Dans les études sur le développement international, le paradigme de la modernisation était profondément associé à celui du développement économique des sociétés modernes et à la manière dont elles cherchaient à fonctionner en tant que démocraties libérales ; la culture, les structures sociales et la religion devenaient marginales par rapport à la croissance économique de la nation. Le vocabulaire et l'approche de la spiritualité semblaient souvent hostiles à l'approche technique de la pratique du développement. Les cas des stratégies employées par les ONG évangéliques à Abidjan montrent avec éloquence que les approches spirituelles et les approches techniques des pratiques du développement s'entremêlent. De toute évidence, ces ONG adoptent des stratégies relativement courantes et s'inscrivent dans une conception de l'enfance véhiculée par les notions de droits des enfants sous-jacentes aux programmes de lutte contre la pauvreté. Elles soutiennent néanmoins une vision religieuse du monde qui contraste fortement avec les notions eurocentriques du développement économiciste et séculier. Ces observations nous portent à considérer que le modèle du changement social associé au « développement humain intégral » mis en avant par les ONG évangéliques à Abidjan propose une manière de penser le changement social qui n'est ni basé sur l'idéologie développementaliste ni sur son rejet complet.

Nous cherchons ainsi à souligner que l'apparente redéfinition de l'articulation entre les actions humanitaires et spirituelles laisse entrevoir de nouveaux espaces d'évangélisation qui émergent par-delà les structures et les pratiques religieuses préexistantes. Les stratégies d'évangélisation des enfants formulées dans le cadre des ONG évangéliques éclairent le contexte contemporain de la construction et de la confrontation des idéologies moralisantes dominantes. L'articulation entre les domaines d'action humanitaire et spirituel pose également la question de la religiosité des enfants. La description des idéologies moralisantes endossées par les responsables des ONG évangéliques est un tremplin pour infléchir le regard ethnographique vers les enfants et les considérer comme des agents éthiques, sociaux et politiques à part entière. Situer les enfants et l'enfance au centre de l'étude du changement social consiste à s'interroger sur les modalités par lesquelles l'expérience de l'enfance transforme des normes sociales fondamentales sur la « bonne vie » qui s'enracinent avant tout dans l'expérience des adultes.

Bibliographie

- BERTINA L. [2013], « La doctrine catholique du “développement humain intégral” et son influence sur la communauté internationale du développement », *Revue internationale de politique de développement*, n° 4, p. 141-154.
- BINATE I. [2013], « Diversité religieuse et aide au développement en Afrique : la contribution des ONG confessionnelles islamiques à la reconstruction en Côte d'Ivoire », workshop on *The critical study of religious diversity in Africa, empirical and theoretical perspectives*, Point Sud 2013, Ouagadougou, 26 février au 3 mars.
- BORNSTEIN E. [2005], *The Spirit of development : protestant NGOs, morality, and economics in Zimbabwe*, Stanford, Stanford university press, 213 p.
- BUNGE M.J. [2012], « Christian understandings of children : central biblical themes and resources », in BUNGE M.J. (ed.), *Children, adults, and shared responsibilities : jewish, christian, and muslim perspectives*, Cambridge, Cambridge university press, p. 59-78.
- FREEMAN D. [2012], « The pentecostal ethic and the spirit of development », in FREEMAN D. (ed.), *Pentecostalism and development : Churches, NGOs and social change in Africa*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, p. 1-38.
- FREIDUS A. [2010] « “Saving” Malawi : faithful responses to orphans and vulnerable children », *NAPA Bulletin*, vol. 33, n° 1, p. 50-67.
- GOMEZ-PEREZ M., LEBLANC M.N., SAVADOGO M. [2009], *Faith-based NGO and recent religious transformations in West Africa*, European conference on African studies, Africa-Europe Group for Interdisciplinary Studies (AEGIS), Leipzig, June.
- HEARN J. [1998], « The NGO-isation of kenyan society : Usaid and the restructuring of health care », *Review of african political economy*, n° 75, p. 89-100.
- HEFFERAN T. [2007], « Finding faith in development : religious non-governmental organizations (NGOs) in Argentina and Zimbabwe », *Anthropological quarterly*, vol. 80, n° 3, p. 887-896.
- HOFER K. [2003], « The role of evangelical NGOs in international development : a comparative case study of Kenya and Uganda », *Afrika spectrum*, n° 38, p. 375-398.
- JONES G.A. [2005], « Children and development : rights, globalization and poverty », *Progress in development studies*, vol. 5, n° 4, p. 336-342.
- LEBLANC M.N., AUDET-GOSSELIN L., GOMEZ-PEREZ M. [2013], « Les ONG confessionnelles en Afrique de l'ouest : un équilibre précaire entre prosélytisme et professionnalisme au Burkina Faso », *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, vol. 34, n° 2, p. 236-256.
- MILLER-MCLEMORE B.J. [2012], « Work, labor and chores. Christian ethical reflection on children and vocation », in BUNGE M.J. (ed.), *Children, adults and shared responsibilities. Jewish, Christian and Muslim Perspectives*, Cambridge, Cambridge university press, p. 171-186.
- NIUWENHUYNS O. [1998], « Global childhood and the politics of contempt », *Alternatives : global, local, Political*, vol. 23, n° 3, p. 267-289.
- NIUWENHUYNS O. [2008], « Editorial : the ethics of children's rights », *Childhood*, vol. 15, n° 1, p. 4-11.
- PIOT C. [2012], « Pentecostal and development imaginaries in West Africa », in FREEMAN D. (ed.), *Pentecostalism and development : Churches, NGOs and social change in Africa*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, p. 111-133.

- REYNOLDS P., NIEUWENHUYNS O., HANSON K. [2006], « Refractions of children's rights in development practice : a view from anthropology, introduction », *Childhood*, vol. 13, n° 3, p. 291-302.
- SELINGER L. [2004], « The forgotten factor : the uneasy relationship between religion and development », *Social compass*, vol. 51, n° 4, p. 523-543.
- TER HAAR G., ELLIS S. [2006], « The role of religion in development : towards a new relationships between the European union and Africa », *The European journal of development research*, vol. 18, n° 3, p. 351-367.
- VER BEEK K.A. [2000], « Spirituality : a development taboo », *Development in practice*, vol. 10, n° 1, p. 31-43.

Résumés

Susana BORDA CARULLA, **L'enfant comme levier du développement : régulation sociale par les politiques sur l'enfance en Colombie**

Cet article s'intéresse à la mise en œuvre d'un programme pour l'instauration de garderies pour les populations vulnérables cogérées par l'État et la communauté en Colombie : les foyers communautaires. La traduction qui est faite du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, article clé de la Convention internationale des droits de l'enfant dans la constitution colombienne encourage la formulation de politiques nationales qui érigent l'enfant en « levier » du développement économique et social. L'ethnographie d'une association de foyers communautaires à Ciudad Bolívar, une communauté urbaine pauvre de la périphérie de Bogotá, montre que ceux-ci constituent un point de confrontation entre l'État et la communauté. Pour l'État colombien comme pour les femmes de Ciudad Bolívar, la figure de l'enfant vulnérable est une véritable source de pouvoir. La question de savoir dans quelle mesure ce pouvoir bénéficie, ou non, à l'enfant, reste cependant ouverte.

• Mots-clés : vulnérabilité – droits de l'enfant – intérêt supérieur de l'enfant – développement – garderies – mères communautaires – pouvoir local – Colombie – Bogotá.

Tuline GÜLGÖNEN, **L'enfant comme sujet de droits : ambiguïté des pratiques de participation des enfants dans le cas d'ONG à Mexico**

L'article propose une réflexion sur la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits de l'enfant par dix ONG locales de la ville de Mexico, à travers l'analyse des pratiques de

participation des enfants à leurs activités. L'adoption d'un discours sur les droits n'implique pas automatiquement une modification du paradigme des projets d'intervention dans le domaine : la mise en place d'approches participatives se heurte à une série d'obstacles, qui sont ici analysés. Ces obstacles sont liés à des contraintes d'ordre pratique, dérivant de l'ancrage des organisations dans un contexte qui favorise l'aide directe aux populations. Cependant, la principale difficulté reste la confusion qui règne autour du concept de participation, et qui renvoie aux résistances face à la reconnaissance de l'enfant comme acteur de son propre développement.

• Mots-clés : approche basée sur les droits – droits de l'enfant – participation des enfants – ONG – Mexico.

Fabienne HEJOAKA, **La concurrence des souffrances. Genèse et usages électifs de la catégorie des orphelins et enfants vulnérables au temps du sida**

Les orphelins et enfants vulnérables (OEV) incarnent une figure contemporaine de l'enfance communément mobilisée dans les programmes de développement et de santé mis en œuvre dans les pays des Suds. À partir de travaux ethnographiques menés entre 2005 et 2008 au Burkina Faso sur le traitement politique, moral et médical des enfants dans la réponse apportée à la pandémie du sida en Afrique subsaharienne, cet article propose une série de réflexions socio-anthropologiques sur les enfants dans les programmes d'aide internationale.

• Mots-clés : enfants – VIH/sida – orphelins et enfants vulnérables – développement – Burkina Faso.

Simona MORGANTI, **À l'écoute des « victimes » : les défis de la protection des *vidomègon* au Bénin**

La forme habituelle de confiage d'enfants, dite *vidomègon*, fait partie intégrante de la socialisation enfantine sud-béninoise. Depuis une quinzaine d'années, la condition des fillettes *vidomègon* est cependant assimilée à de la « traite d'enfants » par les principales agences internationales de protection de l'enfance. Elles sont en effet placées en ville comme domestiques ou petites vendeuses dans des familles qui bénéficient presque gratuitement de leur travail. Les interventions officielles se proposant de les protéger ne sont pas toujours bien perçues par les fillettes qui devraient en être les bénéficiaires. Ce paradoxe pose le problème de la voix et de l'écoute de l'enfant dans les interventions visant à le protéger.

• Mots-clés : confiage – migration d'enfants – traite d'enfants – protection de l'enfance – *vidomègon* – Bénin.

Diane M. HOFFMAN, **Esclaves et anges : l'enfant victime du développement en Haïti**

Cet article explore les représentations de l'enfant par la galaxie complexe de l'aide humanitaire, des organisations non gouvernementales et les organismes de bienfaisance avant et après le tremblement de terre en Haïti. À partir de l'analyse de données d'entretiens ethnographiques, de documents et de discours, il montre que les projets de développement ont dépeint les enfants haïtiens à tour de rôle comme « esclaves » et « anges orphelins » tout en niant la nature politique de ces représentations et les réalités de la vie de ces enfants. Le discours soutient l'idée que le développement de l'enfant est une des clés du développement national. Toutefois, les notions de risque et d'anomalie entourent également la culture de l'enfance en Haïti. Finalement, en nier leurs espoirs et leurs ambitions, le discours et la pratique travaillent ironiquement contre les enfants plutôt que pour eux.

• Mots-clés : enfance – représentations – aide humanitaire – développement – protection sociale – Haïti.

Sylvie BODINEAU, **Vulnérabilité et *agency* : figures de l'enfance dans la protection des enfants soldats en République démocratique du Congo**

Depuis la publication du rapport de Graça Machel sur les conséquences des conflits armés sur les enfants adressé au secrétaire général des Nations unies en 1996, le recrutement et l'utilisation des mineurs, communément appelés « enfants soldats », par des forces et groupes armés a été identifié comme une pratique liée aux nouvelles formes de guerre. Ces enfants sont alors devenus une catégorie vulnérable, cible d'interventions de protection dans le cadre humanitaire.

Plusieurs documents définissent le terme « enfant soldat », mais quelles sont les représentations sous-jacentes à cette notion dans les politiques de protection de l'enfance ? En particulier, comment les représentations de l'enfant vulnérable, sujet de droits, s'articulent-elles avec les représentations locales de l'enfance ? Qu'en est-il en cas de conflit ? Cet article tente de répondre à ces questions à partir de l'analyse des documents de référence des acteurs de protection de l'enfant en République démocratique du Congo entre 1996 et 2011.

• Mots-clés : enfants soldats – humanitaire – droits de l'enfant – *agency* – vulnérabilité – République démocratique du Congo.

Muriel CHAMPY, **« La rue ne peut pas avoir d'enfants ! » Retour sur les projets de réinsertion des enfants vivant dans la rue (Burkina Faso)**

Alors que les enfants de la rue suscitent depuis longtemps une littérature scientifique abondante et sont la cible de nombreux programmes de développement, le phénomène persiste et les projets de réinsertion parviennent difficilement à toucher leur public. Cet article propose de revenir sur ce sujet à partir d'une démarche ethnographique de longue haleine, menée en dehors des projets de développement, dans la capitale du Burkina Faso. À partir d'une réflexion sur les mouvements de catégorisations dont ils font l'objet, des

appellations que les enfants se réapproprient et dont ils jouent, l'auteur expose le processus de marginalisation indirectement induit par ces dénominations. En s'appuyant sur les représentations locales de l'enfance et sur le discours des individus en question, l'article se propose enfin d'explorer une catégorisation alternative, en les appréhendant non plus comme des enfants de la rue, mais comme de jeunes migrants qui peinent à intégrer le marché de l'emploi.

- Mots-clés : enfant de la rue – réinsertion – programmes de développement – migrations – Burikna Faso.

Véronique GILBERT, De l'enfant-victime à l'enfant-acteur : le Samusocial Sénégal et la prise en charge de l'enfant en situation de rue à Dakar

À Dakar, l'ONG Samusocial Sénégal offre divers services médicaux et psychosociaux aux enfants en situation de rue, considérés par l'organisme comme des victimes – et non des délinquants – des déficiences de la structure sociale en mutation. Or plutôt que de dépouiller l'enfant de sa capacité d'action et de présenter une vision misérabiliste de l'enfance en difficulté, le terme victime rend compte, pour l'ONG, de l'ensemble des facteurs qui mènent l'enfant à la rue. Toutefois, cette victimisation est idéologique puisque, dans la pratique, chaque enfant accueilli au centre d'hébergement devient l'acteur principal de sa prise en charge et de sa sortie de rue.

- Mots-clés : enfants en situation de rue – ONG – représentations – victimes – agencité – Sénégal.

Robin CAVAGNOUD, Enjeux moraux et discussion autour de la figure d'enfants des rues en Bolivie

L'article s'appuie sur une enquête de terrain auprès d'enfants en situation de rue et d'entretiens avec des intervenants sociaux à La Paz et El Alto en Bolivie. Il s'attache à décrire l'image d'enfants des rues produite par plusieurs organisations humanitaires, puis à

expliquer la dimension morale qui traverse cette figure de l'enfant-victime de la pauvreté, en opposition avec le modèle dominant de protection de l'enfance institué par la Convention internationale des droits de l'enfant. La pertinence de cette catégorie est ensuite interrogée à l'aune du parcours de vie des enfants en rupture familiale, dont l'analyse montre une existence discontinue dans la rue en faveur d'espaces alternatifs. Un dernier point approfondit l'association dans la même expression des concepts d'enfant et de rue, contribuant à assimiler le phénomène à un problème social.

- Mots-clés : enfance – rue – développement – économie morale – Bolivie.

Géraldine ANDRÉ, Droits de l'enfant et libéralisation du secteur minier au Ghana

Ce texte analyse les figures de l'enfance et de la parentalité dans des programmes de développement qui, au nom et à travers les droits de l'enfant, visent à mettre un terme à l'utilisation de la main-d'œuvre infantile dans les mines artisanales en Afrique, plus précisément au Ghana. En saisissant les structures et les relations de pouvoir qui les façonnent, il s'agit de montrer que ces programmes de développement diffusent des représentations de l'enfance, de la parentalité et du travail qui participent à l'intégration des populations pauvres au sein d'un ordre minier libéral et, plus largement, dans une économie de marché libre. Cependant, ces populations imposent aux programmes de développement une résistance directement liée à l'institution de l'aïnesse.

- Mots-clés : travail des enfants – secteur minier – mines artisanales – néolibéralisme – droits de l'enfant – aïnesse – Afrique subsaharienne – Ghana.

Steven PRIGENT, Les actions de développement face au problème de l'enfant-vagabond (Cambodge)

Au milieu des années 1990, l'ONU et le gouvernement cambodgien ouvrent la voie à des projets de développement dont les valeurs

relatives à l'enfant et à l'éducation reposent sur la Convention internationale des droits de l'enfant et l'approche dite centrée sur l'enfant. En posant le problème vernaculaire de l'enfant-vagabond, cet article rend compte de la réalisation de ces actions de développement à l'échelle d'un village de riziculteurs et de son école. Comment les gens de Thnaot Chum, qui partagent une économie morale de contrôle des enfants-vagabonds, s'approprient-ils ces actions de développement promues à leur attention ?

• Mots-clés : *child friendly schools* – Convention internationale des droits de l'enfant – pédagogie centrée sur l'enfant – problème de l'« enfant-vagabond » – rural – Cambodge.

Marie Nathalie LEBLANC, Boris KOENIG,
L'évangélisation des enfants par les ONG confessionnelles en Côte d'Ivoire : entre aide humanitaire et développement moral

Les ONG confessionnelles qui orientent exclusivement leurs actions vers les enfants occupent une place croissante dans l'espace public en Côte d'Ivoire depuis le conflit politique et militaire de 2002. Tout en ne s'inscrivant pas nécessairement dans la logique développementaliste des déclarations et conventions relatives aux droits des enfants, elles s'approprient souvent leur savoir-faire technique. Catholiques, évangéliques ou musulmanes, elles mêlent dans leurs projets diverses formes d'aide humanitaire et de prosélytisme. À partir d'enquêtes de terrain ethnographiques réalisées à Abidjan en 2011-2013, l'article analyse la place de l'éducation formelle dans les programmes des ONG catholiques et islamiques, tandis que les ONG évangéliques recourent à une conjonction subtile de cadeaux, de jeux et d'évangélisation pour atteindre leurs objectifs.

• Mots-clés : ONG – religion – humanitaire – enfant – Côte d'Ivoire – Abidjan.

Abstracts

Susana BORDA CARULLA, *The child as a development lever: social control through child policies in Colombia*

This article focuses on a day care programme for vulnerable populations in Colombia, managed jointly by the State and the community: the community homes. The way in which the principle of the child's best interest, a key-article of the International convention on the rights of the child, is translated in the Colombian constitution encourages formulating national policies that turn the child into a lever of economic and social development. The ethnography of an association of community homes in a poor urban community in the outskirts of Bogota shows that these homes are a point of confrontation between the State and the community. For the Colombian State and the women of Ciudad Bolivar, the figure of the vulnerable child is a real source of power. The question of whether or not the child benefits from this power remains open.

• **Keywords:** vulnerability – children's rights – best interest of the child – development policy – day-care – community mothers – local power – Colombia – Bogotá.

Tuline GÜLGÖNEN, *The child as subject of rights: the ambiguity of children's participation in the case of NGOs in Mexico city*

This paper discusses the children's rights-based approach of ten Mexican non-governmental organisations through an analysis of children's participation practices in their projects. The study shows that formally adopting a rights-based approach does not automatically lead to a change of paradigm. The organisations that set up participation initiatives

face a series of challenges that this article analyses. Obstacles stem from practical constraints resulting from the local roots of organisations acting in a context that favours direct support to populations. The main problem arises from the ambiguity around the concept of participation, which reflects the difficulty to recognise children as actors of their own development.

• **Keywords:** rights-based approach – children's rights – children's participation – NGOs – Mexico city.

Fabienne HEJOAKA, *The suffering competition. Genesis and elective uses of the category orphans and vulnerable children at the time of AIDS*

Orphans and vulnerable children (OVC) embody a contemporary figure of childhood commonly mobilized in the development and health programmes implemented in the developing countries. From an ethnographic work carried out between 2005 and 2008 in Burkina Faso on the political, moral and medical treatment of children in response to the pandemic of AIDS in sub-Saharan Africa, this article proposes a series of anthropological reflections on children in international assistance programmes.

• **Keywords:** children – HIV/AIDS – orphans and vulnerable children – development – Burkina Faso.

Simona MORGANTI, *Listening to the "victims": the challenge of protecting *vidomègon* in Benin*

The traditional form of child fostering called *vidomègon* is an integral part of child

socialisation in South Benin. In the past fifteen years, however, the main international child protection agencies have associated the condition of young female *vidomègon* to child trafficking. The children are sent as servants or petty sellers to families who benefit from their work without really having to pay for it. The children who supposedly stand to benefit from the official interventions claiming to protect them do not always see them as positive. This paradox raises the question of the voice of the children and the attention paid to it in the interventions seeking to protect them.

- Keywords: fostering – child migration – child trafficking – child protection – *vidomègon* – Benin.

Diane M. HOFFMAN, **Slaves and angels: the child as a developmental casualty in Haiti**

This article explores the representations of the child by the complex galaxy of humanitarian aid, non-governmental organisations and charities before and after the earthquake in Haiti. Analysing ethnographic interview data, documents and discourse, it shows that development projects portrayed Haitian children in turns as “slaves” and “orphaned angels”. Meanwhile, they denied both the political nature of these representations and the realities of those children’s lives. The discourse sustains the idea that children’s development is a key to national development. However, notions of risk and abnormality also surround the culture of childhood in Haiti. Eventually denying their hopes and ambitions, discourse and practice ironically work against the children rather than for them.

- Keywords: childhood – representations – humanitarian aid – development – social welfare – Haiti.

Sylvie BODINEAU, **Vulnerability and agency: figures of child soldiers within the narratives of child protection practitioners in the Democratic republic of Congo**

Since the publication of Graça Machel’s report on the impact of armed conflict on children for the Secretary-general of the United

nations in 1996, the recruitment and use of children, usually called “child soldiers”, by armed groups and forces has been identified as a practice linked to new forms of wars. These children then became a category of vulnerability targeted by humanitarian intervention of protection.

Several documents define the term “child soldier”, but what are the underlying representations of this concept in child protection policies? In particular, how are representations of the vulnerable child, subject of rights, linked with local representations? What happens in case of conflict? Those questions are covered by this article, analysing the literature produced by child protection actors in the Democratic republic of Congo between 1996 and 2011.

- Keywords: child soldiers – humanitarianism – children’s rights – agency – vulnerability – Democratic republic of Congo.

Muriel CHAMPY, **“The street can’t give birth!” A look back at projects for the rehabilitation of children living in the street (Burkina Faso)**

While street children have been well described by scholars and been targeted by many development programs, the population of street children continues to grow and the attempts to reintegrate them mostly fail. Based on a research conducted in the capital of Burkina Faso, this article seeks to revive the debate through an ethnographic approach developed outside development projects. Thoroughly examining the different categories that are commonly used to describe street children, the author shows how these various designations, that the children appropriate and with which they play, paradoxically induces their marginalisation. Considering the local representations of childhood and the discourse of the individuals in question, the article finally explores an alternative categorization by considering them as young migrants struggling to enter the employment market rather than street children.

- Keywords: street children – rehabilitation – development programs – migrations – Burkina Faso.

Véronique GILBERT, From victim to acting child: Samusocial Sénégal and care arrangements for street children in Dakar

In Dakar, the NGO Samusocial Sénégal provides medical and psychosocial services for street children, who are considered victims – as opposed to delinquents – of the failures of a changing social structure. Considering them as victims allows the NGO to account for the whole range of factors that lead children to the streets instead of presenting a sordid image of children in difficulty, denying them their agency. The victimisation is however mostly ideological since in practice, each child is the main actor of his own life and the only person capable of deciding to get off the street.

• **Keywords:** street children – NGO – representations – victims – agency – Senegal.

Robin CAVAGNOUD, Moral challenges and discussion about the figure of street children in Bolivia

The article draws from a field survey with children living in the streets and interviews with social workers in La Paz and El Alto, Bolivia. After describing the image of “street children” produced by several humanitarian organisations, the article explains the moral dimension underlying the figure of the child-victim of poverty *versus* the dominant model of child protection established by the International Convention on the rights of the child. To examine whether this category is relevant, it then uses a life course analysis showing that children from broken home do not live permanently in the street but favour different spaces. The last point examines more closely how associating the notions of child and street contributes to assimilating the phenomenon to a social problem.

• **Keywords:** childhood – street – development – moral economy – Bolivia.

Géraldine ANDRÉ, Rights of the child and liberalisation of the mining sector in Ghana

This text analyses figures of childhood and parenthood in development programmes which, in the name of and through the rights of the child, intend to stop the use of child labour in small-scale mines in Africa, particularly Ghana. This article analyses the structure of these programmes and the power relations that shape them to show that they broadcast images of childhood, parenthood and work that participate in integrating the poor into a liberal mining order and in a free market economy. These populations, however, oppose to the programmes a resistance related to birthright.

• **Keywords:** child labour – mining sector – artisanal mines – neoliberalism – rights of the child – birthright – Sub-Saharan Africa – Ghana.

Steven PRIGENT, Development work and the problem of the “wandering-child” (Cambodia)

In the mid 1990s, the United Nations and the Cambodian government paved the way for the development projects relating to childhood and education. The underlying values of these projects stem from the international Convention on the rights of the child and the child-centred approach. This article raises the vernacular question of the wandering-child to report the realisation of this development work in a village of rice farmers and its school. How do Thnaot Chum people, who share a moral economy of control of wandering-children, appropriate the development work developed for them?

• **Keywords:** child friendly schools – international Convention on the rights of the child – child centred learning – problem of the “wandering-child” rural – Cambodia.

Marie Nathalie LEBLANC, Boris KOENIG, Evangelization of children by faith-based NGOs in Côte d’Ivoire: between humanitarian aid and moral development

Faith-based NGOs working exclusively with children occupy a growing place in public

space in Côte-D'Ivoire since the 2002 military and political conflict. They do not always follow the developmental logic of the declarations and conventions on the rights of the child, but they often adopt their technical know-how. Catholic, Evangelical or Muslim, they mix in their projects various forms of humanitarian aid and proselytism. Results

from surveys conducted in Abidjan in 2011-2013 show the importance of formal education for Catholic and Islamic NGOs, while Evangelical NGOs use a subtle combination of gifts, games and evangelism to achieve their goals.

• Keywords: NGO – religion – humanitarian aid – children – Côte d'Ivoire – Abidjan.

Achevé d'imprimer en juin 2015 sur rotative numérique Prosper
par Soregraph à Nanterre (Hauts-de-Seine).

Dépôt légal : juin 2015
N° d'impression : 14577

Imprimé en France

L'imprimerie Soregraph est titulaire de la marque
Imprim'vert* depuis 2004.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Vous pouvez à tout moment de l'année proposer soit un appel à contribution pour un numéro thématique (trois numéros par an), soit un article pour nos numéros « *Varia* » (un numéro par an).

Les manuscrits sont publiés en français et éventuellement en anglais. Toutefois, le Comité de rédaction accepte les manuscrits rédigés en espagnol et portugais, à charge pour l'auteur, quand le manuscrit est retenu pour publication, d'en assurer la traduction soit en français. Les manuscrits sont soumis à l'appréciation de deux référés anonymes. Les propositions de corrections sont transmises à l'auteur par le Comité de rédaction.

Recommandations générales

Les manuscrits doivent être adressés par mail à autrepart@ird.fr ou par courrier à l'adresse de la rédaction. Ils doivent impérativement comporter : le nom de l'auteur ; une adresse précise pour la correspondance ; la discipline ; l'institution de rattachement et un numéro de téléphone.

Présentation des manuscrits

Le titre est suivi des noms, prénoms, qualités, affiliations et adresses professionnelles du ou des auteurs. Les articles ne doivent pas excéder 50 000 signes (caractères + espaces) incluant : l'espace des figures (en moyenne 1 500 signes), les notes de bas de page, la bibliographie, un résumé (1 000 signes maximum), et des mots clés (10 maximum) en français et en anglais.

Le nombre maximum de notes infrapaginales est de 20.

Illustrations

Les figures (cartes, graphiques et tableaux) sont présentées en noir et blanc, elles sont numérotées en continu et, dans la mesure du possible, elles sont présentées sous forme de fichiers informatiques (préciser le logiciel utilisé) si possible dans les formats Excel (tableaux), Illustrator (graphiques schémas, etc.), Photoshop (photographies, résolution à 300 dpi), à défaut dans les formats de fichier : tiff, eps. De manière générale, il est demandé que les figures soient fournies achevées et sous leur forme finale dès le premier envoi du manuscrit. Par ailleurs il ne faut pas oublier de faire figurer sur les cartes ou croquis géographiques : l'orientation géographique (Nord-Sud), l'échelle géographique, le titre de la carte, la légende éventuelle et la provenance des données de base (source).

Bibliographie

Les appels bibliographiques apparaissent dans le texte entre crochets avec le nom de l'auteur en minuscules, l'année de parution et, dans le cas d'une citation, la page concernée. Exemple [Vidal, 1996, p. 72].

Ne pas inscrire les références bibliographiques en notes infrapaginales mais les regrouper en fin de manuscrit selon un classement alphabétique par noms d'auteurs en respectant la présentation suivante :

Muller S. [2009], « Les plantes à tubercules au Vanuatu », *Autrepart*, n° 50, p. 167-186.

Loriaux M. [2002], « Vieillir au Nord et au Sud : convergences ou divergences ? », in Gendreau F., Tabutin D. (dir.), *Jeunes, vieilles, démographies et sociétés*, Academia-Bruylant/L'Harmattan, p. 25-42.

Savignac E. [1996], *La Crise dans les ports*, Paris, La Documentation française, 200 p.

Walter J. [1978], « Le parc de M. Zola », *L'Œil*, n° 272, mars, p. 18-25.

Telisk L. H. [2006], « The Forgotten Drug War », *Council on foreign relations*, 6 avril 2006 : http://www.cfr.org/publication10373/#Online_Library_The_Forgotten (page consultée le 21 août).

ABONNEMENTS ET VENTE :

Les abonnements sont annuels et commencent au premier numéro de l'année en cours

TARIFS ABONNEMENT 2015 :

FRANCE 91 € (institutions) – 60 € (particuliers) – 55 € (étudiants)

ÉTRANGER 101 € (institutions) – 71 € (particuliers)

ABONNEMENTS ET VENTE AU NUMÉRO EN LIGNE :

Presses de Sciences Po
117, boulevard Saint-Germain
75006 Paris

<http://www.pressesdesciencespo.fr>

E-mail : info.presses@sciencespo.fr

Diffusion / distribution CDE/SODIS

COMMANDE D'ANCIENS NUMÉROS :

IRD - Diffusion
32 avenue Henri Varagnat
93143 Bondy cedex
diffusion@ird.fr

Depuis l'adoption par les Nations unies de la Convention internationale des droits de l'enfant, une conception universaliste normative de l'enfance tend à s'imposer. Pourtant, les spécialistes font valoir que les définitions de l'enfance et de l'enfant qui en découlent sont des constructions historiques, sociales, politiques et culturelles. À partir d'études de terrain réalisées dans les Caraïbes, en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et en Asie du Sud-est, ce numéro questionne à la fois la construction locale de l'enfant et les particularités éthiques de l'aide internationale. Au cœur de cette réflexion se dessinent des figures d'enfants – enfant travailleur, de la rue, orphelin, malade du sida, etc – qui renvoient à la notion plus générale d'enfant vulnérable. L'enfant apparaît comme un véritable acteur social, à la fois sujet et partenaire des interventions de l'aide internationale, et non plus uniquement comme objet de la protection de l'enfance.

Éditeurs scientifiques :

Charles-Édouard de Suremain et Doris Bonnet

• Charles-Édouard de Suremain, Doris Bonnet

L'enfant dans l'aide internationale. Tensions entre normes universelles et figures locales

• Susana Borda Carulla

L'enfant comme levier du développement : régulation sociale par les politiques sur l'enfance en Colombie

• Tuline Gülgölen

L'enfant comme sujet de droits : ambiguïté des pratiques de participation des enfants dans le cas d'ONG à Mexico

• Fabienne Hejoaka

La concurrence des souffrances. Genèse et usages électifs de la catégorie des orphelins et enfants vulnérables au temps du sida

• Simona Morganti

À l'écoute des « victimes » : les défis de la protection des *vidomègon* au Bénin

• Diane M. Hoffman

Slaves and angels: the child as a developmental casualty in Haiti

• Sylvie Bodineau

Vulnerability and agency: figures of child soldiers

within the narratives of child protection practitioners in the Democratic republic of Congo

• Muriel Champy

« La rue ne peut pas avoir d'enfants ! » Retour sur les projets de réinsertion des enfants vivant dans la rue (Burkina Faso)

• Véronique Gilbert

De l'enfant-victime à l'enfant-acteur : le Samu social Sénégal et la prise en charge de l'enfant en situation de rue à Dakar

• Robin Cavagnoud

Enjeux moraux et discussion autour de la figure d'enfants des rues en Bolivie

• Géraldine André

Droits de l'enfant et libéralisation du secteur minier au Ghana

• Steven Prigent

Les actions de développement face au problème de l'enfant-vagabond (Cambodge)

• Marie-Nathalie LeBlanc, Boris Koenig

L'évangélisation des enfants par les ONG confessionnelles en Côte d'Ivoire : entre aide humanitaire et développement moral

PRESSES DE SCIENCES PO

117, Boulevard Saint-Germain - 75006 PARIS

tél. : +33 (0)1 45 49 83 64

fax : +33 (0)1 45 49 83 34

Abonnements et vente au numéro :

<http://www.pressesdesciencespo.fr>

CDE / SODIS

25€

ISBN 978-2-7246-3347-4

SODIS 768312.5

Retrouvez la revue sur <http://www.cairn.info>



SciencesPo.
Les Presses



IRD
Editions



CAIRN.INFO
chercher, repérer, avancer

